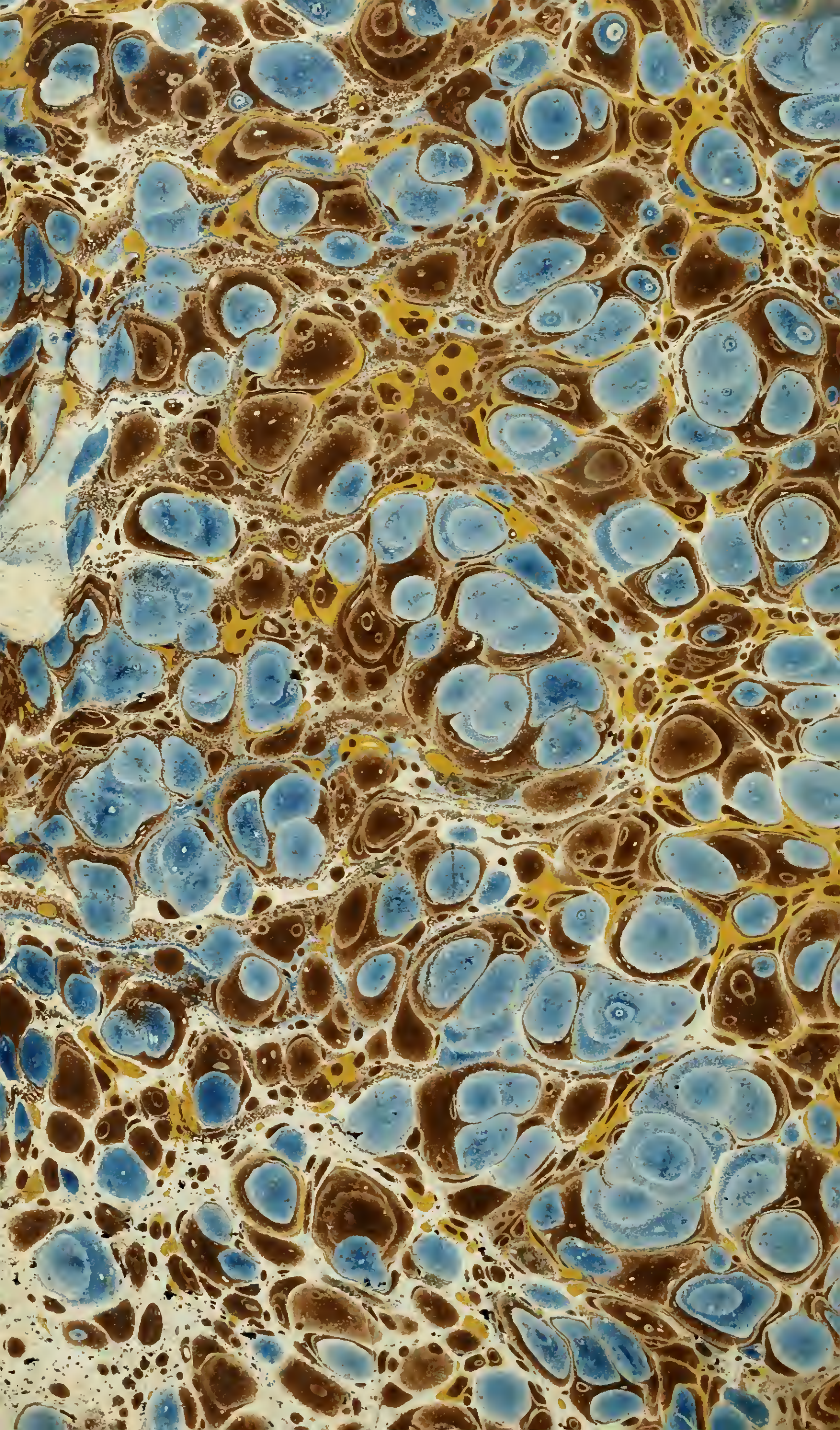
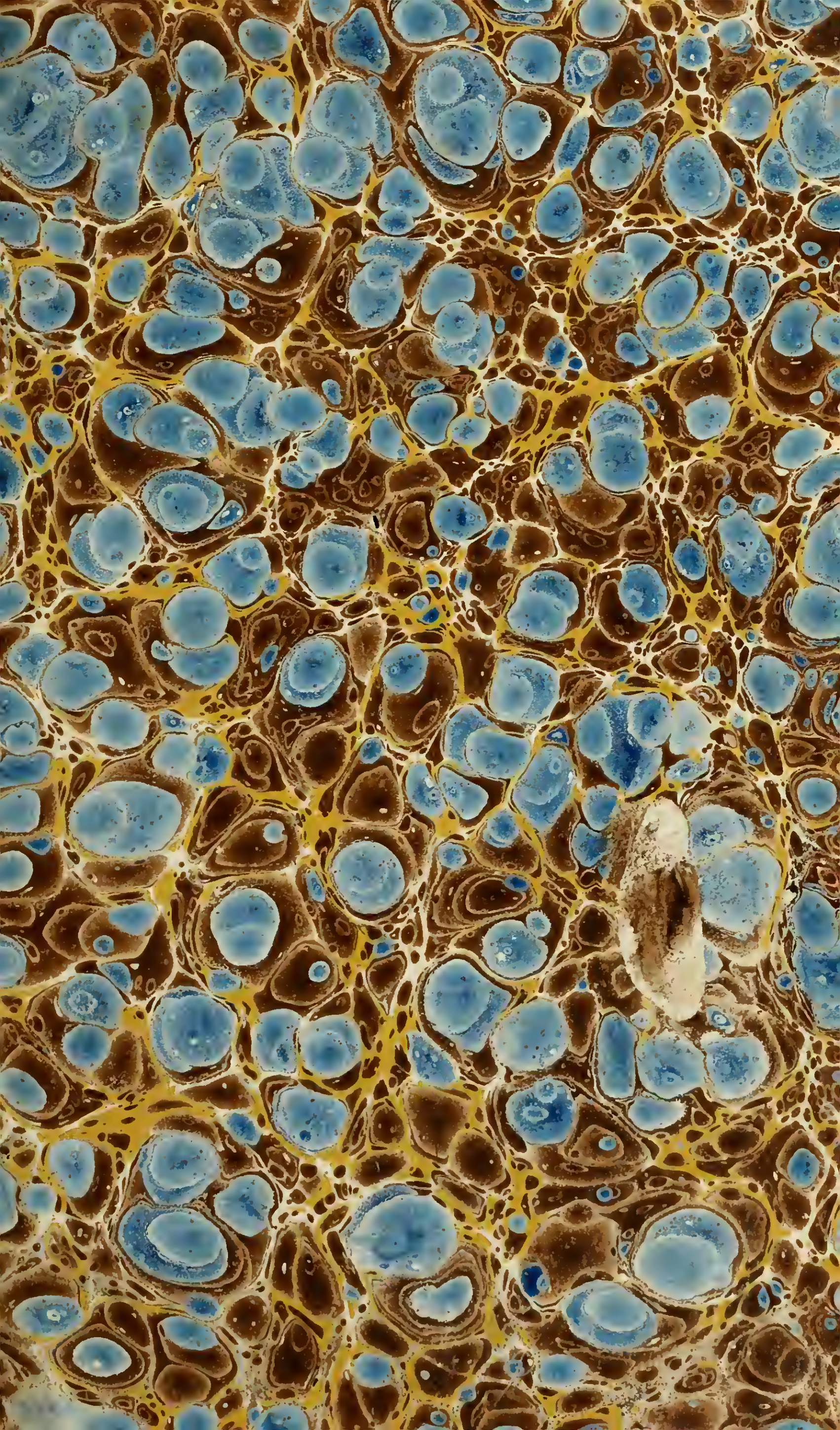






REVUE

BRITANNIQUE.

(N° 4 Janvier 1826)

REVUE
BRITANNIQUE,

OU

CHOIX D'ARTICLES

TRADUITS DES MEILLEURS ÉCRITS PÉRIODIQUES

De la Grande-Bretagne,

SUR LA LITTÉRATURE, LES BEAUX-ARTS, LES ARTS INDUSTRIELS, L'AGRICULTURE, LA GÉOGRAPHIE, LE COMMERCE, L'ÉCONOMIE POLITIQUE, LES FINANCES, LA LÉGISLATION, ETC., ETC.;

Par MM. SAULNIER Fils, ancien préfet, de la Société Asiatique, directeur de la *Revue Britannique*; DONDEY-DUPRÉ Fils, de la Société Asiatique; CHARLES COQUEREL; PH. CHASLES; L. AM. SÉDILLOT; WEST, Docteur en Médecine (*pour les articles relatifs aux sciences médicales*), etc., etc.

Tome Quatrième.

Deuxième Edition.

Paris,

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DE GRENELLE-St.-HONORÉ, No 29;

Chez DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, IMP.-LIB.,

Rue Richelieu, No 47 *bis*, ou rue Saint-Louis, No 46, au Marais.

1828.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ.

REVUE

BRITANNIQUE.

LITTÉRATURE.

PREMIÈRE LETTRE SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA LITTÉRATURE ITALIENNE.

Je vais essayer, mon cher ami, de vous donner une idée de l'état de la poésie en Italie : quoique je n'aborde qu'en tremblant un sujet aussi délicat, je prends courage en songeant que, de tous les peuples de l'Europe, il n'y en a pas un seul qui se trouve mieux placé que les Anglais pour apprécier le mérite des littératures étrangères. En effet, dans la poésie dramatique, nous possédons un génie puissant, dont la supériorité incontestable est encore relevée par une extrême variété. Le peuple qui a le bonheur de trouver dans sa littérature nationale des caractères tels que ceux de Richard III, d'Ariel, d'Imogen et de lady Macbeth, peut se constituer juge de l'énergie, de la profondeur et de la concision du Dante, aussi bien que de la gaieté et des grâces, trop libres peut-être, de Buratti.

Quel est ce Buratti ? direz-vous. Je vais vous l'apprendre. C'est un poète dont les productions sont à peu près inconnues hors de l'Italie, et à qui cependant lord Byron doit l'idée de son admirable *Don Juan*. Ce qui m'encou-

rage à vous écrire, avec quelque étendue, sur la littérature italienne, c'est que seule elle a échappé à la contagion de l'école française, et que l'imitation du style philosophique et maniéré des versificateurs d'académie n'en a point altéré l'originalité primitive. En 1793, l'Italie fut le théâtre d'un phénomène littéraire vraiment remarquable. Vincenzo Monti, en publiant son poème de la *Basvigliana*, sauva à la poésie italienne la honte de tomber dans une servile imitation de Pope, de Boileau et de Voltaire. En notre qualité d'Anglais, nous pouvons, mieux que d'autres, estimer un pareil service à sa juste valeur; car, à la restauration de Charles II, nous n'avons pas su échapper à cette humiliation. Grâce au génie de Monti, la poésie italienne a conservé son originalité et son énergie : un jésuite, nommé Saverio Bettinelli, essaya, il y a environ un siècle, de tourner le Dante en ridicule : cette tentative audacieuse favorisait à la fois deux intérêts opposés : d'abord elle servait l'ordre des jésuites, qui n'a jamais cessé d'attaquer la réputation du Dante ; en effet, les écrits de ce grand poète portent ceux qui les étudient à s'écarter des sentiers battus, et à n'écouter que leurs propres inspirations ; cette indépendance de goût qui conduit au protestantisme, en affranchissant la raison, a toujours été l'épouvantail de la cour de Rome et des jésuites, ses plus habiles défenseurs. Bettinelli, en dépopularisant les ouvrages du Dante, devenait aussi, à son insu, un puissant auxiliaire de l'école poétique fondée par Voltaire. L'élégance de ce brillant génie, destiné à charmer la frivolité de la cour de Versailles, s'éclipsait devant la vigueur du Dante, cet émule de Shakspeare, qui avait exercé une si grande influence sur tous les hommes vraiment dignes de ce nom, dont l'Italie était peuplée dans le cours du XIVe siècle.

L'ironie piquante et les sarcasmes irréligieux de Vol-

taire firent les délices des Italiens, vers le milieu du XVIIIe siècle. Jamais surprise ne fut plus vive que celle de ce peuple infortuné, courbé sous le joug de l'Espagne et du Saint-Siége, à la lecture des écrits philosophiques du poète français : toutefois, son immense popularité et le succès de ses vers satiriques faillirent porter un coup mortel à la poésie italienne. Pendant que Bettinelli publiait ses blasphêmes spirituels contre le génie du Dante, Pignotti, dont la renommée posthume repose sur la meilleure histoire connue de l'Italie, acquit le renom de premier fabuliste, renom qui, fort heureusement, ne lui a pas survécu, et qu'il devait tout entier à Pope dont il s'était fait le servile imitateur. Cependant Pignotti et une douzaine de poètes d'un rang inférieur, tels que Ugoni et Algarotti, qu'on ne lit plus, même en Italie, en dépit des éloges du froid Ginguené, creusaient le tombeau de la poésie italienne, en la traînant sur les traces de la France et de l'Angleterre, quand Monti vint l'arracher au danger qui la menaçait.

Ce grand poète, né à Fusignano, près d'Urbin, en 1758, vit encore à Milan d'une pension qui lui fut accordée par Napoléon, et que la générosité du gouvernement autrichien a réduite de moitié. Je vous écrirai plus tard une lettre spéciale sur les ouvrages de Monti ; le seul but que je me propose aujourd'hui est d'attirer votre attention sur le spectacle remarquable, et peut-être unique, d'un poète arrêtant, par la seule force de son génie, le déclin de la littérature de toute une nation. Mais s'il put accomplir son ouvrage, et s'il n'excita point la jalousie d'un despotisme ombrageux, c'est à la versatilité de son caractère, à sa soumission aux caprices du prince Braschi, neveu du pape Pie VI, et à son extrême pauvreté, que nous devons faire honneur de ce prodige. Monti débuta par quelques pièces peu étendues qui le placèrent au premier rang

parmi les poètes modernes. Cependant ces premiers efforts ne suffisaient pas pour mettre la poésie italienne hors de danger, et ce fut un événement imprévu qui en amena le salut. Un cardinal qui vient d'être envoyé à......., avec des pouvoirs illimités, sous le titre de légat, et l'un des membres les plus influens du sacré collége, provoqua l'assassinat de Hugues Basseville, envoyé diplomatique de la république française, qui profitait de sa mission pour faire ouvertement le métier d'espion et préparer la ruine du gouvernement établi; ce qui du reste rentre parfaitement dans les attributions de la diplomatie. Monti, dans sa détresse, s'imagina qu'une apologie de ce meurtre, commis à la clarté du jour par la populace romaine, instrument mercenaire d'un cardinal, lui vaudrait la faveur de ce puissant personnage et de son parti, et assurerait ainsi sa fortune. C'est à ce calcul immoral que nous devons le poème immortel de la *Basvigliana*. J'ai besoin de réfléchir avant de lui assigner la place qu'il mérite entre ceux de Byron; après une mûre délibération, il me semble qu'il égale au moins le *Corsaire* et les meilleurs passages de *Childe-Harold;* je ne vois rien au-dessus de lui que *Don Juan*.

Ce poème parut à Rome en 1793; son apparition fit rentrer aussitôt dans le néant tout ce que les Pignotti et les Bettinelli avaient produit, pendant trente ans, pour dégrader la poésie nationale. Monti en appela de ces imitations au sentiment individuel de tous ses compatriotes. Chez les Italiens, peuple tout à fait étranger à la vanité des Anglais et des Français, chacun rit ouvertement de son voisin, et n'écoute, pour prononcer sur le mérite d'un ouvrage, que ses sentimens personnels. Il est évident que ce malheureux peuple, morcelé par la tyrannie, forme un contraste frappant avec la France et avec l'Angleterre, dont la situation politique est à la vérité plus

heureuse, mais chez qui toute individualité est détruite par le désir de modeler exactement ses manières sur un type conventionnel d'élégance et de bon ton. L'Italien, au contraire, n'obéit qu'à ses inspirations propres, et emploie toute la force de son caractère à donner aux qualités qui le distinguent un plus haut degré d'énergie. Dans son indépendance un peu sauvage, il pense et soutient avec opiniâtreté que sa manière de voir est la seule bonne, et que toutes les autres sont absurdes et fausses. Cette particularité de caractère est précisément ce qui doit donner plus d'autorité aux sentimens de ce peuple, en matière littéraire, aux yeux de tous les juges éclairés, dût la vanité des critiques français réclamer contre cette assertion.

Le poème de Monti fut lu avec empressement par tous ceux qui peuvent lire en Italie, à l'exception de ces *littérateurs* dont l'amour-propre était intéressé à soutenir le parti des Bettinelli et des Pignotti. L'admiration fut universelle; depuis des siècles, s'écriait-on, l'Italie n'a rien produit de semblable. La *Basvigliana* de Monti prouve que son auteur fut d'abord le disciple de Virgile et ensuite du Dante. Mais ses idées lui sont propres; ce sont celles d'un Romain de 1793, avant que Napoléon eût éclairé l'Italie. Monti a toute la ferveur d'un vrai catholique inspiré par la crainte d'un Dieu que le faux zèle se plaît à nous représenter sous les traits d'un despote de l'Orient, irascible et implacable. Toutefois, il donne une double leçon aux poètes italiens, en exprimant des sentimens naturels, et en les reproduisant avec le style du Dante, et, comme la langue italienne est fille du latin, il ne craignit pas d'en employer les formes, et de prendre les mots dans l'acception que leur donnait Virgile. Cette heureuse innovation excluait sans retour cette affectation d'élégance introduite par l'esprit de la chevalerie, et proscrivait ir-

révocablement ces *concetti*, si froids et si fatigans dans leur grâce maniérée.

Vous pouvez, d'après cela, apprécier l'importance du service que Monti a rendu à la poésie de son pays. Un de ses contemporains, le Piémontais Alfiéri, a aussi contribué à amener le même résultat. Cependant, malgré la décision rendue par M. Ginguené, dans l'étroite capacité de son esprit, Alfiéri n'est pas en poésie le fils légitime du Dante; ce poète, à la vérité, s'est fait l'imitateur de ce grand maître, mais il a outré ses défauts et exagéré l'âpreté de son style; d'ailleurs, ses pensées ne sont pas assez nationales, et il n'y a rien, dans cette imitation chargée du Dante, qui fasse battre le cœur d'un Italien. Alfiéri n'est, à mes yeux, qu'un aristocrate dont la vanité, peu satisfaite du titre de comte, assujettit froidement l'explosion de son mécontentement au système tragique établi par Racine et Voltaire; et comme il a exagéré le style du Dante, il exagère la sévérité monotone de la tragédie française. Si vous me trouvez trop rigoureux à son égard, rappelez-vous que j'ai été long-tems le spectateur assidu de ses pièces, et que, pendant une année entière, je les ai vues jouer sur le théâtre de Naples par Marini, le Talma italien. Quoique ce poète ait dévoilé avec habileté les crimes et les tourmens de la tyrannie, comparez son *Philippe* avec le *Don Carlos* de Schiller, et prononcez! Je ne crois donc pas qu'Alfiéri puisse entièrement partager avec Monti l'honneur d'avoir excité, dans le cœur des Italiens, de l'éloignement pour le système poétique des Français, auquel Pignotti et Bettinelli avaient prêté l'appui de leur divin langage.

Parini, né à Milan, eut le mérite d'imiter Pope, en conservant l'originalité du caractère italien. Marie-Thérèse, par une heureuse inspiration, le nomma professeur

de belles-lettres à Milan, où ses leçons engagèrent de nombreux élèves à étudier les beautés du Dante, étude qui les fit revenir de l'admiration qu'ils avaient accordée aux absurdes conceptions des disciples d'Ugoni. Mais Parini n'est qu'un poète satirique, et la satire sera toujours un genre secondaire en Italie, car l'esprit monarchique ne s'y trouve nulle part. La raison en est simple : ce malheureux pays, après avoir joui de la liberté durant 600 ans, depuis 900 jusqu'à 1530, passa brusquement sous le joug de la tyrannie, et tous les despotismes qui l'ont successivement accablé pendant trois siècles n'ont employé, pour le dominer, d'autre instrument que la terreur. Dans les pays où la monarchie a poussé de profondes racines, les rois se sont efforcés de gagner l'affection de leurs sujets, de se populariser par l'influence de la noblesse, et d'établir, comme garant de leur puissance, le préjugé de l'honneur; préjugé tyrannique dont les lois sont inflexibles et que nul ne peut braver impunément. C'est ainsi que de grandes nations, telle que la France, en sont venues à attacher la plus haute importance à l'imitation d'un certain modèle d'élégance imaginé par l'adresse des princes ou des courtisans, et le désir de s'y conformer a reçu le nom d'esprit monarchique. Tout Français, assez téméraire pour s'affranchir de ces entraves, est aussitôt frappé de ridicule; de là, l'incontestable supériorité de la comédie et de la satire chez ce peuple esclave de la mode; de là, aussi, la supériorité de la poésie italienne dans l'expression des fortes passions que l'Italien trouve dans son cœur. C'est à ce caractère distinctif que nous devons attribuer la popularité de la *Basvigliana*, production dont tout l'intérêt repose sur l'expression d'une haine passionnée et profonde. Avant de passer outre, je dois, en historien fidèle, rappeler qu'à une époque antérieure

Alphonse Varano, poète distingué, avait déjà imité le Dante avec beaucoup de succès.

Une courte analyse du plan de la *Basvigliana*, suffira pour vous montrer combien la conception de ce poème porte l'empreinte du caractère national. Lucifer, désespérant d'entraîner aux enfers l'ame de Basseville, et de triompher des efforts de l'Ange gardien commis à sa défense, par un ordre exprès du Tout-Puissant, se résigne à lâcher prise. L'ame de Basseville, ainsi délivrée, contemple avec étonnement le corps qu'elle vient de quitter. L'absurdité de cette fable étrange disparaît sous le charme d'une versification remplie de naturel et de simplicité :

E la mortal prigione, ond 'era uscita
Subito indietro a riguardar si volse,
Tutta ancor sospettosa e sbigottita (1).

« Ne crains rien, dit l'Ange à l'ame de Basseville, tu ne souffriras point les tourmens de l'enfer, mais tu ne jouiras de la présence de Dieu que lorsque la France aura reçu le châtiment de ses crimes; jusque-là, la justice du ciel te condamne à subir le spectacle des forfaits qui souillent ton odieuse patrie, et dont tu fus le complice pendant ta vie. » A ces mots l'envoyé céleste transporte en France l'ame du coupable, où elle est témoin des attentats révolutionnaires, pendant le cours de l'année 1793.

Certes, un plan aussi extraordinaire n'a pu être inspiré que par ce génie malfaisant qui a su tirer de l'Évangile, ce code de la modération et de l'humanité, les principes tyranniques sous lesquels l'Italie a vu périr sa grandeur et son antique liberté. Le poète avoue, sans détour, l'as-

(1) « Soudain elle se retourne pour considérer cette prison mortelle d'où elle vient de sortir, toute pleine encore de terreur et d'étonnement. »

sassinat de Basseville; et, après cet aveu, on lit les vers suivans que l'ame de la victime adresse à son corps avant de quitter Rome.

Oltre il rogo non vive ira nemica,
E nell' ospite suolo, ove io ti lasso,
Giuste son l'alme, e la pietade è antica (1).

On comprend du reste que le poète, en plaçant ainsi l'éloge des meurtriers dans la bouche de la victime, descend à une basse flatterie; mais alors Monti était amoureux, et il craignait que la réputation de philosophe qu'il s'était attirée, bien innocemment, ne le fît exiler de Rome. Cette circonstance servirait au besoin d'excuse à notre poète, dont la vie fut d'ailleurs un enchaînement de contradictions. On le vit, en effet, quelque tems après, publier une ode sublime où il célébrait le jugement de Louis XVI; cependant, par un privilége assez remarquable, Monti a échappé au sentiment qui s'attache, en Angleterre, au nom de Southey, et en France à celui des B..... et des C..... C'est qu'il a toujours écrit sous l'influence de la passion qui le dominait, et jamais des calculs intéressés ne guidèrent sa plume. D'ailleurs, les Italiens, dans leur reconnaissance, ne peuvent se résoudre à mépriser et à ranger dans la classe des poètes mercenaires le grand génie auquel ils doivent tant de jouissances et de si vives émotions.

Le poème qui nous occupe pourrait servir de texte à une foule d'observations; mais, jaloux d'épargner à mes lecteurs l'ennui d'une longue dissertation sur un ouvrage, qui, sans doute, leur est déjà connu, je me bornerai à une seule remarque. Pourquoi faut-il que Monti ait res-

(1) « La colère s'éteint au-delà du tombeau, et la terre hospitalière où je te laisse est l'asile de la justice et de la piété. »

serré son poème dans un cadre aussi étroit? Et puisque l'ame de son héros se trouvait transportée en France, pourquoi ne l'y a-t-il pas laissée jusqu'au dénouement du drame sanglant dont il nous montre l'exposition? Quel champ magnifique pour la poésie! Ce qui doit cependant adoucir nos regrets, c'est que, dans sa *Mascheroniana*, Monti nous présente les événemens d'une année de la vie de Napoléon, depuis son retour d'Égypte jusqu'à la bataille de Marengo.

Ce grand poète, le seul qui, parmi les modernes, ait quelques points de ressemblance avec Shakspeare, a trouvé, pendant les trente années qui viennent de s'écouler, plus de lecteurs qu'il n'en aurait eu pendant les cinq siècles précédens; il a porté l'esprit de ses compatriotes à l'examen en matière de religion, ce qui est un pas vers le protestantisme; et, chose singulière, cette tendance a été favorisée par le gouvernement autrichien, qui, à cet égard, semble suivre encore la marche tracée par Joseph II. En effet, il a conservé à Pavie et à Padoue des écoles de théologie, dont les discussions portent atteinte au principe de l'autorité; et, dans le choix des évêques, il donne la préférence à ceux qui, comme l'évêque de Padoue (monseigneur Farina), sont en état d'hostilité contre la cour de Rome. Les opinions religieuses qu'on enseigne à Padoue sont connues en Italie sous le nom de jansénisme; le pape leur a déclaré la guerre, et il espère en triompher avec l'aide des jésuites, dont il encourage les efforts. L'abbé Tamburini, zélé janséniste, a exposé dans un grand ouvrage intitulé: *Vera Idea della Santa Fede*, les doctrines de son parti. J'ai vu l'auteur de cet évangile du jansénisme; c'est un vieillard de quatre-vingts ans, mais plein de feu et d'énergie: il a écrit quarante volumes contre l'infaillibilité du pape. Voici un argument qu'il a fait en ma présence. « Le pape Ganga-

nelli, Clément XIV (que les jésuites ont empoisonné), a supprimé les jésuites : il était infaillible; le pape Pie VII les a rétablis : il était aussi infaillible; cependant, l'un de ces papes s'est trompé; si donc, *habemus confitentem reum*, la doctrine de l'infaillibilité est absurde. » Je défie le papiste le plus intrépide de répondre à cet argument. Je me flatte de vous avoir exposé clairement deux points importans : d'abord, la révolution produite dans la littérature italienne par l'apparition de la *Basvigliana*, et ensuite comment le poème le plus sanguinaire que l'imagination ait jamais conçu, puisque c'est une apologie d'un meurtre odieux, a conduit les esprits vers l'examen en matière religieuse, et par suite au protestantisme. Mais cette révolution est loin d'être consommée, et la littérature italienne nous semble condamnée à une longue impuissance. Les hommes supérieurs de l'Italie ne peuvent rien publier; la crainte des jésuites et de la tyrannie autrichienne leur commande le silence. Ce serait acheter, au prix de leur repos, une périlleuse popularité; comme ce sacrifice est au-dessus de leur vertu, le génie laisse le champ libre à la médiocrité. Les Florentins, le peuple le moins réfléchi, le moins enthousiaste et le plus pédant de toute l'Italie, ont arrêté, premièrement, qu'il n'y avait qu'eux qui sussent écrire; secondement, que la période diffuse et obscure, empruntée par Boccace au latin de Cicéron, est seule dans le génie de la langue italienne; et que tout ce qui tendrait à y introduire la clarté du français serait attentatoire aux lois de leur langage. Ce système a été adopté et défendu par un pédant, nommé Botta, qui, en 1815, a publié à Paris une histoire des États-Unis, et, en 1814, une histoire d'Italie, pendant les trente ans qui viennent de s'écouler : le premier de ces ouvrages se distingue par l'absurdité du style; et le second, par les innombrables mensonges qu'il contient, trahit la

honteuse intention de flatter l'Autriche et de calomnier le régénérateur de l'Italie (1).

Monti devait naturellement se déclarer l'adversaire d'un pareil système; c'est ce qu'il a fait dans sa vieillesse, quand les malheurs de la patrie eurent brisé son cœur et refroidi son génie. Il a publié cinq volumes in-8° sous le titre de *Proposta di emendazioni al Vocabulario della Crusca*. Quoiqu'il paraisse connaître imparfaitement la grammaire générale, et qu'il comprenne à peine les raisonnemens de l'école de Condillac, l'ame du grand poète se dévoile dans ses jugemens, et il détermine avec un sens exquis la propriété des différens mots, suivant la nature du style. La lecture de cet ouvrage, que je recommande aux connaisseurs, m'a rappelé ce vers heureux d'un poète français :

Même quand l'oiseau marche on sent qu'il a des ailes.

Monti a su répandre de la grâce sur ces discussions grammaticales, et ce n'est pas un mérite à dédaigner dans un pays où les controverses littéraires ont encore toute l'urbanité du XIV[e] siècle, et où les érudits se renvoient libéralement les épithètes d'âne, d'animal, de belître et autres gentillesses du même genre (2).

Tous les Italiens qui portent un cœur d'homme sont travaillés du désir de la liberté : dans plusieurs provinces, les magistrats, dont l'office est de poursuivre les carbonari, les geoliers chargés de les tênir sous les verrous, et les soldats à qui on ordonne de les arrêter, sont tous

(1) NOTE DU TR. Il y a dans ce jugement une étrange légèreté, et dans le ton dont il est exprimé, une brutalité qui n'est pas de bon goût; les critiques français ont été moins sévères et plus justes envers les estimables ouvrages de Ch. Botta.

(2) NOTE DU TR. On peut trouver un modèle parfait de cette politesse d'érudit, dans le commentaire du Dante par le professeur Biagioli.

leurs complices. Un pareil état de choses est évidemment mortel à la poésie; le peuple peut encore lire ce qui est écrit, mais désormais on ne peut plus écrire. C'est ainsi que la littérature, abandonnée par les esprits élevés, tombe dans les mains des pédans et des écrivains dont le mérite est d'assez bas étage pour ne pas exciter les ombrages du pouvoir. Le découragement s'est emparé des cœurs généreux. L'Italie sera libre, disent-ils; mais à quelle époque? en 1880, peut-être! puis, avec la triste conviction de leur impuissance, ils se détournent, en gémissant, des soins de la patrie, pour s'occuper des intérêts de leur fortune.

La grande révolution littéraire opérée par la *Basvigliana* a rappelé l'Italie au culte du Dante, sans enfanter de nouveaux chefs-d'œuvre. Depuis 1796, Napoléon occupa exclusivement l'attention, et si, après sa chute, tous les gouvernemens avaient adopté le système de modération suivi par le grand-duc de Toscane, ce pays serait probablement retombé dans la léthargie dont l'avaient tiré les exploits du vainqueur de Marengo. Mais la persécution dirigée contre le carbonarisme, institution peu redoutable et réellement fort innocente, ne lui a pas permis de s'endormir. Cependant la littérature est frappée de stérilité, et ce silence est un symptôme alarmant pour la tyrannie et les jésuites qui oppriment ce beau pays, à l'exception des provinces soumises à l'Autriche. C'est une preuve incontestable que la politique occupe exclusivement tous les esprits doués d'une vive et profonde sensibilité : toute l'Italie est couverte d'hommes à talent et de génie, différens en cela de la France, où Paris est le rendez-vous de tous les esprits distingués. Lyon, Nantes, Marseille et Bordeaux, malgré leur nombreuse population, ne possèdent ni un poète ni un prosateur qu'on

puisse citer honorablement (1). En Italie, la souveraineté intellectuelle n'appartient à aucune ville; Bologne tourne en ridicule le goût de Florence, et Milan casse les arrêts littéraires rendus à Turin ou à Venise; cette indépendance, qui est une tradition des républiques du moyen âge, fera toujours de l'Italie un objet curieux d'étude pour les amateurs de la littérature. D'ailleurs, les écrivains de ce pays ont secoué le joug de l'école française, et paraissent plus disposés à suivre les traces de Byron, dont quelques poèmes, déjà traduits en italien, sont en très-grande faveur auprès des connaisseurs.

La longueur de cette lettre, dans laquelle j'ai essayé de vous présenter le tableau littéraire de l'Italie en 1815, pendant le congrès de Milan, me force d'ajourner les considérations que j'avais à vous présenter sur la destinée de cette malheureuse langue italienne, tourmentée *par la lutte d'une foule de dialectes qui tous aspirent à dominer.* La langue de Buratti et de Thomas Grossi, les deux plus grands poètes vivans de l'Italie, après Monti, n'est pas celle de Florence et de Rome, non plus que celle que vous avez apprise dans la *Basvigliana* et la *Jérusalem délivrée.*

(*London Magazine.*)

(1) Note du Tr. De beaux talens envoyés à différentes époques par la province à la chambre des députés, et dont plusieurs n'avaient jamais vécu à Paris, prouvent que cette assertion est au moins trop absolue.

SCIENCES MORALES.

DE L'ÉDUCATION DES CLASSES SUPÉRIEURES.

Dire que, depuis trente ans, une nouvelle lumière a lui sur l'esprit humain, et qu'elle s'est propagée avec une force et une rapidité sans exemple dans l'histoire de l'homme, ce serait répéter une chose que personne n'ignore. C'est un résultat de l'éducation, ou plutôt c'est l'éducation elle-même, éducation produite, il est vrai, sans le secours du système d'enseignement que nous ont légué nos ancêtres, et même en dépit des imperfections de ce système. Nous avons reçu également de nos ancêtres la quenouille et le manége, et nous les avons convertis en *mule-jenny* et en machines à vapeur. Par notre habileté mécanique, par l'arrangement, l'ordre et la division du travail, nous avons occupé un rang plus élevé dans le monde, et accru nos ressources, nos aisances, nos plaisirs, dans une proportion que nul n'aurait pu prévoir. Si l'Angleterre a réussi à affranchir le grand nombre de la tyrannie de quelques-uns; si elle a élevé à la dignité d'homme une multitude avilie; si, malgré toutes ses fautes, elle est devenue l'œil de l'univers, c'est à son industrie qu'elle le doit. Nous avons répudié la fausse sagesse de nos pères; et plus nous nous en écartions, plus nous devenions riches, heureux et puissans.

Mais nos améliorations ont été bornées à ce qui conduit plus ou moins directement à la richesse, au monde inanimé; à ce qui peut être compté, pesé, mesuré. Nous avons négligé l'esprit, pour nous occuper de la matière brute. Nous nous sommes convaincus que, par le bon em-

ploi des forces mécaniques, nous pouvions décupler le produit de notre sol; qu'avec de l'industrie et de l'adresse, il nous était facile de donner une haute valeur à des productions de la nature qui n'en ont aucune. A peine avons-nous entrevu que les facultés intellectuelles étaient susceptibles de la même culture; ou si, quelquefois, il nous est arrivé de nous en occuper partiellement, nous avons manqué de la force et de l'énergie nécessaires pour briser la vieille machine de nos ancêtres, et pour appliquer à l'esprit, comme nous l'avions fait à la matière, de nouveaux pouvoirs, de nouveaux procédés et de nouvelles combinaisons.

Si l'Angleterre, ou en général l'Europe, eût persisté dans les procédés agricoles et industriels du tems d'Alfred, nous n'avons pas besoin de demander où nous en serions aujourd'hui. C'est parce que l'Occident a osé penser et agir par lui-même, qu'il n'est pas, comme l'Orient, resté stationnaire. Si, depuis Mahomet, nous avions cessé de réfléchir et de réformer; si nous avions persisté dans toutes nos habitudes avec la même obstination que nous avons persisté dans quelques-unes, nous parlerions la langue des Welches, et, comme eux, nous creuserions le sol pour nous y loger, ou peut-être, rassemblés autour d'une guenille rouge, irions-nous, dans la Palestine, lutter contre la peste et contre les Sarrasins.

Mais nous avons inventé les parlemens et la machine à vapeur, et, ce qui est mieux, nous persistons à vouloir les perfectionner. Malheureusement nous négligeons la plus importante de toutes les machines, celle qui doit donner l'impulsion aux autres. L'esprit de l'homme est le premier moteur, et par conséquent il importe encore plus de le perfectionner que les machines secondaires qu'il met en œuvre. L'enseignement public est toujours le même que sous Alfred. Si nous ne souffrons pas davantage de

cette éducation monacale, c'est que l'action individuelle des maîtres qui nous élèvent, est modifiée jusqu'à un certain point par celle de la masse de la société. L'éducation ne dépend plus entièrement de tel ou tel système, ou de tel ou tel individu; elle tombe, pour ainsi dire, tout autour de nous, comme la rosée du ciel.

Le système que l'on suit dans les colléges n'en a pas moins l'inconvénient de nous faire employer beaucoup de tems, d'argent et de travail à acquérir des connaissances inutiles. Nous ririons si quelqu'un venait nous proposer sérieusement de cultiver nos terres comme les Anglo-Saxons cultivaient les leurs; de conserver des chênes pour nourrir des porcs, ou des couvens pour engraisser des moines; et cependant l'on continue à nous élever comme des moines, quoique nous ayons détruit les couvens. Que penserait le philosophe de Sirius (1), s'il pouvait maintenant nous visiter, et si on lui disait que nous employons vingt ans de la courte durée de la vie humaine à apprendre deux langues mortes, et que, lorsqu'enfin nous sommes sortis de cette vie d'esclavage et de punition, le premier usage que nous fassions de notre liberté, est d'oublier tout ce que nous avons appris? Un tems viendra où la postérité pensera comme le philosophe.

A proprement parler, l'éducation est le moyen par lequel l'esprit de l'homme, doué de facultés, mais encore dépourvu d'idées, est approvisionné de connaissances qui peuvent le rendre propre à être utilement appliqué aux affaires de la vie. C'est donc un préliminaire indispensable que de voir quelles sont ces affaires. Or, c'est précisément la chose sur laquelle, dans tous les âges de la société et principalement dans celui-ci, on s'est le plus trompé. Le siècle d'Alfred était, à cet égard, plus judi-

(1) Allusion à *Micromégas*, roman de Voltaire.

cieux que le nôtre : l'homme destiné aux armes était familiarisé de bonne heure avec tous les exercices gymnastiques; le prêtre apprenait le latin, parceque c'était la langue de sa profession; le laïc qui voulait s'instruire l'apprenait aussi, parce que le latin était dépositaire de toutes les connaissances de l'époque. Le sceptre d'Alfred a été transmis, de roi en roi, jusqu'à Georges IV; notre puissante aristocratie représente celle des Anglo-Saxons et des Anglo-Normands; quant à l'église, elle a été détruite par Luther, et les moines ont fui devant Henri VIII; mais Westminster, Oxford, Harrow, Éton, sont toujours des séminaires pour des moines. Les tems ont changé; les besoins de la société ne sont pas sous Georges IV ce qu'ils étaient sous Alfred; il n'y a que l'éducation qui soit restée la même.

On nous élève comme si nous étions destinés à former un peuple de littérateurs, et cependant l'Europe doit bien plus aux sciences qu'aux lettres proprement dites. C'est aux premières que nous sommes redevables de nos richesses, de nos aisances et de la plus grande partie de nos plaisirs. Ce n'est point par la littérature que nous nous sommes élevés au rang que nous occupons, mais par la législation, l'économie politique, le commerce, par l'astronomie, les mathématiques, la chimie, l'histoire naturelle, etc. C'est par les mêmes moyens que nous sommes destinés à nous élever encore plus haut, et à arriver à ces prospérités indéfinies auxquelles, dans les âges à venir, l'espèce humaine est réservée. Mais ceux qui monopolisent l'instruction publique ne pensent pas ainsi, et c'est aux interlopes que nous devons ces précieuses connaissances. Puisque, sans éducation, ou en dépit d'une éducation vicieuse, nous avons pu atteindre le point où nous sommes aujourd'hui, il est évident que ce point serait depuis long-tems dépassé, si, dans le système d'enseigne-

ment que nous suivons, les moyens avaient été proportionnés au but.

Quant à la question de l'universalité de l'éducation, elle est si étendue et si importante, que les limites de cet article ne nous permettent pas d'en faire l'examen. Nous ne voulons aujourd'hui entretenir nos lecteurs que de l'éducation des hautes classes ; et nous observerons seulement que le peuple chez lequel les bienfaits de l'instruction seront le plus généralement répandus sera nécessairement le plus industrieux, le plus capable de repousser avec succès les attaques du dehors, et surtout d'administrer ses affaires intérieures ; parce que c'est lui qui saura le mieux reconnaître et réformer les abus de son gouvernement. C'est seulement là où chaque citoyen sait quelles sont ses propres obligations, qu'il connaît les devoirs des autres ; et ces devoirs, ce sont ses droits.

Revenons maintenant au système monastique suivi à Éton, à Westminster, à Oxford. Il est possible qu'il convienne à l'éducation du clergé ; mais le clergé ne forme qu'une portion peu considérable de la société : ses membres ne sont ni jurisconsultes, ni médecins, ni négocians ; ils n'exercent aucune industrie productive, et à l'exception des vingt-quatre évêques qui siégent à la chambre des pairs, ils ne prennent point de part à l'administration de l'état. Si, après avoir été élevé de cette manière, chacun portait, dans la profession qu'il embrasse, l'aptitude nécessaire pour en bien remplir les devoirs, il faudrait en conclure que l'éducation n'est bonne à rien ; et que ce n'est point par l'étude, mais par inspiration, que nous devenons jurisconsultes, médecins, fabricans, etc.

La vérité est que ceux qui ont reçu une bonne éducation ne la doivent qu'à eux-mêmes. Les monopoleurs de l'instruction publique font semblant de nous instruire,

mais ils ne nous apprennent rien, ou, s'ils nous apprennent quelque chose, nous nous hâtons de l'oublier, parce que nous voyons que cela est inutile. Il est fâcheux que tous les sujets ne naissent pas avec des dispositions également heureuses, et que tous ne soient pas susceptibles de se servir à eux-mêmes d'instituteurs : les Ferguson (1), les Burns (2), les Watt (3), ne se présentent pas vingt fois dans un siècle. Il en résulte que les monopoleurs d'Oxford, de Westminster, etc., privent l'état des avantages qu'il eût retirés des connaissances qu'auraient pu acquérir les enfans qu'on leur confie, si leur éducation eût été convenablement dirigée.

On répondra peut-être que peu importe d'où nous vient notre instruction, pourvu que nous soyons instruits. Quand cela serait, ce ne pourrait pas être une raison pour payer chèrement des maîtres qui ne nous montrent rien. Fort peu de personnes, en sortant du collége, ont le loisir nécessaire pour apprendre; c'est le moment d'agir et non pas d'étudier; et si, comme tout le monde en convient, il faut étudier dans la jeunesse, parce qu'on ne pourrait pas contracter plus tard des habitudes d'application, il est fort important que les connaissances que l'on acquiert alors ne soient pas des connaissances stériles. L'on dit que l'étude du grec et du latin sert à la fois à cultiver l'attention, la mémoire et le goût; rien n'empêche que ces facultés ne soient cultivées en apprenant des choses utiles, de même qu'en en apprenant d'inutiles; et, dans le premier cas, on a l'avantage d'atteindre deux objets par un seul

(1) Auteurs de plusieurs ouvrages historiques et de philosophie.

(2) Burns a composé un grand nombre de poésies populaires, pleines de grâce et quelquefois d'élévation. C'est le Béranger écossais.

(3) Fameux mécanicien anglais qui a beaucoup contribué à perfectionner la machine à vapeur, et à en multiplier les applications. Voyez une *Notice sur sa vie et ses travaux*, dans le 4e numéro de la *Revue Britannique*.

effort. Les simples artisans se montrent, sous ce rapport, plus raisonnables que nous : ils ne donnent pas à leurs enfans une éducation uniforme, et celui qui veut faire un maçon du sien, ne l'envoie pas chez un forgeron pour prendre l'habitude du travail.

L'éducation est une machine d'une prodigieuse puissance, lorsqu'elle est employée avec intelligence. Mais on dirait que les personnes qui ont de l'âge et de l'acquit se sont concertées pour empêcher les jeunes gens d'apprendre ce qu'elles n'ont pas appris dans leur jeunesse, et qu'elles n'ont su que par des expériences faites à leurs dépens; c'est-à-dire en agissant, et non pas lorsqu'elles apprenaient à agir. Sparte nous a fait voir quelle était la force de l'éducation, puisqu'au moyen de celle qu'elle donnait à ses fils, elle était parvenue à changer la nature de l'homme. Certes, nous sommes loin d'approuver le but qu'elle se proposait; cependant on ne saurait nier que les moyens qu'elle employait pour y parvenir ne fussent habilement conçus. Il dépend de nous d'atteindre, avec le même succès, un but plus raisonnable, et de faire arriver l'homme au point de perfection dont il est susceptible. Ce qu'on doit particulièrement se proposer dans l'éducation, c'est d'améliorer et d'élever le sentiment moral, de donner aux facultés intellectuelles tout le développement dont elles sont susceptibles, et d'accroître, par l'exercice, la vigueur du corps.

Il est évident qu'à ces différens égards notre système d'éducation est tout-à-fait défectueux, et qu'il porte fortement l'empreinte de la rouille des tems barbares pendant lesquels il a été conçu. Nous apprenons ce que les prêtres apprenaient; parce qu'alors il n'y avait guère que les prêtres qui étudiassent. Nous apprenons le latin, parce qu'il n'y avait à cette époque que des livres latins, et qu'un mauvais jargon romain était le langage des lois,

de la théologie et de la littérature. Nous avons échappé au fatras de la logique et de la théologie scolastique, des gloses, des commentaires, etc.; il est tems que nous échappions aussi au monopole des maîtres de latin et de grec. Lors même que ces deux langues auraient tous les avantages qu'on leur attribue, et que nous ne voulons pas leur contester ici, il n'est pas moins vrai que l'étude des lettres ne peut être qu'une branche secondaire de l'instruction publique des nations, telles que les nations sont aujourd'hui ou telles qu'elles veûlent être. Il faut que les enfans soient élevés de manière à devenir des adultes actifs et utiles. L'état ne saurait, sous ce rapport, rester indifférent : sa neutralité serait déjà un tort; elle serait considérée comme une sanction donnée à de mauvaises institutions, et cette sanction ajouterait beaucoup au mal produit par l'habitude. En général, le public raisonne peu; il se laisse facilement conduire par l'usage, et il est disposé à respecter des établissemens qu'il croit être protégés par le gouvernement. Cette disposition est encore augmentée par la vénération que lui inspire la haute antiquité de ces établissemens. Le bien-être physique inséparable de la première jeunesse, ces associations de vice et d'oisiveté, qu'on décore du nom d'amitié, ces plaisirs défendus goûtés clandestinement, le souvenir des rares jouissances d'une époque dont on oublie toutes les peines, contribuent également au maintien d'un système vicieux. Il en résulte que les pères envoient leurs enfans perdre leur tems et souvent ruiner leur santé dans ces mêmes colléges où ils avaient perdu le leur; et que quiconque conteste que le grec et le latin soient propres à former des hommes d'état, des fabricans, des médecins, etc., est immanquablement considéré comme un esprit chimérique et paradoxal.

La même absence de raisonnement fait attribuer aux

instituteurs le mérite de ce que des élèves, qui ne leur doivent rien, font de bien et d'utile, lorsqu'ils sont sortis de leurs mains. On répète sans cesse que nos hommes d'état les plus habiles et nos plus savans jurisconsultes ont été élevés dans tel ou tel collége : quant à nous, cela nous paraît fort indifférent; car tout ce qu'ils ont bien su, c'est d'eux-mêmes qu'ils l'ont appris.

Depuis six ou huit ans jusqu'à seize ou dix-sept, nous employons huit heures de la journée, pendant neuf à dix mois de chacune des précieuses années de notre jeunesse à apprendre, ou plutôt à tâcher d'apprendre le latin et quelque peu de grec. Et, pendant tout ce tems, on ne cherche pas à nous faire comprendre la matière des auteurs classiques; à nous instruire de l'histoire, de la philosophie, de la politique, des opinions de Rome et de la Grèce; on ne nous occupe que de grammaire, de syntaxe, de quantité, d'accens; qu'à nous faire retenir quelques lambeaux des poètes classiques, ou bien à nous faire composer nous-mêmes des vers ridicules dans leur langue. Ce n'est que par la contrainte et des punitions sévères que l'on réussit à déterminer la jeunesse à se livrer à un travail rebutant, dont un instinct naturel, qui n'a pas encore été gâté par de mauvais raisonnemens, lui fait en secret sentir l'inutilité. Le résultat de cette éducation est presque toujours négatif; car le petit nombre d'hommes qui peuvent écrire et parler en latin, et lire les poètes, les historiens et les philosophes de l'ancienne Rome, avec la même facilité et le même plaisir que Hume et Milton, et même que Boileau et le Tasse, ont presque toujours, en sortant du collége, recommencé eux-mêmes leurs études. Ce que nous disons du latin est encore bien plus vrai du grec. En effet, si on apprenait réellement le grec dans nos écoles, un helléniste ne serait pas un phénomène si extraordinaire. Ils sont si peu nombreux, que

lorsqu'on en rencontre un, on en est tout surpris, et qu'on se hâte bien vite de lui donner une chaire. Par malheur il est bien rare que les hellénistes sachent faire quelque chose de l'instrument qu'ils possèdent, et qu'ils s'en servent pour éclairer la géographie et l'histoire de l'antiquité, et ce qui nous reste des théories de ses arts et de ses sciences. L'apogée de leur ambition, c'est de discourir sur des accens dont ils ignorent l'usage, de découvrir dans Eschyle des mètres auxquels il n'a jamais pensé, et de lire et de prosodier Homère, d'une si étrange manière que, s'il pouvait les entendre, il ne reconnaîtrait probablement ni ses vers ni sa langue.

Il résulte des observations que nous venons de faire, que, si nous mettons à part l'intérêt des professeurs, l'étude du grec et du latin n'a guère d'autre utilité que d'employer le tems des jeunes gens, pendant un certain nombre d'heures de la journée; de les empêcher de faire du mal, comme on le dit communément, et surtout de soulager les parens du soin de s'occuper d'eux, pendant dix à douze ans. Ces mêmes résultats auraient pu être obtenus d'une autre manière, sans les mêmes inconvéniens et à beaucoup moins de frais.

Il est vrai qu'il existe une objection mise en avant par les partisans de notre système d'éducation, et par ceux qui leur servent d'échos, à laquelle nous n'avons pas encore répliqué. Nous l'avons à dessein laissée la dernière, parce qu'il est plus difficile d'écrire sur les mots que sur les choses, et que ce n'est pas sans peine que l'on parvient à opposer des réponses précises à des assertions vagues, et à détruire, par la logique, un échafaudage de déclamations.

On prétend que c'est moins par rapport à elles, que nous devons étudier les langues classiques, que par rapport à la nôtre. Celle-ci est à la vérité exclue du cours

de nos études ; ce sont nos nourrices qui se chargent de nous l'apprendre, et à peine nous parle-t-on des grands écrivains qui l'ont illustrée. Mais si, pour bien connaître l'anglais, il est indispensable de savoir le grec et le latin, comment donc a fait Shakspeare qui n'est point allé au collége ? Comment ont fait Mrs. Montague, Miss Edgeworth, Miss Hannah More, qui ont acquis une juste renommée, en cultivant les différentes branches de la littérature anglaise ?

La vérité est qu'il existe fort peu d'analogie entre la grammaire latine et la grammaire anglaise : la construction de la phrase, les déclinaisons et les conjugaisons, tout diffère dans les deux langues. Ceux qui les connaissent l'une et l'autre, et qui soutiennent le contraire, savent très-bien qu'ils en imposent. Il est possible, sans doute, que, dans quelques occasions rares, l'étude du latin puisse servir à lever une difficulté de l'anglais ; mais apprendre l'une pour connaître l'autre, c'est faire précisément la même chose qu'un homme qui irait de Londres à Constantinople pour visiter Vienne ou Munich. L'étude de la grammaire latine ne peut pas même servir à nous faire connaître les principes de la grammaire générale. D'ailleurs, cette partie si abstruse de la métaphysique est fort au-dessus de l'intelligence des élèves les plus avancés de nos colléges.

Quant à l'utilité indirecte de la grammaire grecque, il serait encore plus difficile de l'établir, puisqu'il n'y a pas un écolier sur dix mille qui parvienne à en prendre quelque idée dans nos institutions publiques. Nos adversaires disent, il est vrai, que l'étude du grec est d'autant plus nécessaire, que la plupart de nos mots techniques sont tirés de cette langue. Mais si, pour connaître parfaitement l'anglais, il fallait connaître l'étymologie de tous les mots qu'il a empruntés, il serait indispensable

de savoir également l'anglo-saxon, l'anglo-normand, le celtique, et même le samscrit, puisque les dialectes de l'occident sont remplis de mots qui en sont dérivés. Alors que deviendrait le monopole de nos maîtres de grec et de latin? En résumé, l'idée d'apprendre une langue, par l'intermédiaire d'une autre, est une insulte au bon sens de notre âge. L'expérience des siècles précédens suffit au reste pour en démontrer toute l'absurdité.

Nous approchons en tremblant des régions de la poésie et de l'éloquence; car il faut avouer qu'à cet égard les apparences sont plus favorables à nos adversaires. Cependant nous nous permettrons de leur demander s'ils croient que l'éloquence de Rome et de la Grèce soit la même que celle de M. Brougham, de M. Canning, de M. Hume et du prédicateur mensuel de Whitehall. Homère, Pindare, Sophocle, Shakspeare, Burns, Byron, Southey, ont également réussi, quoiqu'ils aient écrit en suivant des poétiques très-différentes. Plusieurs de nos meilleurs écrivains étaient tout-à-fait dépourvus d'érudition classique; mais ils ont trouvé assez de modèles, soit dans notre propre littérature, soit dans les littératures des autres peuples de l'Europe moderne, pour se dispenser d'aller en chercher parmi les écrivains de l'antiquité. Loin de croire que la poésie de Rome et de la Grèce ait été utile à la poésie anglaise, nous sommes tentés de supposer qu'elle lui a au contraire porté préjudice, en arrêtant les élans de plusieurs hommes de génie qui auraient pu laisser des productions originales; mais entraînés par l'exemple, ils se sont rangés dans cette tourbe d'imitateurs qui nous obsède, depuis trois ou quatre siècles, de leurs Jupiters, de leurs Minerves et de leurs Vénus d'emprunt. Cette manière de voir va, sans doute, soulever contre nous tous ceux qui ne parlent que pour répéter ce qu'ils ont entendu dire, et qui trouvent plus commode d'adopter des opinions toutes

faites, que de prendre la peine de s'en former eux-mêmes. Quelles que soient leurs clameurs, elles ne nous empêcheront pas de soutenir ce que nous regardons comme la vérité.

Les noms de Démosthène et de Cicéron sont sans doute fort imposans: c'étaient, et surtout le premier, des hommes très-remarquables à l'époque où ils florissaient. Mais, quoi qu'on en dise, nos âges dégénérés n'ont pas été entièrement dépourvus de talent. Il y a toujours eu de grands orateurs, chaque fois qu'il s'est rencontré des esprits supérieurs, de grands objets pour les exciter, et ce qui n'est pas moins nécessaire, des auditeurs capables de les comprendre. Suppose-t-on que si les républiques de l'antiquité n'avaient pas eu d'orateurs, on en compterait un moins grand nombre dans les fastes du parlement britannique? c'est dans son ame que tout homme vraiment éloquent trouve ses inspirations. Celui auquel l'habitude a donné une élocution facile, qui a reçu de la nature une voix sonore, un maintien imposant, un esprit vif, capable de combiner rapidement ses idées et d'apercevoir les rapports les plus éloignés, et à qui l'étude, non de deux langues mortes, mais de ces nombreuses connaissances qui font la gloire de l'Europe moderne, fournit de nombreux matériaux; celui-là est un orateur. Assurément il pourra se perfectionner par la connaissance des bons modèles; mais ces modèles, c'est dans son tems, c'est dans son propre pays qu'il devra les trouver.

Ce que nous venons de dire de la poésie est également applicable aux autres branches de la littérature. L'Europe moderne a une masse d'idées et de connaissances étrangères à l'ancienne Europe, qui doivent nécessairement imprimer une direction particulière à ses écrivains. Nous n'allons pas chercher des modèles dans l'orient; pourquoi en demander aux peuples de l'antiquité? Nous

ne sommes pas plus Athéniens et Romains, que nous ne sommes Chinois ou Persans. C'est vainement qu'on veut nous fasciner les yeux avec les mots de goût et de littérature. Heureusement ces mots sont susceptibles d'analyse, et même il faut les analyser pour les bien comprendre. Un autre mot qui a été aussi habilement employé, pour nous faire persévérer dans nos erreurs, c'est celui d'*instruction*. Un homme *instruit*, suivant l'acception commune, est nécessairement quelqu'un qui connaît les langues classiques. Jadis le grec et le latin étaient la seule espèce d'*instruction*. Ce malheureux mot s'est conservé, et la Grande-Bretagne ne considère comme instruits que ceux qui savent la syntaxe. Lorsque de mauvais vers latins, composés par des écoliers ou par les pédans qui les montrent, seront aussi décriés que la charade ou le riche acrostiche, et que les sciences morales, économiques, chimiques, mathématiques, seront considérées comme la véritable instruction, l'Europe sera confondue des immanquables et prodigieux résultats que produira cette heureuse révolution.

En discutant l'utilité des langues mortes, nous n'avons pas examiné si l'étude des langues est réellement la seule qui convienne à la première jeunesse; en admettant que cela soit, il resterait encore à examiner si une langue, qui peut être à la fois lue et parlée, ne doit pas, par cette raison, être plus utile qu'une langue qui ne peut être que lue. Par des considérations analogues, il est évident que l'étude d'une langue qui contient plus de mille ouvrages dont la lecture peut agréablement nous occuper dans le cours d'une longue vie, doit offrir plus d'avantages qu'une autre dont une cinquantaine de volumes contiendrait sans difficulté toutes les richesses littéraires. Au fond quel est l'homme doué de quelque sens, qui ne verrait pas qu'il vaut mieux connaître le

français que le grec, ou l'allemand que le latin, si la rectitude de son esprit n'avait pas été faussée par les monopoleurs de l'instruction publique. Ces langues sont celles de sociétés actives, vivaces, avec lesquelles nous sommes constamment en relation de plaisirs ou d'affaires, et non pas de sociétés éteintes qui ont disparu pour toujours de la face du globe.

La France, l'Italie, l'Allemagne, possèdent un grand nombre de trésors scientifiques et littéraires. Il est fort à regretter qu'ils ne servent qu'au petit nombre de ceux d'entre nous qui, dans un âge avancé, lorsque le tems est devenu rare et précieux, apprennent péniblement ce que plus tôt ils auraient appris sans efforts, et même avec une satisfaction bien différente du dégoût que leur inspiraient les langues mortes, attendu qu'ils auraient conçu facilement l'utilité des langues vivantes. C'est surtout à nous, peuple voyageur, qui, faute de les connaître, parcourons, sans aucun profit, les différentes contrées de l'Europe, que l'étude de ces langues serait indispensable. C'est certes une étrange consolation pour nos ambassadeurs, nos consuls, nos négocians, dispersés dans tous les coins du globe, que de penser qu'ils peuvent, tant bien que mal, scander une ode d'Horace, lorsqu'ils se trouvent dans des sociétés, où ils sont sourds et muets, et où on leur tend sans cesse des piéges dans lesquels leur ignorance ne manque presque jamais de les faire tomber. Dans une occasion d'éclat, le roi d'Angleterre envoie au roi de France, son allié, un ambassadeur choisi parmi les plus grands seigneurs du royaume. Sa mission se borne à débiter en français un discours de dix lignes; mais il ne peut en venir à bout, et, malgré une dépense de deux à trois millions de fr., il se rend la risée d'une cour et d'une nation rivales.

Ce n'est pas tout. Un malheureux négociant qui des-

tine son fils au commerce, et qui a employé quinze ans de la vie de ce fils et dépensé mille livres st. à lui faire donner une éducation classique, est obligé de se constituer en de nouveaux frais pour l'envoyer à Naples, à Gênes, à Cadix, et lui faire apprendre la langue indispensable au succès de ses affaires. Cent mille d'entre nous gouvernent, dans l'Inde, à peu près autant de millions de sujets étrangers. N'allez pas croire qu'ils s'y disposent, en apprenant le sanskrit, l'hindoustani, l'arabe, le persan : tout leur tems, dans les dernières années de leur adolescence, se passe à faire des vers barbares sur Apollon, Mars, Mercure, etc. Chaque jour les Chinois nous trompent à Canton ; malheureusement nous ne savons pas encore discuter dans sa langue, avec un marchand Hong, et adresser nos justes plaintes à un Mandarin. Nous cherchons alternativement à intimider et à cajoler le Turc, de fort mauvaise humeur contre la Russie, et nous nous servons de l'intermédiaire d'un drogman grec que les Russes paient pour traduire tout de travers ce que nous le chargeons de dire à Sa Hautesse et à ses visirs. Mais milord Strangfort est un fort bon latiniste et il peut traduire Tibulle ; ce qui est, il faut en convenir, une grande compensation. Nous ne pouvons faire ni la guerre, ni l'amour, ni le commerce en grec et en latin ; or nous courtisons la moitié des femmes du globe, nous faisons la guerre à la moitié des hommes, et le commerce avec la totalité. Il faut avouer que nous nous y préparons d'une singulière manière. Heureusement que l'amour parle un langage qui lui est propre.

Nous venons de démontrer que l'étude des langues modernes était très-préférable à l'étude de celles que l'on a si improprement décorées du titre de savantes. Il s'en faut bien cependant que nous regardions les langues modernes comme la seule occupation qui convienne à la

jeunesse, et, selon nous, elles doivent être bien plutôt considérées comme un instrument que comme un but. Il faut surtout se garder de les enseigner exclusivement sous le rapport littéraire. Les prétentions littéraires sont le malheur de notre âge. Tel individu veut être un homme d'état, parce qu'il a remporté le prix de vers grecs; tel autre prétend à la direction d'un journal politique ou à une place supérieure dans l'excise, et même au poste d'ambassadeur, parce qu'il fait de médiocres vers anglais. Malheureusement les murs d'une ville ne s'élèvent plus, comme jadis, au son d'une lyre; et il est plus facile de défendre les états ou de les conquérir avec de la prose qu'avec des vers.

Nous voudrions bien savoir, par exemple, à quoi l'étude de la poésie peut être bonne, quand il s'agit d'abolir les lois des pauvres; de faire cesser de stupides restrictions commerciales; de réprimer la Sainte-Alliance; de convaincre la moitié de l'Angleterre qu'un catholique est un chrétien; de refondre la cour de la chancellerie, et de réformer la moitié de notre législation et les deux tiers de nos hommes de lois. Malheur aux pays gouvernés par des hommes d'état qui font des vers! et dont les principaux magistrats consultent davantage Thomas Moore que Blackstone! C'est un état de société fort dangereux, et qui tend à décrier le véritable savoir. Ce qui importe, c'est que chacun soit pourvu des connaissances nécessaires pour s'acquitter convenablement des devoirs de son emploi; *tractent fabrilia fabri* : c'est seulement ainsi que les nations grandissent et prospèrent.

La littérature peut être sans doute une industrie productive; mais ce n'est que par la persévérance et les travaux personnels de ceux qui la cultivent, qu'elle le devient. Il nous serait facile d'en donner beaucoup de preuves. Tous ceux qui ne sont pas nés avec une voca-

tion décidée, et qui, en sortant du collége, n'ont pas cultivé avec soin leurs dispositions naturelles, sont incapables d'écrire leur langue un peu convenablement, et de rendre compte de ce qu'ils ont fait, pensé ou vu. Y a-t-il, par exemple, beaucoup de jurisconsultes qui écrivent d'un meilleur style que celui d'un acte du parlement? La Grande-Bretagne a été engagée dans une longue série de guerres, elle y a acquis une gloire qui n'est point inférieure à celle de Rome et de la Grèce; et cependant il ne s'est pas trouvé un seul général anglais qui ait pu écrire l'histoire de ses propres faits d'armes, et rédiger une lettre ou un rapport dont un écolier pourrait se faire honneur. Nous n'avons pas, sur l'art nautique ou sur l'art de la guerre, un seul écrivain qui mérite d'être nommé. Tel est le résultat de l'éducation de Westminster, d'Éton, d'Oxford, de Cambridge. Ceux qui y professent ont la prétention de nous enseigner les belles-lettres, et ils ne savent même pas nous apprendre à faire un simple récit dans notre propre langue ou dans toute autre. Ainsi, quelqu'insignifians que soient leurs engagemens, ils ne parviennent pas à les remplir; et nous passons la première et la plus belle partie de notre existence à ensemencer un champ qui ne donne pas de moissons.

L'éducation peut être mauvaise sous deux rapports: d'abord, lorsque le but que l'on se propose n'est pas tel qu'il devrait être; et, en second lieu, lorsque les moyens ne sont pas en harmonie avec le but. Les pays catholiques ont, en général, erré sous ces deux rapports; quant à nous, c'est principalement sous le second que nous avons suivi une mauvaise route. Les peuples que nous prétendons imiter, ainsi que nous l'observions plus haut, nous ont cependant, sur ce point, laissé de meilleurs exemples. Ils voulaient former des hommes d'état, des législateurs, des guerriers, des orateurs, et c'était à des hommes d'é-

tat, des guerriers, des orateurs, qu'ils confiaient l'éducation de la jeunesse. Lycurgue n'aurait pas voulu faire élever des Spartiates par des Ilotes; et lorsqu'Antipater fit demander cent cinquante enfans comme otages aux Lacédémoniens, ils répondirent qu'ils préféraient lui donner cent cinquante hommes faits, parce qu'au moins la mauvaise éducation ne pourrait pas les corrompre. Puisqu'à l'exemple des autres états de la chrétienté, nous avons confié aux prêtres l'enseignement public, au lieu d'en faire une institution civile et politique, il est heureux du moins que le clergé anglican ne reconnaisse pas un chef étranger dont les ordres lui paraissent devoir être obéis avant ceux du chef de l'état; qu'il n'ait pas plus de dévouement pour les intérêts de son ordre que pour ceux de son pays; et que les institutions particulières qui le régissent ne lui soient pas plus chères que les lois de la monarchie.

Mais quelque respectables que soient, en général, les membres du clergé anglican, il n'en est pas moins très-nécessaire de leur ôter la direction exclusive de l'instruction publique. Tant qu'elle sera dans leurs mains, il nous sera impossible de sortir des vieilles ornières dans lesquelles nous sommes si malheureusement engagés depuis des siècles. Les hommes n'enseignent que ce qu'ils savent; et, en effet, comment pourraient-ils faire autrement? Il en résulte que le système et ceux qui l'exploitent à leur profit, sont réunis par des liens indissolubles Le système ne peut pas être modifié, puisque les hommes qu'il fait vivre ne connaissent que les langues anciennes, et ne sauraient par conséquent montrer autre chose.

Au reste, quand bien même ces langues auraient plus d'utilité que nous ne le prétendons, ce ne serait pas encore une raison suffisante pour attribuer au clergé le privilége exclusif de les enseigner. Qu'ils enseignent la théo-

logie, rien n'est mieux ; c'est leur état, et certes personne n'a la prétention de leur contester le droit de l'exercer ; mais une éducation littéraire doit être confiée à des littérateurs. A cause que les membres du clergé ont plus de loisir que les autres classes, il ne s'ensuit pas qu'il faille les choisir ; car les loisirs ne constituent pas la capacité. Nous concevons qu'il peut être convenable pour eux d'ajouter quelque chose à un revenu, en général, insuffisant; mais l'intérêt des générations successives est encore plus important que le leur; et nous aimerions mieux que le clergé anglais affermât des terres comme celui d'Écosse, que de le voir traîner une misérable existence, ou se charger, sans y être convenablement préparé, de l'éducation de nos enfans.

Au fond, jamais système ne fut mieux conçu pour empêcher d'apprendre les langues que l'on a la prétention d'enseigner. Si Juste-Lipse a composé un ouvrage en latin, dans les premières années de son enfance, ce n'était pas au moyen de la prosodie et de la syntaxe. Les géans d'érudition de cet âge étaient nourris, élevés avec le latin ; avec la langue, et non avec ses règles ; avec les auteurs latins et les sujets qu'ils traitent, et non pas seulement avec des mots vides de sens et des règles incompréhensibles pour l'intelligence des enfans. Dans le système que nous suivons, toute la peine est du côté de l'élève, le maître n'a pas même besoin d'écouter ; il suffit qu'il en ait l'air. Ses fonctions sont purement mécaniques, et, au besoin, on pourrait le faire suppléer par une machine. L'élève, de son côté, n'aperçoit aucun but, aucun objet ; il n'acquiert pas d'idées nouvelles. Bientôt il imagine qu'il en est de même de toutes les autres études, et il apprend à haïr le travail pour le reste de sa vie. Un adulte dont l'énergie a diminué, et qui a perdu une partie de son excitation nerveuse et de sa vi-

gueur musculaire, ne pourrait pas supporter l'existence sédentaire que l'on impose à de malheureux enfans dans toute la force et la surabondance de santé du premier âge. N'apprenant rien qui soit de nature à intéresser leur jeune et vive imagination, assujettis à un travail routinier, monotone, sans utilité, sans but, l'énergie de leurs facultés intellectuelles est promptement détruite par les travaux destinés à la développer ; et ils finissent par prendre dans un invincible dégoût tout ce qui réclame quelqu'attention ; les sciences, les arts, les langues et la littérature.

Sous le point de vue moral, c'est un grand malheur qu'à l'âge où l'esprit devrait être occupé de travaux à la fois utiles et agréables, pour empêcher les passions de prendre une direction funeste, nous condamnions la jeunesse à des travaux qu'elle abhorre et qui lui inspirent la plus légitime et la plus invincible répugnance. De là, en grande partie, les vices que l'on contracte dans nos écoles publiques ; car si ce n'en est pas la cause unique, c'en est au moins la principale. Le ressort trop comprimé s'échappe avec violence ; et comme on n'a pas su se rendre maître du cœur des jeunes gens et les conduire doucement au bien, ils se dirigent vers le mal avec une effrayante énergie. Il n'y a guère que ceux qui se sont fait quelqu'occupation de leur choix, ordinairement une occupation manuelle, ceux qui s'amusent à tourner, à dessiner, à peindre, qui restent étrangers à ces désordres.

Ceci est un mal indirect. Un mal direct, c'est de ne pas être instruit dans les sciences politiques et morales, et préparé, comme chez les peuples de l'antiquité, à l'exercice des vertus publiques. La religion que l'on nous enseigne est une routine et une pure forme. Nous quittons nos instituteurs, sans rien savoir de nos droits et

de nos devoirs; sans principes pour guider notre conduite; sans connaître les lois, les mœurs et les usages de notre pays, et sans aucune idée juste sur l'homme et sur le monde. Nos écoles publiques ont, il est vrai, en opposition à l'éducation particulière, la prétention de nous donner une expérience précoce de la société; mais nous voudrions bien que l'on nous dît quels hommes et quelle société l'on apprend à connaître à Éton et à Oxford.

On ne nous en apprend pas davantage sur le monde physique que sur le monde moral, ni sur les rapports continuels et infinis qui les unissent. On ne nous dit rien de ce qui forme le train ordinaire de la vie et l'existence non-seulement de la société civile, mais de l'homme lui-même. On nous laisse dans la plus complète ignorance du globe que nous habitons et de l'univers qui nous entoure. C'est tout au plus si nous savons les noms des animaux, des végétaux, des minéraux, sans le secours desquels nous ne pourrions pas vivre une heure. On ne nous fait pas connaître les nouvelles formes que l'art leur donne; les procédés par lesquels ces conversions s'opèrent; en un mot les arts innombrables qui nous ont fait sortir de l'état sauvage. La nature nous a doués d'un principe très-actif de curiosité, susceptible de produire les plus heureux résultats; mais l'empreinte de l'ignorance et de la barbarie des siècles monastiques ne se fait pas moins apercevoir dans ce que nos instituteurs négligent de nous apprendre que dans ce qu'ils nous enseignent.

Il en résulte que la science qui fait la richesse et la puissance de la Grande-Bretagne n'est point honorée comme elle devrait l'être. Ce n'est pas de l'*instruction*. Elle ressemble à ces fondemens enfouis dans le sol et inaperçus, et qui cependant constituent toute la force des constructions élevées sur leur base. Le pair méprise le

chimiste qui lui apprend comment on teint les vêtemens qu'il porte et la jarretière qui décore son genou, et il n'a pas plus de considération pour le métallurgiste qui lui indique les moyens de convertir en or des montagnes stériles. Toute une armée de législateurs nobles et roturiers se réunit annuellement pour statuer sur des matières d'arts et de sciences, et ce n'est qu'à grande peine que quelques rayons lumineux parviennent à s'introduire à travers les épaisses ténèbres des deux chambres. Que ceux qui en doutent consultent les débats, les rapports, les journaux : ils y verront que cinq parlemens se sont occupés de la meilleure forme à donner à la jante des roues, et cinq parlemens n'ont pas pu décider si une livre pesant exerce une égale pression sur un ou sur deux pouces carrés de surface.

Tel est le prix que l'on attache à l'éducation, qu'il n'est aucun sacrifice d'argent auquel un père tendre et judicieux ne soit résigné, quand il s'agit de celle de son fils. Le malheur est qu'il ne se rende pas un compte exact de ce qu'il entend par éducation. Il se contente de suivre la route battue, de faire ce que les autres ont fait, convaincu que tout ce qui est sanctionné par le tems, par l'usage et par l'état, ne saurait être mal. Il arrive souvent qu'une famille tombe dans le malaise, qu'elle vend une partie de ses propriétés et quelquefois même la plus grande partie, pour faire donner une bonne éducation à un ou plusieurs de ses membres, « parce qu'une bonne éducation vaut mieux que la richesse. » Certes nous n'en disconvenons pas; nous nions seulement que le grec et le latin, les habitudes vicieuses ou oisives contractées au collége, soient un meilleur patrimoine que deux ou trois mille liv. st. avec lesquels un jeune homme, tout aussi ignorant, sans doute, mais peut-être plus honnête et moins dissipé, aurait pu tracer sa route dans ce monde.

Le père a dépensé toute sa fortune dans un but qui n'est pas atteint, et l'enfant est condamné, pour le reste de son existence, à se débattre péniblement contre la misère et tous les maux qui la suivent.

En publiant les observations que nous venons de faire, nous sommes bien loin de supposer qu'elles puissent recevoir une application immédiate. Le préjugé que nous avons combattu est trop profondément enraciné pour qu'il soit possible de le détruire par un seul effort. Nous nous estimerons heureux, si nous avons légèrement ébranlé le tronc, ou concouru à élaguer quelques-unes de ses branches; c'est aux générations à venir que nous laissons le soin d'achever l'ouvrage que nous n'avons pas craint de commencer. (*Westminster Review.*)

COMMERCE.

DU COMMERCE ET DE LA FABRICATION DES SOIERIES EN ANGLETERRE.

L'importation des soieries étrangères dans la Grande-Bretagne est prohibée depuis plus d'un siècle; mais, aux termes d'un bill passé en 1824, elle sera permise, à partir du mois de juillet prochain, moyennant un droit de 30 p. $^{\circ}/_{0}$ *ad valorem.* Un changement si grave dans cette législation séculaire devait, vu l'importance et le développement qu'ont acquis les manufactures de soies, exciter vivement l'intérêt public et l'anxiété des fabricans. L'opinion s'est partagée relativement au but politique et aux effets probables du nouveau bill; des assemblées se

sont tenues à ce sujet; nous croyons en conséquence que quelques observations sur cette matière ne seront point déplacées dans notre recueil; elles auront au moins le mérite de l'à-propos.

Nous commencerons par retracer rapidement l'origine, les progrès, et l'état actuel du commerce et de la fabrication des soieries en Angleterre. Lorsque nous aurons constaté l'effet des restrictions qui ont frappé jusqu'ici sur cette branche d'industrie, nous serons bien plus à même d'apprécier les conséquences que doit nécessairement avoir leur abolition.

L'art de fabriquer des soieries fut pratiqué en Angleterre dès le quinzième siècle. Ses progrès ont d'abord été très-lents; mais il s'étendit à mesure que l'accroissement de la richesse publique multiplia les besoins du luxe. Les fabricans de soie de la métropole se formèrent en compagnie en 1562, en corporation en 1629, et telle était la prospérité de leurs travaux, en 1666, qu'on lit dans le préambule d'un statut publié sous le règne de Charles II, qu'ils employaient quarante mille ouvriers. Il est important d'observer que, quoique l'introduction des étoffes de soie eût été prohibée sous Jacques Ier, Charles Ier, Cromwel et Charles II, cette mesure n'était pas rigoureusement exécutée, et qu'à tout prendre l'introduction pouvait être considérée comme permise.

La révocation de l'Édit de Nantes a beaucoup influé, mais moins qu'on ne le pense communément, sur la prospérité de nos manufactures de soie. Cet acte déplorable d'intolérance bannit de leur pays près de cinq cent mille citoyens industrieux, dont cinquante mille trouvèrent un asile en Angleterre. Ceux d'entre ces réfugiés qui s'occupaient de la fabrication des soieries, dont quelques branches avaient déjà fait en France de grands progrès, s'établirent à Spitalfields, qui, dès-lors, a toujours été le

siége principal de ce genre d'industrie. A cette époque, les soieries étrangères entraient librement en Angleterre ; les registres de la douane constatent que, de 1685 à 1693, l'importation annuelle s'élevait de 600,000 à 700,000 liv. st.

Dès 1692, les réfugiés, tout aussi experts en matière de monopole qu'en matière de fabrication, obtinrent un privilége exclusif pour la confection des taffetas lustrés et des articles de modes les plus recherchés. Ils ne s'en tinrent pas là ; le parlement, cédant à leurs pressantes sollicitations, prohiba, en 1697, les soieries du continent, et en 1701, celles de l'Inde et de la Chine.

Nous insistons sur ces faits, parce qu'ils prouvent à quel point est erronée l'opinion générale, qui attribue au système prohibitif l'origine et les progrès de cette branche de l'industrie anglaise. Loin de là, il est constaté, par des documens authentiques consignés dans plusieurs actes du parlement, et par une foule d'autres témoignages non moins concluans, qu'elle avait surmonté toutes les difficultés inséparables de son établissement, qu'elle avait pris racine, et avait acquis une grande consistance, avant d'être assujettie aux entraves du monopole, et avant que nos fabricans eussent manifesté plus de confiance dans les règlemens fiscaux, et dans les poursuites des officiers de la douane, que dans leur propre habileté et dans la loyauté de leurs transactions commerciales.

En 1719, époque importante dans l'histoire de la fabrication des soieries en Angleterre, MM. Lombe frères se firent concéder, pour quatorze ans, une patente qui leur garantissait la propriété exclusive de la fameuse machine à organsiner la soie, dont ils avaient dérobé le modèle à l'Italie. A l'expiration de ce terme, le parlement refusa de renouveler la patente ; mais il alloua à M. Thomas Lombe 14,000 liv. st., en considération des

services qu'il avait rendus à son pays par la construction d'une machine, qui, disait-on, devait nous dispenser à l'avenir de tirer l'organsin de l'Italie, comme nous l'avions fait jusqu'alors. Mais il est constant que l'établissement des machines de ce genre, en Angleterre, a été l'un des plus grands obstacles aux progrès de la fabrication des soieries dans ce pays. Elles avaient été montées, dans l'origine, en considération des droits élevés qui pesaient sur l'organsin ; et l'on s'est prévalu de leur érection et des capitaux énormes qu'elle avait absorbés, pour maintenir ces droits au même taux.

De 1719 à 1785 ou 1790, la manufacture de soies fit des progrès lents, mais sensibles. A cette dernière époque, elle éprouva, par suite de la substitution générale du coton à la soie, dans les articles de toilette ou d'ameublement, un échec qu'elle ne put réparer de quelques années. Cette révolution dans les modes fut si rapide, qu'en 1793 les fabricans de Spitalfields furent forcés de supprimer quatre mille métiers dont l'exploitation donnait, sept ans auparavant, de l'emploi à près de dix mille ouvriers.

Cette branche d'industrie s'est ranimée en 1798 et 1800, et, depuis dix ou douze ans, elle a fait des progrès étonnans, dus en grande partie à la facilité que nous éprouvons aujourd'hui à tirer de l'Inde la matière première. En 1779, la compagnie des Indes introduisit au Bengal le procédé usité en Italie pour préparer la soie; mais l'ignorance et les préjugés des indigènes, joints à d'autres causes qu'il est inutile de rapporter, en retardèrent long-tems les progrès. Avant 1770, la quantité de soie brute importée de l'Inde n'excédait pas cent mille livres, année moyenne; elle était d'une qualité très-inférieure, et valait un tiers ou moitié moins que celle d'Italie : en 1780, la masse des importations fut de deux cents

milliers ; et elle fut de cinq cents milliers en 1800. Depuis lors, elle a continué de s'accroître dans des proportions plus fortes ; et, en 1823, il a été importé du Bengal plus d'un million deux cent mille livres de soie brute d'une excellente qualité.

On lit dans le second rapport du comité de la Chambre des Lords, sur le commerce étranger (p. 4), que le prix de la soie brute d'Italie est de 13 à 26 sh. la livre, distraction faite du droit, et que le prix de celle du Bengal varie de 12 à 25 sh. ; mais, comme l'Italie ne produit par an qu'une seule récolte de cocons, tandis que l'Inde en produit deux ou trois, on doit s'attendre à une grande réduction de prix, sur cette matière, du moment où disparaîtront les règlemens absurdes dictés par la jalousie, qui interdisent aujourd'hui, aux capitaux et à l'industrie européenne, l'exploitation des soies de l'Inde.

Il est une circonstance qui influe sur les ventes de soie brute et de soie ouvrée que fait la compagnie des Indes, circonstance qu'il nous est impossible d'expliquer, et sur laquelle les négocians seuls pourraient jeter quelques lumières ; c'est que la soie ouvrée et la soie brute sont cotées au même prix dans les marchés de la Compagnie. Il est impossible que cette anomalie ne disparaisse point sous un système de liberté commerciale, et la Compagnie devrait nous dire quelle en est la cause. Il faut qu'elle élève le prix des cocons, ou qu'elle réduise celui des soies fabriquées. Au surplus, ce mystère doit s'éclaircir aujourd'hui que les soieries de l'Inde vont être librement introduites dans nos marchés.

Voici un état officiel des quantités de soies brutes et de soies organsinées qui ont été importées dans la Grande-Bretagne, du 5 janvier 1823 au 5 janvier 1824.

PROVENANCES.	SOIE BRUTE.	SOIE organsinée.	TOTAL.
Allemagne.	35,689		
Hollande.	1		
Flandre.	1,171		
France.	396,355 $\frac{1}{2}$		
Portugal	179		
Espagne.	1,300 $\frac{1}{4}$		
Gibraltar.	5,784 $\frac{1}{4}$		
Italie.	196,787 $\frac{3}{16}$	359,640 $\frac{10}{16}$	
Malte.	381		
Turquie.	203,059		
Bengal.	1,218,661 $\frac{11}{16}$		
Chine et Perse.	392,717		
	2,452,130 $\frac{3}{5}$	359,641 $\frac{10}{16}$	2,811,772 $\frac{6}{16}$

En 1824, l'exportation n'a été que de cinquante-trois mille six cents livres, dont quatre mille pour l'Irlande.

L'importation des soies dans la Grande-Bretagne a été, l'année suivante, de trois millions trois cent quatre-vingt deux mille trois cent cinquante-sept, dont un million sept cent seize mille sept cent trente-quatre fournis par l'Italie, et un million trois cent sept mille trois cents par les Indes et la Chine.

Il est difficile d'estimer exactement la valeur actuelle de la manufacture de soie dans la Grande-Bretagne, mais la masse énorme des soies brutes et organsinées qu'on y importe chaque année prouve que cette valeur est bien plus forte qu'on ne le croit communément : « Je calcule, dit M. Wilson, l'un de nos premiers fabricans de soieries, et l'un des mieux informés, que l'organsinage de la soie qui est destinée aux ateliers de tissage emploie quarante mille ouvriers, dont les gages s'élèvent, en totalité, à la somme de 350,000 livres st. (environ 8,750,000 fr.) ; j'estime que cinq cent mille livres de savon et une grande quantité de matières colorantes

entrent dans la préparation de la soie pour une valeur de plus de 300,000 livres, et que le dévidage occupe seize mille cinq cents ouvriers qui absorbent plus de 265,000 liv. st. (environ 6,625,000 fr.) de salaires. Le nombre des métiers est de quarante mille; ce qui, à deux hommes par métier, donne quatre-vingt mille ouvriers employés au dévidage, à l'ourdissage, au tissage et à la mécanique, et dont le salaire monte à 3,000,000 liv. st. (environ 75,000,000 fr.); mais ces ouvriers ont une famille qu'ils entretiennent. Ainsi la manufacture de soie, représentant un capital de 10,000,000 liv. st. (250,000,000 fr.) nourrit à peu près quatre cent mille personnes. »

M. Hale de Spitalfields porte ce nombre à cinq cent mille; mais comme M. Bell et quelques autres fabricans recommandables ne l'élèvent point aussi haut que M. Wilson, nous sommes fondés à regarder les calculs de ce dernier comme les plus exacts.

Ces données attestent suffisamment les progrès de cette branche de l'industrie britannique. Ses développemens ont été si rapides qu'ils ont passé en étendue et en importance ceux qu'elle a acquis chez nos voisins. M. Chaptal, dans son ouvrage sur l'industrie française, évalue seulement à un million de livres pesant la quantité de cocons que la France produit, année moyenne, et à deux millions de livres la quantité ouvrée dans ses fabriques.

Au reste, ce n'est pas uniquement par l'étendue de la fabrique que nous pourrions braver la concurrence de nos habiles voisins. Quoiqu'ils aient l'avantage sur nous, dans la fabrication des tissus légers, nous les surpassons incontestablement dans celle des gants, des bas, des articles croisés de soie et coton, et nous rivalisons avec eux pour l'éclat et la bonté du teint. C'est à la prohibition des soieries françaises qu'il faut attribuer les préjugés qui

existent en leur faveur. L'enquête de la Chambre des Lords constate que la plupart de ces articles, vendus à Londres et ailleurs comme objets de contrebande, proviennent des ateliers de Spitalfields et de Manchester, et non de Lyon ou de Nîmes, comme le pensent nos *ladies*.

Les soieries anglaises coûtent, il est vrai, plus cher que celles de France; c'est une conséquence, non de l'incapacité de nos fabricans, mais de la fausse position dans laquelle ils se sont trouvés. Si le gouvernement avait traité les fabricans de soieries comme ceux de coton; s'il leur eût été permis d'importer la matière première, franche de tous droits; s'ils eussent été obligés de ne compter que sur leur habileté pour obtenir l'avantage dans les marchés de l'intérieur, comme dans ceux de l'étranger, peut-on raisonnablement penser que ces deux branches d'industrie n'auraient pas fait des progrès également rapides? Mais en même tems que le fabricant de soieries, protégé par des prohibitions, était privé des stimulans que la concurrence peut seule produire, il avait encore à combattre des difficultés non moins sérieuses. La France possède une récolte annuelle de cocons sur laquelle les fabricans n'ont aucune taxe à payer. La soie brute qu'ils importent n'est frappée, à l'entrée, que du droit de 1 franc 2 cent. par kilogramme. Quant à l'organsin importé en France, le droit n'est que de 2 fr. 4 cent. par kilogramme, ou de 9 pences par livre. Mais le fabricant anglais a été forcé jusqu'ici de payer une taxe de 4 sh. par livre pour les cocons importés du Bengal, de 5 sh. 7 d. 1/2 pour les cocons provenans des autres pays, et de 14 sh. 8 d. pour l'organsin. Ces taxes monstrueuses grossissent de 25, 30 et 40 p. % le prix d'achat. Ce n'est pas tout : outre le déchet qu'elle éprouve dans les divers périodes de fabrication, la soie perd, par la teinture seule, un quart de son poids; ce qui, joint à l'intérêt du capital absorbé

par le paiement des droits sur la soie brute, doit nécessairement ajouter au prix de chaque article fabriqué. Pour achever de faire sentir à quel point le droit en question est oppressif, il suffit de répéter, avec le comité de la Chambre des Pairs, que la prime de 12 sh., accordée au fabricant pour chaque livre de soieries qu'il exporte, est presque toujours un faible dédommagement du droit d'importation qu'il a originairement payé.

A diverses époques, on a réclamé auprès du ministère contre l'énormité de ces droits; mais M. Vansittart, qui croyait fermement que, dans les tarifs de douanes, deux et deux font toujours quatre, fit la sourde oreille à toutes les propositions qui avaient pour objet la réduction des taxes. Heureusement le règne de cet amateur de gros droits et du système restrictif, et celui de son digne collègue, M. George Rose, ont eu leur terme. A peine MM. Robinson et Huskisson ont-ils été appelés aux fonctions qu'ils remplissent avec tant de gloire pour eux et tant d'avantage pour la nation, qu'ils ont pu s'éclairer sur l'état de la fabrique par les pétitions qu'avaient adressées à la Chambre des Communes ceux qui s'occupent le plus activement de ce genre d'industrie. Voici ce que nous lisons dans l'une d'elles, signée par les fabricans les plus recommandables de Londres et des environs : « Cette » importante fabrication, malgré les développemens con- » sidérables qu'elle a reçus, languit dans un état forcé » de dépression, par l'effet des lois qui l'empêchent de par- » venir au degré de prospérité qu'elle aurait atteint dans » des circonstances plus favorables. En réfléchissant aux » approvisionnemens inépuisables que pourraient nous » fournir les Indes orientales, à l'immensité de nos capi- » taux et à l'habileté de nos ouvriers, nous sommes con- » vaincus que des mesures judicieuses mettraient notre » fabrication de soie à même de triompher de toute

» concurrence étrangère, et que la Grande-Bretagne » pourrait devenir, pour les soieries, comme pour les co» tonnades, l'entrepôt de l'univers. »

M. Huskisson s'est facilement aperçu que cette branche d'industrie avait à souffrir d'abord de la surtaxe des matières premières, laquelle avait pour résultat d'élever les soieries à un prix exorbitant; et, en second lieu, des lois prohibitives qui tendaient à éteindre, ou du moins à affaiblir l'action ordinaire de notre génie industriel. « Le » monopole, disait M. Huskisson dans son discours du 24 » mars 1824, a produit ce qu'il produira toujours, une » indifférence complète pour tout perfectionnement. Ce » zèle intéressé qui est l'ame de l'industrie, et qui s'ap» plique sans cesse à reproduire et à vendre au meilleur » marché possible, s'est amorti, grâce au système prohi» bitif. C'est lui qui nous a retenus en arrière de nos voi» sins dans la fabrication des soieries, effet déplorable de » cette torpeur qui frappe l'industrie, lorsque les lois » restrictives la plongent dans une indolente sécurité. »

Conformément à ce noble et généreux système, M. Huskisson proposa au parlement de réduire à trois pences (30 cent.) par livre, les droits sur les soies brutes; mais on soutint qu'il serait impossible, sans ruiner complètement les *tordeurs de soie*, de faire une réduction équivalente dans les droits sur la soie étrangère organsinée; en conséquence, les droits d'importation sur l'organsin furent réduits de 14 sh. 8 d. à 7 sh. 6 d. (9 fr. 35 c.). M. Huskisson proposa ensuite de prolonger, jusqu'en juillet 1826, la défense d'importation, et de la lever alors, soumettant les soieries de toutes espèces à un droit d'entrée de 30 p. °/$_{0}$ *ad valorem*, à partir de cette époque. Ces propositions ont été converties en lois, par la Chambre des Communes, à une immense majorité.

Un tel changement n'était pas de nature à plaire à nos

fabricans de soieries, l'alarme est devenue générale parmi eux. Ils ont, dans plusieurs adresses, demandé au gouvernement la prolongation du terme assigné à la prohibition. Nous espérons que les ministres ne leur feront aucune concession sur ce point; toutefois, leurs griefs méritent, sous d'autres rapports, un examen immédiat. La fabrique de soie, ayant existé depuis si long-tems, et ayant pris de si grands développemens, sous la protection des lois prohibitives, il serait évidemment aussi injuste qu'impolitique de l'exposer à un froissement subit. Aussi, M. Huskisson supposait-il qu'un droit de 30 p. % *ad valorem* suffisait pour la garantir contre cet inconvénient. Sans doute, il en serait ainsi, si, d'ailleurs, la position des fabricans de soieries anglais et français était la même. Mais elle est bien différente; en effet, les Français ne paient, sur l'organsin qu'ils importent d'Italie, qu'un droit d'environ 9 pences (18 sous) par livre, tandis qu'ici il est frappé d'un droit *décuple*, qui est de 7 sh. 6 d. (9 fr. 35 c.). Il est vrai que la soie brute organsinée en Angleterre n'est aujourd'hui passible que d'un droit de trois pences (30 cent.); mais l'organsin d'Italie est indispensable au tissage des soieries les plus riches, tels que les damas, les satins, les gazes, etc., etc., articles pour lesquels les Français sont nos rivaux les plus redoutables. Nos fabricans prétendent que tant que ce droit sur l'organsin, qui est de 35 p. % de la valeur de cette matière, sera perçu en sus des gros droits, qui pèsent aussi sur les matières colorantes, sur les cendres et sur le savon, articles dont on fait une si grande consommation dans les manufactures de soie, un droit de 30 p. % *ad valorem*, sur les soieries étrangères, sera insuffisant, pour soutenir une branche d'industrie dans laquelle nos fabricans seront inévitablement écrasés par ceux de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Chine et de l'Inde.

Il peut y avoir de l'exagération dans les plaintes des intéressés, quant aux effets qu'ils attribuent aux taxes, sur l'organsin, sur la matière colorante et sur le savon; cependant il est clair que leurs calculs sont justes, à beaucoup d'égards, et méritent, sous plusieurs rapports, l'attention du ministère. Mais, en les supposant exacts sur tous les points, ce ne serait pas une raison pour perpétuer ce système de monopole, dont les conséquences sont d'ailleurs si déplorables. Il est un autre remède bien plus efficace, c'est de supprimer les droits sur la matière colorante et sur les cendres, et de réduire ceux qui pèsent sur l'organsin et le savon. Nous avons constamment approuvé le système des ministres qui désirent diminuer les taxes qui gênent notre commerce et notre industrie manufacturière, de préférence à celles que les consommateurs paient directement. Eh bien, de toutes les taxes de ce genre nous n'en connaissons point de plus oppressives que celles imposées sur les cendres et sur le savon; ce dernier article n'est pas seulement grevé directement d'un droit très-élevé, mais il l'est encore indirectement par la taxe qui frappe les matières dont il est composé, tels que le suif et la soude. Si l'on remarque que ces droits ajoutent 120 p. % au prix du savon, et qu'il faut quarante livres de savon pour teindre cent livres de soie, on verra à quel point ces impôts sont préjudiciables à la fabrication des soieries, et en général à tous les articles dans la confection desquels le savon est employé. Ceci, nous le répétons, mérite, de la part des ministres, un examen sérieux. La perte pour le revenu qui résulterait de la diminution des droits sur la soude, sur le suif, sur les matières colorantes, etc. n'excéderait pas 236,000 liv. st., et le droit sur le savon pourrait être réduit de 30 et même de 50 p. %, sans occasioner, en définitive, une réduction sensible dans les recettes du trésor.

Voici un état sommaire des prix courans (droits compris) de quelques-uns des articles principaux employés dans la teinture des soies, du montant des droits auxquels ils sont assujettis, et du revenu net de ces taxes, dans le cours de l'année qui a fini au 5 janvier 1825.

	Prix.	Droit.	Revenu.
Cendres	44 sh. p. cwt.	11 sh. 2 d. p. ql.	29,731 liv. st.
Quercitron	16 sh.	2 sh.	2,722
Cochenille	24 sh. 6 d.	2 sh. 6 d.	14,137
Garance	95 sh.	12 sh.	52,515
Suif	42 sh.	3 sh. 4 d.	122,032
Soude	24 sh.	8 sh. 6 d.	15,153
		Total...	236,290
Savon blanc	86 sh.	28 sh.	1,154,503
— bleu	82 sh.	28 sh.	
— jaune	74 sh.	28 sh.	
— mou	49 sh.	21 sh.	
		Total...	1,390,793

Les *tordeurs* anglais s'opposeraient probablement à une réduction ultérieure des droits sur l'organsin étranger; mais ceux d'entr'eux qui connaissent le mieux l'état de cette branche d'industrie, avouent que, s'ils étaient protégés contre la concurrence étrangère par un droit de 3 à 4 sh., ils auraient peu à la redouter. Les données que nous avons à ce sujet nous ont convaincus qu'ils seraient aussi efficacement protégés par une taxe ainsi réduite, qu'ils le sont par le droit actuel de 7 sh. 6 d. D'ailleurs, ne serait-il pas absurde de risquer de sacrifier toutes nos manufactures de soieries, par considération pour une branche d'industrie qui n'est que secondaire? Mais cette branche elle-même n'a rien à craindre; car il est généralement reconnu que nos machines pour organsiner la soie sont plus parfaites que celles d'Italie, et que si nos *tor-*

deurs étaient excités par l'émulation à s'entourer de toutes les ressources du génie et de l'habileté du mécanicien, ils obtiendraient bientôt une supériorité marquée sur ceux de Turin et de Florence.

Quant à l'idée que les Italiens n'exportent que les soies brutes d'une qualité inférieure, et qu'ils se réservent la meilleure pour la convertir en organsin, elle est en contradiction avec ce fait que leurs soies brutes ont été longtems livrées à un prix proportionnellement plus élevé que l'organsin lui-même. Si nous sommes bien informés, la transformation des soies brutes en organsin coûte, en Italie, environ 3 sh. 6 d. (4 fr. 35 c.) par livre. Il serait donc absurde d'imaginer que nos *tordeurs,* possédant de meilleures machines que ceux d'Italie, et protégés par un droit égal au prix total de l'organsinage dans ce pays, puissent souffrir de leur concurrence. Si, favorisés à ce point, ils ne pouvaient braver cette concurrence, il ne leur resterait qu'à briser leurs métiers. Mais, on le répète, un droit de 3 sh. 6 d. suffit pour dissiper leurs alarmes à cet égard ; et, quant à la concurrence des fabricans français, ils n'auront pas à la redouter, si l'on joint, à la réduction du droit sur l'organsin et sur les savons, la suppression des taxes qui pèsent sur les matières employées à la teinture des soies. Si ces mesures sont adoptées, cette grande branche de la manufacture britannique prendra une extension dont il est impossible d'assigner le terme. Mais il faudra songer, en même tems, à réduire graduellement le droit de 30 p. % qui vient d'être imposé sur les soieries, afin qu'à une époque assez rapprochée, ce genre d'industrie puisse s'agrandir par les heureux effets de la rivalité. D'un autre côté, si le ministère, pendant qu'il lève les prohibitions en question, n'accorde pas aux fabricans de soieries les soulagemens que nous réclamons pour eux, ces derniers auront de justes motifs de se plain-

dre, et si cette branche d'industrie venait à éprouver des revers, on ne manquerait pas de s'en prendre au système libéral qui a été adopté, bien que le mal ne fût plus dans le système même, mais dans quelques circonstances qui auraient accompagné son exécution. Il est aisé, au surplus, de prévenir ce danger en tenant la balance égale entre les diverses parties intéressées. Nous sommes ennemis des lois restrictives autant qu'il est possible de l'être; mais si nous formons des vœux sincères pour leur abolition, nous n'en formons pas de moins ardens pour que les fabricans, qui ne seront plus protégés par elles, soient délivrés du fardeau des taxes qui les placerait désormais dans la position la plus fâcheuse vis-à-vis de leurs concurrens. (*Revue d'Édinbourg.*)

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

RELATION D'UN AUTO-DA-FÈ CÉLÉBRÉ EN SICILE.

Naples, 1er octobre 1825.

En me promenant, ces jours-ci, dans les rues de Naples, je me suis arrêté devant un de ces nombreux étalages de librairie d'occasion qu'alimente ordinairement la détresse des bibliophiles ou l'infidélité de leurs domestiques. Les articles qu'on y voit le plus communément sont de vieux Bréviaires fort usés, quelques vieux tomes de Métastase, des in-folios sur la Vie des Saints et la discipline de l'église, avec le nom et les qualités de l'ancien propriétaire écrits en latin au bas du frontispice; de petits poèmes; des sonnets sur les beaux yeux de signora une telle; des épithalames; des éloges funèbres; des traités

sur d'anciens systèmes d'économie politique; des *smorfie* ou règles infaillibles pour gagner à la loterie; des essais sur la culture de l'olivier; les libretti des opéra et comédies joués sur le théâtre de Saint-Charles; des éditions allemandes de quelques classiques grecs ou latins, solidement reliées, et dont la couverture est décorée de brillantes armoiries d'anciennes familles éteintes; des contes insipides, lourdement imités du français; le récit des éruptions du Vésuve, des tremblemens de terre de la Calabre, des miracles des Madones; ou des mémoires sur des chefs de bandits: on pourrait extraire de ces collections des fragmens fort curieux.

Au premier coup-d'œil que je jetai sur l'étalage, le titre suivant d'un in-4° frappa mes regards. Je le transcris ici figurativement.

L'ATTO

PUBBLICA DI FEDE

SOLENNAMENTE CELEBRATA NELLA CITTA

DI PALERMO

A 6 APRILE 1724,

DAL TRIBUNAL DEL SANTO UFFIZIO DI SICILIA

DEDICATO

ALLA MAESTA C. C. D. J.

CARLO VI

IMPERATORE,

E III. RÈ DI SICILIA

DESCRITIO DAL D. D. ANTONIO MONGITORE

Canonico della cattedrale metropolitana chiesa della stessa città, consultore et qualificatore di detto s. uffizio.

(Ici est une vignette en forme de médaille représentant, au sommet d'un calvaire, un arbre, une croix et une épée. L'exergue latine se compose de ces mots: *Exurge, Domine, et judica causam tuam.*)

IN PALERMO MDCCXXIV.

Une pièce si précieuse n'était pas à dédaigner ; j'en devins possesseur moyennant *trois carlins* (25 sols).

Ce volume renferme un compte circonstancié de la procédure suivie par l'Inquisition, et la description de tous les détails d'un *auto-da-fé,* le tout orné de quatre énormes gravures. L'auteur est ce même Mongitore à qui l'on doit l'ouvrage intitulé *Bibliothèque Sicilienne,* écrivain célèbre, dans son tems, par son amour pour les lettres, et consulté avec fruit par tous ceux qui étudient l'histoire politique et surtout l'histoire littéraire de la Sicile. Est-il concevable qu'un homme dont l'esprit eût dû être humanisé par la nature de ses travaux, ait pu siéger dans l'exécrable tribunal du Saint-Office, et que sa main ait retracé les horreurs que j'ai sous les yeux !

En tête de l'ouvrage est une dédicace, en espagnol, adressée à l'empereur par l'évêque d'Albaracin, inquisiteur général ; c'est un morceau empreint d'une sauvage extravagance, dans lequel David et saint Paul, Charles-Quint et Hercule, Jupiter, le roi Salomon et le pape Grégoire VII, sont cités comme autorités à l'appui du devoir imposé aux princes de maintenir et de protéger le Saint-Office ; vient ensuite une dédicace, aussi en espagnol, adressée à l'évêque d'Albaracin, par les révérends docteurs don Juan Ferrer, don Joseph de Lusan y Guasco, et don Blas Antonio de Oloriz, chefs du Saint-Office en Sicile, dont les soins ont présidé à l'œuvre dont il s'agit. Je lis dans cette dédicace que sa gracieuse Majesté, dans l'ardeur d'un saint zèle, ne s'est pas bornée à approuver *l'acte de foi ;* mais qu'elle a ordonné au marquis d'Alménara, vice roi de Palerme, de donner aide et protection au saint-tribunal, et de payer tous les frais de l'acte des deniers du trésor royal, « afin qu'il fût cé- » lébré avec toute la magnificence possible, et que rien » ne fût omis pour la satisfaction et l'édification des fidèles.

La troisième pièce est une allocution adressée au lecteur par l'auteur de la description de l'auto-da-fé; en voici le début :

« Un des plus grands bienfaits que la divine Providence » ait départis au royaume de Sicile, est incontestablement » le sacré tribunal de l'Inquisition ! »

L'auteur retrace ensuite l'histoire de l'Église catholique en Sicile; et, pour justifier les éloges qu'il lui prodigue, il insiste avec orgueil sur la circonstance importante que cette île n'a vu naître aucun hérésiarque, et qu'elle a constamment repoussé et anéanti les exécrables doctrines hérétiques que les étrangers ont pu y importer.

« Telle a été pendant très-long-tems, ajoute-t-il, la tâche du Saint-Office, établi d'abord en Sicile, en 1224, par l'empereur Frédéric II, qui lui avait accordé une place de sûreté et d'honneur dans son palais de Palerme. Sa dignité, sa gloire et la splendeur progressive du Saint-Office sont dus au zèle et à la puissante protection de leurs Majestés catholiques, qui, désirant maintenir la religion chrétienne dans sa pureté, et la préserver de toute tache, de tout soupçon d'hérésie, mettaient leur gloire à introduire cette précieuse institution partout où ils étendaient leur puissance, l'environnaient de priviléges et d'honneurs, et la protégeaient avec les armes terribles de leur pouvoir temporel, et par leurs immenses trésors. ..... La dynastie catholique, et notamment la branche des souverains d'Autriche, ont toujours considéré la sainte cause de l'Inquisition comme celle de Dieu et la leur; elles se sont vouées à sa défense avec un zèle égal à leur pouvoir, et chacun des princes de cette maison a transmis à ses successeurs le droit de la protéger. *Jure quodam hereditario,* dit le P. Salelles en parlant de ces monarques, *hoc de protegendis sic, et fulciendis tribunalibus fidei, translatum esse de patribus ad filios : imo ipsis*

tempore mortis, aut prius ab illis maximo opere commendatum. »

L'empereur Charles-Quint, celui qui prit d'assaut la capitale du monde chrétien; celui dont les armées commirent, dans le chef-lieu du gouvernement visible du Christ sur la terre, plus d'horreurs qu'Alaric, Genseric et Totila à la tête de leurs barbares; celui dont l'artillerie foudroya le Vatican; l'impie, qui, au mépris d'excommunications réitérées, retint prisonnier, durant plusieurs mois, le vicaire du Très-Haut, est proclamé célèbre, non moins par sa piété que par ses conquêtes, parce qu'il favorisa l'Inquisition et chercha à l'introduire dans toutes les provinces de sa vaste monarchie!.... Comme la Sicile jouissait depuis long-tems de *ce grand bienfait de la Providence*, Charles-Quint n'eut qu'à l'encourager; et c'est ce que fit, dans la plénitude de sa sagesse et de sa piété, cet esclave endurci de l'ambition, en ajoutant de nouveaux priviléges à ceux dont le Saint-Office était déjà investi. Lorsqu'en 1535 il visita Palerme, il félicita les inquisiteurs de cette ville sur l'activité de leurs travaux, et les combla de ses faveurs; par une lettre datée de Madrid en 1543, il agrandit encore le cercle de leurs priviléges honorifiques et de leur juridiction.

Charles-Quint ne se fit aucun scrupule d'employer la violence ou la trahison pour introduire l'Inquisition dans les provinces continentales du royaume des Deux-Siciles; mais il n'y réussit pas mieux que ses prédécesseurs. Étrange anomalie dans l'histoire de ce pays! Le Saint-Office n'a jamais pu s'établir à Naples! A l'époque où les esprits languissaient abattus sous un joug de plomb, la seule nouvelle que le gouvernement avait l'intention d'organiser cet affreux tribunal, porta le peuple à une furieuse résistance. Lorsque Gonzalve de Cordoue, au fort de ses victoires et de sa puissance, prit possession de

Naples, au nom de Ferdinand-le-Catholique, les Napolitains stipulèrent dans leur capitulation, qu'il n'introduirait dans le royaume ni Inquisition ni inquisiteurs; et le *grand capitaine*, malgré son fanatisme et son pouvoir, fut forcé d'accepter cette condition. Plus tard, lorsque Ferdinand, violant le traité fait entre Gonzalve et les Napolitans, voulut leur imposer le Saint-Office, le peuple entier se souleva, proclama sa résolution de tout souffrir plutôt que de s'y soumettre; et les inquisiteurs espagnols, à peine débarqués, furent chassés honteusement du pays.

Quand Charles-Quint vint à Naples, au commencement de 1536, et qu'il apprit combien les doctrines de la réforme gagnaient de terrain en Italie, et jusque dans le patrimoine de saint Pierre, il voulut étendre sur ses états de Naples le bouclier du Saint-Office. Mais, averti par ses ministres et par l'indignation du peuple, force lui fut de se borner à publier un édit rigoureux, portant peine de mort et confiscation de biens contre tous ceux qui communiqueraient ou correspondraient avec des personnes infectées ou SUSPECTES de luthérianisme. Dix ans après, quoique son vice-roi, l'archevêque de Tolède, eût frappé les livres d'une prohibition absolue, ordonné la clôture des académies et de toutes les sociétés littéraires et scientifiques, les doctrines de la réforme introduites par le célèbre prédicant, frère Bernardino de Sienne, commencèrent à se propager dans le royaume. Charles, plus alarmé que jamais, fit de plus grands efforts pour y établir l'Inquisition; l'habile et puissant Ximénès répondit aux ordres de l'empereur à ce sujet, que l'entreprise était aussi difficile que périlleuse, et qu'il fallait l'ajourner. Aussitôt que le peuple soupçonna le complot, il courut aux armes, fit sonner le tocsin à l'église Saint-Laurent, déposa les magistrats qui favorisaient les vues du gouver-

nement, et les déclara traîtres à la patrie, eux et leurs complices. Les nobles et les plébéiens témoignaient le même mécontentement, et le sang versé sur l'échafaud dans cette circonstance ne fit qu'accroître leur irritation : les nombreuses bandes espagnoles qui gardaient la capitale, loin d'étouffer la révolte, pouvaient à peine se défendre. Les Napolitains parcoururent les rues pendant trois jours et trois nuits, au cri de *vive l'Empereur, à bas l'Inquisition!* Le vice-roi parvint enfin à traiter avec eux, il fut convenu que la ville enverrait une députation à l'empereur, et que, jusqu'au moment où la réponse de S. M. serait connue, le vice-roi ajournerait l'établissement de l'Inquisition et le châtiment des mutins. Ximénès dépêcha aussitôt à Charles-Quint le marquis Della Valle, et le conjura de renoncer à son projet, lui assurant que Naples ne supporterait jamais le joug des inquisiteurs.

Cependant, pendant l'absence de ces députés, le peuple avait appris que le vice-roi, au mépris de son serment, appelait des autres états d'Italie de nouvelles troupes pour réduire la ville ; il court aux armes, prend à sa solde des bataillons levés dans le reste du royaume et organise une armée de 14,000 combattans. Naples devient pendant quinze jours le théâtre d'une guerre acharnée ; les insurgés s'emparent du palais, et des châteaux du vice-roi ; et, comme chaque jour ajoutait au sentiment de leur force, ils auraient foulé aux pieds la couronne impériale, si le retour des députés n'eût bientôt suspendu la lutte. Rassuré sur la bonne foi de l'empereur, le peuple déposa les armes, et le gouvernement fit publier dans la ville, à son de trompe, une proclamation portant que l'Inquisition ne serait jamais établie dans le royaume.

Philippe II travailla ardemment à introduire dans tous ses états les cachots et les bûchers dont il couvrait l'Es-

pagne; et les deux papes les plus redoutables de cette époque, Paul IV et Paul V, le secondèrent avec ardeur : il était également favorisé par les circonstances; la Calabre était en proie à une guerre de religion contre la réforme inoculée au sein des populations vaudoises qui, depuis long-tems, avaient émigré dans ces contrées ; tandis qu'à Naples plusieurs citoyens, accusés de luthérianisme, subissaient le dernier supplice. Mais cette capitale, plus décidée que jamais à ne pas permettre que le Saint-Office s'introduisît dans le royaume, prit les armes dès qu'elle fut informée qu'on se proposait de l'y établir. Enfin, les rois d'Espagne ouvrirent les yeux sur les dangers inséparables d'un tel projet, et l'abandonnèrent. Les papes et les inquisiteurs de Rome furent les seuls qui firent dans ce but de nouvelles tentatives ; mais ce fut sans succès. L'Inquisition de Rome différait beaucoup de celle d'Espagne : d'une origine plus ancienne, elle était, dans ses actes, moins cruelle et moins arbitraire ; mais le nom seul de Saint-Office suffisait pour exciter l'horreur des Napolitains. Une opposition si constante et si noble est de nature à faire naître notre admiration pour un peuple qui, d'ailleurs, était presque aussi esclave que les autres nations catholiques du midi de l'Europe, courbées sous le joug inquisitorial, et qui n'était ni moins superstitieux ni moins ignorant. Ces hommes qui, au seul nom de Saint-Office, entraient en fureur, avaient, comme les Espagnols, les Portugais, les Siciliens, etc. une crédulité sans bornes ; comme eux, ils se prosternaient devant les effigies des saints, des madones et des prêtres; croyaient aux miracles, et ajoutaient foi à toutes les momeries qu'on appelait faussement de la religion. Il serait difficile de découvrir la source de leur judicieuse opposition : quoi qu'il en soit, elle fait honneur à cette nation, et diminue le mépris

qu'inspirent les vices de la masse dégradée de lazzaroni et de bouffons qui végète dans son sein.

Revenons à notre auteur. Il applaudit dans son discours préliminaire au zèle sacré du *Saint-Roi*, Philippe II, de Philippe III, de Philippe IV et de Charles II. « Ce monarque, dit-il d'un ton de triomphe, honora de sa présence un glorieux *auto-da-fè* célébré à Madrid en 1680 ; et, à l'imitation de Ferdinand III, qui mit de ses propres mains le feu à un bûcher dressé pour les hérétiques, il fit au Saint Office l'hommage d'un fagot destiné à être jeté dans les flammes qui devaient consumer les mécréans. »

Après avoir payé un tribut d'éloges au monarque régnant, il cherche à établir les titres de l'Inquisition à la protection des rois, et à la reconnaissance du genre humain.

« Le Saint-Office témoigne aux criminels une charité » *exquise* (soprafina carità) ; il leur dispense les trésors » de la miséricorde suivant les degrés de leur repentir et » leurs dispositions à s'amender ; il applique les rigueurs » de la justice aux pécheurs endurcis qui se montrent in» dignes de sa bonté ; aussi voit on sur son écusson une » branche d'olivier, emblême de clémence, et une épée, » symbole du châtiment. »

L'auteur termine son introduction, en protestant de l'exactitude des faits dont il a été témoin oculaire, ou qu'il a retracés sous la dictée des personnes qui y avaient assisté et par ordre des inquisiteurs.

« Le lecteur jugera peut-être inutiles quelques détails » minutieux que j'ai consignés ici. Mais nous avons cru » qu'il convenait de décrire toutes les particularités d'un » auto-da-fè qui doit servir de modèle à ceux qu'on célé» brera à l'avenir. »

L'aimable homme! il avait probablement en perspective une série charmante d'auto-da-fè se succédant du jour où il écrivait jusqu'à la fin des siècles! Combien son ombre serait désappointée, si elle apprenait que l'Europe, que toute la chrétienté ont perdu le goût de pareilles fêtes, et que l'Espagne même ne pourra plus, par ses feux de joie d'hérétiques, donner des leçons à l'univers!

Mais arrivons à la partie la plus importante du livre.

Les préparatifs de l'auto-da-fè achevés, lorsque tout Palerme fut dans l'attente de cette fête, et que le jour en fut fixé, quelques théologiens de la ville, qui n'appartenaient point à l'Inquisition, furent chargés d'interroger les deux hérétiques destinés aux flammes, et d'essayer de les convertir. La ville avait confié cette mission à deux prêtres éclairés; mais les inquisiteurs annulèrent ce choix, et désignèrent quatre autres prêtres. Le 3 avril, trois jours avant le supplice, ces ecclésiastiques entrèrent dans les cachots du Saint-Office, où ils exercèrent leur ministère avec une *charité apostolique*, jusqu'à l'heure du dîner; alors ils se rendirent à l'oratoire des inquisiteurs, où ils firent une chère excellente aux frais des supérieurs de la compagnie. Après dîner, ils retournèrent à la prison, et ils argumentèrent contre les deux suppôts de Satan jusqu'à l'heure du souper, qui ne fut pas moins délicat. Ce train de vie *comfortable*, ce judicieux mélange de discussions théologiques et de gastronomie-pratique, dura trois jours, jusqu'au moment de l'auto-da-fè.

Les deux pécheurs endurcis, déclarés finalement impénitens, étaient *Romuald*, frère lai de l'ordre des Augustins, et la sœur Gertrude, de l'ordre de Saint-Benoît.

Le lecteur va juger de l'atrocité des crimes imputés au premier accusé. En 1699, il avait été mis au secret dans les cachots du Saint-Office, et convaincu de quiétisme,

molinisme, hérésie formelle, etc. Néanmoins, sur ses témoignages de repentir, les inquisiteurs, dans leur clémence, après l'avoir laissé trois ans dans les fers, le condamnèrent à faire amende honorable et à passer trois ans dans un monastère de son ordre, où il serait inscrit au dernier rang des frères, et chargé du travail des domestiques.

Malheureusement, insensible à la bénignité de ses correcteurs, il retomba dans l'hérésie, et désavoua une abjuration arrachée par la torture et la terreur. Incarcéré de nouveau, en 1706, il persista à soutenir que la confession était inutile; qu'un confesseur, en état de péché mortel, ne pouvait pas donner l'absolution; qu'on ne devait pas adorer la vierge Marie; que l'Église était sujette à l'erreur, en matière de foi; que le diable ne pouvait se transformer en ange de lumière; que le Saint-Office, spécialement celui de Sicile, était indigne de son nom, et avait été fondé par un ennemi de l'humanité; que le frère Diégo, brûlé à Palerme, en 1658, était un martyr, etc. Jusqu'ici nous ne voyons, nous autres protestans, rien de déraisonnable dans ces réponses; le pauvre moine ajoutait, il est vrai, qu'il recevait des messages célestes, qu'il était prophète, et à l'abri des atteintes du péché; d'où nous concluons qu'il avait le timbre un peu fêlé. Mais il n'entrait pas dans les vues du Saint-Office de le déclarer atteint de folie. On trouva des médecins qui, après l'avoir examiné, répondirent qu'il jouissait de ses facultés intellectuelles; et que ses visions n'étaient qu'un stratagème adopté pour se soustraire à un juste châtiment. En conséquence, un nouvel arrêt, émané de la *mansuétude* du Saint-Office, condamna définitivement le malheureux frère; une expédition en fut envoyée au tribunal impérial de l'Inquisition d'Espagne, qui devait donner l'ordre de le faire exécuter. Environ trois ans après l'envoi de la

dépêche, ce tribunal daigna y répondre. Toujours au nom de la miséricorde divine, il ordonna que le supplice du frère serait ajourné, et, qu'en attendant, on essaierait de nouveau d'obtenir sa conversion, par tous les moyens possibles, spirituels et temporels.

Huit ans s'écoulèrent; enfin le pauvre moine fut jugé incorrigible, et le 29 octobre 1720, l'inquisiteur général, évêque d'Albaracin, signa, à Vienne, où il habitait près de l'empereur, l'ordre d'exécution. Cependant, cet infortuné, qui avait déjà langui douze ans dans les cachots, fut forcé d'attendre encore pendant quatre ans que la mort le délivrât de ses affreux persécuteurs.

Les crimes de sœur Gertrude étaient d'une nature plus vague encore; arrêtée en 1699, vers l'époque des premières persécutions dirigées contre le frère Romuald, le Saint-Office, après l'examen le plus subtil (*dopo una sottilissima esame*), la déclara convaincue d'orgueil, de scandale, d'hypocrisie, de témérité, de vanité. (Vices bien définis, comme on voit, et bien propres à être châtiés par la rigueur des lois humaines!) Il la jugea de plus, moliniste, quiétiste, et livrée aux égaremens de l'hérésie. Cette malheureuse maniaque assurait, aux termes de l'accusation, qu'elle avait des communications spirituelles et matérielles avec Dieu; que, par son contact, elle était devenue pure et sainte; que fréquemment, dans l'épaisseur des nuits, elle avait eu avec lui *des rapports conjugaux* (*stato de godimenti e sponzalizio spirituale*). Elle donna à son confesseur un sachet contenant un tissu de ses cheveux et quelques reliques, et l'engagea à le porter sur lui, comme préservatif contre les tentations et contre l'aiguillon de la chair. Elle professait un souverain mépris pour les sermons, les exercices spirituels, le rosaire et la vierge Marie; elle ne pouvait souffrir qu'on appelât le Christ *l'Enfant-Jésus*. Il y a plus; « elle pré-

» tendait, la misérable! que la Sainte-Vierge lui avait » révélé que les actes impurs, pratiqués avec le confes- » seur, loin d'être illicites et criminels, ajoutaient à la » pureté de la pénitente, etc., etc..... » « D'abord, dit » notre auteur, elle nia toutes ces horreurs; mais, durant » sa détention, elle en avoua la plupart, en cherchant » à les pallier. Puis, déchirant entièrement les voiles im- » posteurs dont elle avait cherché à se couvrir, et jouant » l'insensée, elle avoua toutes sortes d'hérésies et d'im- » piétés. »

Lorsque la procédure fut terminée, le sacré tribunal prononça, le 6 février 1703, la sentence définitive. Mais, procédant avec une extrême douceur (*piace volezza*), il fit comparaître la criminelle dans la chambre du Saint-Office, et à huis clos, devant les inquisiteurs et les ministres du *secret*. Là, on devait lui lire son arrêt, lui faire abjurer ses erreurs, l'admonester solennellement, l'absoudre ensuite *ad cautelam*, et la soumettre à la direction d'une personne prudente et éclairée, chargée de la conduire dans les voies du salut, en laissant à ce guide spirituel le choix de la pénitence à lui imposer. Mais à peine eut-elle paru devant ses juges qu'on fut obligé, pour réprimer ses accès de rage, de lui serrer fortement les membres; et *qu'il fallut la bâillonner pour arrêter l'inconvenance de ses discours* (*per non parlare a sproposito*). Néanmoins, comme elle se débattait avec une fureur désespérée, on se vit forcé de la renvoyer dans sa prison et de lever la séance.

Cette horrible scène se répéta plusieurs fois; mais les tortures, les menaces du feu, et les admonitions des théologiens, ne firent qu'accroître sa folie; et l'on ne put bientôt lui arracher que des gémissemens, des cris et des imprécations contre les misérables qui l'accusaient, mêlés de supplications pour qu'on la rendît à la liberté et à ses

foyers. Comme le frère Romuald, elle fut visitée par des médecins qui, malgré sa frénésie, déclarèrent plusieurs fois, sous serment, qu'elle était dans un état parfait de santé (*in istato di piena salute*). La longanimité du Saint-Office avait ses bornes. Sœur Gertrude fut condamnée au dernier supplice, et, en novembre 1705, sa sentence fut approuvée par le grand inquisiteur d'Espagne. Mais on la laissa languir dix-neuf ans encore dans son funeste cachot, et ce ne fut qu'en 1724, après une réclusion de vingt-six ans, qu'elle revit la lumière du soleil, pour subir l'horrible comédie d'un jugement public, voir renouveler ses tortures, et monter sur un bûcher.

Revenons à nos quatre théologiens : la tâche qui leur était confiée fut sans résultat (bien entendu qu'elle ne devait en produire aucun). Le frère Romuald protesta que ses forces ne l'abandonneraient pas à ses derniers momens; sœur Gertrude leur dit qu'ils étaient théologiens, et qu'elle n'était qu'une femme, qu'ainsi elle ne disputerait pas avec eux. Après ces inutiles conférences, on désigna le jour où les deux patiens subiraient leur sort.

Leur supplice s'annonça dès la veille par une procession autour de la place de la cathédrale sur le théâtre même du jugement. La liste des acteurs de cette odieuse parade est presque aussi nombreuse qu'une armée. Princes, ducs, marquis, barons, chevaliers, ministres, officiers, avocats et clercs, la cour et la ville s'étaient enrôlés à l'envi à la suite des évêques, prêtres, moines, inquisiteurs, familiers, bourreaux, et une foule d'autres agens du Saint-Office. Le rang et les préséances étaient l'objet des attentions les plus délicates et on avait transigé à la satisfaction générale sur d'anciens débats engagés à cet égard. Durant la procession, les glaces et les sorbets circulaient dans les rangs de la *haute et*

petite noblesse aux frais du prince de la Cattolica et du prince de Belmonte. Le vice-roi, l'archevêque, le général en chef de l'armée impériale, et autres grands personnages assistèrent, du balcon de l'archevêché, à cette cérémonie et à celle du même genre qui eut lieu le lendemain. La première avait pour objet de planter un crucifix, une croix verte, et une croix blanche à côté de l'autel élevé dans l'enceinte *du jugement*. Cela fait, la procession se retira, et quelques moines de divers ordres restèrent pour garder la place et la sanctifier par des prières et des hymnes. Une heure après le coucher du soleil, le secrétaire, don Thomas Antoine de Laredo revint au palais du Saint-Office où l'attendaient les inquisiteurs. Il était chargé de descendre dans les cachots accompagné de cinq docteurs, qui devaient examiner avec le plus grand soin les deux criminels, et donner sur leur état une dernière attestation. Ces infortunés furent jugés, cette fois encore, sains d'esprit et d'une santé parfaite; après quoi, les cinq docteurs dressèrent leur rapport, qu'ils affirmèrent par serment. Lorsqu'ils l'eurent reçu, les inquisiteurs renvoyèrent don Thomas de Laredo auprès des condamnés; c'est là qu'en présence de quelques conseillers et théologiens du Saint-Office, il leur annonça l'horrible sort qui les attendait.

La notification fut faite à sœur Gertrude de la même manière. Ils restèrent impassibles en l'écoutant. Le secrétaire s'en retourna *pour souper;* et laissa les deux criminels avec quelques prêtres qui travaillèrent presque toute la nuit à leur conversion. Ils promirent à sœur Gertrude qu'on lui ferait grâce, si elle se repentait : elle persista à protester de son innocence. Vers le point du jour, de ce jour qui devait être le dernier de sa vie, on entendit le frère Romuald s'écrier : « Il n'est donc plus d'espoir pour moi! » Mais, après cet instant d'agitation, il se

roidit contre les exhortations des prêtres qui l'entouraient; et il se vanta que, si on le livrait aux flammes, il reparaîtrait le lendemain dans la ville sur un char de triomphe.

Une procession, plus magnifique encore que celle de la veille, partit de bonne heure du Saint-Office. Les deux criminels marchaient les derniers; leurs habits étaient enduits de poix, et des mitres de carton, sur lesquelles on avait peint des flammes, s'élevaient sur leurs têtes. Une cavalcade, composée des gens les plus qualifiés du pays, leur servait d'escorte; et la marche était fermée par les illustres inquisiteurs, en grand costume, s'avançant un à un, sur des mules blanches, décorées de housses de velours noir, et ayant chacun deux nobles Siciliens à leurs côtés. La procession arriva sur la place du jugement, au milieu d'une foule innombrable qui, s'il faut en croire notre auteur, faisait retentir l'air de ses acclamations. Là, chacun s'étant placé suivant son rang, la séance s'ouvrit par un sermon, que prononça un Dominicain. Le caractère du discours est en harmonie avec son objet. Le prédicateur se compare à l'ange de l'Apocalypse; et il commence par mettre en question s'il doit assimiler le grand *acte de foi* qu'on va célébrer au jugement rendu dans le ciel contre les anges rebelles, ou à l'arrêt qui sera fulminé sur la terre, lorsque le genre humain sera parvenu au terme de son existence et de ses crimes. Quand viendra le tems où des couronnes impériales serviront de marche-pied à mon trône? fait-il dire à la foi catholique!....

Lorsque ce sermon, mélange confus d'absurdités et d'impiétés, fut fini, et eut reçu les applaudissemens qu'il méritait, le secrétaire de l'Inquisition présenta au Dominicain la sentence de sœur Gertrude; pendant que ce moine en donnait lecture, on fit approcher cette malheu-

reuse, une torche de cire jaune à la main. La même cérémonie eut lieu pour tous les prisonniers; ils étaient au nombre de vingt-huit.

Cela fait, on suspendit la séance pour délibérer. Les inquisiteurs se retirèrent dans une pièce pratiquée derrière leur estrade: ils y trouvèrent un dîner splendide qu'ils partagèrent avec les cavaliers, les officiers du tribunal, les *consulteurs*, les *qualificateurs* et avocats. Les grands personnages de Palerme, qui s'étaient rendus en foule à cet attrayant spectacle, avaient aussi leur banquet; enfin, les moines des divers ordres ne furent pas oubliés: ils étaient somptueusement traités aux frais de leurs supérieurs, sous deux tentes, *dont l'une se trouvait derrière le grand autel, et l'autre derrière la loge des criminels.* On fit une consommation prodigieuse de glaces et de sorbets.

Après s'être ainsi reconfortés, les inquisiteurs vinrent reprendre leurs siéges, vers quatre heures, et la sœur Gertrude fut amenée devant eux, pour entendre son arrêt. Sa fermeté ne l'abandonna point; elle apostropha si vivement ses juges, qu'on fut encore forcé de la bâillonner. L'arrêt portait qu'elle serait livrée au bras séculier, pour être punie conformément aux lois.

L'arrêt fut le même pour le frère Romuald.

Alors, l'alcade monta en chaire, et, d'un ton violent, il ordonna au frère Romuald *de quitter le costume monastique qu'il était indigne de porter.* A ces mots, le pauvre moine détacha sa ceinture, ôta sa mitre de carton, et sa robe goudronnée, et puis il se dépouilla de son froc, qu'il remit sans rougir (*senza alcun rossore*) à un des familiers du Saint-Office; après quoi, on le couvrit de nouveau de sa mitre et de sa robe.

Sœur Gertrude subit la même dégradation.

Les deux condamnés furent livrés, en grande cérémo-

nie, à la justice civile, et ce moment redoubla l'affliction des spectateurs, qui déploraient leur aveugle endurcissement. Leur sentence fut lue, en latin, par le juge de semaine. Elle contenait l'énumération des crimes épouvantables des deux hérétiques et un grand éloge de la patience et de la clémence du Saint-Office; le dispositif portait *qu'ils seraient brûlés vifs, leurs corps réduits en cendres, et leurs cendres jetées au vent.*

« En ce moment, dit le narrateur, on fit de nouveaux efforts pour les convertir; mais l'approche du supplice n'abattit point leur courage. » Ces tentatives et l'offre d'une commutation de peine ne pouvaient avoir rien de sincère; les scènes de ce drame et sa catastrophe étaient disposées d'avance : l'abjuration de ces malheureux lunatiques ne les aurait pas sauvés. Les inquisiteurs s'étaient déterminés *à un coup* d'éclat. D'ailleurs, le corps de la noblesse et des milliers de bons catholiques étaient assemblés pour voir brûler des hérétiques; c'eût été *un crime* de tromper leur attente.

On procéda ensuite à l'abjuration et à l'absolution des autres prisonniers du Saint-Office. On les amena devant les inquisiteurs six par six. Ils avaient à la main des torches de cire jaune enflammée; prosternés à genoux, la main sur le missel et sur la croix, ils répétèrent mot pour mot la formule d'abjuration *de Levi,* qui leur était lue par le secrétaire du Saint-Office. Cette formule exprimait le repentir de leurs erreurs, la résolution de ne plus y retomber à l'avenir, et la promesse d'accomplir la pénitence que le saint tribunal leur avait imposée. Après quoi, l'inquisiteur en chef récita les exorcismes et les prières prescrites par le rituel romain; le chœur de la chapelle royale psalmodiait les réponses : puis, l'on entonna le *Miserere,* tandis que les deux chapelains du

Saint-Office flagellaient les pénitens. Cela fait, on chanta le *Veni Creator*. Dès la première strophe de cette hymne, le voile qui couvrait la croix peinte en vert fut enlevé, et tous les assistans se prosternèrent. Après ce coup de théâtre, l'inquisiteur en chef récita ses derniers *oremus*, et donna aux pénitens l'absolution *ad cautelam*. Le Saint-Office envoya complimenter le sénat; celui-ci se rendit en corps à la loge des inquisiteurs, qui se levèrent pour le remercier de la part qu'il avait prise aux travaux importans de ce jour. Après un échange de politesses, tous les dignitaires marchèrent processionnellement vers la cathédrale; là, en présence du Saint-Sacrement, ils rendirent grâces à la majesté divine du triomphe obtenu sur les contempteurs sacriléges de la religion catholique. La même cérémonie eut lieu à la chapelle de Sainte-Rosalie, et la procession sortit de la cathédrale par la porte du nord. Les inquisiteurs prirent enfin congé du sénat, et précédés par les gardes-du-corps du vice-roi, ils revinrent dans leur palais, dans la voiture de ce grand fonctionnaire.

Cependant les sénateurs et les autres dignitaires, suivis par la multitude, marchaient vers le lieu de l'exécution. Ils prirent place dans une des deux loges décorées (l'autre était occupée par la princesse, femme du préteur et plusieurs dames de distinction). « Ils arrivèrent à propos, » car la charrette qui transportait les criminels n'était » pas loin; on eut cependant le tems de servir des rafraî» chissemens. »

Au sortir de la place du *jugement*, les vingt-six pénitens avaient été ramenés dans les cachots. Mais le frère Romuald et la sœur Gertrude, attachés chacun sur une charrette traînée par des bœufs, cheminaient vers le lieu du supplice. « La charité des théologiens ne les abandonna

» pas ; trois prêtres étaient montés sur chaque charrette,
» et ne cessaient de les exhorter.

» Le cortége, accompagné d'une foule immense, s'ar-
» rêta au coin de la rue *del Cassaro,* devant une madone
» célèbre par les nombreux miracles que la volonté du
» Seigneur lui avait permis d'opérer ; les prêtres assistans
» percèrent la foule pour implorer en faveur des crimi-
» nels l'intercession de la reine des cieux, et, pour donner
» plus d'efficacité à leurs prières, ils s'infligèrent publi-
» quement la discipline. Tout le peuple fondait en pleurs
» en invoquant la divine miséricorde de la Vierge. Cet
» acte d'exquise (*soprafina*) charité aurait attendri un cœur
» de diamant. »

Mais les criminels persistèrent dans leur endurcissement. Le frère Romuald ne voulut point jeter les yeux sur la madone, quoique les exécuteurs tinssent sa tête tournée de ce côté.

J'arrive à la fin de ce drame burlesquement horrible, et ici je suis forcé de laisser parler encore mon digne inquisiteur.

« Un quart d'heure avant le coucher du soleil, le char
» de sœur Gertrude entra dans l'enceinte destinée à l'exé-
» cution. Plus elle approchait du bûcher, plus le zèle des
» théologiens pour sa conversion redoublait. Mais cette
» femme perverse, loin de pâlir à l'aspect de l'appareil
» du supplice, ne cessait de protester de son innocence,
» sans réfléchir à l'énormité de ses crimes. Quant au frère
» Romuald, qui devait être brûlé le premier, il fut en-
» touré en descendant du char par une foule prodigieuse.
» Cavaliers, prêtres, moines, personnages de toute con-
» dition, tous les assistans, animés d'un zèle *immense*
» pour son bonheur éternel, se jetèrent à ses pieds ; leurs
» touchans reproches, leurs prières, leurs attitudes sup-

» pliantes, et l'effusion de leurs larmes l'invitaient à se
» repentir et à prendre pitié de son ame. Mais ils parlaient
» à un sourd ; il resta inflexible sans donner aucun signe
» de regret, sans faire paraître la moindre émotion.

» Cette manifestation de la pitié publique retarda l'exé-
» cution du coupable ; pendant ce tems-là sœur Gertrude
» fut amenée sur le bûcher. Le zèle infatigable des prê-
» tres qui l'accompagnaient fit de nouveaux et derniers
» efforts pour toucher le cœur de cette femme obstinée :
» il serait impossible de décrire tout ce qu'ils tentèrent
» pour sa conversion, jusque sur le bûcher, qui allait
» terminer sa coupable vie. Mais, voyant leur énergie
» épuisée, leurs exhortations vaines, et leurs larmes sté-
» riles, ils furent forcés de se retirer et de faire place à la
» justice.

» On mit d'abord le feu à sa chevelure, afin de lui
» faire sentir une première épreuve de la douleur qu'elle
» allait subir (*per far le provare un picciol saggio degli*
» *ardori del fuoco*) ; mais elle montra plus de regret de la
» perte de sa chevelure que du salut de son ame, *ma essa*
» *mostrò piu dispiacimento delle chiome che dell' anima.*
» (On remarquera qu'elle devait avoir près de cinquante-
» six ans ; et qu'elle était restée vingt-deux ans en prison.)
» On mit ensuite le feu à sa robe goudronnée pour voir
» si l'atteinte des flammes dessillerait enfin ses yeux.
» Mais, témoins de son obstination, les exécuteurs em-
» brasèrent le fourneau placé sous ses pieds. Le feu ayant
» gagné la pile de bois sur laquelle cette malheureuse
» femme était placée, elle tomba dans le fourneau où elle
» fut consumée, et *son ame passa des flammes tempo-*
» *relles dans celles de l'éternité.* Pendant que son corps
» infâme était dévoré par le feu, la congrégation du
» *pescagione* enleva la croix placée devant son bûcher,

» pour la dérober aux regards de cette pécheresse en-
» durcie.

» Avant de faire monter le frère Romuald sur son
» échafaud, on lui montra, pour exciter sa terreur et son
» repentir, le supplice de Gertrude; en même tems les
» prêtres redoublèrent, pendant un bon quart d'heure,
» leurs véhémentes exhortations. Il était déjà sur le bû-
» cher, quand le prince de *Montevago*, qui portait la
» bannière de la congrégation, joignit ses instances et ses
» salutaires avis à ceux des prêtres; mais ce scélérat
» trompa toutes les espérances, et témoigna son mépris
» pour les plus saintes exhortations : enfin on l'attacha
» au poteau, et l'on mit le feu à la robe enduite de ré-
» sine. Au milieu des plus violens efforts pour s'arracher
» à son supplice, on le voyait souffler sur le feu, comme
» pour l'éteindre, tandis que sa tête commençait à être
» atteinte par les flammes, et cependant il ne donnait
» aucun signe de repentir. On alluma le bûcher, et ses
» efforts redoublaient avec l'intensité de l'embrasement.
» Bientôt le plancher qui le soutenait s'engouffra dans la
» fournaise, *et son ame, à travers les flammes qui dévo-*
» *raient son corps, passa à l'épreuve des peines éternelles,*
» *dont il avait osé, dans son aveuglement, nier l'exis-*
» *tence.* Il expira une demi-heure après le coucher du
» soleil, objet de terreur pour tous les assistans. L'em-
» brasement des bûchers dura toute la nuit, jusqu'à ce
» que le corps de ces misérables fût consumé, et leurs
» cendres jetées au vent. »

Sur les vingt-six prisonniers qu'on ramena dans les cachots du Saint Office, on remarquait cinq hommes, condamnés pour polygamie; un autre pour s'être marié tandis qu'il était dans les ordres; un pour avoir dit la messe sans avoir reçu l'ordination; un pour avoir brisé

des effigies sacrées; deux pour avoir blasphémé; un pour avoir accusé faussement son confesseur d'atteinte à sa chasteté. Les quinze derniers, au nombre desquels se trouvaient neuf femmes et deux moines, étaient prévenus de sorcellerie et de communications avec le diable; presque tous furent condamnés à être promenés dans la ville et fouettés dans les rues, à subir la peine des galères ou une réclusion plus ou moins longue. Le lendemain Palerme vit se prolonger l'*auto-da-fè* de la veille, et eut le plaisir de voir ces malheureux parcourir la cité, sous la verge de leurs bourreaux.

Cette scène se passait il y a un siècle, à une époque où Bacon, Locke et Newton avaient donné la plus forte impulsion à la civilisation de l'Europe. Tout cela est heureusement oublié, même dans les pays les plus catholiques, et quels que soient, en d'autres contrées, les efforts d'un certain nombre de fanatiques (1), cela ne se reverra plus.

Je n'ajouterai aucune réflexion à ces extraits; j'observerai seulement qu'ils sont puisés mot pour mot dans les livres de l'Inquisition elle-même, et qu'on ne peut, par conséquent, me taxer d'exagération.

(*London Magazine.*)

(1) Note du Tr. C'est sans doute une allusion aux méthodistes.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

JOURNAL D'UN PRISONNIER DE GUERRE ANGLAIS, TÉMOIN OCULAIRE DES ÉVÉNEMENS ARRIVÉS A PARIS PENDANT LES QUATRE PREMIERS MOIS DE 1814 (1).

N° I.

JANVIER.

Dans le cours du mois de janvier, cette confiance que les Français avaient dans la toute-puissance de leurs armes commença à s'affaiblir en présence des dangers qui croissaient sans cesse ; on témoignait la crainte que l'armée alliée n'arrivât jusqu'à Paris, et beaucoup de personnes emballaient leurs effets les plus précieux pour les envoyer dans les départemens les plus reculés de la

(1) Note des Editeurs du London Magazine. Ce journal servira à éclairer plusieurs points importans de l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire de l'Europe moderne ; car l'hiver de 1813 à 1814 a été fécond en événemens inattendus et dont les suites ont été immenses. Il se compose de notes prises par l'auteur sur tout ce qui se passait sous ses yeux, ou d'observations recueillies par d'autres, et qui lui paraissaient dignes d'être relatées. Jamais il n'oublie de distinguer entre ce qu'il a vu lui-même, et ce qu'il a entendu dire, et il ne s'appuie des témoignages étrangers qu'après les avoir pesés et examinés avec un soin minutieux. Au reste, les autorités qu'il cite sont presque toujours des personnages qui jouaient un rôle très-actif dans le grand drame politique auquel il assistait. Ce qui augmente l'intérêt de ces souvenirs, c'est que les journaux français ont conservé un silence absolu sur plusieurs des faits qui y sont rapportés, ou qu'ils en ont publié des relations tout-à-fait inexactes. L'auteur ne se proposait pas d'abord de les publier, et il ne les conservait que pour son propre amusement; il n'a donc eu aucune espèce de motif pour altérer la vérité. Lorsqu'il s'est déterminé à les faire paraître, il n'a point voulu, par des additions, modifier la simplicité primitive de son récit. Jadis il a lui-même figuré sur la scène du monde, dont il n'est plus aujourd'hui que le spectateur silencieux.

France. En même tems un grand nombre d'habitans des villages, des fermes et des maisons de campagne des environs, venaient, avec une partie plus ou moins considérable de leur mobilier, chercher un asile dans la capitale. Il en résultait que les boulevards et les faubourgs de Paris, ainsi que toutes les routes qui y aboutissent, étaient encombrés de chars et de charrettes. Le duc de Rovigo, lui-même, envoya ses filles et le beau mobilier de son propre hôtel de la rue Cérutti, dans le voisinage de Toulouse. Les Parisiens de toutes les classes faisaient, proportionnellement à l'étendue de leurs moyens, des approvisionnemens de farine, de riz, de pois, de fèves, de pommes de terre, de porc salé, de harengs, etc. La demande des pommes de terre fut un jour si considérable au marché des Innocens, que le décalitre monta de six sous, son prix ordinaire, jusqu'à quarante. Cette hausse subite en fit venir, le lendemain, une si grande quantité qu'elles reprirent leur ancien cours. Les boulangers reçurent l'ordre du préfet de police de faire des approvisionnemens de farine. Cependant, malgré ces précautions, un assez grand nombre de personnes refusaient encore de croire que l'ennemi pût attaquer la capitale; elles supposaient seulement qu'il s'en approcherait d'assez près, pour mettre obstacle à l'arrivée des denrées alimentaires.

Le 18 janvier, on suspendit, jusqu'au 1er janvier 1815, la loi qui fixait l'intérêt de l'argent à 5 p. %, dans les transactions civiles, et à 6 p. % dans les affaires commerciales; et, dans l'intervalle, chacun fut autorisé à prêter au taux qu'il voudrait, ou qu'il pourrait trouver.

Malgré tous les efforts du gouvernement pour nationaliser la guerre, les classes moyennes et inférieures, dont la vanité n'etait plus excitée par des conquêtes, témoignaient la plus complète indifférence. Tous les moyens possibles

étaient employés pour les faire sortir de leur apathie ; on chercha même à ranimer l'énergie révolutionnaire de la populace, que Napoléon, pendant tout son règne, avait mis tant de soin à éteindre. En conséquence, l'air de la *Marseillaise*, si long-tems proscrit, fut joué sur toutes les orgues de Barbarie, et on y adapta des paroles en l'honneur de l'empereur. Les efforts faits dans ces chansons pour allier la dignité de l'empire avec le dévergondage révolutionnaire avait quelque chose de fort plaisant. Pendant douze ans de séjour en France, je n'avais jamais entendu cet air ; et je n'ai entendu chanter qu'une seule fois, *ça ira*, en passant à côté de l'obscure boutique d'un marchand de vins, près de la place de Grève.

Dans les premiers jours de janvier, quelqu'un qui causait avec M. de Talleyrand observa, en faisant allusion à la confusion qui commençait à régner dans toutes les branches du gouvernement, qu'on ne savait plus où cela allait. M. de Talleyrand reprit : « C'est le commencement de la fin. » On trouva un papier, fixé à la base de la colonne de la place Vendôme, au-dessus de laquelle s'élevait la statue de Napoléon. Sur ce papier était écrit : « Passez vite, il va tomber ! »

M. Paulze, auditeur au conseil d'état, était en mission dans les départemens de l'ouest. En janvier, on lui donna ordre d'aller présider aux arrangemens que l'on faisait aux châteaux d'Angers et de Saumur, pour recevoir les prisonniers d'état détenus à Vincennes et à la Force. Parmi eux se trouvaient Palafox, plusieurs ecclésiastiques espagnols et italiens, et MM. Laturnerre et Charette, prévenus, disait-on, d'avoir tiré à Tours sur M. de Ségur, colonel d'un régiment de gardes-d'honneur, dans lequel ils servaient. Ces prisonniers partirent dans plusieurs voitures qu'accompagnaient des gendarmes. Un de mes amis les vit à Blois, où ils s'étaient arrêtés pour dîner.

Prix des fonds, au 7 janvier, 5 p. $^{o}/_{o}$, 50 fr. 50 cent., 51 fr.; actions de la Banque, 690 fr.

Le 6 janvier, une lettre de M. Ladoucette, préfet de la Roër, insérée dans le *Journal des Débats*, annonçait que les coalisés avaient passé le Rhin le 1er; suivant cette lettre, ils avaient été battus et ils avaient perdu trois cents hommes. Des nouvelles postérieures annonçaient que, le 3, ils avaient de nouveau traversé le Rhin, à Mulhein, dans onze petits bateaux; mais qu'ils avaient été battus par la garnison de Cologne, après avoir perdu soixante hommes, et que le même jour, à onze heures du matin, ils avaient passé entre Weiss et Rodenkircher, et qu'on les avait également repoussés. On ajoutait que leurs troupes se composaient, en grande partie, de *landwehr*, et même d'enfans, et qu'il y avait fort peu d'anciens soldats. Une lettre de Cologne, du 5, insérée dans le même journal, portait qu'ils avaient fait une nouvelle tentative pour traverser le Rhin, et qu'on les avait repoussés, après leur avoir fait vingt prisonniers, dont l'air chétif faisait la risée de tous ceux qui les voyaient. Le 14, le journal disait qu'il y avait environ soixante mille hommes entre Schelestadt et Mulhausen. Ce ne fut que le 22 que le *Moniteur* annonça officiellement le passage du Rhin par les alliés. Les troupes qui l'avaient traversé se composaient, ajoutait-il, d'une cinquantaine de mille hommes.

Le 9, le décret d'organisation de la garde nationale, daté du 8, fut inséré dans le *Moniteur*.

Le dimanche 23, les officiers de la garde nationale de Paris reçurent l'ordre de se rendre au palais des Tuileries, dans le salon des maréchaux. Ce salon est un carré qui occupe le premier étage du pavillon central. Les officiers ignoraient l'objet de cette convocation; ils étaient au nombre d'environ neuf cents, tous avec de nouveaux uniformes.

On les fit ranger tout autour de la salle. L'empereur traversa cette salle, comme de coutume, pour se rendre à la chapelle, et il fut salué des cris de *vive l'empereur!* En revenant, il fit le tour de la salle, et alla se placer au centre. Dans ce moment, l'impératrice entra accompagnée de madame de Montesquiou qui tenait le roi de Rome dans ses bras. Lorsqu'elles furent près de l'empereur, celui-ci dit, d'une voix ferme, qu'une partie du territoire de la France était envahie ; qu'il allait se placer à la tête de son armée, et qu'avec l'aide de Dieu et la valeur de ses troupes, il espérait repousser l'ennemi au-delà des frontières. Puis, prenant l'impératrice d'une main et le roi de Rome de l'autre, il ajouta : « Si l'ennemi approche de la capitale, je confie au courage de la garde nationale l'impératrice et le roi de Rome..... Ma femme et mon fils, reprit-il d'une voix émue. »

Ce discours produisit l'effet attendu : plusieurs officiers sortirent de leurs places et s'approchèrent de l'empereur. D'autres versaient des larmes, et, parmi ces derniers, il s'en trouvait plusieurs qui n'étaient rien moins que partisans du régime impérial ; mais cette scène les avait attendris. Le lendemain, l'effet était détruit, et on ne la regardait plus que comme une représentation théâtrale.

Le 24, je vis l'empereur passer quelques troupes en revue dans la cour des Tuileries ; le 25, à sept heures du matin, il partit pour rejoindre l'armée. Le même jour il arriva à Châlons, à onze heures du soir ; le 27, il se battit à Saint-Dizier.

Le 10 janvier, un ordre du ministre de la guerre était arrivé à Verdun, portant que tous les prisonniers anglais devaient quitter cette ville avant le 13, et se diriger sur Blois : lorsqu'ils y furent arrivés, on jugea que cette place n'était pas encore assez sûre, et on les envoya à Guéret, petite ville de trois mille ames, et chef lieu du départe-

ment de la Creuse. Le premier détachement quitta Blois le 17 février.

Le 20, le bruit commença à se répandre parmi les prisonniers anglais, qui se trouvaient à Paris, qu'ils seraient obligés de partir le 28; on leur intima, par une circulaire, l'ordre de se rendre à la Préfecture de police, où on leur délivra des passe-ports pour Blois ou pour Tours. Les commis furent, dans cette occasion, plus polis que de coutume; mais ils dirent qu'il ne pouvait pas y avoir d'exceptions: cependant on ne spécifia pas le jour du départ, comme cela se fait ordinairement; on nous dit seulement de partir le plus tôt possible. Plusieurs obtinrent ensuite du duc de Rovigo l'autorisation de rester; je fus de ce nombre, et je dus cette faveur à la sollicitation personnelle de l'impératrice Joséphine.

FÉVRIER.

Au commencement du mois, les censeurs ordinaires des journaux ne furent pas jugés assez sûrs ou assez dévoués dans les circonstances présentes, et, en conséquence, on nomma une commission composée de cinq personnes, savoir : MM. Desrenaudes, Tissot, Pellenc, etc., auxquels on donna un traitement de 1,000 francs par mois, et qui furent chargés de rédiger les articles propres à soutenir l'esprit public dans la crise où on se trouvait. L'hypocrisie de patriotisme a été un des traits caractéristiques de la révolution française.

Le général Hullin, commandant en chef de Paris et de la 1re division militaire, qui, dès l'entrée des alliés en France, s'était montré fort abattu, persuadé que le gouvernement impérial touchait à sa fin, ne voulait pas qu'on armât la garde nationale, et il avait fait réunir avec beaucoup de soin tous les fusils que l'on pouvait se

procurer dans le domicile des particuliers. Sous d'autres rapports, cette mesure était utile, car l'armée n'en avait pas en quantité suffisante, tant avaient été grandes les pertes des deux dernières campagnes! Le maréchal Moncey, major-général de la garde nationale, envoya chercher le général Hullin, et lui ordonna de faire distribuer aux gardes nationaux les fusils qu'il avait ramassés. Le général prétendit d'abord qu'il n'en avait point, et ensuite en éluda la remise. Jusque dans les derniers tems la garde nationale n'était guère armée que de fusils de chasse.

M. de Talleyrand était dans l'usage de recevoir le soir chez lui. Un nombre assez limité de personnes venait y jouer au *whist*. Dans la crainte qu'on ne supposât que ces réunions avaient un but politique, il cessa de recevoir.

L'opinion publique éprouva une grande altération, après le 4 février, lorsque les résultats de la bataille de Brienne commencèrent à transpirer. L'approche des armées alliées était connue, et on s'attendait à les voir à Paris dans les jours suivans. Si quelqu'un eût témoigné des doutes à cet égard, on eût cru qu'il était à la solde de la police. Un nombre de curieux plus grand que de coutume visitait le musée du Louvre, pour dire un dernier adieu aux chefs-d'œuvre qui s'y trouvaient, convaincu que les alliés, en les emportant, imiteraient l'exemple des Français. Beaucoup de personnes faisaient faire des cachettes par des charpentiers et des maçons, pour y déposer leur argent et leur argenterie. Mais dès que la nouvelle de la victoire de Champ-Aubert fut connue, un nouveau changement s'opéra dans l'opinion; du plus grand abattement on passa à une confiance sans mesure, et chacun s'écriait que pas un seul soldat étranger ne repasserait le Rhin.

M. Denon, qui, indépendamment de la direction du Musée, avait aussi celle des médailles, attendait avec anxiété un événement pour lequel il pût faire frapper une médaille, et il en fit faire une aussitôt qu'il eut connaissance de la bataille de Champ-Aubert. D'un côté était la tête de Napoléon, et, de l'autre, un aigle qui avait un air fanfaron assez ridicule. Au-dessus de sa tête était une étoile ; il tenait la foudre dans ses serres. A sa droite était le signe *des Poissons*, et à sa gueule une petite figure qui représentait la victoire, et qui paraissait voler avec une couronne dans la main. La légende était : Février MDCCCXIV. C'est la seule médaille qui rappelle le souvenir des événemens de cette mémorable campagne.

Le 1er février, on commença à établir des palissades devant les cinquante-deux barrières de Paris, et pour cela on coupa les plus beaux arbres du bois de Boulogne. Le même soir on donna à l'Opéra une pièce de circonstance, en un acte, intitulée l'*Oriflamme*. Les fonds publics furent cotés comme il suit : 5 pour 0/0, 51 francs; actions de la Banque, 691 francs.

Le 5, le bureau des passe-ports, à la Préfecture de police, fut constamment encombré de dames, qui, dans la crainte de voir arriver l'ennemi à Paris, se hâtaient d'en partir avec leurs enfans, et de se rendre en Normandie, en Touraine, ou dans les départemens de l'ouest. Treize cents passe-ports furent délivrés dans un seul jour. Beaucoup de personnes mettaient leurs effets en gage au *Mont-de-Piété*, pensant qu'ils seraient moins exposés si Paris était livré au pillage. Pour empêcher que cela se prolongeât, on décida qu'on ne prêterait pas plus de 20 francs sur chaque article, quelle qu'en fût la valeur.

Le 10, M. de Chabrol, préfet de la Seine, fit placarder dans Paris des affiches portant invitation aux habitans

d'approvisionner les hôpitaux de huit mille paillasses, de sept mille matelas, de six mille traversins, de neuf mille paires de draps, de huit mille couvertures, de vingt-quatre mille chemises, de douze mille bonnets de nuit, de charpie, de compresses et d'argent, pour acheter des ustensiles de cuisine. Ces fournitures étaient réclamées pour les hôpitaux nouvellement établis, et l'affiche se terminait par une espèce de menace; car le Préfet disait que, si les articles demandés n'étaient pas fournis, on serait obligé de mettre les malades dans des maisons particulières. Antérieurement à la publication de cette affiche, beaucoup de femmes des hautes classes et des classes moyennes employaient tous leurs momens de loisir à faire de la charpie; la charpie que l'on fait avec le métier n'étant pas connue en France. C'était l'occupation du soir de presque toutes les familles que je fréquentais, et je vis, à la Malmaison, l'impératrice Joséphine elle-même donner, avec ses dames, l'exemple dans son propre salon.

Le préfet de la Seine donna ordre d'établir des hôpitaux temporaires dans les tueries nouvellement construites, et qui n'étaient pas encore entièrement terminées, des rues de Rochechouart et de la Pépinière. En conséquence, des lits furent dressés dans les étables, dans les salles où on tue, et on y fit en grande hâte poser des vîtres. Les bureaux des commis furent convertis en chambres à coucher pour les officiers. Ces travaux commencèrent le 10, et le 18 on y avait déjà déposé deux cents blessés français.

Ce triste et dégoûtant spectacle qui accompagne la guerre commençait à se faire voir dans l'intérieur des murs de la capitale. Comme les hôpitaux militaires étaient insuffisans pour loger ce nombre immense de malades et

de blessés qui arrivaient sans cesse de l'armée et des hôpitaux des frontières maintenant au pouvoir de l'ennemi, on faisait, pour les recevoir, évacuer les hôpitaux civils, et ceux qui s'y trouvaient étaient renvoyés dans leurs misérables demeures des faubourgs où ils propageaient leurs maux.

La Salpétrière est destinée à recevoir les femmes indigentes, âgées, infirmes ou aliénées. Ces pauvres malheureuses avaient été entassées dans les dépendances de ce vaste établissement, et on avait mis les dortoirs à la disposition de l'autorité militaire. Depuis la mi-février jusqu'à la fin de mars, six mille six cent neuf malades ou blessés y entrèrent; la plupart étaient attaqués par le typhus ou par des diarrhées qui résultaient de l'excessive fatigue ou de la mauvaise nourriture. Telle était la confusion qui régnait dans les hôpitaux, qu'il n'y avait pas de bois pour échauffer les salles, ni de charbons pour cuire les tisanes. Les carreaux cassés n'étaient pas remplacés; et, quoique cela fût favorable à ceux qui étaient attaqués du typhus, cela tuait les pulmoniques. Beaucoup de jeunes conscrits mouraient de consomption, après un mois de marche, et sans recevoir aucun secours de la médecine. La contagion faisait un tel ravage à la Salpétrière que, sur les six médecins ou chirurgiens attachés à cet établissement, trois moururent, et le docteur Esparon, qui me rapporta ce fait, n'attribuait sa conservation qu'à une dose additionnelle de café très-fort qu'il prenait chaque jour. Tous ceux qui étaient chargés d'assortir les habits des hommes morts périrent; et il en fut de même de celui qui faisait des fumigations dans les dortoirs. On négligea de laver la laine des matelas, et cet oubli contribua également à propager la maladie. Ce typhus inspirait une terreur si générale, que les conducteurs de

fiacres et de cabriolets refusaient de s'approcher des hôpitaux. Il y avait alors de dix-huit à vingt mille militaires malades à Paris.

Le 11, la garde nationale commença son service à l'Hôtel-de-Ville, et aux différentes barrières ; à cinq heures du soir, le canon annonça la victoire de Champ-Aubert, dont on lut le bulletin dans les théâtres de Paris.

Le 12, le roi Joseph Bonaparte passa en revue, pour la première fois, les grenadiers de la garde nationale, dans la cour des Tuileries. Le petit roi de Rome, qui assistait à cette revue, était habillé en garde national. Je fus le même soir à Feydeau pour voir *Bayard à Mézière*, pièce écrite par ordre du duc de Rovigo, pour soutenir l'esprit public. Elle devait être jouée plus tôt, mais comme les alliés marchaient sur Paris, Gavaudan fut chez le ministre de la police pour lui demander s'il fallait la donner; le ministre répondit : « Ce n'est pas le moment. » Le 5, le *Journal de Paris* annonça que la représentation de cette pièce était différée à cause de l'indisposition des trois principaux acteurs. Lorsqu'on apprit les succès de Champ-Aubert, on s'empressa de la jouer, et elle fut reçue avec de grands applaudissemens.

Le 16, l'arrivée du général Alsufief, qui avait été fait prisonnier à Champ-Aubert, fut annoncée dans les journaux, comme devant avoir lieu le même jour. Il entra dans Paris par le faubourg Saint-Martin. A midi et demi, je le vis sur le boulevard *Bonne-Nouvelle;* il était accompagné du prince Pottaroski et du colonel Reiden. Ils étaient à cheval sans uniforme : l'un d'eux avait une décoration suspendue au col. Six gendarmes, le sabre nu, les conduisaient si lentement, qu'il leur fallut une heure pour arriver de la barrière de Pantin à l'État-Major de la place Vendôme. Les spectateurs, qui étaient près de

moi, regardaient en silence, et paraissaient honteux des efforts que l'on faisait pour humilier des officiers d'un rang supérieur; j'en entendis même quelques-uns qui témoignaient la crainte que l'empereur Alexandre ne vengeât leur injure. Mais, dans la rue Napoléon et sur la place Vendôme, ils furent hués par quelques individus, qui, en les voyant passer, crièrent avec affectation : *Vive la Colonne!* faisant allusion au projet que l'on supposait aux alliés de détruire tous les monumens des victoires des Français.

Le 17, la garde nationale était sous les armes à la barrière de Pantin, pour recevoir les prisonniers faits à Champ-Aubert. A 2 heures, les boulevards étaient remplis de monde. A 4 heures, une colonne d'environ cinq mille Russes et Allemands commença à se déployer sur le boulevard Saint-Denis. Elle était précédée par des tambours et par des gendarmes, et gardée de chaque côté par une file de gardes nationaux. Les journaux avaient annoncé qu'il y aurait quinze mille prisonniers; ce qui, comme on voit, était loin d'être exact. Cette scène, comme celle de la veille, ne produisit pas l'effet que le gouvernement en espérait. La multitude, assemblée pour les voir passer, témoignait beaucoup de pitié; et l'argent, ainsi que les alimens qu'on put immédiatement se procurer, leur furent spontanément distribués, même par les personnes les moins riches. Ceux qui arrivèrent le 18 furent encore mieux traités, attendu qu'on avait eu le tems de faire des provisions. On leur jeta beaucoup de pain des croisées de la rue Napoléon. Une belle actrice des Français, Mlle Bourgoin, afin de témoigner sa reconnaissance pour les libéralités qu'elle avait reçues en Russie, s'était rendue, dans sa voiture, sur les boulevards, avec des provisions qu'elle distribuait elle-même.

Mlle Regnault, de l'Opéra-Comique, suivit son exemple, attendu que son ami, le compositeur Boyeldieu, avait été fort bien traité à la cour de Saint-Pétersbourg.

Les officiers, dont la dignité mélancolique excitait une admiration générale, marchaient en tête de la colonne. Presque tous les soldats étaient vètus de grandes capotes brunes; le numéro de leur régiment était marqué sur leurs épaules : ils avaient des bottes en cuir de Russie, dont plusieurs badauds attribuaient la forte odeur aux soldats eux-mêmes. La plupart avaient la tête découverte; quelques-uns avaient conservé leurs havresacs et leurs marmites de campagne. Il y avait deux femmes parmi eux. La colonne mit vingt-sept minutes à passer. Ils étaient partis le matin de Claye, Villeparisis, Livry et de plusieurs petits villages voisins. Ils s'étaient réunis à Pantin, et ils furent coucher à Versailles, où ils arrivèrent entre dix et onze heures du soir. On les enferma dans les *Écuries du Roi*, grand bâtiment situé à l'entrée de la place d'armes. On ne leur fit aucune distribution dans tout le cours de la journée; après avoir mangé le lendemain, ils continuèrent leur route pour les départemens de l'ouest, et à neuf heures ils traversèrent Saint-Cyr.

Le bruit se répandit que beaucoup de ces prisonniers avaient été faits avant la bataille de Champ-Aubert. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Parisiens ne témoignaient aucune animosité contre eux, malgré tous les efforts que le gouvernement faisait pour l'exciter. Il est vrai que l'humanité que la classe aristocratique manifestait à leur égard était systématique, et pour constater son attachement à la cause des alliés.

Les journaux dirent que sept mille de ceux qui étaient passés le 18, étaient des Autrichiens, et qu'ils avaient été pris, le 16, à Nangis; ces derniers étaient, ajou-

taient-ils, arrivés par la barrière de Charenton. Quelques prisonniers arrivèrent effectivement par cette barrière, mais il ne paraît point qu'ils fussent autrichiens. Quoi qu'il en soit, les Parisiens les désignaient tous par le nom de *Cosaques*. Des soldats allemands, en entendant ce nom sortir de toutes les bouches, s'écriaient : *Nein, nein*.

Le 20, un paragraphe du *Journal de l'Empire* annonça qu'une pension de demoiselles avait donné deux bonnets de nuit à la mairie du troisième arrondissement; le sentiment patriotique était si tiède, qu'on avait cru devoir relever ce fait, tout insignifiant qu'il était.

D'immenses ballots de papier timbré arrivaient, depuis quelques jours, des départemens de la Hollande, de ceux de l'Allemagne qui avaient été reconquis et de ceux que les alliés occupaient dans l'ancienne France. Ils avaient été emballés à la hâte, et sans aucun soin. Le désordre se mettait dans chaque service, et tout annonçait la dissolution prochaine du gouvernement.

Une réunion extraordinaire de la municipalité de Paris eut lieu, le 26, à l'Hôtel-de-Ville, pour recevoir les députations envoyées par les différentes villes occupées par les alliés. Les jours suivans, parurent, dans le *Moniteur* et dans d'autres journaux, une série d'articles qui faisaient connaître les maux et les humiliations des provinces envahies. Les alliés, disait-on à la fin de ces articles, se proposaient de suivre leur marche sanglante jusqu'à Paris, d'en enlever les femmes, pour peupler leurs affreux déserts, et les monumens des arts pour orner leurs capitales. Le but de ces articles était de déterminer les Parisiens à faire un puissant effort en faveur de l'empereur.

On se demandait avec curiosité, dans le faubourg Saint-Germain, et, en général, dans toutes les classes de

la société, quels que fussent leurs sentimens politiques, où était Bernadotte, prince royal de Suède : il paraissait probable qu'il avait passé le Rhin, et qu'il était alors aux prises avec Napoléon; cependant on ne savait rien de positif à cet égard. Le 12 février, il avait traversé le Rhin, et établi son quartier-général à Cologne. Ce fut de cette ville qu'il fit une proclamation au peuple français, dans laquelle il disait que les souverains ne s'étaient pas alliés pour combattre la France, mais pour forcer son gouvernement à reconnaître l'indépendance des autres états; du reste, il ne faisait aucune allusion à la maison de Bourbon. Cette proclamation n'est jamais arrivée à Paris. Les espérances des royalistes sur Bernadotte étaient fondées sur ce qu'il avait pris pour son aide-de-camp M. Alexis de Noailles, qui s'était réfugié en Suède. M. de Noailles est neveu du prince de Poix et de la duchesse de Duras, et parent ou allié de la plus ancienne noblesse; il avait été emprisonné à la Force par Napoléon, à l'occasion des affaires du pape.

Une proclamation, attribuée au prince royal, circulait clandestinement. Cette proclamation invitait les Français à rentrer sous la domination de leurs anciens princes. Les royalistes en furent tellement dupes, qu'ils députèrent deux d'entr'eux pour aller s'entendre avec lui. MM. Gain de Montaignac et Vinchon de Quément quittèrent Paris, dans ce but, le 9 mars. Le 12 au soir, ils arrivèrent à La Fère, et ils eurent une entrevue avec le général Bulow qui, à leur grande surprise, leur apprit que Bernadotte, loin d'être à Laon, comme on le supposait à Paris, n'avait pas encore dépassé Liége, et qu'il paraissait disposé à ne pas s'avancer davantage. Le jour suivant, ils eurent une entrevue avec le général Gneisenau, qui les engagea à s'adresser directement à l'empereur de Russie. (*London Magazine.*)

VOYAGES. — STATISTIQUE.

VOYAGE A SIAM ET A HUÉ, CAPITALE DE LA COCHINCHINE, PENDANT LES ANNÉES 1821 ET 1822 (1).

Avant le règne de Louis XIV, on connaissait à peine le royaume de Siam; l'ambassade du chevalier de Chaumont qui y fut envoyé par ce monarque, et les différentes descriptions que La Loubère, Tachart et Choisy donnèrent alors de cette contrée et de ses habitans, en l'arrachant à son obscurité, lui valurent une célébrité momentanée. Mais, lorsque, dans des voyages subséquens, on eut reconnu l'exagération ridicule des éloges des jésuites et le peu de créance que méritaient leurs relations, cette célébrité ne tarda pas à s'évanouir. Il ne fallut certes pas une pénétration bien profonde à des hommes dont le gain était le seul but, pour découvrir que les nations européennes n'auraient nulle espèce d'avantages à retirer d'un pays qui offrait si peu de ressources et dont les chefs avaient des notions aussi fausses sur la véritable nature du commerce. D'ailleurs, on s'était aperçu déjà que les pères avaient pour usage constant de préconiser les qualités morales des peuples d'outre-Gange et d'exagérer leurs richesses; c'étaient surtout les Chinois qu'ils donnaient en exemple au reste du monde; aucun peuple, selon eux, n'était digne d'être comparé à celui-là sous le rapport des connaissances scientifiques et des facul-

(1) *The mission to Siam and Hué, the capital of Cochinchina, in the years* 1821—22, *from the journal of the late George Finlayson, Esq. Surgeon and naturalist to the mission; with a memoir on the author, by Sir Thomas Stamford Raffles, Bt.* F. R. S. London, 1825.

tés intellectuelles ; nul n'était soumis à un gouvernement plus paternel : en un mot, c'était le prototype de toutes les vertus et l'image de la plus parfaite organisation sociale !

Cependant à l'époque où eut lieu l'ambassade française dont nous venons de parler, les Anglais, les Hollandais, les Français et les Portugais avaient déjà essayé de lier des relations commerciales avec les royaumes de Siam et de la Cochinchine; mais les restrictions auxquelles on les soumit, et les exactions qu'ils eurent à souffrir, les forcèrent bientôt d'abandonner tout commerce avec les peuples de ces contrées.

Depuis, il paraît que M. Crawford a pensé que ce commerce pourrait procurer quelques avantages au Bengal : et comme il parvint à faire partager son opinion au marquis de Hastings, alors gouverneur-général, celui-ci l'envoya auprès des rois de Siam et de la Cochinchine, mettant ainsi à sa disposition les moyens de prouver la justesse des vues qu'il avait développées dans trois énormes volumes, sur l'utilité d'un traité de commerce avec les contrées d'outre-Gange ; mais, hélas ! combien de fois n'avons-nous pas vu la triste expérience renverser de fond en comble les théories les plus sagement combinées! Quelques milliers de tonnes de sucre, quelque peu de poivre, du benjoin et du bois de Sapan, voilà les principaux et presque les seuls articles que les Siamois eurent à nous offrir ; et ils ne consentaient qu'à peine, en échange de leurs marchandises, à recevoir quelques-uns de nos produits ; non que ce peuple ait été plus mal partagé que les autres par la nature, mais ses ressources sont forcément inactives entre ses mains. Un seul homme, parmi eux, a le droit de faire le commerce : importations ou exportations, lui seul fixe à son gré les prix ; et cet homme, ce marchand universel, c'est le souverain, et un souverain despotique.

Nous suivrons la mission de M. Crawford dans les divers pays qu'elle parcourut ; le premier point où elle toucha fut Pulo-Penang, ou île du Prince de Galles. On a beaucoup dit et écrit sur l'importance de cette île, et les opinions ont été fort divisées à ce sujet ; néanmoins, la description qu'en donne M. Finlayson est tout à son avantage. On ne peut douter qu'elle ne serve aujourd'hui d'entrepôt à un commerce considérable, à en juger par les nombreux navires mouillés dans son port, portant les pavillons anglais, américain, chinois, arabe et siamois. Une preuve plus évidente encore de ce que nous avançons, c'est la grande quantité d'étrangers que nos compatriotes remarquèrent sur le rivage au moment de leur débarquement. Parmi ces hommes venus de toutes les parties de l'orient, il était facile de distinguer les Malabar Chuliahs, aux regards perçans et curieux qu'ils jetaient sur chaque nouveau débarqué ; mais leur contenance indiquait autant l'oisiveté qu'une excessive curiosité. Ils formaient un contraste parfait avec l'industrieux et paisible Chinois, dont notre auteur nous dépeint le caractère de la manière suivante.

« Nous avions à peine fait quelques pas, qu'un tableau plus intéressant et plus agréable vint s'offrir à nos regards surpris. Tout annonçait que l'industrie, l'activité, l'énergie et l'indépendance avaient enfin trouvé une atmosphère nourricière et un sol sur lequel elles pouvaient prendre racine. Ce n'était plus l'air indolent des peuples asiatiques ; là, chaque bras était occupé à produire un objet utile, et l'on voyait, à la contenance animée des habitans, que tous s'étaient imposé un tâche à remplir. Au lieu des formes appauvries, ordinaires aux Orientaux, les individus dont je parle se faisaient remarquer par une force musculaire et une vigueur de membres qui indiquaient en eux une race entièrement différente et douée d'une plus

grande énergie. Ces hommes sont des Chinois, peuple industrieux, habitué au travail dès son enfance, et par conséquent susceptible de réussir partout où il s'établit. Ils avaient apporté leurs arts mécaniques dans ce pays. On rencontrerait difficilement, dans toute l'Inde, des ouvriers plus habiles; sous bien des rapports ils sont capables de lutter avec ceux d'Europe. Accoutumés, depuis longtems, aux manières des Indiens, ce fut pour nous un spectacle nouveau que celui de ces hommes actifs et intelligens, dont les habitudes laborieuses formaient un contraste si remarquable avec celles des autres peuples au milieu desquels ils vivaient. Ils se rapprochent autant des Européens, dans la manière dont ils font usage de leurs outils, qu'ils sont éloignés de la méthode puérile adoptée par les ouvriers de l'Inde. Les principales boutiques, la plupart des métiers et presque toutes les industries productives sont dans les mains de ces Chinois. Protégés par les agens anglais, qui garantissent leurs propriétés et leurs personnes, ils acquièrent, en peu de tems, des fortunes considérables, et les avantages que le gouvernement retire de leur industrie le dédommagent amplement de son patronage. »

Une population de trente mille habitans est resserrée, à ce qu'il paraît, dans une enceinte assez étroite; mais les rues qui coupent la ville sont propres et d'un bel aspect. Les maisons, bâties pour la plupart en bois, s'élèvent sur des piliers de quatre ou six pieds de haut, et sont recouvertes de feuilles de palmier qui présentent à l'œil une toiture élégante. On nous représente cependant les habitations des Malabars comme formant une exception à la propreté générale de la ville; il y a, entre elles et les maisons des Chinois, une différence très-remarquable.

« Se reposant sur la douceur du climat, les hommes

de cette nation ne cherchent autre chose dans leurs demeures qu'un abri contre les élémens et contre les regards indiscrets des passans ; aussi se contentent-ils de peu. Ils dédaignent toute espèce d'ornemens, et songent même à peine à se procurer les premières commodités de la vie. Bien différens en cela du Chinois, qui, après s'être procuré les objets d'une utilité indispensable, s'occupe d'embellir sa maison, dans laquelle on remarque toujours la propreté unie à l'élégance. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'on ne rencontre jamais dans les rues ce dernier oisif et inoccupé : des besoins plus nombreux, une nourriture plus saine, des vêtemens plus riches, exigeant sans cesse de lui un travail soutenu. Un Hindou ne passera pas devant un Européen, quel que soit le rang de celui-ci, sans lui faire aussitôt un salut, la plupart du tems fort soumis ; les Chinois se refusent à reconnaître une pareille suprématie. Est-ce orgueil national, indépendance d'un esprit élevé, ou simplement insolence? Quel que soit le motif qui le guide, on doit convenir au moins que sa conduite est plus honorable que celle de l'Hindou. »

Rien de plus riche et de plus magnifique que la végétation de ces contrées. Les nombreux et élégans palmiers parmi lesquels on remarque, au premier abord, le cocotier et l'arèque ; les espèces si variées des *convolvulus* et des plantes parasites, qui, non contentes de serpenter dans les baies, grimpent jusqu'aux dernières branches des arbres les plus élevés ; les humbles herbacées dont les prairies sont remplies ; les forêts qui recouvrent les coteaux et le sommet des montagnes ; l'aspect si varié des collines et des vallons où les différentes espèces de végétaux croissent en abondance, tout semble calculé, dit notre auteur, pour exciter en nous le sentiment de la surprise et de l'admiration ; mais, ajoute-t-il avec raison, si de tels lieux peuvent séduire l'imagination d'un poète qui se

plaira à y placer des scènes d'amour, de délices, de félicité terrestre, le philosophe à son tour jettera un regard moins favorable sur une contrée habitée par des peuples si arriérés dans l'échelle de la civilisation et si peu avancés sous le rapport des facultés intellectuelles.

Après avoir décrit quelques-uns des objets les plus rares et les plus curieux de l'histoire naturelle de cette contrée, notre auteur fait l'énumération des produits végétaux les plus importans, sous le double rapport du commerce et de l'économie domestique. Le poivre, qu'il considère comme principal article d'exportation, est presque exclusivement cultivé par les Chinois. Vient ensuite la noix muscade, dont les premiers plants furent introduits, il y a environ vingt ans. Depuis cette époque, ils se sont tellement multipliés qu'on en compte aujourd'hui cent cinquante mille, dont un tiers en plein rapport. On a calculé que chaque arbre devait rendre annuellement mille noix qui se vendent cinq dollars d'Espagne; le macis se paie à peu près la même somme. La culture du clou de girofle a également réussi au-delà de toute espérance. Aussi, depuis que nous avons restitué aux Hollandais les îles à épiceries, la possession de Penang est-elle devenue pour l'Angleterre d'une valeur beaucoup plus grande. Mais ces articles sont les seuls qui puissent offrir quelques ressources pour compenser les frais énormes que fait la Compagnie des Indes-Orientales, afin de soutenir cet établissement, qui a pris beaucoup trop d'extension; car son commerce doit décroître proportionnellement, à mesure que s'augmentera celui de Sincapoure, île située un peu plus bas dans le détroit.

En outre des productions que nous avons mentionnées ci-dessus, les habitans de Penang voient croître sur leur sol tous les fruits des tropiques. Trois variétés d'ananas, dont plusieurs pèsent quatre à six livres, l'élégant et dé-

licieux mangouste y viennent à merveille. Ce dernier fruit, néanmoins, arrive à une plus parfaite maturité à Malacca, lieu où la mission de M. Crawford s'arrêta ensuite pour faire des provisions fraîches. Le plantain, le durio, le champada, le jack et plusieurs autres fruits y croissent avec une telle profusion, qu'ils forment la base de la nourriture des habitans, soit indigènes, soit Hollandais; car ceux-ci se sont si bien naturalisés qu'ils ont adopté les goûts et, jusqu'à un certain point, les mœurs des Malais. Mais ces fruits, malgré leur saveur exquise, ne sont, ainsi que l'observe M. Finlayson, qu'une nourriture fort peu substantielle, et ne valent pas même les plus mauvaises espèces de céréales. Les habitans pêchent en outre sur leurs côtes une grande quantité de poissons. Nos voyageurs, à leur arrivée à Malacca, éprouvèrent involontairement un sentiment pénible, tant était frappant le contraste entre ce pays et celui qu'ils venaient de quitter.

«Dans une baie immense, nous comptâmes, tout au plus, cinq ou six navires mouillés à distance les uns des autres, tandis que les trois cents bâtimens étrangers, de différens tonnages, resserrés dans le port de l'Ile du Prince de Galles, étaient un indice certain de la prospérité du commerce maritime. A Malacca, sur trois maisons, on en trouve une fermée et qui paraît totalement abandonnée. Toutes les rues étaient désertes et solitaires. Si, par hasard, un habitant se promenait dans son *verandah*, ou se montrait négligemment appuyé sur le seuil de sa porte, la pipe à la bouche, son aspect, loin de ranimer cette scène de désolation, ne contribuait au contraire qu'à la rendre plus triste et plus mélancolique. Les Chinois eux-mêmes, dont il n'est resté que quelques individus, semblent avoir perdu leurs habitudes laborieuses, pour s'abandonner à une oisiveté qui leur est si peu naturelle. Quelle différence avec l'activité, l'industrie et ce mouve-

ment perpétuel qu'on remarque à Pénang! Il est impossible d'établir la moindre comparaison entre la population de ces deux endroits, et cependant Malacca jouit de plusieurs avantages dont l'autre colonie est privée. Aucune limite ne borne l'étendue de son territoire; la température y est douce, égale, salubre et agréable. De nombreuses tribus de Malais entourent l'établissement, et, si l'on voulait se les attacher par un traitement convenable, il est certain que leur coopération en augmenterait beaucoup les avantages agricoles et commerciaux. Mais les Hollandais ont encore bien à faire avant de réconcilier les chefs du pays avec leur système d'administration. Il existe, entre les deux partis, trop de soupçons et de méfiances réciproques, pour qu'ils puissent de long-tems se rapprocher. »

Les habitans de cette colonie, jadis si riche, sont réduits aujourd'hui à la plus affreuse misère. Une cité si célèbre dans les annales des empires, que fondèrent dans l'Orient les Hollandais et les Portugais, ne présente plus qu'un aspect de désolation. C'est le travail seul de leurs esclaves qui soutient les colons, et à l'exception du poisson et des fruits, ces malheureux ne se nourrissent guère que d'alimens grossiers. Tout y est d'une cherté exorbitante : un chapon, par exemple, se vend une demi-couronne, tandis qu'autrefois il coûtait six pences ou un shilling (25 sous). Maintenant que Malacca est rentré sous notre domination, pouvons-nous espérer de lui voir reprendre sa splendeur primitive? Quelques années encore, et nous aurons la solution de ce problème.

C'est à Sincapoure que la mission anglaise vint ensuite relâcher. Nouvellement établie, cette colonie florissante dont nous avons fait mention précédemment, avait déjà porté le dernier coup au commerce de Malacca pendant le peu d'années qu'il fut entre les mains des Hollandais.

Le témoignage de M. Finlayson ne laisse aucun doute sur l'heureux choix de cette île, considérée comme établissement colonial.

« Placée, dit-il, sur la route directe du Bengal à la Chine et aux îles nombreuses situées dans la partie orientale de l'archipel, Sincapoure doit nécessairement devenir le centre du commerce de la Chine avec les royaumes de Cochinchine, de Siam, etc., ainsi que de celui de la péninsule malaise avec toutes les contrées occidentales de l'Inde. Dans chaque saison, on est certain d'y trouver un mouillage sûr et commode. D'ailleurs, entourée de nombreux groupes d'îles, dans toutes les directions, elle est à l'abri de ces typhons épouvantables si communs dans les mers de la Chine, et des tempêtes non moins dangereuses qui désolent les côtes de l'Inde. Le ciel y est constamment serein et tranquille, avantage dont aucun autre point du globe ne jouit au même degré. A peine si les vents soulèvent la vapeur de la mer ; à la voir, on croirait que l'on se trouve sur les bords d'un lac paisible. »

Notre auteur n'étant entré dans aucun détail sur l'accroissement rapide et vraiment extraordinaire de la population et de la prospérité de Sincapoure, nous suppléerons à son silence, au moyen des informations que nous avons puisées dans des sources authentiques.

Sincapoure peut, à juste titre, revendiquer l'honneur d'être la première colonie des tems modernes (et sans doute également des tems anciens), où le principe de la liberté du commerce ait été déclaré, et, s'il nous fallait prouver la sagesse de ce système en matières commerciales, nous citerions son exemple aux incrédules. Lorsque Java et les autres îles principales de l'archipel oriental furent rendues aux Hollandais, Sir Stamford Raffles vit, avec un regret inexprimable, le sacrifice immense que nous faisions, non-seulement par rapport à ces îles, mais

encore pour nos relations futures avec la Chine. La rapidité avec laquelle les Hollandais entraient en possession de chaque pouce de terrain qu'ils pouvaient ressaisir ; l'empressement qu'ils mettaient, conformément à leur ancienne politique, à forcer les Malais et les autres chefs de leur concéder un monopole exclusif ; leur soin à interdire toute espèce de commerce au reste du monde, et particulièrement à la Grande-Bretagne, si ce n'est sur le pied le plus défavorable ; aucune de ces circonstances n'échappa à la sagacité de Sir Stamford. De plus, la reddition de Malacca, en leur donnant la possession des deux principaux détroits qui conduisent à la Chine, fermait la route à notre navigation. C'est alors qu'il tourna ses vues sur l'île de Sincapoure, située dans le détroit de Malacca, dernière et fragile espérance ! Cette île, dont il connaissait la position avantageuse, avait jadis fait partie de l'empire démembré de Johore. Mais quelle qu'eût été son ancienne destinée, elle ne renfermait plus alors qu'un misérable hameau de pêcheurs, et elle servait de retraite aux pirates. On n'ignorait pas cependant que le chef principal était venu réclamer la protection des Anglais, et qu'il verrait sans peine le pavillon de la Grande-Bretagne flotter sur son île.

Ayant reçu l'autorisation du gouverneur-général, Sir Stamford s'embarqua sur un vaisseau appartenant à la marine de la Compagnie, et vint prendre possession de l'île. Un traité fut conclu entre le chef et lui ; et le 26 février 1819, on hissa le pavillon britannique. A cette époque, le nombre des habitans n'excédait pas cent cinquante, sur lesquels on comptait environ trente Chinois. Le premier acte du gouvernement fut de déclarer le port de Sincapoure, « port libre, ouvert au commerce et aux navires de toutes les nations, sans droits et sans privi-

léges aucuns. » Voyons maintenant quel fut le résultat de cette mesure.

Dans l'intervalle des trois premiers mois de la prise de possession, la population s'est élevée de cent cinquante à trois mille habitans ; dans la première année, à cinq mille environ ; deux années après, à dix mille ; en 1824, d'après un recensement fait avec le plus grand soin, on comptait treize mille habitans, non compris les allans et venans, qu'on peut évaluer à trois mille. En 1825, un nouveau recensement de la population présenta un état de quinze mille ames au moins, plus, trois mille Chinois, qui, vers le milieu de l'année, débarquèrent dans six grandes jonques, et vinrent s'établir comme planteurs. Les nouvelles les plus récentes portent que la capitale prend chaque jour un accroissement plus rapide ; que dix ou douze grandes maisons de commerce ont été établies par des Européens, et beaucoup d'autres par des Chinois, des Arabes, des Hindous, des Arméniens, etc. ; mais néanmoins, que la plus grande partie du commerce, des manufactures et de l'agriculture de l'ile, est entre les mains des Chinois, qui forment une portion considérable de la population. On commence déjà à construire des navires. Les rives du fleuve sont de nature à permettre qu'un bâtiment de 500 tonneaux soit lancé à l'eau ; c'est de Siam que viennent les bois de construction.

Voici, d'après les documens officiels, le tableau de la progression du commerce à Sincapoure.

	Dollars.	Francs.	Cent.
En 1822, valeur des exportations et des importations........	8,568,172	51,409,032	
1823........................	13,268,397	72,976,983	50
1824........................	15,000,000	82,500,000	
1825........................	20,080,000	110,000,000	

De grandes jonques, venues de différens points de la

Chine, non-seulement débarquent, chaque année, un nombre considérable de nouveaux colons, mais ils importent et exportent des cargaisons d'une haute valeur. Les navires d'un moindre tonnage, qu'expédient les Siamois et les Cochinchinois, augmentent aussi d'année en année. Un commerce fort important vient en outre de s'ouvrir avec Manille. En 1823, il a été expédié, tant d'Europe que de l'Inde, 216 grands navires, et 1,550 barques ou petits navires des naturels de ces contrées, qui ont importé près de 80,000 tonneaux de marchandises diverses. Et qu'on ne croie pas que cette extension inespérée de la population et du commerce, doive être attribuée uniquement à l'heureuse situation de cet entrepôt asiatique, ou à la sureté et à la commodité de son port: ces circonstances n'ont pas, à la vérité, été sans influence; mais la cause première gît dans l'admission franche et sincère du principe de la liberté du commerce. Une justice rendue sans délais et sans entraves; une police rigoureuse et efficace; un choix judicieux dans la distribution des terres; un établissement paternel et vraiment libéral pour l'éducation des enfans, quels que soient leur patrie et leur croyance; voilà ce qui a contribué surtout à la splendeur et à la richesse de cette nouvelle colonie. Les Chinois, dont on trouve plusieurs millions répandus sur la surface des îles du grand archipel indien, sont plus particulièrement propres à recevoir toute espèce d'instruction. Au collége établi à Malacca, leurs enfans apprenaient, non-seulement leur langue et l'anglais, mais ils étaient élevés, avec le consentement des parens, dans les principes de la religion chrétienne. Ce collége a été depuis transféré à Sincapoure, et réuni au collége malais, fondé par Sir Stamford Raffles. C'est ainsi que la civilisation, le commerce, la religion et la morale se tiennent, pour ainsi dire, par la main, dans cet établis-

sement naissant, et que la brillante peinture que Fénélon nous a laissée de l'ancienne Tyr se trouve, en quelque sorte, réalisée de nos jours.

Jusqu'ici, les gouvernemens établis dans l'Inde avaient eu pour habitude de prélever des droits sur la passion des Chinois pour le jeu, et sur celle des Malais pour les combats de coqs. Sir Stamford Raffles, dans les réglemens qu'il institua pour l'administration de Sincapoure, a aboli ces honteuses contributions prélevées sur des vices. Nous avons peine à ajouter foi à ce qui nous a été rapporté, que le nouveau résident, que nous croyons être M. Crawford lui-même, les avait rétablis; mais un bruit bien autrement fâcheux est venu jusqu'à nous : on a conçu, dit-on, le projet d'annexer le gouvernement de Sincapoure à celui de l'île du Prince de Galles. Nous n'ignorons pas quelles ont été, à ce sujet, les menées odieuses de certaines personnes; mais il nous est impossible de supposer que la cour des directeurs veuille, d'un trait de plume, signer la ruine d'un nouvel établissement aussi florissant que l'est celui de Sincapoure. Nous disons la *ruine*, persuadés que nous sommes que, si l'on modifie le moins du monde le système sur lequel il est fondé, si on le surcharge de droits et d'impôts vexatoires, ainsi que cela se pratique à l'île du Prince de Galles, elle sera certaine, complète, inévitable, et aussi rapide que l'a été sa prospérité.

Il existe une autre considération, qui, à notre avis, n'est pas sans importance, et sur laquelle nous croyons devoir appeler l'attention du gouvernement, afin de l'engager à protéger cette colonie naissante. Plus d'une fois déjà, nous avons vu notre commerce avec la Chine exposé à des chances hasardeuses; d'un jour à l'autre il peut être détruit complètement. En effet, lorsque le privilége de la Compagnie expirera, le monopole cessera en même tems. Permis alors à chacun d'y venir trafiquer; mais

comme nous n'aurons plus de résidens anglais pour modérer la licence des nombreux équipages, les querelles avec les habitans deviendront plus fréquentes, et l'on ne tardera pas à voir renaître les inquiétudes d'un gouvernement timide et ombrageux. Les dangers que nous prévoyons ont été, jusqu'à présent, détournés par la prudence de nos résidens et par l'intervention des marchands chinois. Ces barrières une fois renversées, le gouvernement de la Chine mettra certainement à exécution les menaces dont il nous a si souvent effrayés, et nous fermera les portes de son vaste empire. C'est alors qu'on reconnaîtra l'importance de Sincapoure, devenu déjà l'entrepôt du commerce de la Chine, et principalement du thé, qui s'y trouve en grande quantité, et qui est peut-être moins cher qu'à Canton; il rendra désormais inutile l'établissement d'une compagnie exclusive, abrégera de six semaines ou de deux mois la durée de notre navigation, et nous délivrera à jamais des extorsions et des droits élevés que nous supportons à Canton.

Sous le rapport du climat, le choix de Sincapoure n'est pas moins heureux que sous celui de la position. Si nous en croyons M. Finlayson, il existe peu de pays qui jouissent d'une température plus égale. On y ressent à peine l'influence des moussons périodiques; les vents participent à la fois de la nature des bises de mer et de terre, et cette cause empêche le retour annuel d'une saison de pluie. Mais peu de tems se passe sans que le tems ne soit rafraîchi par des ondées qui abaissent la température et qui sont très-favorables à la végétation. Malgré quelques terrains tourbeux et marécageux, cette île est très-saine. On n'y craint pas les fièvres jaunes ou les fièvres intermittentes, qui, selon l'opinion de M. de Humboldt et de plusieurs autres savans, sont produites par cette espèce de sol.

Les seules productions végétales susceptibles d'être exportées, qui aient été jusqu'à présent cultivées dans la colonie, sont le poivre et le *nauclea gambir*, plus connu généralement sous la dénomination de *terra japonica,* ou *catechou*, qu'on envoie à Java, et dans les autres îles de l'archipel ; les Orientaux le mâchent avec la feuille de betel. Ces deux plantes sont cultivées avec un soin extrême par les Chinois. M. Finlayson remarqua dans les habitations et sur les vêtemens de ces agriculteurs un air de négligence et même de malpropreté qui indique une situation moins heureuse que celle de leurs compatriotes de Pulo-Penang, qui se livrent aux spéculations commerciales et industrielles. « Ici, dit-il, un Chinois possède à peine une chaise ou un banc pour se reposer : ce n'est que dans sa cuisine que l'on trouve l'ordre et la propreté. Méprisant le luxe des vêtemens, insensible aux avantages d'un logement agréable et commode, il semble n'attacher de prix qu'au seul plaisir de la bonne chère. Sans y apporter une excessive délicatesse, il n'épargnera rien pour se procurer la nourriture la plus succulente, et surtout la plus substantielle. Le porc gras, les canards, les oies, le poisson, tels sont ses alimens favoris, et, quel que soit le prix qu'on lui en demande, il dépensera pour les acheter jusqu'à son dernier sou. Le *trépang* ou *holothuria*, les diverses espèces d'animaux marins gélatineux, les nids d'oiseaux, etc., etc., sont pour lui des mets encore plus recherchés. Mais, s'il vient à en manquer, il n'éprouvera aucune répugnance à se nourrir de la chair des chiens, des singes, des rats, des caymans et d'autres reptiles qui nous inspireraient le plus grand dégoût. »

L'industrie est le caractère distinctif de ce peuple qu'on dirait né pour l'émigration. Apportant dans la poursuite de ses desseins une sorte de patience machinale et uni-

forme, il exécute tout ce qu'il conçoit avec une adresse et une tenacité qui lui font laisser bien loin derrière lui les autres peuples de l'Asie. Le tableau suivant, qu'en fait notre auteur, nous a paru digne d'être cité:

« Honnêteté, tranquillité, ordre dans la conduite, obéissance aux lois du pays dans lequel ils vivent: telles sont, en général, les vertus des Chinois. Ils remplissent exactement tous les devoirs de famille, et conservent jusqu'à la mort un vif attachement pour la contrée qui les a vus naître; mais, sans s'arrêter à l'apparence de ces qualités, si l'on veut étudier plus à fond leur caractère, on sera forcé de reconnaître qu'ils ont peu de titres réels à nos éloges. Sans aucun sentiment des obligations sublimes et désintéressées que la religion impose, ils n'ont qu'une superstition étroite, irréfléchie et méprisable, qui, chez la plupart, est le résultat de la crainte, tandis que leurs lettrés affectent de professer un théisme froid et presqu'inintelligible. Égoïsme concentré, indifférence absolue pour les besoins, les privations et les infortunes des autres hommes, tel est le fond du caractère des Chinois. Ils ne connaissent jamais le plaisir de faire le bien pour lui-même. Que la détresse, que les plus affreux malheurs viennent fondre sur leurs concitoyens, ils en supporteront le spectacle, et ils en parleront avec une si parfaite tranquillité, qu'on serait tenté de la prendre pour une moquerie. Avant de tendre une main secourable au malheureux qui va se noyer, ils lui surferont leur secours. Loin de s'apitoyer sur ces grandes catastrophes auxquelles la race humaine n'est que trop souvent en proie, comme la famine, la peste, la guerre, ils semblent les désirer, parce qu'ils considèrent la destruction de tant d'individus comme un avantage pour ceux qui survivent. S'ils sont industrieux, il faut moins faire honneur de cette qualité à leur caractère, qu'au désir de contenter les nombreux

besoins qu'ils se sont créés, et, s'il leur était possible de les satisfaire sans travail, nul doute que les Chinois ne le céderaient en rien, pour l'indolence, aux autres peuples asiatiques.

Néanmoins, sous le point de vue politique, il faut avouer que cette race d'hommes est la plus utile de toutes celles qui habitent l'archipel indien; il n'y a pas même la moindre comparaison à établir entr'elles. Vigoureusement constitués, habitués au travail, modérés dans leur conduite, ce sont eux, sans contredit, qui fournissent les plus habiles ouvriers, les meilleurs agriculteurs et les marchands les plus entreprenans. Ceux-ci étendent au loin leurs spéculations qui sont souvent d'une nature très-avantageuse. Nous remarquerons, en passant, qu'ils sont presque tous passionnés pour les jeux de hasard, les cartes, les dés et les combats de coqs; mais ils s'abandonnent rarement à l'ivresse. Quoique dans leurs alimens ils fassent usage de liqueurs spiritueuses, ils n'en boivent point avec excès.

Malgré l'étonnante conformité des traits du visage qui existe entre les Malais et les Chinois, au point qu'on ne peut se refuser à croire qu'ils aient une origine commune, leurs dispositions naturelles sont néanmoins entièrement opposées. Les premiers passent presque toute leur vie sur l'eau, et la pêche est pour eux une occupation principale. C'est dans un misérable petit canot, dans lequel il peut à peine s'étendre, qu'un Malais vit avec sa femme et un ou deux enfans. Couvert plutôt que vêtu d'une mauvaise étoffe, sans hutte pour se loger, tout son mobilier consiste en une natte faite de feuilles de pandanus, au moyen de laquelle il se met à l'abri de la pluie, et en une ou deux marmites pour faire cuire ses alimens. Voilà pourtant l'étrange et misérable existence d'un grand nombre de familles répandues dans les baies, les criques et les

détroits situés aux environs de Sincapoure. Cette classe d'hommes est nommée *Orang Laut*, c'est-à-dire gens qui vivent sur l'eau. Quant aux Malais qui ont fixé leur résidence sur terre, la description qu'on va lire peut, sans doute, être exacte à l'égard de ceux de Sincapoure; mais elle ne conviendrait pas aux Malais de Sumatra auxquels M. Marsden, dont personne ne récusera l'autorité, assigne un rang bien plus élevé dans l'échelle sociale.

« Une autre portion de ce peuple, dit M. Finlayson, s'est arrachée à cet état misérable: habitant des maisons et des demeures fixes, elle se couvre de vêtemens et se livre même à l'agriculture; mais, malgré tous leurs efforts, ils se sont encore à peine élevés jusqu'à la culture du riz et des autres céréales. Une enceinte assez spacieuse, formée de palissades de bois, entoure leurs maisons; c'est là qu'ils font venir le plantain, l'yam, le bétel et d'autres plantes à leur usage.

» N'étant pas doués de l'habileté nécessaire aux arts mécaniques, on les emploie presqu'exclusivement à la coupe des bois et aux travaux préparatoires des champs. Nous ne pûmes découvrir, parmi eux, un seul artisan, soit charpentier, soit maçon, tailleur ou forgeron. »

Nous ne suivrons pas notre auteur dans ses raisonnemens géologiques sur la formation des montagnes du continent et des îles; nous laisserons également de côté les diverses remarques que lui suggèrent les objets qui se présentent à son observation pendant la traversée, afin d'assister plus tôt au débarquement de l'ambassade, dans le fleuve Meinam, à Packemham, première ville du royaume de Siam.

Le lendemain de leur arrivée dans cette ville, un homme de mince apparence vint à bord, et déclara qu'il avait été envoyé de Bankok, résidence royale, en qualité d'interprète. Nos compatriotes ne purent, pendant

un certain tems, avoir d'autres communications que par l'entremise de cet homme, qui paraissait faire partie d'une classe bien connue dans l'Inde, sous le nom générique de *Portugais*, classe dégradée, mais qui a su se rendre importante. Un chapeau européen, un juste-au-corps, une paire de culottes, suffisent, dans ces contrées, pour être compris dans cette classe, fût-on indigène, noir ou de sang mélangé. Et c'est avec un individu de cette sorte que M. Crawford consentit à entrer en communication, non-seulement pour tout ce qui concernait l'objet principal de sa mission, mais encore au sujet du cérémonial à observer pour la présentation de ses lettres de créance, point de la plus haute importance, dans les cours asiatiques, principalement chez les peuples situés au-delà du Gange! Peu de tems après, les discussions relatives au commerce se continuèrent avec un Malais de basse condition, mais rusé, soupçonneux, et fort adroit.

« Au bout de trois jours, dit notre voyageur, nous obtînmes enfin la permission de remonter le fleuve jusqu'à Bankok. Pendant le trajet, nous jouîmes d'un spectacle curieux et entièrement nouveau pour nous. De nombreux canots d'une petite dimension, ne contenant, pour la plupart, qu'un seul individu, parcouraient le fleuve dans toutes les directions. Comme l'heure du marché approchait, on remarquait un mouvement et une activité incroyables; ici, des prêtres de Bouddha, guidant eux-mêmes leurs barques étroites, commençaient leurs excursions journalières; là, une vieille femme offrait aux chalands, qu'elle s'efforçait d'attirer par ses cris, du bétel, du plantain, des courges; on voyait à chaque instant des canots chargés de noix de coco, et les indigènes occupés de leurs affaires, circulant d'une maison à l'autre. M ais ce qui attirait le plus nos regards, au milieu de

cette scène animée, c'étaient ces maisons construites en bois, d'une forme oblongue, fixées à la surface des eaux, et plus ou moins loin du rivage. A la partie qui regarde le fleuve, se trouve une plate-forme couverte, sur laquelle sont étalées les diverses marchandises, comme fruits, riz, viande, etc., etc.; elles offrent ainsi l'image d'un bazar flottant, où se débitent en outre tous les produits de la Chine. Attachées à de longs bambous enfoncés dans la rivière, elles peuvent, à volonté, être transportées d'une place à l'autre. Chacune de ces maisons a une barque qui sert aux habitans pour leurs visites ou leurs courses d'affaires. La plus grande partie de ceux-ci nous parurent être des marchands et des gens de divers métiers, tels que tailleurs, cordonniers, etc.: les maisons sont en général peu spacieuses, et ne renferment que deux ou trois pièces, dont celle du milieu est la plus grande; elle est ouverte, et c'est là ordinairement qu'on étale les marchandises. Longues de vingt à trente pieds, et à peu près la moitié moins larges, elles n'ont qu'un seul étage; le plancher est élevé d'un pied au-dessus de l'eau, et la toiture est recouverte de feuilles de palmier. Il se fait peu d'affaires à la marée basse, surtout quand le fleuve coule avec rapidité; on voit alors les marchands étendus sur le devant de leurs boutiques, dormant ou cherchant, d'une manière ou d'autre, à se distraire. Néanmoins, les canots vont et viennent à toute heure de la journée; et leur légèreté, leur forme étroite et alongée, leur permettent de remonter avec facilité le courant. Ils sont mûs au moyen de rames très-courtes; les plus grands en ont souvent huit ou dix, de chaque côté. Bankok renferme un nombre considérable de Chinois; là, comme partout ailleurs, ils déploient l'industrie et l'activité qui les distinguent des autres peuples asiatiques. Leurs canots sont, en général, plus larges et

armés de rames plus longues; il y a, au milieu, une sorte de cabine, faite de bambous tressés, dans laquelle ils déposent leurs effets. Plusieurs de ces canots sont chargés de porcs frais, que les Chinois vendent dans leurs courses. »

Un personnage assez âgé et d'un rang plus élevé se rendit à bord pour s'informer du nombre et de la qualité des personnes qui composaient la mission; il portait avec lui une coupe d'or destinée à recevoir la lettre du gouverneur général, que M. Crawford était chargé de remettre au roi. Nous pensons néanmoins que celui-ci se hâta trop de s'en dessaisir. Peu après, le Malais mentionné plus haut se présenta afin de recevoir les présens d'usage; mais on ne lui accorda pas la totalité de ce qu'il exigeait. Ceux qui vinrent ensuite reçurent divers présens, qu'ils se hâtèrent d'emporter, témoignant, dit M. Finlayson, une bassesse et une avidité tout-à-fait rebutantes, tandis qu'ils n'avaient pour nos compatriotes aucune de ces attentions qu'on aime tant à trouver sur une terre étrangère, et que des barbares seuls peuvent négliger.

On fit alors entendre à M. Crawford qu'il ne pourrait obtenir son audience que dans huit jours, et que, jusqu'à ce que cette cérémonie fût terminée, il ne lui serait permis ni d'aller voir les étrangers résidans à Bankok, ni de recevoir leurs visites. Pendant ce tems, lui et toute sa suite furent retenus à bord comme des prisonniers, et séquestrés de tout commerce avec le peuple. Une fois, cependant, il fut admis dans la maison d'un des ministres.

« La servilité des individus attachés à ce personnage, dégradante pour l'espèce humaine, inspire un profond sentiment de dégoût. Tout le tems que se prolongea la visite, ils se tinrent à une certaine distance de leur maître,

prosternés à terre. S'il venait à leur adresser la parole, sans oser diriger leurs regards sur lui, ils levaient légèrement la tête, portant leurs deux mains jointes sur le front, en signe de supplication; et, les yeux baissés vers la terre, ils murmuraient une réponse du ton le plus humble. Mais la manière dont ce ministre se faisait servir par ses domestiques était bien autrement révoltante. Avait-il besoin de quelques rafraîchissemens? ces misérables, soutenus sur leurs coudes et sur la pointe des pieds, et offrant dans cette posture l'image d'un quadrupède, se traînaient vers lui, poussant les mets devant eux, et, lorsqu'ils avaient accompli leur tâche, revenaient sur leurs pas de la même façon, mais sans oser se retourner.

» Et cependant, ce chef si hautain, si orgueilleux n'était qu'un ministre du cinquième ordre, forcé lui-même de ramper ainsi, lorsqu'il se présentait devant Chromachit, le fils du roi. »

Enfin, arriva le jour si désiré de la présentation. Il fut convenu que les Anglais ôteraient leurs souliers à la porte de la salle d'audience, et leurs chapeaux en entrant; qu'ils salueraient à la mode de leur pays, et que, s'asseyant ensuite à terre, ils feraient trois autres salutations, en touchant chaque fois leur front de leurs mains jointes. M. Crawford, accompagné de toute sa suite, fut conduit au palais de Sa Majesté Siamoise, dans deux chétifs bateaux, dont le plus grand avait treize avirons et un timonier, et l'autre cinq ou six rameurs à moitié nus. Le cortége attira fort peu l'attention des habitans; il ne fut guère remarqué que de ceux qui se trouvaient dans les barques voguant sur le fleuve, et qui paraissaient rire à gorge déployée. L'endroit où l'on débarqua était sale et couvert de bois. C'est là qu'ils furent reçus dans d'ignobles palanquins qui ressemblaient plutôt à des hamacs de

matelots, accrochés à une perche et soutenus par deux porteurs. Aussitôt qu'ils furent arrivés à la première porte du palais, on leur ordonna de quitter leurs épées, de laisser leurs cipayes en arrière, et de s'avancer à pied. En face d'un bâtiment de chétive apparence étaient rangés cinq ou six éléphans, montés chacun par deux hommes habillés de la façon la plus étrange. Alors, le Mourman ou Malais qui remplissait les fonctions de grand-maître des cérémonies déclara qu'il fallait qu'ils ôtassent leurs souliers; mais, après quelques discussions, ils obtinrent de les conserver encore. Ils traversèrent la première cour entre une double haie de gardes, composée d'enfans ou de vieillards, et qui, à la manière ridicule dont ils maniaient leurs mousquets sans pierre, ne ressemblaient en rien à des soldats.

Arrivés à la porte suivante, l'ordre de se déchausser et de se séparer de leurs cipayes fut réitéré de l'air le plus impératif. Ils obéirent. Ayant traversé, à pieds nus, un passage long d'une cinquantaine de verges, ils entrèrent dans un vaste enclos renfermant plusieurs édifices élevés, et d'un bel aspect, dont une partie était occupée par le roi, et le reste par les principaux officiers de la couronne. En avant de plusieurs éléphans, une troupe nombreuse d'hommes, armés de haches d'armes et portant des boucliers noirs et luisans, se tenait à genoux. A mesure que le cortége s'avançait, une musique, composée de fifres, de tamtams, de cors et de trompettes, se faisait entendre; malgré sa rudesse, elle n'avait rien de désagréable pour l'oreille. Lorsqu'ils furent parvenus à la salle d'audience, ils s'arrêtèrent un instant sur le seuil de la porte, tournèrent ensuite autour d'un large écran, et se trouvèrent tout à coup en face de la Majesté Royale. Voici comme M. Finlayson décrit le tableau inattendu qui s'offrit alors à leurs yeux:

« Jamais spectacle aussi curieux, aussi étrange, aussi remarquable n'avait peut-être frappé notre vue : le sentiment qu'il éveilla en nous, fut un mélange d'étonnement, de peine et d'indignation, à l'aspect du goût, de l'élégance et de la richesse déployés dans cette profusion d'ornemens, et en même tems de l'état dégradé du peuple. Je vais essayer de peindre cette scène telle que je la vis, n'omettant rien, n'exagérant rien. La salle où nous nous trouvions, haute et spacieuse, pouvait avoir de soixante à quatre-vingts pieds en longueur, sur une largeur proportionnelle. Des guirlandes et des festons peints de mille couleurs ornaient les murs et les plafonds que supportaient des colonnes de bois en spirale, peintes en rouge et en vert foncé : je comptai dix colonnes de chaque côté. Des glaces petites, et de peu de valeur, étaient disposées le long des murs ; au centre, on voyait suspendus des lustres de cristal, et, dans chaque entrecolonnement, une lanterne à peu près semblable à nos lanternes d'écuries. De riches tapis, offrant à l'œil les couleurs les plus variées, couvraient le parquet. Il y avait un assez grand nombre de fenêtres et de portes, mais elles étaient étroites et sans ornemens. A l'extrémité de la salle, un magnifique rideau, couvert de brocart et de paillettes d'or, et suspendu par un cordon, séparait le trône du reste de l'assemblée. Des deux côtés du rideau on voyait s'élever, les unes au-dessus des autres, une multitude de petites tables circulaires couvertes d'un drap d'or avec des franges pendantes, et diminuant graduellement, de manière à former un cône. Cette sorte d'ornemens, appelée dans le pays *chatt*, ne manque pas d'élégance malgré sa singularité. J'en remarquai cinq à six à droite et à gauche.

» La salle était comble ; mais chaque personne, depuis les premiers jusqu'aux derniers rangs, avait sa place as-

signée. Lorsque nous fîmes notre entrée, on tira le rideau qui cachait le trône; tous les assistans se prosternèrent aussitôt, touchant, pour ainsi dire, la terre de leur front. La plus parfaite immobilité régnait parmi cette foule nombreuse; je ne remarquai pas le moindre mouvement; aucun regard ne se dirigea sur nous; je n'entendis pas un seul chuchottement troubler la solennité silencieuse de cette scène. On eût dit un peuple entier prosterné devant l'Éternel, et non l'hommage d'une troupe d'esclaves. Jamais Rome, si fertile en tyrans; jamais le règne de Denys lui-même, n'offrirent l'exemple d'une telle ignominie.

» Dans une niche, pratiquée derrière le rideau, l'œil distinguait un objet à forme humaine, immobile comme une statue, et assis dans la posture qu'on donne ordinairement aux images de Bouddha. Il y avait tout juste assez de clarté pour permettre aux nouveaux venus de faire la remarque qu'aucun joyau, aucune pierre précieuse, aucune broderie ne brillaient sur les vêtemens de ce personnage, ni sur ceux de ses ministres, ni même sur le trône où il était assis. Tout avait un aspect simple et uniforme. Lorsque les trois salutations convenues eurent été faites, on lut, à haute voix, la liste des présens envoyés par le gouverneur-général; après quoi, le roi adressa les questions d'usage sur l'âge et la santé de l'envoyé, et de sa suite, questions qui passèrent à voix basse, de bouche en bouche, jusqu'à M. Crawford, dont les réponses retournèrent par le même chemin.

» L'ensemble de la scène, ce rideau, cette niche, nous rappellent involontairement la peinture faite par le major Denham de Sa Majesté Noire, le sultan de Loggun, dans l'Afrique centrale, et des chuchottemens de ses ministres.

» Après qu'on eut fait passer le betel à la ronde, le roi se leva, et il ne se fut pas plus tôt détourné, que le

rideau tomba en avant du trône : à l'instant, l'assemblée poussa de vives acclamations; tous les assistans se mirent sur leurs genoux et nous saluèrent à plusieurs reprises, en touchant alternativement la terre et leur front, avec leurs mains jointes. Les princes et les ministres s'étant alors assis, il nous fut possible, pour la première fois, de reconnaître le rang de chacun d'eux. Nous sortîmes de la salle d'audience sans autre cérémonie. Comme, pendant l'intervalle, il était tombé une forte pluie, qui avait couvert d'eau et de boue les divers chemins aboutissant au palais, nous demandâmes qu'on nous permît de reprendre nos chaussures ; mais on ne daigna pas écouter notre requête. Lorsque nous prîmes congé de ces gens, ils offrirent à chacun de nous une misérable ombrelle chinoise, pareille à celles qui se vendent une roupie au Bazar. Ne sachant pas pour quel motif on me la présentait, j'étais tenté de la refuser, quand on me fit entendre que c'était un cadeau de Sa Majesté Siamoise. »

Le maître des cérémonies les conduisit ensuite dans l'enceinte du palais pour leur montrer ce qu'il renfermait de remarquable. Obligés de cheminer pendant deux heures dans l'eau et dans la boue, ils ne virent rien qui fût digne de leur attention, si ce n'est des éléphans et des singes blancs, et deux temples consacrés à Bouddha. La vénération des Siamoïs pour les éléphans de cette couleur ne le cède qu'à celle des Birmans. L'heureux mortel qui vient à en découvrir un est regardé à Siam comme le plus fortuné des hommes. Il y a plus ; un événement aussi important fait époque dans les annales de la nation. Une couronne d'argent et le don d'une terre égale en étendue à l'espace que peut parcourir le bruit du cri d'un éléphant, sont la récompense de celui qui a fait cette rare découverte ; lui et sa famille, jusqu'à

la troisième génération, sont exempts de toute taxe et de toute espèce de servitude.

Après cette agréable promenade de deux heures, M. l'envoyé et sa suite furent menés dans une maison de peu d'apparence; on leur servit des confitures qu'ils mangèrent en présence d'une troupe joyeuse de spectateurs, comme si la cour, observe notre auteur, s'était dit: voyons manger ces gens-là! En effet, nos compatriotes eurent peu de motifs de s'enorgueillir de l'audience et du traitement qu'ils avaient reçus. Ils découvrirent, trop tard à la vérité, que le gouvernement de Siam avait eu l'intention d'attacher le moins d'importance possible à cette ambassade, qu'il ne considérait, ainsi qu'il l'avoua par la suite assez irrévérencieusement, que comme une simple députation d'un gouverneur de province. Quelques humiliations qu'ait ressenties M. Crawford de voir un gouvernement sans force et sans puissance affecter de traiter en inférieur celui du Bengal, son orgueil dut souffrir bien plus cruellement encore, lorsqu'il compara la réception qu'on lui avait faite avec les honneurs qui accueillirent l'ambassadeur du roi de la Cochinchine. On déploya, à cette occasion, tout le luxe et toute la pompe imaginables. Le roi de Siam, vêtu avec la plus grande richesse, lui donna audience, la couronne royale sur la tête. L'ambassadeur cochinchinois n'eut besoin d'entrer dans aucune négociation au sujet du cérémonial; il se présenta sans avoir quitté sa chaussure, suivi de tous ses gens, et bien déterminé à ne pas rabattre la moindre de ses prétentions.

Nous avons peu d'observations à ajouter sur le royaume de Siam. Son territoire est resserré; commençant à l'extrémité du golfe qui porte son nom, il s'étend à 300 milles vers le nord, et est arrosé par un fleuve considérable, le Meinam, qui le sépare en deux parties. Toute

la contrée qui borde les deux rives du fleuve se trouve régulièrement inondée pendant la saison des pluies, aussi loin que la vue peut s'étendre ; il en résulte qu'elle est extrêmement fertile et propre à la culture du riz. C'est une plaine si unie, que la ligne de l'horizon n'est coupée que par les cocotiers, les arèques et autres espèces de la famille des palmiers. On y cultive la canne à sucre; mais elle n'y a pas été introduite seulement depuis vingt ans par les Chinois, comme le croit M. Finlayson ; cette plante est indigène dans toutes les contrées orientales situées sous les tropiques, et à l'époque du voyage de M. de Chaumont à Siam, elle faisait partie des principaux articles de commerce. On estime à 36,000 quintaux la récolte annuelle du sucre qui, avec le poivre, le sapan et le bois de fer, étaient jadis exportés à la Chine dans dix ou douze petites jonques : aujourd'hui c'est en grande partie à Sincapoura qu'on expédie ces articles, qui composent à peu près tout le commerce extérieur du royaume de Siam.

Les habitans sont polis dans leurs manières, et d'un commerce agréable; mais, de même que les Chinois, curieux, dissimulés et rampans. Il existe, toutefois, entre ces deux peuples, une différence notable. Les Siamois apportent la plus grande probité dans leurs transactions commerciales, sont humains, charitables, prennent plaisir à secourir le malheureux et partageraient leur pain avec celui qui en manque.

On serait tenté de regarder les Siamois comme une race aquatique, car il est peu de leurs habitations qui soient éloignées de plus de cent verges, des bords du fleuve. La plus grande partie est flottante ou fixée sur la rive même. Ainsi que nous l'avons déjà dit, chaque maison a son canot, qui est un meuble d'une indispensable nécessité dans un pays où l'absence de tout chemin rend la

promenade et la marche impossibles. Toutes ces boutiques, rangées le long du fleuve, formaient, malgré la petitesse des maisons, un fort beau coup d'œil. Les Siamois sont, à ce qu'il paraît, très-habiles dans l'art de tanner les cuirs : notre auteur pense que c'est au moyen de l'écorce d'une espèce de mimosa qu'ils parviennent à les teindre en rouge.

Le poisson et le riz composent la nourriture principale de la masse du peuple, qui semble vigoureusement constitué, quoique d'une taille au-dessous de la moyenne. Les deux sexes portent leurs cheveux courts et se noircissent les dents ; le bétel mêlé à la chaux qu'ils mâchent sans cesse, imprimant une couleur rouge à la bouche et aux lèvres, leur donne un aspect hideux et dégoûtant. La proéminence des os de la joue, la largeur du front et l'alongement de l'œil, plus prononcé que chez les Chinois et les Malais, indiquent évidemment en eux la race mongole dont ils sont sortis. Notre auteur a remarqué qu'ils avaient le péricrane plus large qu'aucun des peuples qu'il avait eu occasion d'observer. Les Siamois ont peu de dépenses à faire pour leur toilette ; les gens du commun ne se couvrent pas la partie supérieure du corps. Mais il existe chez eux un usage assez singulier : les femmes âgées découvrent leur sein, tandis que les jeunes se drapent d'une pièce d'étoffe assez longue pour former un nœud sur le devant.

Il est inutile de dire que la masse de la nation, à Siam, n'a pas la moindre part au gouvernement ; cette règle est, au reste, commune à tous les peuples orientaux. Ils paient les impôts qu'on exige d'eux, et sont entièrement soumis aux volontés et aux caprices d'un maître absolu. L'injustice et la déraison président aux décisions de ce tyran, qui, pour exercer d'une manière plus sûre son oppression, se donne comme le représentant de la

puissance divine. Ce serait folie d'espérer un changement à un pareil état de choses : la tyrannie a jeté de trop profondes racines, et il n'est pas un homme qui songe à revendiquer sa liberté, soit d'action, soit même de pensée.

La vive indignation que manifeste M. Finlayson, lorsqu'il parle de la soumission *animale* des sujets, non-seulement à l'égard du roi, mais encore de l'inférieur envers son supérieur immédiat, n'a rien qui nous étonne dans un Européen et surtout dans un Anglais ; mais peut-être ne savons-nous pas apprécier à leur juste valeur les usages d'étiquette adoptés par les nations étrangères, usages que les siècles ont consacrés, et qui se pratiquent à la longue, sans qu'on y attache la moindre importance. Les Siamois, les Cambogiens, les Cochinchinois et les Chinois, la première de toutes ces nations, passent sur leurs genoux une partie de leur existence ; c'est pour eux une chose aussi familière que l'est, chez nous, la coutume d'ôter son chapeau. Quant à l'action de toucher la terre de son front en présence d'un souverain de l'Asie, nous ne voyons pas pour quelle raison on regarderait cet hommage comme plus dégradant que ne l'est, en Europe, la génuflexion. Il est certain, d'ailleurs, que le despotisme oriental n'exclut, en aucune façon, la loyauté et l'affection de la part des sujets. On trouve une preuve remarquable du contraire dans la relation de l'ambassade siamoise envoyée au roi de Portugal, en 1684, et qui nous a été conservée par le P. Tachard. Le vaisseau portugais qui la conduisait en Europe fit naufrage à la hauteur du cap l'Agullas. A cette époque, cette partie du pays était entièrement inhabitée. Les souffrances qu'éprouvèrent les Siamois, au nombre de trente personnes, dont la moitié périt de faim, de soif, de fatigue et de froid, sont décrites dans un style simple, attachant et

qui rappelle celui du capitaine Franklin. Cette relation fut faite par le seul des trois ambassadeurs qui ait survécu ; elle est remplie d'intérêt, et donne l'idée la plus favorable du caractère des Siamois. La vénération de ces pauvres gens pour leur souverain, leur confiance dans sa puissante protection, semblent ne les avoir jamais abandonnés. Son nom seul les soutenait dans leur épouvantable détresse et les consolait à l'heure du trépas. La lettre écrite par le roi, qu'on avait confiée à leur garde, était toujours l'objet de leur respect et de leur plus grande sollicitude. Lorsque le premier ambassadeur expira, il la remit au second, et celui-ci au troisième. Leur affreuse position devenant de plus en plus désespérée, ils jurèrent solennellement que le dernier vivant des Siamois l'enterrerait avant sa mort, sur le sommet de quelque colline, afin de la protéger contre toute insulte ou profanation.

Nous croyons presque inutile de faire observer que les Siamois sont tous bouddhistes ; que leurs temples, leurs idoles, leurs prêtres et les cérémonies de leur religion sont les mêmes qu'à Ceylan, d'où ils prétendent les avoir reçus. Le temple le plus vaste que l'on voit à Siam a deux cents pieds de hauteur ; il est, selon l'usage, de forme pyramidale, et se termine par une flèche assez déliée : les murailles de la galerie ouverte, ou *verandah,* qui l'entoure, sont couvertes de peintures grossières, dont les sujets sont tirés du poème de *Ramayouna*, ce qui pourrait faire supposer que, dans ce pays, on a mêlé aux dogmes simples des bouddhistes les absurdités des brahmines. Il y a cinq commandemens prohibitifs de Bouddha : « Ne pas tuer ; ne pas commettre d'adultère ; ne pas dérober ; ne pas mentir ; ne pas faire usage de boissons enivrantes. » Pour s'y conformer, les Siamois se gardent bien de mettre à mort aucune créa-

ture vivante, mais ils ne se font aucun scrupule d'en manger, rejetant tout le crime sur le boucher ou sur le vendeur. La pêche appartient de droit au roi, qui vend le poisson au plus offrant ; et pour expier cette infraction aux commandemens de Bouddha, il rend la liberté à tout le poisson que l'on prend pendant certains jours de l'année. Indépendamment du culte, ce peuple se rapproche encore des Chinois dans la manière dont il célèbre la fête du nouvel an. Il en diffère néanmoins à l'égard des funérailles : ici on brûle les morts, excepté les femmes grosses et les enfans qui sont enterrés ; les plus pauvres jettent leurs morts à l'eau sans la moindre cérémonie, imitant en cela la dernière classe du peuple à la Chine. Les riches les embaument avant de les déposer sur le bûcher ; souvent aussi (et cette coutume est approuvée par les prêtres), ils détachent du corps les parties charnues, qu'ils laissent dévorer par les chacals et les vautours. On pétrit ensuite les cendres avec une pâte qu'on façonne en petite figure de Bouddha, et elles prennent place, dès-lors, parmi les lares et les pénates de la famille.

Siam renferme peu de choses qui puissent exciter l'admiration des Européens. Les bargues royales, décrites par la Loubère et dont le chevalier de Chaumont faisait en son tems un si pompeux éloge, furent vues par nos compatriotes, lorsqu'elles conduisirent l'ambassadeur cochinchinois. Sous le rapport du bon goût et de l'élégance, elles ressemblent à celle du lord Maire de Londres. Mais la musique de ce peuple mérite qu'on en fasse mention. Le nombre des instrumens, soit à vent, soit à cordes, est très-varié, et leurs airs ne sont pas dépourvus d'une certaine mélodie. Il existe cependant une très-grande différence entre la musique vocale et la musique instru-

mentale; la première est aussi plaintive et aussi mélancolique que la seconde est animée. La gaieté et la vivacité forment son caractère principal, et sont portées à un point qui paraît extraordinaire.

M. Crawford, ayant reconnu qu'il ne pourrait rien obtenir du gouvernement siamois, fit tous ses préparatifs de départ, sans qu'aucune personne attachée à la cour daignât le remarquer. Les ministres, à ce qu'il semble, avaient atteint leur but en rabaissant le gouverneur-général représentant du Grand Mogol (1) au niveau d'un gouverneur de province, et en exaltant d'autant leur propre souverain, dans l'opinion de ses sujets. Quoi qu'il en soit, les marchands de Sincapoura parviendront plus tôt que M. Crawford à civiliser ces peuples. Aujourd'hui, un commerce très-florissant s'est établi entre cette île et Siam; et les navires de ce royaume qui avaient coutume de se rendre à la Chine, préfèrent le voyage plus court et moins périlleux de Sincapoura.

On trouve dans le livre de M. Finlayson quelques notices intéressantes sur la botanique des îles Sechang ou îles Hollandaises, situées vis-à-vis l'embouchure du fleuve Meinam. Entre autres plantes, il fait mention d'un énorme *yam*, dont la tige rampante, tout au plus aussi grosse qu'une plume, s'élève du milieu des terrains les plus arides et les plus stériles, ayant ses racines presque à découvert, couvre les arbres de ses branches et de ses feuilles, et projette de telles masses d'excroissances tuberculeuses, que l'une d'elles pesait 474 livres, et avait neuf pieds et demi de circonférence. L'atmosphère paraît être le seul principe nourricier de ces plantes. Dans nos cli-

(1) La Compagnie des Indes, qui possède maintenant tous les états du Grand Mogol, se considère comme investie de ses droits et prérogatives.

mats tempérés on a peine à concevoir la force de végétation dont sont douées les régions situées entre les tropiques. « Que dirait M. Brown, demande notre auteur, d'une plante de la famille des orchis avec une tige haute de six pieds, couverte d'une centaine de fleurs, dont chacune est large de deux pouces? Il est impossible de rien imaginer de plus merveilleux dans le règne végétal. » Il en existe néanmoins une autre plus singulière et plus gigantesque encore, la *rafflesia ;* chacune de ses corolles a trois pieds de diamètre.

Aucun obstacle n'entrava le voyage de M. Crawford et de sa suite jusqu'à Saigon, ville de Camboge; on leur avait procuré des bargues de trente à quarante rameurs. Ces rameurs étaient vêtus d'habits rouges avec des manches jaunes; leur tête était couverte de petits chapeaux ornés de plumes. Ils trouvèrent, à leur arrivée, cinq éléphans qui devaient les conduire chez le gouverneur: celui-ci, vieil eunuque décrépit, eut néanmoins assez de sagacité pour comprendre que la lettre dont l'envoyé était porteur, venait du gouverneur-général de l'Inde, et ayant fait l'observation que les rois seuls étaient dans l'usage d'écrire aux rois : « Comment, ajouta-t-il, le gouverneur-général du Bengal a-t-il pu adresser une lettre au roi de la Cochinchine? » La malheureuse missive fut pourtant remise ouverte, et une copie envoyée immédiatement à la capitale.

Le vieil eunuque et ses officiers ne comprirent qu'avec peine la nature des propositions du gouverneur-général, touchant le commerce; mais, lorsqu'ils eurent découvert que c'était uniquement là le but de la mission, ils insinuèrent qu'il n'était pas nécessaire de venir de si loin pour cet objet, les navires de toutes les nations pouvant librement commercer avec la Cochinchine. Du reste, tant que nos compatriotes restèrent à Saigon, ils n'eurent

qu'à se louer de l'excessive civilité des mandarins et des habitans; on occupa leur tems en spectacles et en fêtes, dont nous donnerions ici la description, si l'espace ne nous manquait : nous nous contenterons de retracer un combat entre un éléphant et un tigre, quoique ce récit nous paraisse de nature à blesser le cœur et à exciter la vertueuse indignation de M. Martin.

« Dans une prairie, d'un demi-mille carré, on avait rangé, sur différentes lignes, soixante à soixante-dix éléphans, accompagnés chacun de son *mahaut*, ou cornac. Le gouverneur, les mandarins et une suite nombreuse de soldats, présens à ce spectacle, étaient assis dans une enceinte particulière, tandis que la foule des spectateurs occupait le côté opposé. Le tigre, lié par une forte corde qui entourait ses reins, était attaché à un poteau placé au centre de la prairie. Nous reconnûmes bientôt que le combat serait inégal; en effet, on avait arraché les griffes de cet animal, et ses lèvres, cousues ensemble, ne lui permettaient pas d'ouvrir la gueule. Lorsqu'on eut détaché la corde qui le retenait, il essaya, en bondissant, de franchir les barrières; mais, voyant l'inutilité de ses efforts, il se coucha par terre jusqu'à ce que l'approche d'un éléphant qui s'avançait vers lui avec ses longues défenses, le forçât de se relever et de faire face au danger. Son attitude belliqueuse et ses horribles mugissemens épouvantèrent l'ennemi qui prit la fuite. Le tigre le poursuivit, et, lui appliquant ses pattes de devant sur le dos, le contraignit d'accélérer sa retraite. Le *mahaut* réussit cependant à ramener l'éléphant à la charge, et, cette fois, il attaqua avec une si violente furie, prenant le tigre en dessous, au moyen de ses défenses, qu'il le lança à une distance de trente pieds. Le tigre resta étendu sur le gazon, comme s'il était mort : il n'avait pourtant reçu aucune blessure grave; car, à une seconde attaque, il se remit en

défense, et, s'étant élancé à la tête de l'éléphant, appuya ses pattes de derrière sur sa trompe : celui-ci fut blessé, et tellement effrayé, qu'aucune menace, aucune excitation ne purent le retenir; il franchit tous les obstacles et s'enfuit. On déclara que le *mahaut* avait mal rempli ses fonctions; en conséquence on l'amena à l'instant même, les mains liées derrière le dos, en présence du gouverneur, qui le condamna à recevoir, sur la place, cent coups de rotin.

» Un second éléphant se présenta; mais, à mesure que les attaques se renouvelaient, le malheureux tigre faisait moins de résistance : il était évident que toutes les secousses qu'il recevait devaient bientôt amener sa mort. Chacun de ses ennemis l'attaquait en le saisissant en dessous avec ses défenses, en l'élevant et en le projetant au loin; mais il prenait les plus grandes précautions pour sa trompe, qu'il repliait avec soin. Quand le tigre eut rendu le dernier soupir, un éléphant s'avança, et, au lieu de le soulever avec ses défenses, le saisit avec sa trompe et le lança à une trentaine de pas.

» A ce combat, en succéda un autre d'un genre différent : on voulut nous faire voir avec quelle intrépidité une ligne d'éléphans renverse le front d'une troupe ennemie. On avait pratiqué un double retranchement en avant duquel se trouvaient des pièces de bois couvertes de matières combustibles et de feux d'artifices; il y avait aussi quelques petites pièces de canon : en moins d'un instant, le tout fut enflammé, et produisit un feu considérable. Les éléphans s'avancèrent en bon ordre, d'un pas rapide et assuré, mais, lorsqu'ils se virent plus près des flammes, il s'en trouva fort peu qu'on pût décider à passer outre : la plus grande partie s'enfuit dans chaque direction. Cette attaque fut répétée une seconde fois, et mit fin à nos divertissemens. »

A Turon Bay, les Anglais furent accueillis aussi favorablement et avec autant de politesse qu'à Saigon. La nouvelle de leur arrivée les ayant devancés, deux bargues, de quarante rameurs chacune, vinrent exprès de Hué pour transporter l'envoyé, et dix personnes de sa suite, dans cette capitale. Cependant, après quelques discussions, on voulut bien consentir à ce qu'il se fît accompagner de quinze personnes. Le but du gouvernement cochinchinois était de donner le moins d'appareil possible à cette mission; car il a pour système de chercher à rabaisser, le plus possible, aux yeux de ses sujets, les gouvernemens étrangers, espérant par-là s'élever d'autant dans leur estime.

Il fallut à peu près vingt heures pour atteindre l'embouchure du fleuve qui conduit à Hué. Quoiqu'il soit assez resserré, en dehors de la barre, il s'étend ensuite comme un vaste lac, et on serait tenté de le prendre pour un bras de mer. Près des rivages sablonneux sur lesquels s'élèvent quelques misérables villages de pêcheurs, on voyait une centaine de barques amarrées; mais, à mesure qu'on s'avance, le pays change entièrement d'aspect. La vue se porte avec plaisir sur des îles bien cultivées; de petites rivières versent leurs eaux dans ce vaste bassin, que sillonnent une multitude de canots, allant au large ou remontant vers le fleuve; quelques-uns de ces canots étaient montés par des femmes, qui semblaient avoir plus que leur part dans les travaux communs. La politesse recherchée qui distingue cette nation n'a pas, à ce qu'il paraît, amélioré la condition du sexe le plus faible.

Quand ils eurent navigué l'espace de neuf milles, ils reçurent l'ordre de s'arrêter, et un bateau du *Mandarin des éléphans* vint les rejoindre, afin de les conduire jusqu'au logement qui était préparé pour eux. C'était un bâtiment vaste et convenable, sous tous les rapports; mais

les lieux environnans étaient remplis de soldats armés qui ne perdaient pas de vue, un instant, un seul individu de la mission. « Comparativement aux troupes originaires de l'Inde, dit M. Finlayson, et à celles du roi de Siam, ces soldats se faisaient remarquer par leur belle tenue. »

Un messager vint demander la lettre destinée au roi; elle lui fut remise accompagnée d'une traduction chinoise. Mais le jour suivant, il la rapporta sous le prétexte qu'elle contenait des expressions qui ne pouvaient être mises sous les yeux de Sa Majesté, observant, d'ailleurs, que le gouverneur lui écrivait comme d'égal à égal. L'interprète de M. Crawford et l'écrivain cochinchinois passèrent un jour entier à refaire une traduction qui fût du goût de Sa Majesté Cochinchinoise. Quand ils eurent accompli cette tâche, ils remontèrent le fleuve, six mille plus haut, afin d'attendre le Mandarin des éléphans. La contrée, coupée de ruisseaux et de canaux des deux côtés du fleuve Hué, parut admirable à nos compatriotes, et ils convinrent n'avoir jamais vu, dans toute l'Asie, un fleuve qui offrît des scènes aussi pittoresques. Les nombreux villages groupés çà et là; la propreté et l'élégance des maisons entourées de jardins où croissaient à l'envi les arbres et les fleurs; la verdure et l'air content, joyeux et bien portant des indigènes; formaient un tableau délicieux.

Le Mandarin des éléphans s'informa si M. Crawford avait quelque chose à ajouter, en outre de la lettre adressée au roi. Sur la réponse affirmative de celui-ci, qu'il aurait seulement quelques mots à dire touchant les matières commerciales, le Mandarin répliqua, de la même manière que celui de Saigon, que les ports de la Cochinchine étaient ouverts à toutes les nations; que les droits avaient été récemment diminués; et que le gouvernement

apporterait toujours la plus sérieuse attention aux affaires des marchands. M. Crawford demanda alors s'il pouvait enfin espérer d'obtenir une audience du roi. On répondit que la mission de M. l'envoyé étant d'une nature entièrement *commerciale*, elle rendait, par cela même, impossible toute présentation au roi. Ce fut un coup terrible porté aux espérances de M. Crawford, qui fit en vain valoir les fatigues qu'il avait endurées, en venant d'un pays si lointain pour cimenter les liens de l'amitié entre les deux nations, et féliciter Sa Majesté Cochinchinoise sur son avénement au trône; ajoutant qu'il était inoui qu'on refusât de recevoir l'envoyé du gouverneur-général de l'Inde, un homme, dit-il, du plus haut rang, ami intime de son souverain, estimé du monde entier, et qui entretient une correspondance avec les plus puissans monarques de l'Orient. Toutes ces raisons ne produisirent aucun effet. Pour mettre fin à la discussion, on ordonna à la musique de se faire entendre, et des acteurs vinrent donner une représentation. Mais dans la disposition d'esprit où se trouvaient les personnes de la mission, la musique leur parut abominable, et la pièce ridicule et absurde : elles demandèrent la permission de se retirer.

M. Crawford n'aurait pas dû ignorer, car il a beaucoup écrit sur les nations orientales, que les Chinois et les Cochinchinois, qui sont un même peuple (ayant une parfaite conformité de lois et de langage) considèrent les marchands et les commerçans comme une classe avilie, qu'ils placent aux derniers rangs de la société. Avant de faire connaître ses intentions au sujet du commerce, il fallait attendre qu'il eût reçu son audience, et surtout ne pas présenter ce point comme le principal de sa mission. Néanmoins, il n'était pas encore au bout de ses humiliations. A peine de retour chez lui, le même vieillard qui

s'était chargé de la lettre pour le roi, vint lui déclarer que ses présens ne seraient pas acceptés; qu'au sujet de la cérémonie, il était indispensable que toute la cour fût en grande tenue, ce qui n'avait jamais lieu que pour la réception des ambassadeurs des rois; que si M. Crawford avait été envoyé par Sa Majesté Britannique, il aurait certainement été reçu dans ce pompeux appareil, mais que, dans le présent état de choses, le gouverneur de Saigon aurait aussi bien le droit d'envoyer un ambassadeur au roi d'Angleterre.

Jusque là les personnes composant la mission n'avaient encore rien vu des beaux ouvrages qui entourent la ville de Hué, et qui ont été construits sous la direction de quelques ingénieurs français. Mais lors de leur départ, étant accompagnés des deux seuls officiers qui vivent encore, MM. Vannier et Chaigneaux (aujourd'hui de retour en Europe), ils traversèrent un bras de fleuve, et se trouvèrent inopinément

> ....Ubi nunc ingentia cernes
> Mœnia, surgentemque novæ Carthaginis arcem.

M. Finlayson loue beaucoup la force, la beauté et la régularité des ouvrages tant intérieurs qu'extérieurs de cette ville nouvellement fortifiée. Les greniers, les magasins, les casernes, les arsenaux sont solidement bâtis, et la plupart s'élèvent sur les bords d'un canal navigable qui traverse la ville.

A une nouvelle réunion des mandarins, notre envoyé était destiné à recevoir un surcroît de vexations de la part de ces diplomates expérimentés. Ils lui présentèrent une lettre adressée au gouverneur général, non par le roi, mais par un de ses ministres, avec une liste de cadeaux consistant en cannelle, bois d'aigle, sucre candi et deux cornes de rhinocéros, que M. Crawford ne voulut pas

accepter, à moins qu'ils ne fussent accompagnés d'une lettre du roi. Un des mandarins observa que, quels que fussent les usages adoptés en Europe, il était entièrement contraire à leurs propres habitudes d'*ouvrir* une lettre destinée au roi, et que celle écrite par le gouverneur général du Bengal au roi de la Cochinchine avait été *ouverte* à Saigon. C'en était trop; car, malgré l'imprudence qu'avait commise M. Crawford, en la confiant au gouverneur de cette ville, nous sommes intimement convaincus que, si celui-ci n'avait pu l'obtenir, il eût été privé de son emploi. Peu après, un petit mandarin de Turon se leva et dit : « Vous venez de la part d'un gouverneur de province; vous offrez des présens à un puissant monarque ; il ne les reçoit pas, et maintenant vous rejetez ceux qu'il daigne vous offrir! » Enfin, après bien des discussions inutiles, les mandarins déclarèrent qu'ils ne délivreraient pas la lettre pour le gouverneur général (quoiqu'elle ne fût que d'un ministre), si l'on s'obstinait à refuser les présens. Tout s'étant ainsi terminé, le vieux mandarin quitta son air grave et réservé, et se mit à causer et à rire de la manière la plus familière. Il appela quatre ou cinq des trente-six enfans qu'il avait, disait-il, dans sa maison, reste de quarante-quatre; et, malgré ses soixante-six ans, il espérait bien en voir naître encore. Un repas fut servi ensuite à l'assemblée. Au dire des mandarins, rien n'était plus délectable que le porc gras et les œufs pourris qui leur furent offerts; car ils font grand cas des œufs qui renferment des petits, et plus ceux-ci sont avancés, plus ce mets leur paraît délicat. Il est à croire que notre envoyé, l'esprit encore rempli de sa déconfiture, ne prit qu'une faible part à cet agréable festin.

On ne tarda pas à lui insinuer qu'il ferait bien de hâter son départ, et on lui offrit en même tems les moyens de retourner, soit par eau, soit par terre. Comme la sai-

son d'hiver avançait (on était à la fin d'octobre), il préféra cette dernière voie pour se rendre à la baie de Turon. Il reconnut facilement qu'il était urgent de s'en aller, au changement survenu dans le ton et les manières des mandarins. « Ils s'abaissèrent, dit M. Finlayson, à des actes de petitesse, faits plutôt pour exciter le mépris, la dérision ou la pitié que le courroux. » Ainsi donc, l'envoyé et sa suite s'embarquèrent le jour suivant dans deux bateaux, escortés par un troisième que montait une troupe de soldats. Ils descendirent un superbe canal, et, à la distance de huit à neuf milles, ils se trouvèrent dans un vaste bras de mer, qui offrait l'aspect d'un lac intérieur. Ils parcoururent alors une contrée montagneuse, portés dans des palanquins par des hommes dont la bonne humeur, la force et l'agilité sont au-dessus de tout éloge. Le bon naturel de ces pauvres gens se manifestait dans les attentions recherchées qu'ils avaient pour les personnes et les propriétés confiées à leurs soins. Chemin faisant, ils allaient cueillir les fleurs et les fruits qui semblaient attirer plus particulièrement les regards de nos voyageurs. Selon M. Finlayson, rien n'est plus admirable que cette contrée, et la variété infinie de paysages qu'elle renferme. La culture du riz est répandue dans les plaines et sur les terrains élevés. Tous les villages qu'on rencontre sur la route sont propres, élégans et bien bâtis. Le quatrième jour, ils descendirent des hauteurs de Turon-Bay, et, ayant rejoint leur navire, ils mirent à la voile pour Calcutta.

C'est ainsi que se termina cette mission si mal concertée, et qui eut un si triste résultat. Avec un peu plus d'adresse de la part de l'envoyé, plus d'assurance et de dignité dans sa conduite, il eût au moins réussi à s'attirer une plus grande considération que celle qu'on témoigna au représentant d'un homme « estimé de l'univers

entier, et qui entretient une correspondance avec les plus puissans monarques. »

(*Quarterly Review.*)

PREMIÈRE LETTRE SUR L'ORIENT.

CONSTANTINOPLE.

Partis de Marseille, nous sommes arrivés à Péra, près de Constantinople, après une heureuse traversée de dix-huit jours, pendant laquelle nous n'éprouvâmes d'autre retard qu'un calme de quatre jours qui survint lorsque nous eûmes perdu de vue l'île de Sardaigne. Immobiles sur la vaste surface des eaux, ne voyant autour de nous que la mer et le ciel, couchés sur le pont, nous éprouvions ce malaise et cette fatigue d'esprit que produit l'absence d'objets nouveaux. Enfin, une légère brise se leva et avec elle disparurent l'ennui et le mal de mer. Nous aperçûmes bientôt les côtes élevées de la Morée, puis les îles de Cérigo et de Milo. Le ciel, dans la Méditerranée, n'a pas ces tons d'un bleu tendre du ciel de l'Angleterre, dans un jour d'été ; c'est plutôt le ciel gris de la France ; mais il devient plus brillant à mesure qu'il se rapproche de l'horizon. Nous n'eûmes pas une seule fois un coucher de soleil pareil à ceux de nos régions occidentales. Un soir, cependant, nous jouîmes d'un spectacle délicieux : d'un côté était l'île de Zéa, sur laquelle s'élevait en amphithéâtre une jolie petite ville grecque, avec ses maisons blanches et son église semblable à nos églises de village ; de l'autre, la terre aride, mais noble et poétique de l'antique Grèce. Malheureusement, le crépuscule, dans ces contrées, ne se prolonge pas aussi long-tems que chez

nous, et la lumière du soleil couchant, quoique plus douce et plus délicate, s'évanouit trop rapidement. A l'extrémité des caps Colonne et de Négrepont, la vue se porte au loin, à travers d'agréables collines couvertes de bois, sur des montagnes que blanchit une neige éternelle. Nous signalâmes les îles de Mitylène, de Psara, de Ténédos; puis nous découvrîmes la Troade, dont nous nous approchâmes d'assez près pour pouvoir y porter nos regards avides. C'est alors que s'ouvrit devant nous l'entrée des Dardanelles. Un coup de canon, tiré du fort, vint nous arracher à notre admiration et nous apprendre que tout n'était pas en paix autour de nous. Une frégate turque, mouillée près du rivage, nous héla. Le capitaine s'empressa de cacher l'argent qu'il avait à bord. Deux canots, montés par des soldats et quelques officiers, s'approchèrent de notre bâtiment, afin de s'assurer si nous n'apportions pas aux Grecs des vivres ou des munitions de guerre; ayant terminé leur visite, ils nous permirent de passer outre.

Après quelques heures de retard, nous nous avançâmes dans les Dardanelles, ayant l'Europe à notre gauche et l'Asie sur la droite. La Turquie déploya alors devant nous son magnifique tableau. Je crains de n'en pouvoir donner une idée exacte, tant cette contrée diffère de la nôtre. Ce qui lui imprime surtout un caractère de beauté particulière, c'est une verdure délicieuse qui, dans chaque ville et dans chaque village, ombrage la plus grande partie des maisons. Celles-ci, en général assez basses et peintes en rouge, en blanc ou en gris, sont presque toutes bâties en bois; elles sont surmontées de toits inclinés, et ont leurs fenêtres fermées par des jalousies en treillage. De tous côtés, d'abondantes moissons couvraient la terre. On voyait, du milieu de chaque village, s'élever l'élégant minaret de la mosquée, et, çà et

là, des kiosques délicieux que protégeait contre l'ardeur du soleil la verdure épaisse des arbres. Mais ce spectacle ravissant, loin de satisfaire mon envie, ne faisait qu'augmenter l'impatience que j'avais de contempler enfin cette Stamboul (1) si vantée; l'approche de la nuit nous força encore d'attendre. Pendant les derniers jours de notre voyage, le tems devenait toujours plus serein; des teintes azurées coloraient le ciel, et une suite de nuages blancs s'étendait à l'horizon, sans toutefois le terminer. Le lendemain, une brise légère nous porta en face de la capitale de l'Orient.

On éprouve, au premier aspect, une sorte de désappointement; les rivages qui l'entourent n'ont rien qui étonne, et l'on est tenté de se demander : où est donc la magnificence de Constantinople? Mais lorsqu'on est entré dans le canal, qu'on a dépassé la pointe du sérail, et que la ville, bâtie sur le penchant d'une vaste colline, se découvre avec son amphithéâtre de maisons élevées les unes au-dessus des autres; lorsque la vue embrasse les faubourgs de Péra et de Galata, et le cimetière dont une sombre forêt de cyprès ombrage les sépultures; on se sent frappé d'un profond sentiment d'admiration. Ce n'est pas que toutes ces maisons, pour la plupart construites en bois, et percées d'une multitude de fenêtres, offrent en elles-mêmes rien d'imposant; mais la couleur si gracieuse des arbres dont elles sont entourées; les innombrables minarets, avec leurs dômes dorés qui réfléchissent les rayons du soleil; les principales mosquées, dont l'aspect majestueux domine la ville entière; tous ces objets d'une grandeur inconnue en Europe, saisissent fortement l'imagination.

Notre navire, frété pour Odessa, remonta le fleuve quelques milles plus haut, jusqu'à Bouyoukdérèh. C'était

(1) Nom donné par les Turcs à Constantinople.

pour nous une excellente occasion de visiter ce village célèbre par sa beauté, et que se rappelleront toujours ceux qui l'ont vu une fois. Les deux rives du canal, dont la largeur est d'un mille et d'un demi-mille en quelques endroits, sont couvertes d'habitations. D'un côté se présente, au milieu d'une touffe de noirs cyprès, une mosquée du plus beau marbre blanc et resplendissante de dorures; à gauche, vous voyez le sérail d'été du sultan, avec ses élégantes terrasses disposées le long du rivage. L'ensemble de ce paysage retrace à l'esprit les paysages chinois, tels du moins que l'imagination se les représente. Mes regards se promenaient avec délices sur la côte d'Asie, qui devait être le théâtre de mes futures jouissances. « Enfin, me disais-je, voilà donc mes vœux les plus chers accomplis : tout ce que je contemple appartient à ces belles contrées de l'Orient; et la réalité a surpassé mon attente. »

Après avoir mouillé à Bouyoukdérèh, le capitaine nous procura un bateau pour nous ramener à Constantinople. Le jour allait finir quand nous entrâmes dans le bassin. Qu'on se figure, si l'on peut, le tableau enchanteur qui s'offrit à nos regards. En avant d'une ligne de bâtimens éclatans de blancheur, s'élève le sérail dont la mer baigne la base. Aucun ornement d'architecture ne décore ses murailles extérieures; mais, à travers la masse mouvante de cyprès qui l'entourent, on découvre ses dômes brillans qui dépassent quelquefois la cime des arbres; sur la gauche, se présente Scutari, un des faubourgs de la côte d'Asie, avec ses blanches mosquées. A mesure que nous approchions du lieu de débarquement, une multitude de grandes barques remplies de Turcs de tous rangs, et revêtus des plus riches costumes, passaient et repassaient à nos côtés.

Après les scènes de tumulte et de massacre dont cette

ville venait d'être le théâtre, il n'était pas prudent, pour un Européen, de traverser Péra et Galata, sans être accompagné d'un janissaire. Ayant débarqué dans ce dernier faubourg, nous voulûmes entrer dans un café, mais les Turcs qui s'y trouvaient nous témoignèrent, par les gestes les plus significatifs, combien notre présence leur était peu agréable. Dans ce pays, tout le monde est armé, non-seulement les soldats, mais encore la populace. Il n'y a pas jusqu'aux enfans qui ne portent des pistolets et un ataghan; on leur enseigne de bonne heure à tremper leurs mains dans le sang. Il s'écoulait peu de jours sans qu'on fût témoin d'actions atroces : point de merci pour les pauvres Grecs, en quelque lieu qu'ils fussent découverts; les palais seuls des ambassadeurs leur offraient un refuge momentané. Les fenêtres de notre appartement donnaient sur un cimetière rempli de cyprès : à l'approche de la nuit, nous entendions tirer, tout autour de nous, des coups de fusils et de pistolets, tellement qu'il eût été dangereux de s'y promener avant le coucher du soleil. A peine est-il resté à Constantinople un seul boyard grec; ceux qui ont pu échapper au massacre se sont enfuis, laissant leurs propriétés et leurs malheureuses familles à la merci des Turcs. Le village de Thérapia, situé sur le Bosphore, était jadis célèbre par la beauté de ses femmes et l'agrément de sa position. Rien de plus délicieux alors, pour un étranger, que d'aller y respirer la fraîcheur d'une belle soirée d'été : il pouvait, à son aise, contempler les femmes grecques de la haute classe, dont les longs cheveux noirs à peine retenus sous leurs coiffures, le port majestueux et les traits modelés sur l'antique, étaient dans une harmonie si parfaite avec cette admirable nature. Hélas! les palais sont aujourd'hui déserts, et à ces scènes de plaisir ont succédé le silence et la solitude!

J'étais un jour assis sur le portique de la caserne des janissaires à Constantinople, lorsque je vis s'avancer deux Grecs de distinction qu'escortaient des gens armés. Il était impossible de n'être pas ému à un pareil spectacle. Déjà avancés en âge, ils marchaient l'un et l'autre d'un pas assuré; on lisait dans leurs regards le calme et la résignation : leur sort était inévitable. Découverts dans leur retraite, les malheureux avaient été arrachés des bras d'une famille éplorée pour être conduits à la mort. C'est une chose remarquable que la résignation, je dirais même l'apathie avec laquelle les Grecs se soumettent aujourd'hui à leur cruelle destinée. Un de ces infortunés était parvenu à s'échapper; mais, au bout de quelques semaines, il éprouva un si vif désir de revoir sa famille, qu'il s'aventura à revenir chez lui. Le soir même de son retour à Galata, il fut reconnu, saisi et conduit au supplice. Sans qu'on ait pu remarquer la moindre altération dans ses traits, il s'agenouilla, croisa tranquillement les bras sur sa poitrine, et reçut le coup mortel. Il m'arriva de passer sur cette place quelque tems après. Les Turcs, selon leur usage, avaient fixé la tête entre les genoux, de manière à ce que cet horrible aspect frappât les regards de tous les passans. Je ne crois pas qu'on puisse citer aucun peuple qui les égale pour l'adresse avec laquelle ils font tomber une tête d'un seul coup. Ici, la vie des sujets grecs n'est comptée pour rien. La condition des femmes est peut-être préférable, sous ce rapport; mais malheur à celles qui possèdent quelque beauté! Destinées à peupler les harems des Turcs, elles deviennent esclaves de ces barbares, tandis que celles qui sont privées des agrémens extérieurs sont abandonnées, sans qu'on daigne s'occuper de leur sort. Une jeune Grecque, d'une beauté ravissante, fut mise en vente au bazar de Constantinople, par un marchand arménien, pour 20,000 piastres (en-

viron 600 liv. st.). Captive d'un pacha qui devait cette somme à l'Arménien, elle lui avait été envoyée avec ordre de la vendre pour le montant de sa dette. A cette époque, la condition des femmes était indignement dégradée. Lors du sac d'Hivaly, ville grecque sur la côte de l'Asie-Mineure, les Turcs, après avoir passé tous les hommes au fil de l'épée, et réservé les plus belles femmes pour leurs harems, vendirent le reste de ces infortunées, chacune cinquante piastres ou trente schellings! J'ai vu, à Smyrne, plusieurs magasins de nos marchands anglais remplis de femmes de tout rang, de tout âge, belles et laides, trop heureuses encore d'échapper, par ce moyen, aux mains des vrais croyans, et n'osant quitter un seul instant les retraites où elles étaient nourries par la générosité de leurs protecteurs. Mais revenons à Stamboul: quel triste changement pour nous, qui venions de laisser la France, où respirent la gaîté et une douce liberté! Rien d'attrayant, ici, dans le costume et la tournure des femmes que nous rencontrions dans les rues : couvertes d'un ample vêtement qui leur tombe jusqu'aux pieds, elles ont toutes le bas de la figure caché par un voile blanc fort épais, et la pâleur de leurs traits, leurs yeux noirs et perçans, qu'on aperçoit au-dessus du voile, leur donnent presque l'air de fantômes.

Il n'en est pas de même du costume des hommes ; sa richesse et sa variété plaisent à la vue, et rehaussent la bonne mine de ce peuple, un des plus beaux d'Europe. C'est surtout pendant les fêtes du Beiram qu'ils déploient un grand luxe; depuis le prince jusqu'au dernier paysan, ils portent tous leurs plus riches habits. Ils ont, en général, la physionomie ouverte, le nez droit, le menton arrondi et la bouche parfaitement faite; un épais sourcil recouvre un œil noir, rond et placé à fleur de tête. Leur démarche est lente et a quelque chose de majestueux; la

robe flottante qui environne leurs membres vigoureux ajoute encore à la noblesse de leur maintien. Les Turcs passent souvent une grande partie de la journée accroupis en plein air sur des sofas, et à les voir ainsi, immobiles, la tète inclinée, et une longue barbe blanche reposant sur leur poitrine, on se croirait transporté aux tems de l'ancienne Rome, alors que les Gaulois, débordant dans le Forum, s'arrêtèrent devant les sénateurs qu'ils prenaient pour des statues.

La tranquillité et l'uniformité de leur existence, l'absence de passions violentes, rendent très-rare parmi eux l'aliénation mentale. Nous allâmes un jour visiter la maison des fous, la seule qui existe à Constantinople, èt qui se compose de cellules rangées autour d'une cour spacieuse au milieu de laquelle se trouve une fontaine entourée d'arbres Il y avait alors peu de personnes renfermées. Leur folie était, en général, calme et *méditative*, si l'on peut se servir de cette expression.

Le véritable amour a peu d'empire sur des hommes dont les usages proscrivent le commerce social et la libre association entre les deux sexes. La gloire, l'ambition, l'orgueil de famille viennent rarement troubler leur esprit. Pourvu qu'un Turc ait ses chevaux arabes, ses armes brillantes, sa pipe, son café, et qu'il puisse se reposer à l'ombre, ses vœux sont accomplis, et il est satisfait du destin qu'Allah lui a réservé. Les plaisirs de la table n'ont pour lui qu'un médiocre attrait; peut-être même n'existe-t-il aucun peuple qui soit doué d'une plus grande tempérance. Sa passion dominante, c'est celle de la beauté. Pour obtenir une belle femme, il donnera tout l'argent qu'on exigera de lui. Lorsque l'objet de ses premiers désirs a perdu la fraîcheur de ses charmes, il en cherche aussitôt un autre plus séduisant; peu lui importe le pays qui lui a donné naissance, et qu'elle soit Persane, Cir-

cassienne, Grecque ou Arménienne. Mahommed connaissait bien les hommes pour lesquels il a imaginé son délicieux paradis : « Les touffes de roses sur lesquelles s'asseoira le vrai croyant, les palmiers, les orangers et les arbres embaumés qui le couvriront de leur ombrage éternel, les fontaines qui s'échapperont avec un murmure semblable à la plus douce musique, tout cela n'est rien auprès des divines et ravissantes houris qui l'attendent. »

La fête du Beiram ayant commencé, nous résolûmes d'aller voir le jeu célèbre du Djerrid, qui consiste à se lancer une sorte de bâton ou javelot arrondi. Pour arriver au lieu de cet exercice, nous suivîmes le sentier qui traverse le vaste cimetière situé sur le haut de la colline. Au milieu des immenses cyprès qui entretiennent dans cet endroit une agréable fraîcheur, se décrouvre une multitude de tombes couvertes d'inscriptions, dont un grand nombre sont, ainsi que les monumens, richement dorées. Des corbeilles et des guirlandes de fleurs ornent d'élégans mausolées de marbre blanc sur lesquels se joue la lumière du soleil; plus loin, des monumens d'un style plus sévère apparaissent dans l'ombre, derrière des touffes de cyprès Aucun bruit ne trouble l'éternelle tranquillité de ce lieu mystérieux. Ça et là, on aperçoit une femme prosternée sur la tombe de l'époux ou du fils qu'elle a perdu ; elle pleure, mais sa douleur s'exhale en silence.

Lorsque nous fûmes sortis de cette vaste demeure des morts, nous descendîmes la colline et nous entrâmes dans un petit bois où divers groupes de Turcs, assis à l'ombre sur le gazon, passaient le tems à fumer, à converser, ou à entendre les récits d'un bouffon. Le champ disposé pour le jeu du Djerrid nous offrit une scène pleine d'intérêt et d'un aspect tout-à-fait oriental; c'était une sorte d'amphithéâtre couvert d'innombrables spectateurs, dont les

turbans diversement colorés reproduisaient les nuances de l'arc-en-ciel. Au-dessus d'eux, on voyait une multitude de tentes et plusieurs voitures ouvertes remplies de dames turques, ayant toutes la figure cachée par leur voile. Le grand-seigneur assistait à la fête dans un magnifique kiosque qui dominait la plaine, et devant lequel étaient rangés ses gardes, tous vêtus de blanc et remarquables par leur bonne mine. Un grand nombre de beaux chevaux arabes, richement caparaçonnés et tenus en bride par des esclaves, ajoutaient à la magnificence de ce spectacle. Les combattans armés du Djerrid, réunis dans un vallon situé au-dessous des spectateurs, attendaient le signal. Une musique âpre et sauvage se fit enfin entendre, et aussitôt le combat s'engagea avec la plus vive ardeur. Nous fûmes émerveillés de la dextérité des joûteurs, qui, galoppant en tous sens à bride abattue, lançaient le Djerrid avec une singulière adresse, esquivaient celui de leurs adversaires, et quelquefois même le saisissaient au vol.

On fait rarement usage de voitures dans ce pays; mais on y supplée au moyen de barques qui vous transportent avec rapidité vers les points des rives du Bosphore que vous désirez visiter. La plupart de ces barques ont une forme élégante et commode, et plusieurs sont dorées et richement ornées. J'ai rarement rencontré des rameurs plus habiles que les Turcs. Beaucoup d'entr'eux ont le privilége de porter le turban vert, signe irrécusable de leur parenté avec le prophète. Nous nous embarquâmes un matin, par un tems superbe, pour aller visiter les îles de Chalci et Prinkipo, situées à sept milles de Constantinople. Il est difficile de se représenter un site plus ravissant que celui de ces îles. Chacune d'elles renferme un couvent, et pour quiconque voudrait se retirer du monde, il serait difficile de trouver une retraite plus

agréable. Lorsque nous arrivâmes, les habitans étaient assis à l'ombre de grands arbres, fumant et buvant leur café. J'ai souvent pensé qu'il serait curieux de connaître jusqu'à quel point un Turc est sensible au plaisir d'admirer la nature, lui qui a sans cesse sous les yeux les plus beaux paysages de l'univers. Étendu nonchalamment sous un portique, promenant ses regards autour de lui, il porte, de tems à autre, sa tasse de café ou de sorbet à sa bouche, mange des confitures avec l'avidité d'un enfant et s'abandonne au charme du *far niente;* ce qui fait un singulier contraste avec son extérieur imposant et concentré, avec l'orgueil qui se peint sur ses traits et les armes redoutables attachées à sa ceinture. A notre débarquement à Prinkipo, nous fûmes entourés par une multitude de pauvres Grecs, dont la vue nous fit éprouver un vif sentiment de pitié et de commisération. Quoiqu'ils n'eussent pris aucune part à la révolution, cependant les soupçons du divan planaient sur eux et on les avait confinés dans cette île où ils attendaient le sort qui leur était réservé. Ils nous accablèrent de questions; mais, hélas! il ne fut pas en notre pouvoir de leur offrir la plus légère consolation. L'abattement, l'inquiétude qui se lisaient sur la figure de ces infortunés, indiquaient assez l'horrible incertitude dans laquelle ils vivaient.

Un jour, nous résolûmes, au nombre de six personnes, de faire le tour des murs de Constantinople. Nous nous mîmes en marche de bonne heure. La chaleur était étouffante; pas un seul nuage au ciel; mais quelle fatigue ne compenserait pas une telle promenade! Je n'essaierai pas de donner ici une idée des environs de cette grande capitale; la beauté en est au-dessus de toute description. Les anciennes murailles ont encore leur aspect vénérable; en beaucoup d'endroits elles s'élèvent jusqu'à quarante pieds de haut, et sont flanquées de tours sur lesquelles le lierre

a étendu ses rameaux. Elles ont dix-huit milles de circonférence. Nous cherchâmes vainement la place de la brèche par laquelle entrèrent les Ottomans, lorsqu'ils prirent la ville impériale. A un mille environ dans la plaine, se trouve un retranchement élevé d'où Mahomet II aperçut pour la première fois cette ville superbe; transporté de joie à la vue des merveilles étalées devant lui, il planta son étendard et jura par le prophète qu'il s'en emparerait ou y laisserait la vie. Il tint parole. Directement en face est la porte de Tophanah; c'est par là que l'infortuné Constantin fit sa dernière sortie. Blessé mortellement, il fut transporté sous un arbre où il expira. Aujourd'hui, c'est un café arménien qui occupe cette place, située hors des murs. Épuisés par la fatigue et par la chaleur, nous y entrâmes. C'est en ce moment que nous sentîmes tout le prix des aisances orientales, et que nous éprouvâmes combien est puissante l'action qu'elles exercent sur les sens. Mollement étendus sur des coussins, près d'une fontaine qui répandait une douce fraîcheur, nous buvions le sorbet et la liqueur exquise de la fève de l'Yémen, tandis que la fumée du narghileh, traversant un vase rempli d'eau, arrivait réfroidie à notre bouche, par un long tuyau circulaire.

Nous allâmes, peu de tems après, visiter les ruines d'une petite église grecque qui venait d'être récemment détruite. Les chrétiens avaient autrefois une grande vénération pour cette chapelle, à cause de certains poissons sacrés qu'on y conservait dans un étang avec des soins minutieux. Voici quelle en était la raison : lors du sac de Constantinople par Mahomet II, le mur auquel était adossée l'église était regardé comme inaccessible. Se croyant là fort en sûreté, un des prêtres grecs s'occupait paisiblement à faire frire des poissons, lorsque quelqu'un entra et lui annonça que les Turcs avaient pratiqué une brèche

dans la muraille. « Je croirais plus volontiers, s'écria le » prêtre, que ces poissons vont sauter hors de la poêle et » nager sur le plancher, qu'une chose aussi impossible. » O miracle! les poissons témoignèrent aussitôt de la vérité du fait. Aussi furent-ils religieusement conservés, et ils existeraient encore s'ils n'avaient, de même que leurs maîtres, disparu sous la main sacrilége des Turcs. Pendant que nous considérions ce lieu, nous vîmes deux pauvres Grecs s'approcher avec les marques du plus profond respect. L'un d'eux versa des larmes sur les ruines de son église.

Ayant loué une barque, nous allâmes prendre terre non loin d'Alméidan, un des principaux quartiers de Constantinople. C'est là que se trouve la magnifique mosquée du sultan Mahmoud; mais comme il était alors expressément défendu à tous les Européens d'entrer dans aucune mosquée, nous ne pûmes jeter qu'un simple coup d'œil sur l'extérieur de Sainte-Sophie. En passant devant une des portes du sérail, ouverte par hasard, nous entrevîmes les jardins somptueux que renferme ce lieu défendu. Au pied de la porte s'élevait un monceau de têtes grecques que les enfans s'amusaient à rouler comme des balles. Non loin de là se trouve une grande fontaine d'une forme élégante, creusée et dorée sur les quatre faces, et d'où tombent plusieurs nappes d'eau. On ne peut trop louer l'attention des Orientaux à multiplier les fontaines; dans les chemins, au milieu des cités, le voyageur est certain d'en rencontrer, et le plus souvent elles sont abritées par des arbres. A chacune d'elles est suspendu un vase de fer-blanc avec lequel il puise l'eau qui doit étancher sa soif.

Nous visitâmes ensuite le grand bazar, appelé le Bézestin. Ces marchés méritent d'être décrits : ils ont chacun leur rue; le toit circulaire qui donne entrée à la lumière les abrite parfaitement contre la chaleur. J'aimai

beaucoup à m'asseoir près d'un marchand, sur son estrade, et à observer l'étrange variété de costume des gens qui passaient devant nous. C'étaient des Persans, des Arméniens, des Nubiens, des Tartares, venus avec leurs caravanes des parties les plus reculées de l'Asie et de l'Afrique; des Hadjis (pélerins), revenant de la Mecque, dont le turban vert et la physionomie orgueilleuse indiquaient la haute opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes après ce saint voyage. On voyait aussi des derviches, qui courent le monde, les uns à moitié nus, d'autres vêtus d'une manière bizarre. Le marchand turc arrive au bazar de bonne heure; il s'installe dans sa petite boutique, s'accroupit sur ses coussins, sa longue pipe à la bouche, et de tems en tems boit une tasse de café que lui vend le cafetier établi dans le marché même. Jamais il n'appelle un chaland, il attend avec tranquillité qu'on vienne acheter ses marchandises. Lorsque le soleil est couché, il sort du bazar.

La mosquée où les derviches dansent en tournant sur eux-mêmes, nous procura, pendant les fêtes du Beiram, un singulier spectacle. Après avoir eu soin de laisser nos souliers à la porte, nous entrâmes et nous nous mêlâmes parmi une réunion de Turcs qui étaient assis sur le plancher. L'intérieur de la salle était simple et élégant; au centre, un large espace circulaire, entouré d'une barrière, renfermait une vingtaine de derviches. A la partie supérieure, régnait une galerie, faite en treillage doré, qui servait à contenir un grand nombre de spectateurs et les musiciens. La cérémonie religieuse (si toutefois il est permis de lui donner ce nom) commença par quelques versets du Coran qu'un derviche, placé dans la galerie, se mit à entonner. Peu à peu sa voix devint plus forte, et l'on vit des derviches, renfermés dans l'enceinte, marcher en rond, d'un pas mesuré et les bras croisés sur la

poitrine. A la fin, la musique prit un mouvement plus animé, et l'un d'eux, s'avançant au milieu du cercle, commença à tourner sur lui-même comme une toupie. Tous alors se dépouillèrent de leur robe de dessus, et en chemise, les bras étendus, les yeux fermés, suivirent son exemple. C'est véritablement une chose prodigieuse que de les voir ainsi pirouetter, avec une rapidité toujours croissante, pendant plus d'une heure, sans s'arrêter, hormis deux ou trois repos, de cinq minutes chacun. Malgré le peu d'espace qu'ils avaient pour se mouvoir, et quoique leurs chemises fussent étendues comme un parachute, ils ne se touchèrent pas une seule fois.

(*New Monthly Magazine.*)

EXCURSION EN RUSSIE.

Après avoir entretenu une correspondance assez active avec quelques habitans de la Russie, j'entends de véritables Russes, je me déterminai à les visiter, pour juger par moi-même de leurs mœurs et de leur caractère. Avant de me mettre en route, j'avais pris soin de lire tout ce qui a été écrit, en Angleterre et dans les autres parties de l'Europe, sur le pays que j'allais parcourir. La différence d'opinion, ou plutôt les contradictions de la plupart des auteurs, m'avaient jeté dans un embarras tel que je ne trouvais d'autre parti, pour en sortir, que de voir par mes propres yeux. Le rang que j'occupe dans le monde, et les lettres qui me recommandaient auprès des premières familles de Moscou et de Pétersbourg, m'ouvrirent, sans difficulté, l'entrée des maisons les plus distinguées. Aussi, ne suis-je jamais entré en rapport avec la

classe inférieure des nobles, qui peuvent à peine soutenir la comparaison avec nos fermiers du second ordre. D'ailleurs, si j'avais désiré m'introduire dans leur société pour en étudier les usages, la langue qu'ils parlent m'eût opposé un obstacle invincible. Quant au clergé, aux marchands et aux habitans des campagnes, je les ai fort peu observés; mais je puis en parler convenablement sur l'autorité de quelques amis, qu'un long séjour en Russie a mis à portée de connaître parfaitement les différentes classes de la population.

Ce préambule terminé, j'entre en matière. J'arrivai en Russie, après un voyage de trois mois, dont aucune circonstance n'est digne d'être rapportée : en arrivant à Cronstadt, la vue du môle, formé de pierres du plus beau granit, nous frappa fort agréablement; mais les cris d'un Russe, qui recevait la bastonnade, à bord d'une *potash* (1), détournèrent notre attention et attristèrent nos cœurs. Je ne dirai rien des monumens qui décorent la ville, et dont on peut lire partout la description : les batteries du fort me parurent en mauvais état; la flotte démantelée pourissait dans le port; les vaisseaux qui la composent n'ont jamais servi, et leur construction est si défectueuse, qu'il est impossible d'en tirer parti. Les Russes, malgré les leçons de Pierre-le-Grand, sont encore étrangers à l'art de construire des vaisseaux; cependant, ils aspirent à la domination des mers, sans songer que, quel que fût le nombre de leurs flottes, il serait toujours facile de les tenir bloquées dans la Baltique, l'Euxin, la mer Caspienne et la mer Blanche. Cette prétention est donc un faux calcul que déjoueront, d'ailleurs, les efforts des puissances de l'Europe, et surtout de l'Angleterre, qui n'est pas disposée à souffrir de rivale.

(1) La potash est une espèce de bateau pour la douane.

La Russie, malgré tout son orgueil, est encore sous la dépendance des étrangers; elle doit à leurs lumières le haut rang dont elle est si fière, et il suffirait de lui enlever cet éclat emprunté pour la replonger dans les ténèbres de la barbarie. La mauvaise organisation du gouvernement, l'ignorance de l'administration, l'inexpérience de la police, et l'avilissement du peuple, ne lui permettent pas de compter sur ses propres forces : aussi la prudence des souverains a-t-elle confié à des étrangers tous les postes les plus importans. Les flottes ne sont-elles pas commandées par des Anglais? celle de la Baltique par l'amiral Crown, et celle de la mer Noire par l'amiral Greig? La médecine n'est-elle pas tout entière dans les mains de nos compatriotes? Les généraux auxquels on doit le succès de la campagne mémorable de 1812, les Barclay de Tolly, les Bagration, les Wittgenstein, les Sacken, ne sont-ils pas étrangers ou d'origine étrangère? Mais admettons que la Russie possède déjà un grand nombre d'officiers instruits, en trouvera-t-on un seul parmi eux qui soit capable de faire manœuvrer de grandes masses, surtout pendant une action. Cependant, il faut avouer que les immenses armées de cet empire opposent aux invasions une barrière insurmontable; mais elles ne pourraient jamais soutenir, avec succès, une guerre extérieure, sans l'argent que lui fourniraient, sans doute, en pareil cas, les gouvernemens étrangers dont il embrasserait les intérêts. Telle est, du moins, l'opinion que je me suis formée des ressources de la Russie, pendant mon séjour dans le nord. Mais il est tems de revenir à mon sujet, dont cette digression m'a un peu écarté.

Après un court séjour à Cronstadt, je m'empressai de m'embarquer sur un bateau à vapeur pour gagner Pétersbourg. La traversée fut délicieuse; le tems était magnifique, et les vues que présentent les côtes du golfe de

Finlande charmaient nos regards. Le mouvement rapide et régulier du bateau contribuait à rendre notre situation plus agréable. Nulle part, peut-être, les avantages de la navigation à la vapeur ne sont plus sensibles que dans la traversée entre Pétersbourg et Cronstadt. Autrefois, par un beau tems, elle durait près d'un jour; si le vent était contraire, il fallait un jour entier et quelquefois deux, et si le tems était orageux, on ne l'entreprenait pas. Dans ce cas, le voyageur, pressé de partir, était forcé de gagner Oranienbourg, en bateau particulier, et d'y prendre une voiture qui le conduisait, à grands frais, jusqu'à Pétersbourg. De nos jours, au contraire, excepté dans le cas de tempête violente, il part chaque jour un bateau de Cronstadt et un autre de Pétersbourg, et la traversée ne dure ordinairement que trois heures; la nôtre s'acheva même en deux heures et demie. Tels sont les avantages que notre siècle doit à ses lumières.

Au lieu d'entrer à Pétersbourg par le côté de la terre, je suivis le conseil d'un ami qui m'engagea à remonter la Newa. Le tems continua de nous favoriser; le soleil brillait de tout son éclat, et le ciel était sans nuages; un bateau léger nous guida rapidement au terme de notre course; là s'offrit à nos yeux le plus imposant spectacle. Ces dômes qui élèvent dans les airs leurs sommets dorés, ces quais superbes, bordés par une ligne de palais et de maisons de la plus grande magnificence; l'amirauté, surmontée d'une flèche brillante, le palais impérial, le pont de bateau jeté sur les eaux limpides de la Newa, les immenses palais de l'Académie des Arts et de l'Académie des Sciences, l'École des Mines et une foule d'autres édifices non moins remarquables, en un mot, cet ensemble majestueux de merveilles présente le tableau le plus imposant qui puisse être offert à l'admiration des hommes. Dans mon enthousiasme, je m'écriais : Voilà donc la ca-

pitale de ceux que nous appelons si souvent les barbares du nord! On a dit que Pétersbourg était la plus belle ville du monde : la magnificence de ses larges rues, la beauté de ses boulevards, le style de ses monumens, où l'architecture italienne brille dans toute sa pureté, le cours majestueux de la Newa qui la traverse, tout enfin justifie à mes yeux cette préférence. Dans les beaux jours, le boulevard de l'amirauté est le rendez-vous des promeneurs; je fus frappé de l'élégance des parures et de la richesse des équipages; je me crus un instant à Londres ou à Paris, quand la vue d'un Russe, avec sa longue barbe et le costume national, m'avertit de ma méprise.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que ce n'était point à Pétersbourg qu'il fallait chercher les mœurs russes et le caractère de la nation. Aussi me décidai-je à quitter cette capitale plutôt que je ne l'avais projeté, pour pénétrer dans l'intérieur de la Russie. Muni de lettres de recommandation pour la haute noblesse, je trouvai un accès facile dans les cercles les plus distingués, où je fus accueilli avec une politesse affectueuse. Je rencontrai, dans les sociétés que je fréquentais, des ministres d'état, des généraux, des gouverneurs, des amiraux; et je dois avouer que j'eus toujours à me louer de leur affabilité et de leur courtoisie. A défaut de grâce et de beauté, les femmes me séduisirent par le naturel et l'aisance des manières, ce qui établit une douce familiarité bien préférable à la contrainte que nous impose la réserve affectée de nos Anglaises. Leur parure est fort élégante, grâce aux modes françaises qu'elles adoptent avec empressement. Comme la nature n'est pas, à leur égard, prodigue de ses dons, elles n'épargnent rien pour relever le peu d'attraits qu'elle leur a départis. La soie, le satin, les plumes, les pierreries, les parfums et le carmin, réparent ou dissimulent les torts de la nature. Malgré le charme

de leur esprit et l'agrément de leur société, je n'ai pas trouvé une seule de ces femmes que j'eusse voulu pour épouse; et, sur ce point, le sentiment de mes compatriotes s'accorde avec le mien, car les mariages entre les Anglais, établis en grand nombre à Pétersbourg, et les femmes russes, sont extrêmement rares. La plupart des Anglais qui habitent la capitale de l'empire, sont des commerçans; mais ils vivent comme des nobles : ils ont de belles maisons, d'excellens chevaux et de bonnes voitures; leur table est bien servie, et leurs vins sont délicieux; ils exercent l'hospitalité avec une grâce infinie, circonstance qui s'explique facilement, même sans supposer qu'ils suivent en cela l'exemple que leur donnent les Russes. Je dînais fréquemment, comme les autres voyageurs, au club anglais, où je passais, à peu de frais, des heures fort agréables avec mes compatriotes, et une foule d'étrangers de toutes les nations de l'Europe.

J'assistais régulièrement aux revues militaires que l'empereur Alexandre passe presque tous les matins, sur la grande place : je trouvais beaucoup de plaisir à ce spectacle. L'excellente tenue des troupes de toutes armes excita ma surprise et mon admiration; il serait difficile de trouver ailleurs de pareils soldats : remarquons toutefois que Pétersbourg réunit l'élite de l'armée russe. Ces revues multipliées me suggérèrent quelques réflexions sur la puissance du despotisme, et les limites que la liberté impose aux volontés de nos rois. Supposez qu'il plaise au roi Georges de passer une fois par semaine la revue de ses troupes, à *Charing-Cross*, et d'enfermer, dans un cercle de gendarmes et d'agens de la police, le *Strand*, la rue *Cockspur*, la rue *du Parlement*, et de suspendre ainsi toutes les communications; pourrait-il réaliser un pareil projet? je ne le crois pas, la clameur publique le contraindrait d'y renoncer; mais, dans le nord, les

choses vont autrement; le passage des rues les plus fréquentées est interdit pendant toute la durée des revues à Saint-Pétersbourg, et les plaintes qu'excite une pareille mesure restent sans effet, sans doute parce que tel est *le bon plaisir* du monarque, et que la solennité d'une revue rehausse merveilleusement la dignité impériale.

Après avoir examiné à loisir tout ce que Pétersbourg offre de curieux aux regards du voyageur, bien convaincu que le lieu n'était pas favorable pour étudier le caractère national, je me déterminai à partir pour l'ancienne capitale de l'empire moscovite. L'historien russe Karamsin dit quelque part : *Celui qui a vu Moscou connaît la Russie.* Cette sentence, que me fit connaître un de mes amis, redoubla mon empressement et hâta mon départ. Quatre jours suffirent pour me conduire à cette grande cité, qui devait être le terme de mes voyages. Le trajet fut peu agréable, mais rapide. Les établissemens qu'on rencontre sur la route de Pétersbourg à Moscou, et surtout les colonies militaires, étant suffisamment connus, je me crois dispensé d'entrer à ce sujet dans de nouveaux détails.

J'avais lu, avant de quitter l'Angleterre, plusieurs descriptions de Moscou, et les dessins qui ornent l'ouvrage de Lyall m'avaient donné de cette ville une idée assez exacte; mais mon imagination était restée en-deçà de la réalité; le vif enthousiasme qu'elle inspire à ce voyageur, et l'orgueilleuse ivresse des Français lorsqu'ils contemplèrent, pour la première fois, cette glorieuse capitale, devenue leur conquête, cessèrent alors de m'étonner; je compris les transports de Napoléon, qui, se croyant arrivé au terme de son ambition, voyait enfin à ses pieds cette Moscou, devant laquelle les Russes, frappés d'un saint respect, fléchissent humblement le genou. Quelle que soit la magnificence de cette ville et l'admiration qu'excitèrent en moi tant de merveilles, je n'entre-

prendrai pas d'en présenter le tableau, ce serait marcher sur les brisées de mes devanciers; je me bornerai à dire quelque chose des environs de cette métropole, et les usages des indigènes, qui, jusqu'à présent, n'ont pas suffisamment attiré l'attention.

Je visitai d'abord le village d'Ostroff, où la comtesse Orloff Tchesmenski à laquelle j'étais recommandé par un de mes amis, m'accueillit avec beaucoup de politesse et de bienveillance. Ostroff est situé à quatorze milles au sud-est de Moscou, sur une hauteur qui s'élève au centre d'une vaste plaine, et d'où la vue découvre un riant paysage, embelli par le cours de la Moskowa, et borné, de tous côtés, par des collines dont les flancs présentent, dans une agréable variété, des bois, des champs, des prairies et quelques villages. Au nord-est, on aperçoit Petrovskoyé, séjour délicieux de l'un des Demidoff. Le mot russe Ostroff signifie île; l'origine et la propriété de ce nom seraient une énigme pour le voyageur qui visiterait le pays pendant l'été ou l'hiver; mais au printems, lorsque les glaces viennent à se fondre, la Moskowa sort de son lit, et entoure de ses eaux le château, les jardins, les villages environnans et une partie peu considérable de la campagne, qui forment alors une île véritable. C'est dans cette terre que la comtesse Orloff passe les mois d'été, ou plutôt elle y reste jusqu'à la chute des premières neiges. La maison qu'elle habite est située sur le point le plus élevé de la colline; elle a deux étages de hauteur : le premier est construit en pierre, et supporte un balcon ou galerie de bois qui règne autour de la base du second étage, construit aussi en bois. Cette demeure, d'un aspect fort pittoresque, est très-commode, mais un peu mesquine, si on la compare aux maisons de campagne de la haute noblesse. Le jardin s'étend au nord et à l'est jusqu'à l'extrémité de la colline; il a été dessiné, avec beau-

coup d'art, par un jardinier russe, esclave de la comtesse. Cependant les limites n'en sont pas comme elles devraient être, et la longue avenue, qui conduit à la maison, est réellement de fort mauvais goût. Une église de pierre peinte en blanc, dédiée à la *Transfiguration,* ornée d'une tour angulaire, couverte de verdure et surmontée d'une croix, embellit la vue d'Ostroff, et ajoute aux agrémens de la perspective un charme que des chrétiens seuls peuvent éprouver.

Le haras du comte Orloff Tchesmenski est célèbre depuis long-tems. Suivant Coxe, vers l'année 1780, il se composait d'un grand nombre d'étalons des meilleures races, et d'environ soixante jumens qui presque toutes avaient un poulain. On les voyait en grande partie paître dans la plaine. L'Arabie, la Turquie, la Perse et l'Angleterre avaient contribué à former ce riche troupeau. Le comte s'était procuré ses chevaux arabes dans son expédition de l'Archipel. Il en devait quelques-uns à la générosité d'Ali-bey, et les autres au droit de conquête. Parmi ces derniers, on en distinguait quatre auxquels il attachait le plus grand prix, parce qu'ils étaient véritablement de cette race *cochléenne* si estimée en Arabie, et qui fournit si rarement des étalons aux haras de l'Europe. Les chevaux du comte Orloff ont toujours été et sont encore, en grande partie, parqués au village de Khrenova, dans le gouvernement de Voronese, où cinq cents hommes, avec leurs femmes et leurs familles, sont attachés au service du haras. Ce que l'on voit à Ostroff et à Moscou n'est qu'un choix peu considérable offert à la curiosité publique.

Depuis la mort du comte Alexis Orloff Tchesmenski, cet établissement, loin de décroître, a pris de nouveaux développemens, et je pense que c'est aujourd'hui le premier haras de la Russie.

Ostroff, avec les villages qui l'entourent, est l'une des propriétés les plus importantes dans les environs de Moscou, et la nature l'a merveilleusement disposée pour l'établissement d'une ferme et d'une laiterie tout à la fois belle, spacieuse et productive. La prairie est arrosée, au printems, par les débordemens de la Moskowa, et produit, sans culture et sans engrais artificiels, d'énormes quantités de foin. Un pareil terrain, cultivé avec soin, pourrait produire du blé et des légumes de la meilleure qualité, surtout dans un climat tel que celui de Moscou, où, la végétation une fois commencée, les fruits de la terre arrivent si rapidement à leur maturité; l'excellence des prairies donnerait au lait des vaches une qualité supérieure; et ce lait, traité avec adresse, fournirait du beurre et des fromages délicieux.

Je terminerai mes observations sur Ostroff, en consignant ici un usage assez curieux. La comtesse parcourt fréquemment à cheval les bois de son domaine, avec un cortége de femmes et un nombreux domestique, pour y recueillir les champignons qui s'y trouvent en abondance. Le champignon est un aliment si délicat, que je suis étonné de voir combien on le néglige en Angleterre. Chez les Russes, il n'y a personne qui ne sache distinguer, entre les différentes espèces, ceux qu'on peut manger sans crainte. Le docteur Lyall, dans son *Histoire de Moscou*, n'a pas dédaigné de traiter ce point important: il compte environ quarante sortes de champignons, et s'occupe des différentes manières de les conserver et de les apprêter. Les Russes sont fort instruits dans cette partie de la science gastronomique, et le champignon fait, en général, les honneurs des repas les plus splendides. Ce légume est si commun en Russie, qu'un étranger ne peut voir sans étonnement la quantité qu'on en

apporte chaque matin sur le grand marché de Moscou, nommé *Ochotnoi-Riad,* où non-seulement des corbeilles, mais des charrettes en sont vendues à vil prix.

En allant à Ostroff j'avais pris la route du monastère de *spass na novo*, mais à mon départ je suivis une route différente pour visiter deux points intéressans du voisinage de Moscou. Après une course de quelques milles j'arrivai à *Tsaritsino Selo* ou Tsaritsin, maison impériale, bâtie dans un des plus beaux sites que présentent les environs de la capitale. Elle s'élève auprès de la petite rivière de Gorodenka, à neuf ou dix werstes de Moscou. L'impératrice Catherine l'acheta au prince Kantemir qui fut un des poètes les plus aimables de la Russie : on travailla pendant dix ans (de 1780 à 1790) à construire le palais et les autres bâtimens, mais Sa Majesté Impériale n'ayant pas été satisfaite du goût qui avait présidé à l'érection de ce monument, les travaux furent tout à coup interrompus par ses ordres, et le palais n'a jamais été terminé. Tout inachevé qu'il est et malgré les défauts de l'architecture, ce vaste palais peut encore fixer l'attention : il est à deux étages; des pavillons, placés à des intervalles réguliers, en décorent la façade; il est bâti en briques dans le goût turc, sans élégance et sans majesté; vis-à-vis s'élève une église; un assez grand nombre de bâtimens plus petits, en briques et du même style, jetés au milieu des plantations, entourent l'édifice principal. Le site est tout-à-fait romantique; à l'ouest et au nord s'étend une vaste nappe d'eau que des écluses partagent en une foule de lacs placés à des hauteurs différentes, et autour desquels s'élèvent quelques bois où l'art a ménagé des avenues d'un effet très-pittoresque. A l'est et au midi, Tsaritsin est adossé à d'immenses forêts. Les jardins sont le rendez-vous de la capi-

tale; rien n'a été négligé pour les embellir; des temples, des grottes et des ponts d'une structure élégante y prêtent à la nature de nouveaux agrémens.

Une nouvelle course de quelques werstes nous transporta à *Kolomenskoyé Selo* ou village de Kolomenskoyé, qui réclame l'honneur d'avoir été le berceau de Pierre-le-Grand. Mais cet honneur, dont tous les habitans, jusqu'au moindre paysan, s'enorgueillissent à juste titre, ne leur est pas accordé sans contestation. Ce village est situé à six ou sept werstes de *Serpuchovskaya Zastava* ou barrière de la Moskowa, sur une élévation au pied de laquelle cette rivière fait un détour semi-circulaire, et d'où la vue découvre, dans un vaste et magnifique paysage, l'antique capitale de la Russie.

Kolomenskoyé, par la beauté du site et la proximité de la capitale, semblait destiné à devenir une résidence royale: aussi, dès l'année 1672, on y éleva, sur des fondations en pierre, un palais de bois d'une étendue considérable, qui fut le séjour favori d'Alexis Micholowitz et de quelques autres czars. Plus tard ce palais fut démoli; et, en 1767, Catherine II fit élever, sur ses débris, un nouveau palais qui, aujourd'hui, tombe en ruines, et conserve à peine quelques vestiges de sa magnificence. Cependant il appartient toujours à l'empereur, ainsi que le village dans lequel on compte trois églises d'une architecture assez remarquable.

A Fuchot, village situé à peu de distance de Kolomenskoyé, on conservait autrefois les faucons de la couronne, mais la fauconnerie, qui, dit-on, se relève en Angleterre, est de nos jours complétement négligée chez les Russes.

(*New Monthly Magazine.*)

MÉLANGES.

INCENDIE DU NAVIRE LE KENT, DANS LA BAIE DE BISCAYE, LE 1er MARS 1825.

Si je n'avais à retracer que le tableau d'un naufrage et des circonstances ordinaires qui l'accompagnent, je n'entreprendrais point ce récit : d'autres plumes, plus exercées et plus brillantes, ont épuisé toutes les couleurs sous lesquelles un pareil sujet peut être présenté. Mais la catastrophe terrible dont je vais rendre compte fut signalée par tant de courage, par une résignation si magnanime, et par un si noble dévouement au malheur; elle produisit un ensemble de faits si honorables pour mes compatriotes et pour l'humanité en général, que je regarde comme un devoir d'offrir cette esquisse au public, avec l'espérance qu'il ne la trouvera pas indigne de son intérêt et de sa curiosité.

Le Kent, navire de la Compagnie des Indes, outre son chargement et son équipage, composé de 148 hommes et de 20 passagers, avait à bord une bonne partie du 31e régiment, c'est-à-dire 20 officiers, 344 soldats, 43 femmes et 76 enfans.

Le soir du lundi 28 février, *le Kent* se trouvant par le 47° 30′ de latitude, longitude 10°, un vent impétueux s'éleva de l'ouest, et augmenta graduellement pendant la matinée du lendemain. Vers minuit le roulis du vaisseau devint si fort, que les meubles les mieux attachés, dans les principales chambres, se heurtèrent avec violence, et, qu'à chaque coup de gouvernail, les grandes chaînes plongeaient considérablement dans la mer.

Peu de tems auparavant, un des officiers du bâtiment, voulant s'assurer que tout était fermé dans la partie inférieure, était descendu à la cale, avec deux ou trois matelots. Cet officier, voyant que la lanterne dont il avait eu soin de se munir avant de descendre ne jetait qu'une clarté douteuse, eut la précaution de la porter sur le faux pont, pour la ranimer. Il s'aperçut, en revenant, qu'une des barriques, contenant les liqueurs spiritueuses, était à flot, et il envoya les matelots chercher quelques bûches pour l'assujettir. Pendant leur absence, le vaisseau reçut une forte secousse, et le malheur voulut que l'officier lâchât sa lanterne. Dans l'empressement de la recouvrer, il abandonna la futaille, qui, tout-à-coup, vint à se défoncer, et les esprits communiquant avec la lampe, dans un clin-d'œil toute la cale fut enflammée.

Tant que le feu ne s'étendit point au-delà de l'enceinte, que nous savions être de toute part environnée de tonneaux remplis d'eau, nous conservâmes l'espoir qu'on pourrait s'en rendre maître; mais lorsqu'à la faible vapeur bleuâtre, qui s'était d'abord élevée, succédèrent des torrens d'une épaisse et noire fumée, qui, montant rapidement par les quatre écoutilles, circula bientôt dans tout le bâtiment, un plus long mystère devint impossible, et nous perdîmes à peu près l'espérance de sauver le navire. « Les flammes ont gagné la fosse aux câbles, » s'écrièrent quelques voix; et la forte odeur de poix, qui se répandit sur le tillac, confirma la vérité de cette exclamation.

Dans cette situation effrayante, le capitaine Cobb, avec une habileté et un sang-froid que le danger semblait augmenter, prit le seul parti qui lui restât, celui d'ordonner que les ponts d'en bas fussent crevés, que l'on coupât les bordures des écoutilles, et que les sabords inférieurs fussent ouverts, pour que les flots pussent entrer sans obstacle.

Ces instructions furent promptement exécutées par la troupe et l'équipage réunis ; mais elles ne purent l'être assez tôt pour prévenir la perte de quelques soldats malades, d'une femme et de plusieurs enfans qui n'eurent pas la force de gagner le pont supérieur. L'immense quantité d'eau que cette manœuvre fit entrer dans la cale produisit, pour un moment, l'effet espéré de ralentir l'activité des flammes ; mais le danger de couler bas s'était augmenté, pendant que celui de l'explosion diminuait ; et plusieurs signes annoncèrent que le vaisseau s'affaissait, indice de sa perte imminente.

D'un côté, la mort par le feu ; de l'autre, par les flots ; quelle effroyable alternative ! Courant toujours au mal le plus urgent, tantôt le malheureux équipage combattait l'incendie par le moyen de l'eau, et tantôt, lorsque l'eau devenait son ennemi le plus menaçant, il n'était plus occupé que du soin de s'en préserver ; et, pendant ce tems, les flammes reprenaient toute leur fureur.

La scène d'horreur dont nous fûmes alors les témoins ne peut se dépeindre. Le tillac était couvert de six ou sept cents individus : les uns couraient de tous côtés, en s'appelant et en se cherchant réciproquement, tandis que les autres restaient immobiles, dans le calme d'une résignation silencieuse, ou d'une stupide insensibilité. Ceux-ci s'abandonnaient aux transports les plus frénétiques ; ceux-là, à genoux, imploraient ardemment, avec les gestes les plus expressifs et les supplications les plus bruyantes, la miséricorde du ciel. On en voyait qui, les mains croisées sur la poitrine, se hâtaient de remplir les devoirs extérieurs prescrits par leur croyance, tandis que les plus vieux et les plus intrépides soldats et matelots s'en allaient tristement s'asseoir au-dessus du magasin, afin que l'explosion, à laquelle ils s'attendaient à chaque instant, apportât une fin plus prompte à leurs souffrances. Plu-

sieurs femmes firent preuve d'une grande intrépidité; je citerai en particulier deux jeunes dames, dont la conduite pleine de dignité présenta le modèle d'un courage noblement modifié par les sentimens du christianisme.

A la triste nouvelle qu'il n'y avait plus d'espoir, et que la mort s'approchait rapidement et sans ressource, l'une d'elles s'agenouilla tranquillement, et joignant ses deux mains : « Seigneur, dit-elle, même sous cette forme, sois le bien-venu. » Puis elle proposa sur-le-champ de lire quelques passages de la Sainte-Écriture à celles qui l'environnaient. Sa sœur, qui rivalisait avec elle de sang-froid et d'héroïsme, choisit le 46e psaume, et d'autres convenables à la circonstance, qu'elles lurent alternativement, en remplissant les intervalles par des prières.

Au milieu de cette scène de désolation, une des choses qui m'affectèrent le plus fut le spectacle de quelques enfans encore dans leurs lits, et qui, n'ayant aucune idée des périls dont ils étaient menacés, s'amusaient comme de coutume avec leurs jouets, et faisaient autour d'eux les questions les plus innocentes et les plus hors de saison.

Toute espérance était évanouie; les occupations de chacun de nous annonçaient qu'il se regardait comme perdu. L'un tirait de son pupitre, une boucle de cheveux, et la pressait contre son cœur. Un autre cherchait du papier pour écrire à son père en toute hâte, se proposant d'enfermer sa lettre dans une bouteille.

Dans ce moment terrible, lorsque nous ne conservions plus l'ombre d'espoir, lorsque la lettre qui devait annoncer notre malheur allait être confiée aux vagues, Thomson, notre quatrième contre-maître, imagina de faire monter un homme à la hune de misaine, afin de voir si, par hasard, l'on pourrait découvrir quelque voile secourable. En montant, le matelot tenait ses yeux fixés à l'horizon... Quel silence parmi nous! quelle angoisse,

quelle inexprimable incertitude!... Tout-à-coup, agitant son chapeau : « Une voile, s'écrie le matelot, une voile sous le vent! » A cette annonce mille et mille transports éclatèrent; elle fut saluée de trois acclamations sur le tillac. Aussitôt nos pavillons de détresse furent hissés, le canon fut tiré de minute en minute, et nous forçâmes de voiles sur le bâtiment que l'on apercevait et qui se trouva être *la Cambria*, petit brick du port de 200 tonneaux, chargé pour la Vera-Cruz, et qui avait à son bord vingt ou trente mineurs de Cornouailles, et quelques autres agens de la compagnie Anglo-Mexicaine.

Le brick fut quelque tems sans nous voir, et les rugissemens de la mer couvraient le bruit de nos canons. Les tourbillons de fumée qui s'élançaient dans les airs attirèrent enfin l'attention de *la Cambria*, et lui annoncèrent notre danger. Elle arbora immédiatement les couleurs britanniques, et déploya toutes ses voiles pour venir à notre secours.

Pendant que le brick s'approchait, le capitaine Cobb, le colonel Fearon et le major Mac-Grégor, réglèrent ensemble les préparatifs nécessaires pour l'évacuation du *Kent*. Un officier demanda dans quel ordre les officiers devaient partir : « Comme dans une cérémonie funèbre, » répondit le major. Cette disposition fut à l'instant confirmée par le colonel Fearon qui ajouta : « Bien entendu que les plus jeunes passeront les premiers. Mais, sous peine de la vie, qu'aucun homme n'ait la hardiesse d'entrer dans les bateaux avant que les femmes et les enfans soient en sûreté. »

Quelques symptômes d'impatience s'étant manifestés parmi les soldats et les matelots, on craignit qu'ils ne se précipitassent dans les canots, lorsqu'on les descendrait, et plusieurs officiers furent postés l'épée à la main, pour les contenir.

Le capitaine Cobb ayant tout disposé pour qu'avant de descendre le premier bateau, l'on y plaçât les dames et autant de femmes de soldats qu'il en pourrait recevoir, elles s'enveloppèrent à la hâte de tous les vêtemens qu'elles purent se procurer; et, vers les deux heures, le cortége défila en silence, depuis les chambres de derrière jusqu'au sabord en dehors duquel le cutter était attaché. Pas un mot, pas un cri ne fut proféré. Les enfans eux-mêmes cessaient de pleurer, comme s'ils eussent ressenti les indicibles angoisses qui, au moment de cette séparation cruelle, déchiraient le cœur de leurs parens. Le silence ne fut rompu qu'une seule fois par des dames qui imploraient en gémissant la permission de rester avec leurs époux; mais, sur les observations que chaque instant de délai pouvait coûter la vie à quelqu'un, elles se laissèrent, l'une après l'autre, arracher aux plus tendres embrassemens, et avec le courage qui distingue et honore leur sexe au milieu des plus terribles épreuves, elles souffrirent qu'on les mît dans le canot qui fut sur-le-champ lancé dans une mer tellement orageuse, qu'à peine avions-nous l'espérance de le voir arriver jusqu'à *la Cambria*.

Quoique le capitaine Cobb eût pris toutes les précautions nécessaires pour diminuer le danger de la descente des bateaux, et que, dans ce dessein, il eût chargé un homme muni d'une hache, de couper le cordage à chaque extrémité, si le plus léger obstacle empêchait qu'il ne fût décroché, cependant le péril inséparable de toute cette opération, péril qui ne peut être apprécié que par les gens de mer, faillit être bien fatal aux nombreux passagers du cutter.

Après une ou deux tentatives inutiles pour placer convenablement la frêle embarcation à la surface de la mer, l'ordre fut enfin donné de décrocher. Cet ordre fut heureusement exécuté à l'arrière; mais à la proue il n'en fut

pas de même ; les cordes s'y étaient mêlées, et, malgré tous les efforts du matelot, sa hache ne put mordre sur ces cordages entortillés. Ici la crise devint horrible. Le canot suivait nécessairement tous les mouvemens du navire auquel il était amarré par l'une de ses extrémités : cette extrémité s'élevait de plus en plus au-dessus de la mer ; il allait être suspendu perpendiculairement par la proue, et les malheureux qui s'y trouvaient précipités dans l'abîme, si, par un coup de la Providence, une vague en frappant la poupe ne l'eût relevée de manière à donner aux matelots la possibilité de dégager la cargue. Le canot, adroitement détaché du navire, fut, au bout de quelques instans, aperçu de l'arrière, se balançant sur les flots, et s'avançant vers le brick, tantôt paraissant comme une tache sur le sommet d'une montagne, tantôt disparaissant pendant plusieurs secondes, et comme engouffré dans une des horribles vallées qui se creusaient entre les vagues.

La Cambria s'était prudemment tenue à quelque distance du *Kent*, dans la crainte d'être enveloppée dans son explosion, ou bien exposée au feu de ses canons qui, étant tous chargés, partaient au fur et à mesure que les flammes venaient à les atteindre. L'éloignement du brick laissait aux rameurs beaucoup d'espace à parcourir ; et, comme, du succès de cette première épreuve, dépendaient nos propres espérances, tous tant que nous restions à bord nous suivions avec la plus grande anxiété les mouvemens du précieux canot ; bien précieux en effet pour les maris et les pères qui y avaient leurs femmes et leurs enfans. Afin de favoriser son équilibre sur la mer furieuse qu'il avait à traverser, et pour ne pas gêner la manœuvre des rameurs, ceux qui y étaient s'étaient placés pêle-mêle sous les bancs, au risque d'être noyés par les flots d'écume qui tombaient incessamment sur leurs têtes, et

qui remplirent tellement le bateau, qu'avant d'arriver au brick les pauvres femmes étaient plongées dans l'eau jusqu'à la poitrine, et n'avaient pu, qu'avec une extrême difficulté, tenir leurs enfans élevés au-dessus d'elles. Le canot arriva heureusement, et revint à nous. Les sentimens tumultueux de joie, de bonheur et de reconnaissance qu'éprouvèrent les officiers et les soldats mariés, lorsqu'ils acquirent la certitude de la sécurité relative où se trouvaient leurs femmes et leurs enfans, les rendirent insensibles, pendant quelques instans, soit aux mugissemens de la tempête qui ne cessait de s'agiter autour d'eux, soit au bruit sourd du volcan enflammé qui menaçait d'éclater sous leurs pieds.

On continua d'embarquer les enfans et les femmes; mais on fut obligé de les lier deux à deux, et de les descendre de la proue avec des cordes, parce qu'à leur retour, les canots ne purent plus arriver jusqu'au vaisseau. Par suite de la violence du roulis, et de l'extrême difficulté qu'il y avait à saisir le moment précis où le bateau était au-dessous de ceux qu'on voulait y descendre, quelques-uns furent, à plusieurs reprises, plongés dans les flots. Aucune femme ne périt par ces accidens; mais ce fut une chose déplorable que le spectacle de la mort de plusieurs enfans qui en furent victimes, et du désespoir de leurs parens qui en étaient témoins.

Enfin, le moment arriva où un certain nombre de soldats furent admis dans les bateaux conjointement avec les femmes. Aucun ne prévint cette permission; mais, dans leur impatience d'en profiter, plusieurs se jetèrent par dessus le bord, et se noyèrent. Un d'eux venait d'atteindre le canot, et levait la main pour s'accrocher au plat-bord, lorsque, par une secousse subite, la proue le frappa sur la tête, et, dans l'instant, il disparut.

Parmi les traits de dévouement et de générosité qui

signalèrent ce lugubre drame, on remarqua des preuves touchantes et multipliées de l'amour paternel, de la piété filiale et d'une amitié généreuse. Trois ou quatre soldats, pour soulager leurs femmes d'une partie de leurs fardeaux, se jetèrent à la mer, chargés de quelques-uns de leurs enfans, et périrent en tâchant de les sauver. Une jeune dame, qui avait absolument refusé de quitter son père, que l'honneur retenait à son poste, faillit payer son dévouement de la vie, n'ayant pu être recueillie par le bateau, qu'après cinq ou six immersions. Un autre individu, placé dans l'affreuse alternative de sacrifier sa femme ou ses enfans, n'écouta que la voix du devoir, et, sans hésiter, se décida en faveur de la première. Elle fut sauvée; mais ses quatre pauvres enfans étaient condamnés à périr. Un soldat, homme superbe et d'une force athlétique, qui, quoiqu'il ne fût ni mari, ni père, n'en montrait pas moins la plus grande sollicitude pour sauver les femmes et les enfans des autres, fit attacher autour de lui trois des quatre petits infortunés, et s'élança dans la mer avec eux. Il ne put atteindre le canot, et l'on fut obligé de le remonter sur le vaisseau; mais deux des enfans étaient morts. Un homme fut précipité dans une des écoutilles, qui était tout en flammes; un autre eut les reins tellement fracassés, qu'il parut plié en deux en tombant dans la mer. Ce n'était pas seulement à son début que le trajet d'un bâtiment à l'autre offrait des dangers. Un homme tomba entre le brick et le canot, et leur choc mit sa tête en pièces; plusieurs périrent en cherchant à monter par les flancs de *la Cambria.*

Comme la fin du jour approchait, et que les flammes s'étendaient rapidement, il était nécessaire d'accélérer l'évacuation du vaisseau. Pour y parvenir, on suspendit une corde à l'extrémité du *boute-hors de tape-cul*, le long duquel nos gens rampaient jusqu'à la corde, dont ils se

servaient pour descendre. C'est ainsi que le plus grand nombre paraît s'être sauvé, quoique avec beaucoup de peine et de dangers. Ici sont les seules taches qui déparent ce tableau : plusieurs soldats, redoutant les dangers de la descente au moyen de la corde, continuèrent de se jeter à la mer par les fenêtres de la poupe, et préférèrent la chance beaucoup plus hasardeuse de gagner les canots à lan age.

Quand la plus grande partie des matelots et des soldats eut quitté le vaisseau, le départ successif des officiers commença, et fut marqué par la plus exacte discipline. Nulle ostentation de bravoure, nulle faiblesse, nulle impatience; avec le calme et la décence d'hommes qui voient le danger sans le craindre ni le mépriser, chacun descendit à son tour, et ceux qui partirent les premiers donnèrent l'exemple du sang-froid, du courage et de la subordination.

Mais de tous ces braves, celui qui déploya le plus beau caractère, ce fut leur chef, le colonel Fearon. Au milieu des innombrables devoirs qu'il avait à remplir, à titre de commandant, d'époux et de père, sa présence d'esprit et son habileté ne se démentirent jamais, et semblèrent constamment se combiner, pour communiquer aux autres la même force et la même égalité d'ame. Il n'est pas un instant où ce digne chef n'ait su maintenir son autorité, pas un seul où ses subordonnés aient cessé de la respecter. Dans les momens les plus désespérés, lorsque tous les rangs et toutes les distinctions paraissaient prêts à s'anéantir, l'énergie, la précision et la confiance qui dictaient ses ordres, l'empressement et l'exactitude avec lesquels ils étaient exécutés, attestent l'excellence du système de discipline établi dans le 31e régiment, et justifient, de la manière la plus brillante, la haute et glorieuse protection dont

l'honore Son Altesse Royale le commandant en chef (1).

A travers tout le désordre inséparable d'un tel événement, le moral du soldat resta irréprochable. Entre autres particularités que je pourrais citer à l'appui de cette assertion, je donne pour certaines les deux suivantes.

On avait désiré que tous les hommes à bord se liassent une corde autour de la ceinture; tandis que chacun s'occupait de cette précaution, je fus surpris, je dirai presque amusé, de la singulière délicatesse d'une de nos recrues irlandaises, qui m'appela pour me dire qu'il ne trouvait qu'une corde appartenant à la cabine d'un officier, et pour me demander s'il n'y avait point de mal à ce qu'il se l'appropriât et s'en servît.

Un seul fait prouvera l'empire que, malgré tant de souffrances, la subordination et le sentiment des égards dus à leurs supérieurs avaient encore conservé sur nos pauvres soldats. Vers le soir, au moment où, mourant de fatigue, d'inquiétude et de faim, les groupes mélancoliques, assis passivement à la poupe, commençaient à ressentir le tourment d'une soif insupportable, le hasard fit découvrir un panier d'oranges à quelques-uns d'entre eux. Par un mélange de respect et d'affection auquel on ne pouvait s'attendre en pareille circonstance, ces braves gens ne voulurent point toucher aux fruits qui leur offraient un soulagement si nécessaire, avant d'en avoir proposé le partage à leurs officiers.

Lorsque le soleil fut couché, aux premières approches de la nuit, une étrange révolution s'opéra dans l'esprit du petit nombre de matelots et de soldats qui restaient à bord. L'impatience naturelle de s'éloigner, qui, bien que réprimée, n'avait pas laissé, pendant le jour, que de les agiter, se changea peu à peu en une extrême répu-

(1) Le duc d'York.

gnance à quitter le vaisseau. Le soir venu, c'était avec beaucoup de peine qu'on les déterminait à s'exposer aux dangers qu'il fallait courir, pour se rendre au brick ; de sorte que les officiers et les chefs, qui, dans le principe, avaient hautement annoncé qu'ils feraient l'arrière-garde, se virent obligés de donner l'exemple du départ.

Le capitaine Cobb, fidèle à son immuable résolution de ne quitter le bâtiment que le dernier, s'il était possible, et, dans sa généreuse sollicitude pour la conservation de toutes les vies commises à sa charge, refusa de gagner le canot tant qu'il conserva l'espoir d'engager à le devancer le peu d'hommes qu'il avait encore autour de lui, et que le découragement semblait priver de leurs facultés physiques et morales. Mais, voyant que toutes ses instances étaient vaines, au bruit des canons qui partaient dans la cale, où ils tombaient l'un après l'autre, ce brave officier, après avoir noblement rempli une tâche si longue et si difficile, crut enfin qu'il lui était permis de songer à sauver sa propre existence ; saisissant la *balancine de gui*, ou corde qui attache le *boute-hors* de la voile appelée *tape-cul* avec la *hune d'artimon*, il s'élança pardessus les insensés qui s'obstinaient à rester sur le *boute-hors*, et se jeta dans les flots.

Nous terminerons en faisant observer que de nouvelles angoisses poursuivent les malheureux naufragés sur *la Cambria*. L'extrême violence du vent, qui ne s'apaisait point, faisait tellement pencher le petit navire, que l'un de ses flancs était presque submergé. La mer battait sur le pont avec fureur et sans discontinuer, de sorte qu'on ne pouvait lever le couvercle des écoutilles que dans l'intervalle du retour des vagues, pour garantir d'une entière suffocation ceux qui se trouvaient dans la cale, et qui y étaient si entassés, que la vapeur provenant de leur respiration fit craindre un instant que le feu ne fût au vaisseau. Tout

ce que l'humanité peut inspirer, tout ce que la conjoncture permettait de soins empressés et affectueux, le capitaine, les passagers et l'équipage de *la Cambria* le prodiguèrent à cette foule d'infortunés à moitié nus, dont le brick était encombré; et ce concert des plus nobles procédés forme le dernier épisode d'une suite de traits généreux, faits pour réfléchir un éternel honneur sur le caractère national. (*London Magazine.*)

ÉCHELLE DES PLAISIRS ET DES PEINES DE LA VIE.

On peut faire une échelle du plaisir et de la peine, analogue à celle d'un thermomètre; le point o marquant la limite du plaisir et le commencement de la peine. Au-dessus de o, on destinerait un certain espace à ce qu'on appelle simplement bien-être, et au-dessous on prendrait un même nombre de degrés pour le malaise. Au-delà de ces limites respectives commenceraient le plaisir et la peine proprement dits. Du grand nombre de personnes qui sont dans l'état que nous nommons malaise, bien peu renonceraient volontiers à la vie; d'où l'on peut inférer que, même dans cet état, il y a encore quelque portion de bien-être, et que l'état moyen de la vie est borné à ce bien-être, mêlé à une portion de malaise, parce que les grands plaisirs et les grandes peines sont rares. Le bien-être étant donc notre état habituel, le plaisir, lorsqu'il sera égal à la peine, paraîtra moins vif que celle-ci, et des instans égaux de chacun, paraîtront inégaux en durée. En effet, nous appelons plaisir tout ce qui ajoute à notre état habituel, et peine ce qui ôte à cet état quelque chose de son intensité. Que l'intensité ordinaire soit estimée de dix degrés, et supposons que l'on possède alternativement cinquante degrés de plaisirs et de peines, il arrivera que l'in-

tensité du plaisir ne sera estimée que quarante degrés, par la raison que l'état habituel est de dix; tandis qu'aux cinquante degrés de peine, il faudra ajouter les dix de plaisir habituel, qui se trouveront perdus, et l'état de la peine paraîtra être à soixante degrés. Ainsi des intensités réellement égales paraîtront, l'une à l'autre, comme 2 est à 3; si le plaisir semble avoir duré deux heures, la sensation de la peine doit paraître en avoir duré trois.

Il est évident que le plaisir est fait pour nous, comme nous sommes faits pour le plaisir. Quand il n'est point porté au-delà de ce que nous permet la nature, loin d'abréger notre vie, il en prolonge le cours; il fortifie à la fois le corps et l'esprit. La peine, au contraire, ne convient pas à notre constitution, qu'elle mine et détruit peu à peu. Nous pourrions donc présumer que l'auteur de notre existence a répandu plus de plaisir que de peine sur le passage de la vie; et si l'on examine, avec quelque attention, la condition générale des hommes, on verra que c'est en effet ce qui a lieu : car la plus grande partie de l'espèce humaine est dans un état de bien-être habituel qui consiste :

1° Dans le sentiment agréable de la simple existence;

2° Dans la jouissance de la santé, qui, si elle n'est pas parfaitement bonne, est, en général, supportable jusqu'au déclin de la vie;

3° Dans une succession journalière d'actions et de repos, source d'une agréable variété de sensations tour à tour vives et paisibles, sans mélange de souffrance d'esprit ou de corps;

4° Dans la douceur que l'on trouve à satisfaire plusieurs besoins naturels, douceur que bien des personnes sont disposées à placer très-haut dans l'échelle du plaisir;

5° Dans la curiosité, fonds inépuisable de petites jouissances;

6° Dans l'intérêt que nous prenons aux scènes variées qui se développent chaque jour sur le théâtre de l'univers;

7° Dans les douceurs de la société et de l'amitié, et dans le souvenir et le récit de nos peines et de nos plaisirs passés;

8° Dans la satisfaction d'enseigner et d'être instruit;

9° Dans la variété des occupations et des amusemens propres à exercer la force du corps et celle de l'esprit, dans les difficultés vaincues, l'accomplissement des devoirs, et mille agréables sensations que se ménage celui qui s'est fait une habitude de prendre toujours les choses du meilleur côté;

10° Dans l'espérance d'un bien dont l'imagination entrevoit la possibilité.

On peut objecter à cette énumération des plaisirs de la vie que, si la balance penche tellement en faveur du plaisir, il est extraordinaire que personne ne paraisse disposé à recommencer sa carrière. Nous répondons à cela que le même air, toujours répété, n'a plus le même charme, et que nous aussi nous sommes faits pour avancer continuellement; d'ailleurs, s'il nous fallait parcourir une seconde fois la même route, non-seulement l'attrait de la curiosité et de l'espoir serait perdu pour nous, mais notre connaissance anticipée ne nous servirait de rien, puisque en définitive, il faudrait arriver au point d'où nous serions partis. Mais admettons que la continuation de la vie nous fût offerte, avec une succession de nouvelles idées: bien que le plaisir fût diminué de beaucoup, non-seulement la généralité de l'espèce humaine s'accommoderait de ces conditions, mais beaucoup de nos prétendus philosophes qui, bornant leurs pensées à cette vie, s'en plaignent toujours, sans cependant mettre fin à leur existence, s'empresseraient aussi de les accepter.

(*Glasgow Mech. Magaz.*)

NOUVELLES DES SCIENCES,

DE LA LITTÉRATURE, DES BEAUX-ARTS, DU COMMERCE, DES ARTS INDUSTRIELS, DE L'AGRICULTURE, ETC.

SCIENCES NATURELLES.

Volatilisation du mercure. — Le docteur Hermbstaed rapporte le fait curieux qui suit, touchant la volatilisation du mercure. A la manufacture royale de glaces de Berlin, pendant un hiver fort rude, les ouvriers qui travaillaient dans une pièce où l'on étamait autrefois les glaces, allumèrent du feu et élevèrent la température de l'air de cette pièce, de 80 à 90 degrés du thermomètre de Fahrenheit (de 21 1/2 à 26 de Réaumur). Au bout de quelques jours, tous les ouvriers éprouvèrent une forte salivation, phénomène qui dut les surprendre, attendu qu'il n'existait point de tracé de mercure dans la pièce ni même auprès. Ils consultèrent à ce sujet, et soupçonnèrent enfin la véritable cause de l'incommodité qu'ils éprouvaient. Ils firent lever tout le parquet de la pièce ; et ils virent alors environ 40 liv. pesant du métal, répandues sur différens points, où il était tombé peu à peu, pendant que l'on étamait les glaces. Nous avons ainsi un exemple de la volatilisation du mercure à la température de 90° Fah. (26° de Réaum.)

Le docteur Hermbstaed dit avoir reconnu, par des expériences postérieures, que le minimum de la température à laquelle le mercure peut se volatiliser est de 80 degrés Fahrenheit (21° 1/2). Mais il est probable qu'il a voulu parler d'une volatilisation dangereuse; car on sait maintenant que ce liquide, comme tous les autres, se volatilise à toutes températures, et l'on en a un exemple

continuel dans les goutelettes de mercure qui se trouvent souvent au sommet des baromètres, et qui sont le résultat de la vapeur du mercure, qui est venue se condenser sur la surface intérieure du tube barométrique. D'ailleurs, la pression atmosphérique ne s'oppose point à cette volatilité des liquides, puisque l'air leur présente la même facilité que le vide pour passer à l'état de vapeur.

Clarté dans les mines.—On sait que les rhizomorphes ont la propriété de répandre une certaine clarté dans les lieux obscurs. Ce fait vient d'être constaté de nouveau par M. Erdmann, directeur des mines de Dresde. Voici ce qu'il dit avoir vu lui-même, en visitant des mines de charbon, près de cette ville : « Je vis des plantes lumineuses d'une beauté surprenante; je ne pourrai jamais oublier l'impression que ce spectacle produisit sur mon esprit : il nous sembla, lorsque nous descendîmes dans la mine, que nous entrions dans un palais enchanté. Telle était l'abondance de ces plantes, qu'il n'était pas un point des voûtes, des piliers ou des murailles qui n'en fût couvert : la belle lumière qu'elles répandaient immédiatement autour d'elles éblouissait presque les yeux; celle qu'elles jetaient sur les corps voisins ressemblait à la lueur de la lune, de sorte que deux personnes, placées assez près l'une de l'autre, pouvaient facilement se distinguer. La force de la lumière que fournissent ces plantes paraît être en raison de l'élévation de la température dans les mines.

Production de lumière pendant la cristallisation.—Les expériences de M. Bischner de Mayence nous ont déjà appris que l'acide benzoïque et l'acétate de potasse jouissent de la propriété d'émettre de la lumière pendant leur cristallisation. M. Berzelius rapporte que Hermann a vu le sulfate de cobalt et le fluate de soude produire le même

effet dans la même circonstance. Whœler a observé lui-même un exemple frappant de ce phénomène, dans le laboratoire de M. Berzelius. Il a vu une solution de sulfate de soude en cristallisation donner de la lumière pendant plus de deux heures, et il s'est assuré, par différentes expériences, que cette lumière n'était point étrangère à la matière qui entrait en cristallisation. Il prit dans sa main un morceau de ce sel, qui parut lumineux dans l'obscurité; il en frotta deux fragmens l'un contre l'autre, et la lumière devint plus forte. Lorsqu'il agitait la solution avec une baguette de verre, l'espace qu'il faisait parcourir à la baguette était marqué par des traces lumineuses.

VOYAGES.

Voyage autour du monde. — La relation du voyage autour du monde par le capitaine Golownin, qui vient de paraître à Pétersbourg, est un des ouvrages les plus utiles et les plus recommandables qui aient été publiés en Russie. Le style de l'auteur se distingue par la clarté, la concision et la simplicité, et le plan qu'il s'est tracé est tout-à-fait nouveau. Son ouvrage se divise en deux parties : la première contient le récit du voyage, avec des remarques sur les différens pays qui ont été explorés, et l'autre offre une description d'objets nautiques avec des observations relatives à l'art de la navigation. Cette expédition paraît avoir été entreprise par le gouvernement russe, dans un triple but : 1° de transporter au Kamschatka divers matériaux pour la marine et la guerre, qui manquaient à cette province ainsi qu'au port d'Okhotz, et qu'on n'aurait pu y faire arriver sans de grandes difficultés par terre; 2° d'inspecter les colonies de la compagnie russe américaine, et de s'informer de la conduite des colons russes envers les indigènes; 3° enfin, de

déterminer la position géographique de celles des îles et possessions russes qui n'avaient pas été décrites astronomiquement, ainsi que d'explorer, à l'aide de *petits bâtimens*, la côte nord-d'ouest de l'Amérique, depuis le 60e degré de latitude jusqu'au 68e; côte dont le capitaine Cook ne put approcher, à cause du peu de fond des eaux dans ces parages.

Nouvelle colonie anglaise établie dans le port de Natal, sur la côte méridionale d'Afrique.—Quelques lettres particulières du Cap de Bonne-Espérance rendent un compte fort curieux d'une nouvelle colonie établie, depuis peu, par un officier anglais sur la côte méridionale d'Afrique, ainsi que du souverain et des peuples dans les pays desquels cette colonie a été fondée. L'examen de la baie de Lagoa sur cette côte, fait par ordre du gouvernement dans les années 1823 et 1824, parait avoir excité le goût des entreprises parmi les négocians du Cap, et avoir déterminé de leur part plusieurs expéditions vers cette partie du continent d'Afrique. Un de ces négocians, M. Nourse, équipa et envoya à la côte de Natal un bâtiment qui en rapporta des défenses d'hippopotame en assez grande quantité, article qui était alors peu estimé par les Portugais établis sur cette côte et par les naturels du pays, mais qui est fort recherché maintenant qu'on a reconnu qu'il fournit un ivoire non moins précieux que celui des défenses de l'éléphant. Cette cargaison de M. Nourse s'étant promptement vendue, l'attention générale s'est tournée vers ce nouvel objet de commerce, et il s'est formé au Cap une compagnie de négocians pour exploiter spécialement le commerce de l'ivoire, et pour fonder, dans ce but, un établissement colonial sur les côtes de Natal et de Fumos. Le navire *le Salisbury* fut, en conséquence, frété et équipé à grands frais par cette

compagnie, et mis sous les ordres du lieutenant Farewel, officier au service du roi, et l'un des actionnaires de l'entreprise. Accompagné d'interprètes, afin de pouvoir communiquer avec les habitans de la côte, le lieutenant Farewel quitta le Cap, se dirigeant d'abord au levant, puis au nord, et, tentant parfois de pénétrer dans les rivières qui, sur cette côte, se jettent dans la mer Australe, il atteignit enfin le port de Natal où aucun navire européen ne s'était montré, depuis un demi-siècle. Sous le rapport commercial, cette expédition ne fut pas, à la vérité, très-heureuse, attendu qu'on ne trouva au port de Natal qu'une fort petite quantité de l'article qu'on y cherchait; mais un incident qui se passa dans le cours de la navigation sur la côte, et qui parut d'abord d'un mauvais augure, eut cependant des suites favorables qui compensèrent ce désavantage. Le lieutenant Farewel ayant tenté un débarquement à la pointe de Sainte-Lucie, un peu au nord du port de Natal, la barque dans laquelle il se trouvait avec son interprète chavira par l'effet du gros tems. Aucun individu ne périt par cet accident; le lieutenant Farewel gagna le rivage avec sa suite, mais son interprète, un Caffre nommé Jacob, se jugeant affranchi de ses engagemens avec M. Farewel, par suite du naufrage, le quitta, avança dans l'intérieur, et se rendit à la cour du roi des Zoulos, ou des Olontontes, nom que donnent aux peuples de ce pays les habitans de Lagoa. Jacob gagna promptement, à ce qu'il parait, les bonnes grâces de ce prince, appelé Chaka, et, une fois en faveur, il en profita pour ménager des communications entre lui et le lieutenant Farewel, qui s'en était retourné au Cap. Chaka, étant maître du pays de Natal, dont il avait peu auparavant fait la conquête, fit proposer au lieutenant Farewel, par l'intermédiaire de Jacob, de venir s'y établir. En conséquence, cet officier fréta un

nouveau navire de la contenance de trente tonneaux, et se rendit au port de Natal, au mois de juillet 1824, amenant avec lui, pour commencer son établissement, une vingtaine d'individus, les uns Caffres, les autres Européens, tant Anglais que Hollandais. Dans le mois d'août suivant, il obtint du roi Chaka une concession de terrain dont l'étendue était de trente-cinq à quarante milles le long de la côte, et environ cent milles dans l'intérieur. Cette concession fut acquise au prix de quelques grains de chapelet, d'une petite quantité de cuivre et de quelques aunes de drap. Un événement malheureux, qui arriva bientôt après l'époque où le lieutenant Farewel eut commencé son établissement à Natal, le priva pendant assez long-tems de toute communication avec le Cap. Le bâtiment qui l'avait amené, lui et sa suite, fut incendié pendant son retour au Cap, et périt avec tout ce qu'il avait à son bord.

La petite colonie du lieutenant Farewel était oubliée au Cap, lorsque le lieutenant Hawes, commandant d'un navire du roi, qui l'avait visitée au mois de mars 1825, en rapporta quelques nouvelles. Il apprit aux habitans du Cap que l'établissement en question formé à Natal, et situé près d'une aiguade, un peu au nord du port de ce nom, se composait de trois petites maisons et de plusieurs cabanes bâties en terre et avec des fascines, le tout environné d'un mur haut de cinq à six pieds pour garantir les colons des tigres et des loups qui s'en rapprochaient le soir en assez grand nombre. D'après le rapport du lieutenant Hawes, le chef de la petite colonie avait commencé à se bâtir une maison considérable, située dans un enclos défendu par un rempart de six pieds de haut et garni de plusieurs pièces de canon. Les colons étaient bien portans, et abondamment pourvus de grains et de légumes, quoique, vu le très-

petit nombre de bras disponibles, on se fût peu occupé de la culture du sol. Il y avait dans le pays force gibier et bétail, mais on manquait de farine. Les colons vivaient sur le meilleur pied avec les indigènes, et ils étaient fortement protégés par le roi Chaka, qui témoignait une grande considération pour les Européens. Le territoire qu'occupe la colonie est arrosé par trois rivières; mais aucune d'elles n'est navigable. On estimait que les habitans du territoire concédé pouvaient se monter à deux cent cinquante, dont près de la moitié avait été envoyée par Chaka, pour servir de garde à l'établissement. Une grande partie de la population fut détruite par ce roi, lorsqu'il fit, il y a deux ans, la conquête du pays. Le port est sûr; mais il ne convient pas à des bâtimens qui tirent plus de six pieds d'eau.

La colonie du capitaine Farewell a été visitée, depuis, par le navire du roi *le Lever*, commandé par le capitaine Owen, qui y relâcha au mois de septembre dernier. Voici ce que mande, à cette occasion, un des officiers à bord du *Lever*. « Il paraît que le lieutenant Farewell manque des ressources nécessaires pour étendre avantageusement ses relations; cependant il a déjà recueilli environ huit milliers d'ivoire, dont la majeure partie est tirée de cette portion du pays située au sud du port de Natal; il en a aussi amassé une certaine quantité qui reste en dépôt près d'*Ants-River*, mais qui ne tardera pas à être transportée à Natal. Ce commerce doit se faire difficilement, en raison du grand éloignement des lieux d'où viennent les défenses d'hippopotame. Il faut qu'elles parcourent un trajet de 80 milles, avant d'arriver à Natal. Le pays d'où l'on tire principalement cette matière, quoique situé au sud du port Natal, ne peut communiquer directement avec la colonie anglaise du Cap, à cause des tribus ennemies qui en occupent la frontière. Chaka se

propose de lever cette difficulté : il entreprendra, dit-il, une expédition contre ces tribus caffres, et il les *extermi-nera toutes jusqu'à la dernière.* Tel est le langage du barbare qui protège cette colonie naissante. Les colons anglais établis à Natal ont adopté le vêtement des Caffres, qui est une simple peau assujétie autour de la ceinture. Le lieutenant Farewel est le seul d'entre eux qui garde le costume européen.

Séjour de deux ans, d'un capitaine anglais, dans une île déserte de l'Amérique du Sud. — New-Island, l'une des îles Falkland, est devenue célèbre pour avoir été, pendant deux années, l'habitation solitaire d'un capitaine américain, nommé Joseph Barnard, qui s'y était rendu des États-Unis, pour y chercher des peaux de phoque, et qui eut le malheur de s'y voir enlever son bâtiment par les matelots d'un navire anglais qui avait fait naufrage sur les côtes de l'île, et dont il avait généreusement accueilli l'équipage. A l'époque où le naufrage eut lieu, en 1814, les États-Unis étaient en guerre avec l'Angleterre, ce qui pouvait faire craindre aux naufragés que le capitaine américain n'eût le dessein de les livrer comme prisonniers à son gouvernement, bien qu'il leur eût promis de les débarquer dans quelque port du Brésil, à son retour pour les États-Unis; et c'est cette crainte qui paraît les avoir déterminés à commettre cet acte odieux d'ingratitude. Pour fournir à la subsistance des deux équipages, on avait nécessairement recours à la chasse, et il se faisait en conséquence de fréquentes parties de chasse dans l'île. Un jour que le capitaine Barnard et quatre de ses matelots s'étaient absentés de leur bâtiment, pour une partie de ce genre, l'équipage anglais, fort de trente hommes, coupa le câble, et, ayant triomphé de la résistance des Américains restés à bord, ils enlevèrent le bâtiment et firent

voile pour Rio-Janeïro. De retour de sa chasse, le capitaine Barnard fut très-étonné, comme on le pense bien, de ne plus trouver son bâtiment, et il est facile de se figurer l'horreur que durent lui inspirer son affreuse situation et la conduite infâme des misérables dont il avait sauvé la vie. Il était sans provisions et son embarras était extrême. Venant enfin à se rappeler qu'il avait planté, quelque tems auparavant, des pommes de terre sur un certain point de l'île, il pensa que ces pommes de terre pourraient lui être de quelque ressource, et effectivement elles furent d'un grand prix pour lui et ses matelots. Ils avaient un chien : celui-ci attrapait, de tems en tems, un porc ; et les œufs de l'albatros, joints aux pommes de terre en question, leur tenaient lieu de pain, comme les peaux de phoque leur servaient de vêtemens. Ils se bâtirent une maison en pierre, qui subsiste encore ; et, tout abandonnés qu'ils étaient, ils auraient été assez heureux, s'ils ne se fussent vus éloignés de leurs familles et de leurs amis, sans aucune espérance de jamais sortir de cette île, et surtout s'ils eussent pu rester d'accord entre eux. Le capitaine n'exerçait plus aucune autorité sur ses matelots ; il se bornait à les éclairer et à les guider de son mieux, pour le bien commun ; mais ces hommes, aussi ingrats que les Anglais, profitèrent d'une occasion où leur capitaine était absent, pour s'éloigner de l'île sur le seul canot qui lui restât, et l'y abandonner. Ainsi isolé, M. Barnard employa la belle saison à se procurer des alimens et des vêtemens pour l'hiver. Cependant, les quatre matelots s'étant aperçus qu'ils ne pouvaient se suffire à eux-mêmes, quittèrent l'îlot où ils s'étaient établis, et ils revinrent, au bout de quelques mois, près de leur capitaine ; mais il s'en fallait encore qu'ils fussent corrigés de leur esprit d'insubordination. L'un d'eux avait même formé le projet de l'assassiner ; heureusement ce projet lui fut

révélé avant son exécution. Pour punir le coupable, après lui avoir donné quelques provisions, le capitaine le relégua dans une petite île voisine. Il le rappela, toutefois, au bout d'une vingtaine de jours. Le matelot se montra dès-lors repentant, et ses camarades se soumirent plus volontiers aux ordres de leur chef. Ces malheureux continuèrent de vivre de cette manière à New-Island, jusqu'à la fin de l'année de 1815, c'est-à-dire pendant près de deux années, à partir de l'époque où ils furent abandonnés dans cette île. Enfin, au mois de décembre, la Providence conduisit près d'eux un navire anglais, chargé de pêcher la baleine dans l'Océan Pacifique. Celui-ci les prit à son bord et les débarqua à son retour sur les côtes des États-Unis.

COMMERCE.

La crise commerciale de l'Angleterre se prolonge, et rien encore n'annonce qu'elle touche à son terme. Les lecteurs de la Revue Britannique n'ont pas dû en être surpris; car, dans son premier numéro, elle avait clairement signalé les causes qui devaient la déterminer six mois après (1). Il ne faut pas, cependant, s'en exagérer la gravité. L'industrie anglaise, avec les puissantes machines qu'elle fait mouvoir, parviendra à réparer le préjudice que cette crise a porté à la Grande-Bretagne, de même qu'elle a guéri les plaies bien plus profondes que lui avaient faites M. Pitt et les ministres élevés à son école. Au fond, le dommage n'est pas aussi grand qu'il en a l'air. Des capitaux très-considérables ont sans doute été anéantis dans de folles spéculations, et, à cet égard, le mal est sans remède et sans compensation; mais il est arrivé aussi que des sommes, non moins considérables, ont été

(1) Voyez l'article sur les *Routes à Rainures* dans le 1er numéro.

employées à acquérir des actions dans des entreprises qui n'ont pas eu de commencement d'exécution, et qui, dans la pensée de ceux qui les proposaient, ne devaient jamais en avoir. Quelques milliers de dupes, séduits par de pompeux prospectus, ont donné leur argent à des fripons en plus petit nombre, qui leur vendaient fort cher des actions qu'ils savaient bien n'avoir aucune valeur. Ces fripons sont assurément fort méprisables, et leurs dupes fort à plaindre; mais les capitaux qu'ils ont su s'approprier sont restés intacts : ils ne sont pas perdus pour l'Angleterre, car ils n'ont fait que changer de main.

INDUSTRIE.

Description d'un pont suspendu avec des cordes de cuir, dans le Chili. — Il existe sur la rivière de Maypo, non loin de Saint-Iago, capitale du Chili, un pont d'une structure singulière. Il consiste en un plancher de quatre pieds de large, composé de planches transversales dont les bouts posent sur des câbles tressés avec de fortes courroies de cuir de buffle, tendues d'un bord à l'autre, et suspendues, par le moyen de courroies verticales de l'épaisseur du doigt, à de gros câbles de même nature qui vont également de l'un à l'autre bord. Ces câbles de suspension sont au nombre de six; il y en a trois de chaque côté, qui forment, l'un au-dessus de l'autre, trois arcs inégaux, dont l'inférieur a pour tangente le plancher du pont, du côté où la rivière est bordée de rochers. Ces câbles sont cramponnés au roc dans lequel est creusé le chemin qui sert de débouché au pont, à une hauteur de 20 ou 30 pieds au-dessus du niveau du fleuve; mais, du côté opposé, où la rive est très-basse, les câbles retenus à terre sont tressés diagonalement sur une charpente

qui leur sert de point de suspension. Il résulte de la hauteur inégale des deux rives que ce pont présente un plan incliné, ce qui le rend d'un effet plus pittoresque, sans nuire beaucoup à son utilité, attendu qu'il n'est pas destiné au passage des voitures.

D'un point de suspension à l'autre, la longueur du pont est de 123 pieds; les matériaux en sont très-élastiques, et il se balance, dans tous les sens, d'une manière si alarmante pour le voyageur, qu'un étranger à cheval qui n'aurait pas l'habitude d'y passer jugerait prudent de mettre pied à terre, et de le traverser en tenant sa monture par la guide, ou en la confiant à un conducteur qui prendrait les devans.

En jetant un coup d'œil sur ce pont, on sera frappé de sa ressemblance, dans les moindres détails, avec les ponts en fer si connus aujourd'hui dans nos contrées. Leur rapport le plus remarquable consiste dans la distribution des forces de la pesanteur sur les câbles de suspension. On remarquera que la première des lignes verticales est attachée au câble supérieur, la seconde à celui du milieu, la troisième au câble le plus bas. Les suivantes sont attachées dans le même ordre, de la même manière qu'on peut le voir sur les ponts suspendus qu'on a établis sur la Tweed, et ailleurs.

Ces sortes de ponts, tels qu'ils existent maintenant, avaient été établis par les Espagnols, à l'époque de la conquête; cependant l'application de ce système, à l'aide des chaînes de fer, n'a été faite que depuis très-peu de tems.

Nous ignorons si le capitaine Brown, l'inventeur bien connu de la chaîne-câble, prétend à l'honneur d'avoir créé le système des ponts suspendus en fil de fer, dont il a le premier introduit l'usage en Angleterre. La connais-

sance qu'il aurait eue de ceux de l'Amérique du Sud ne porterait aucune atteinte au mérite de son procédé.

Il est aussi glorieux de consacrer son génie à des applications de cette importance que de faire de nouvelles découvertes. C'est cette gloire qui distingue, du visionnaire qui rêve de vaines théories, le citoyen utile qui adapte aux besoins de la vie des principes déjà connus.

Fabrication du fer fondu dans la Grande-Bretagne.

ANNÉE 1824.

Contrées.	Fourneaux.
Southwales	87
Staffordshire	81
Shropshire	81
Ecosse	56
	280 fourneaux à 50 tonneaux
produisent par semaine	14,000
et, par an, environ	700,000

La population des deux royaumes étant supposée de 14,000,000, le fer produit par habitant est de 50 kilogrammes.

Dans la même année, la production du fer fondu, en France, a été d'environ 120,000 tonneaux, par une population de plus de 30,000,000 d'habitans; ainsi chacun, en France, ne peut user que 4 kilogrammes de fer, c'est-à-dire à peu près douze fois moins qu'un habitant de la Grande-Bretagne; nos besoins sont donc très-loin d'être satisfaits par la production actuelle.

Exploitation des mines de cuivre dans les trois royaumes. — On peut se faire une idée de l'accroissement que prend tous les jours l'exploitation des mines, en Angleterre, par la comparaison des quantités de cuivre métallique

qui ont été tirées des mines de ce pays, pendant cinq années.

En 1818	8,195 tonneaux.
1819	8,567
1820	8,820
1821	9,714
1822	11,469

Le tableau suivant, extrait des *Transactions* de la Société géologique de Cornwall, donne aussi une idée des progrès qu'a faits l'exploitation des mines de ce comté, depuis une cinquantaine d'années.

CUIVRE EXPLOITÉ EN CORNWALL.

Années.	Minerai.	Cuivre.	Valeur.
1777	27,896 tonneaux (1)	3,347 ton.	189,609 liv. st.
1780	28,749	3,450	178,789
1800	55,981	5,187	550,925
1810	66,048	5,682	560,981
1820	92,672	7,364	620,347
1822	106,720	9,334	676,285

Dans le bel ouvrage de M. Héron de Villefosse sur la richesse minérale, on trouve un état comparatif de la production du cuivre dans les différentes contrées de l'Europe, qui donne à cet égard à l'Angleterre une supériorité que peu de personnes supposent. Ainsi la Suède ne produit annuellement que 1,100 tonneaux, et la Russie 3,350, tandis que l'Angleterre est comptée pour 10,000, ce qui certes est une quantité inférieure à celle qui s'exploite maintenant.

AGRICULTURE.

Plantes employées comme thé dans les différentes contrées. — Les plantes connues sous le nom de *thé,* et em-

(1) Un tonneau anglais est d'environ 1,000 k°.

ployées au même usage, sont aussi distinctes l'une de l'autre que les contrées où on les emploie peuvent être éloignées. Au Mexique et à Guatimala, c'est avec les feuilles du *Psoralia glandulosa* que l'on fait généralement le thé. Dans la nouvelle Grenade, ce sont celles de l'*Alstonia thœfarmis* qui servent à cet usage; le thé qu'elles fournissent n'est point inférieur à celui de la Chine. Plus au nord, sur le même continent, on prépare un thé très-sain avec les feuilles du *Gaultheria procumbens* et du *Ledum latifolium* : c'est à ce dernier qu'on donne le nom de thé de Labrador ; l'on en doit la connaissance à Sir Joseph Banks. Mais le thé le plus renommé de l'Amérique, c'est celui du Paraguay, dont on exporte tous les ans de très-grandes quantités au Pérou, au Chili et à Buenos-Ayres. L'usage de ce thé est si répandu, dans l'Amérique du Sud, que les habitans en ont toujours de prêt à toute heure ; tout le monde en fait usage, celui que ses occupations retiennent enfermé, comme celui qui habite la campagne. Il n'est personne qui voulût entreprendre un voyage sans emporter avec soi une provision de cette plante précieuse. On prépare ce thé en versant de l'eau chaude sur les feuilles ; on le boit à petits coups ou plutôt on le hume par un tube d'argent ou de verre adapté à un petit vase que l'on nomme *mate pot*, et que l'on porte toujours à la main. Les personnes qui sont obligées d'aller à cheval, ou dont les occupations nécessitent l'usage de leurs mains, le portent suspendu au cou par une petite chaîne. Tous les Européens le préfèrent au thé chinois. Le thé de Paraguay est encore remarquable par l'arbrisseau qui le produit ; cet arbrisseau est une espèce de *houx*, genre dont on avait cru jusqu'ici toutes les espèces nuisibles. C'est l'*Ilex mate* de M. Auguste de Saint-Hilaire. Il croît sur une très-grande échelle géographique ; car on le trouve dans les contrées boisées du Paraguay, l'Ypane

et le Jejni, dans la province de Minas Geraes et dans d'autres cantons du Brésil. M. Martins l'a trouvé à la Guyane : on en voit de nombreux échantillons dans son herbier. L'arbre qui le porte acquiert à peu près la hauteur et la grosseur de l'oranger auquel il ressemble encore plus sous le rapport de sa forme et de ses feuilles. Les fleurs sont blanches; elles appartiennent à la tétrandrie et sont remplacées par des baies écartées semblables à celles du houx commun. Les feuilles, soit fraîches, soit sèches, n'ont aucune odeur; mais aussitôt qu'on les fait infuser dans une petite quantité d'eau chaude, elles en exhalent un parfum fort agréable.

M. Lambert a été assez heureux pour en apporter un plan vivant en Angleterre, où il réussit fort bien dans sa collection à Boyton-house dans le *Wiltshire*. Dans la Nouvelle-Hollande, on fait un très-bon thé avec le *corrœa alba*. Les habitans des îles lointaines et si stériles que l'on nomme îles Kurile, dans la mer de Kamtschatka, font leur thé avec une espèce de *pédiculaire* qui n'a pas encore été décrite et que l'on trouve dans l'herbier du professeur Pallas, sous le nom de *Pedicularis lanata*. On sait que, dans presque tous les pays, la famille des labiées fournit des thés souvent fort agréables.

Il est bon de faire remarquer ici que le thé noir de la Chine contient les feuilles sèches du *thea viridis*, mêlées avec celles de *camellia oleifera* et quelques fragmens de feuilles de l'*olea fragrans*, et que les meilleurs thés de ce pays, soit noirs, soit verts, sont fournis par le *thea boca*, dont la qualité et la couleur ne dépendent que de l'âge des feuilles et du mode de leur préparation. On n'a jamais pu trouver, parmi ceux de ces thés que l'on disait altérés, les feuilles du *saule* ou du *prunier sauvage*, ou de toute autre plante qui croisse en Angleterre.

REVUE

BRITANNIQUE.

LÉGISLATION. – ECONOMIE POLITIQUE.

DU DROIT D'AINESSE ET DES SUBSTITUTIONS (1).

Chez tous les peuples et dans tous les siècles, il a été permis de disposer de ses biens par testament; mais les

(1) Note du Tr. Il est inutile de faire ressortir l'à-propos de l'article suivant. Les partisans du projet de loi qui vient d'être présenté à la chambre des pairs s'appuient beaucoup des institutions de la Grande-Bretagne; mais on va voir que ces institutions sont bien loin d'y être approuvées par tous les esprits. En général, malgré la multiplicité de nos rapports, nous avons encore un grand nombre d'idées fausses sur ce qui se passe chez nos voisins. Dernièrement un noble pair, M. le marquis de Maleville, prétendait, à l'occasion du même projet de loi, que les cadets des grandes familles anglaises entraient dans le commerce, où ils tâchaient de se créer des fortunes qui leur sont refusées par les institutions de leur pays. Rien n'est moins exact: le commerce, qui est le principe de la prospérité de la Grande-Bretagne, est bien loin d'être considéré comme il devrait l'être par sa superbe aristocratie, et la plupart de ses membres sont convaincus qu'ils ne peuvent l'exercer sans déroger. On pourvoit ordinairement au sort des puînés des familles aristocratiques, en les envoyant aux Indes orientales avec des emplois supérieurs, en les faisant entrer dans les armées de terre et de mer avec des grades plus ou moins élevés, et en leur conférant des dignités ecclésiastiques, soit en Angleterre soit en Irlande, où l'église protestante est si richement dotée aux dépens des malheureux catholiques. L'article qu'on

divers systèmes de législation ont plus ou moins étendu cette faculté. Plusieurs législateurs n'y ont mis aucune limite; d'autres, au contraire, l'ont restreinte en faveur des enfans, des ascendans et même des collatéraux.

Sous Justinien, le père pouvait déshériter ses enfans, pour certaines causes prévues par la loi, et qui devaient être expressément énoncées dans le testament; à défaut de cette condition, ou si les motifs d'exhérédation n'étaient pas fondés, les enfans avaient droit, sur les biens de leur père, à une portion légitimaire, qui variait en raison de leur nombre. S'ils étaient moins de cinq, la légitime se composait du tiers de tous les biens; s'ils étaient plus de cinq, elle s'élevait à la moitié (1).

En France, dans les provinces régies par la loi romaine (pays de droit écrit), la réserve des enfans était à peu près la même; dans celles où les usages locaux avaient été érigés en lois (pays de coutumes), les systèmes de partage variaient à l'infini.

D'après la nouvelle législation française : « Les libéralités, soit par acte entre-vifs, soit par testament, ne peuvent excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime; le tiers, s'il laisse deux enfans; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. » Cette réserve du tiers ou du

va lire est emprunté à la *Revue de Westminster;* c'est, comme on le verra, la réfutation d'un autre article publié, en 1824, dans la *Revue d'Édinbourg.* La *Revue de Westminster* et celle d'*Édinbourg* sont, l'une et l'autre, des organes de l'opinion libérale; mais elles diffèrent par de fortes nuances : la première appartient au parti qui voudrait soumettre les institutions civiles et politiques de la Grande-Bretagne à une réforme générale, de la même nature que celle que l'Assemblée Constituante a fait subir aux institutions de notre ancienne monarchie; tandis que la *Revue d'Édinbourg* ne réclame que des réformes partielles et circonspectes. S.

(1) Voyez Heineccius, *Élémens du droit civil,* liv. 5, tom. II, et liv. 28, tom II et III.

quart se partage entre tous les enfans par égales portions (1).

Ce système est sévèrement censuré dans le 70e numéro de la *Revue d'Édinbourg*. Si l'auteur s'était élevé simplement contre les restrictions qui gênent la faculté de disposer, nous aurions partagé son avis. Notre objet n'est pas, en ce moment, de développer les nombreux motifs qui nous ont fait adopter cette manière de voir : il en est un, cependant, qui rentre dans le sujet que nous nous proposons de discuter. Nous pensons que la condition des enfans devrait être réglée aussi également que possible, et que la libre disposition des biens, dans les mains du père, tend plus efficacement à ce but que les règles tracées par le législateur. Sans doute, on abuse de ce pouvoir en Angleterre, dans une intention tout opposée ; mais l'abus ne provient pas de ce pouvoir lui-même, et nous espérons démontrer qu'il existe, dans la loi française, des dispositions qui suffiraient pour le prévenir, lors même qu'on écarterait les restrictions qui limitent la disponibilité des biens.

L'opinion du rédacteur de la *Revue d'Édinbourg* diffère de la nôtre, en ce qu'il condamne le système du *Code civil* sur les successions, parce qu'il s'imagine qu'il nivelle beaucoup trop les conditions des enfans, et qu'il empêche le père de rompre cette égalité.

Pour assurer l'*inégalité* des droits successifs dans les familles, il ne voudrait pas que la totalité ou une portion des biens d'un individu passât, malgré lui, sur la tête de l'un de ses enfans, à l'exclusion des autres ; mais il est convaincu que l'usage des primogénitures, ou la coutume de laisser au fils aîné la totalité ou la majeure partie de l'héritage paternel, est très-utile à la société (p. 360).

(1) Art. 913 et 745 du *Code civil*.

Tous ses raisonnemens tendent à établir : 1° Que chaque propriétaire doit avoir le pouvoir illimité de disposer de ses biens; 2° que le meilleur usage qu'il puisse faire de ce pouvoir, c'est d'*instituer un aîné;* 3° que, s'il meurt intestat, c'est à l'aîné que sa succession doit être dévolue en tout ou en partie.

Jamais propositions plus erronées et plus funestes, à raison de l'autorité du journal où elles sont déposées, n'ont appelé la controverse.

Avant de nous engager dans cette discussion, il est bon de faire observer que l'auteur de l'article se sert en général de ces expressions : *institution et coutume de primogéniture;* ce langage n'est pas très-exact, mais, n'importe, nous l'adoptons. L'auteur entend sans doute, par institution *de primogéniture,* la loi qui attribue au fils aîné l'héritage paternel; et, par usage *de primogéniture,* l'habitude *de faire un aîné.* Dans ce dernier cas, le testateur transmet à son fils la propriété de ses biens, sous la condition qu'après la mort de celui-ci elle passera à l'un de ses enfans. Cet usage, connu en France et en Angleterre, a donné naissance aux substitutions (*entails*), ou défenses d'aliéner.

Si, comme en France, où les nouvelles lois ont aboli les substitutions, tout propriétaire était obligé de transmettre aux objets de son choix le domaine absolu de ses legs, il abuserait rarement, en faveur d'un de ses enfans, de la faculté de disposer, quelque illimitée qu'elle fût d'ailleurs. Les dangers du droit d'aînesse ne sont rien auprès de ceux des substitutions. Il est évident, en effet, qu'une loi qui attribue à l'aîné la masse d'une succession a un correctif dans le pouvoir de disposer par testament.

Ceci posé, abordons les argumens de notre adversaire.

« Le droit de primogéniture, en donnant à l'un des enfans la masse de la succession, force les autres à s'é-

loigner du toit paternel, et fait dépendre leur succès dans le monde de l'exercice de leurs talens... Si la nécessité est la mère de l'industrie, elle l'est aussi de l'émulation. Voulez-vous qu'un homme déploie toutes les ressources de son esprit; qu'il développe toute l'activité et l'énergie de ses facultés, privez-le de tous secours éventuels, et qu'il soit l'unique artisan de sa fortune..... Rien ne détruit plus l'activité, la persévérance et l'ardeur du travail, que la certitude d'être à l'abri du besoin. Il suffit que les primogénitures poussent dans l'arène de l'ambition la majorité des citoyens, pour faire pencher la balance en leur faveur.... L'effet le plus fâcheux de l'égalité des partages sera de bouleverser toutes les idées sur le genre de vie qui convient à des *Gentlemen*. Les primogénitures forcent les puînés de devenir actifs et laborieux, pour élever leur fortune au niveau de celle de leur frère. Le luxe des grands propriétaires est, d'ailleurs, un objet d'émulation pour les classes industrielles, qui ne se croient jamais assez riches, tant qu'elles ne rivalisent pas de luxe et de magnificence avec les grands tenanciers. Ainsi, du moment où les grandes propriétés se fondraient par l'égalité des partages, l'industrie n'aurait plus de but, et s'éteindrait dans tous les rangs de la société, faute de stimulans. »

Ce vieux sophisme est emprunté aux Commentaires de Blackstone (1) : il nous sera facile de faire voir à quel point il est dépourvu de fondement.

L'utilité est la pierre de touche des institutions; c'est sur l'échelle de la félicité générale qu'on doit en calculer les avantages. Si le bonheur est un produit de la richesse, la félicité publique doit dépendre d'abord de la

(1) Liv. II, chap. IV.

masse comparée des fortunes et de la population ; et, en second lieu, de la manière dont ces fortunes sont réparties. Il est incontestable que l'égalité des fortunes contribuera plus au bien-être de tous que la concentration des héritages dans les mains d'un petit nombre, et le morcellement d'une fraction des biens, en portions insuffisantes pour assurer la subsistance des autres enfans. Le meilleur système de législation est donc celui qui tendra le plus à accroître la masse des richesses, en favorisant leur égale distribution. Les classes moyennes, dont la vanité n'égare pas le jugement, ont su atteindre ce but, en Angleterre. Chez elles, la libre disposition des biens ne nuit point à l'industrie ni à l'économie ; et l'usage de partager également sa fortune entre tous les enfans accroît l'aisance générale. Supposons toutefois que l'institution ou le préjugé de la primogéniture ajoutât à l'industrie et à l'esprit d'économie des citoyens, l'argument de notre adversaire n'en vaudrait pas mieux. Son erreur est de confondre les moyens avec la fin. L'esprit d'ordre et le génie industriel ne sont des biens que lorsqu'ils tendent à accroître la somme du bonheur. Pour les favoriser, l'auteur recommande de concentrer la fortune dans la minorité, et de réduire la majorité à la détresse. Ce raisonnement diffère-t-il beaucoup du fameux sophisme qui sert de base au système mercantile ? Avec de l'argent, disent les avocats de ce système, on peut se procurer toutes les jouissances de la vie. L'argent est donc une chose excellente ; on n'en saurait donc trop avoir, et le plus sûr moyen de l'accumuler est d'exporter les produits de son travail et de ses capitaux, et de n'importer en échange que du numéraire. Ce raisonnement, dont la conclusion n'est pas renfermée dans les prémisses, n'a rien de plus sophistique que celui que nous combattons. De même que l'on oublie que le numéraire n'est bon qu'en ce qu'il nous

procure les denrées dont nous avons besoin, et qu'il est absurde de se priver de ces denrées pour acquérir de l'argent, de même la *Revue d'Édinbourg* oublie que l'industrie et l'économie ne sont que des moyens d'arriver au but auquel tendent tous les membres de la société, et qu'il serait absurde d'accroître l'industrie et l'esprit d'ordre aux dépens de leur bonheur.

On pourrait tout aussi raisonnablement prétendre que l'aiguillon de la pauvreté serait encore plus actif et plus efficace, si les aînés n'avaient aucun droit à l'héritage paternel. Puisque l'industrie n'est pas trop chèrement acquise au prix de la fortune de la majorité des citoyens, il serait conséquent d'augmenter ce trésor, en rendant la détresse universelle. Si, par exemple, l'héritage de chaque individu s'anéantissait le jour de sa mort, les héritiers ne jouiraient de rien; mais qu'importe? tous seraient pauvres, et l'industrie nationale ne connaîtrait plus de limites. Il est vrai que, dans cette hypothèse, le stimulant de la pauvreté existerait, mais sans l'attrait des grandes fortunes. Eh bien! pour rendre cet attrait plus puissant, on pourrait statuer que tout l'avoir du défunt serait dévolu, sans aucune réserve, à un seul héritier. En peu d'années, nous aurions un gouvernement qui serait, en réalité, comme il l'est par sa constitution, purement aristocratique. Les immenses possessions de quelques privilégiés seraient un point de mire pour la multitude, et cette minorité ayant, dans sa main, le pouvoir de voter l'impôt, l'aiguillon de la pauvreté ne manquerait pas à la nation. Il faut avouer que voilà un plan habilement conçu pour mettre ces deux ressorts en mouvement.

C'est en raisonnant de la même manière, que l'on a prétendu que la guerre et les dépenses qu'elle entraîne sont utiles à une nation, parce qu'elles rendent nécessaires de nouveaux impôts, et que les impôts sont l'ame

de l'industrie. Un publiciste en crédit soutient que nous avons à souffrir, en ce moment, de l'excès de la production. Il oublie que toute production suppose un travail, et que nul ne travaille que dans le dessein de consommer. M. Ricardo lui-même, dont le génie vaste et profond a élevé au rang des sciences l'économie politique, s'est, jusqu'à un certain point, laissé séduire par ce sophisme, lorsqu'il traite des causes qui accélèrent ou retardent l'accumulation des capitaux. Il lui est arrivé d'oublier que cette accumulation est subordonnée, comme toutes choses, au but essentiel de la vie, le bien-être des masses et des individus. Une erreur qui a pu un instant égarer une tête aussi puissante que celle de ce grand homme est bien pardonnable à tout autre.

Nous aurions pu, au reste, nous dispenser de combattre le sophisme que nous avons signalé dans l'article que nous réfutons ; car, au lieu de favoriser l'industrie et l'esprit d'ordre, le droit d'aînesse leur est essentiellement contraire. A l'égard des aînés, ces conséquences sont incontestables et incontestées ; il éteint en eux toute émulation, et les rend à la fois indolens et prodigues. Ses effets, à l'égard des cadets, ne sont pas moins déplorables. Si l'usage d'instituer un aîné était universel, les puînés, faute de capitaux, n'auraient aucun moyen de s'ouvrir une carrière. Réduits à vivre au service de l'enfant privilégié, ils seraient, sans doute, forcés de travailler ; mais ils végéteraient sans espoir d'améliorer leur condition. Il est absurde de prétendre que les hommes sont exclusivement les artisans de leur fortune : le citoyen qui, du sein de la misère, s'élève jusqu'à l'opulence est un phénomène dans l'ordre social. Mais les lois sont faites pour les masses, et elles ne règlent que les circonstances ordinaires de la vie. En général, la richesse produit la richesse : on ne la crée point, on l'augmente, et

l'homme qui est né dans un état d'abjection y végète et y meurt presque toujours.

On ne prétend pas, il est vrai, que la pauvreté soit un bien; on soutient seulement qu'elle excite le pauvre à chercher fortune, et que *probablement* elle l'enrichira. Pourquoi ce doute? Il faut admettre cette conséquence comme certaine, ou bien avouer, sans détour, que toute cette argumentation n'est qu'un prétexte pour accumuler les fortunes dans les mains d'un petit nombre, aux dépens de la majorité. Mais si la pauvreté est un stimulant pour le fils déshérité, elle doit l'être aussi pour l'enfant du pauvre. Par conséquent, presque tous ceux qui naissent dans la misère doivent finir par s'enrichir. Heureuse révolution dont les effets avaient jusqu'ici échappé à nos regards!

Rendons justice à la *Revue d'Édinbourg :* elle n'approuve pas l'exhérédation complète des puînés; elle voudrait qu'on leur accordât une provision, un léger pécule sur la masse de la succession paternelle. Mais que répondra-t-il à ce dilemme? La portion retranchée de la masse par les puînés est suffisante pour les aider à s'établir, ou elle ne l'est point. Dans ce dernier cas, la concession est dérisoire; et l'auteur s'écarte de ses principes, sans en adoucir la rigueur. Dans la première hypothèse, la condition des puînés se rapprochera de celle de l'aîné, et où seront alors les stimulans qui doivent donner l'essor à leur industrie? Ce dilemme est applicable aux cas les plus communs, à ceux où la fortune du père de famille n'est pas très-considérable, et où les enfans sont assez nombreux; il l'est également au cas où le père, durant sa vie, avance des fonds aux cadets, car ces libéralités réduisent son héritage. On chercherait donc vainement à éluder les conséquences des principes que nous combattons. Ils tendent à anéantir les classes moyennes, et à

diviser une nation en deux peuples distincts : une oligarchie opulente, d'une part ; et, de l'autre, une population misérable. Mais n'est-il pas évident que, dans un tel état de choses, les citoyens seraient moins industrieux, moins économes, et qu'il y aurait, par conséquent, moins de richesses, que si les fortunes étaient réparties d'une manière plus égale ?

Le droit d'aînesse, réservé jusqu'ici aux classes aristocratiques, a souvent réduit les puînés à la misère, mais il les a rarement excités à mettre à profit leurs talens naturels. Dans les provinces de France où il avait reçu le plus d'extension, les cadets qui ne pouvaient entrer dans l'église, ou dans l'armée, languissaient communément dans la détresse la plus profonde. « C'est ce qui arrivait en Normandie et en Gascogne, où les cadets, dépouillés par la coutume, végétaient dans les privations et la misère, à côté d'un aîné environné de toutes les superfluités du luxe (1). » En Portugal, et dans d'autres contrées de l'Europe, il n'était pas rare de les voir réduits à vivre d'aumônes. La collection intitulée : *Politique de tous les cabinets de l'Europe,* nous offre des détails curieux sur la vie de ces mendians de qualité. En Angleterre, du tems d'Addisson et de Steel, une foule de ces cadets allaient, de châteaux en châteaux, demander un asile et du pain. Cela devait être : le droit d'aînesse ayant pour base l'orgueil des familles, pouvait-on supposer qu'un cadet de bonne maison dérogerait au point de s'occuper utilement, et que son cœur ne se souleverait pas à cette idée ?

Ce système a d'autres résultats encore plus funestes, il tend à perpétuer le pouvoir aristocratique et à l'entraîner aux plus grands excès. Ainsi les cadets auxquels des préjugés de caste défendent de se livrer au travail, cherche-

(1) *Conférences du Code civil*, tom. IV, pag. 195.

ront à vivre aux dépens du peuple ; on créera à la charge de la nation de vastes établissemens civils, religieux et militaires, et, souvent même, pour donner plus d'extension à ces derniers, on s'engagera sans motifs dans des guerres inutiles et ruineuses.

Notre auteur prétend qu'indépendamment de ses inconvéniens, sous le rapport agricole, l'égalité des partages, en morcelant les grandes propriétés, exercerait aussi l'influence la plus funeste sur les destinées politiques de la nation. Voici, sur ce point, un échantillon de sa logique.

« Loin de joindre nos clameurs à celles que la multitude élève contre la richesse territoriale de l'aristocratie, nous considérons l'existence d'un corps nombreux et puissant de propriétaires fonciers, sans priviléges légaux, mais en possession d'une grande influence morale, comme essentiellement favorable à l'amélioration et au maintien des institutions politiques, dans des pays aussi peuplés que la France et l'Angleterre, et comme le meilleur contrepoids du despotisme et de la licence (1). »

Supposons que ce corps nombreux de *grands tenanciers* exerce par le fait la puissance souveraine, et qu'il tienne également en tutelle le trône et la nation. Pense-t-on que si un de ses membres, afin de grossir ses revenus, proposait une loi qui, en prohibant l'importation des blés du dehors (2), empêcherait le peuple de se procurer du pain à bon marché, ce corps de grands propriétaires, justement indigné d'un projet si criminel, le repousserait avec indignation ? Ce serait sans doute un

(1) Pag. 374.

(2) Il est inutile d'observer que c'est ce qui est arrivé dans la Grande-Bretagne.

spectacle sublime ; mais nos idées sont si communes, nous concevons si peu l'héroïque désintéressement des classes chevaleresques, qu'il nous est impossible de croire qu'elles soient disposées à réprimer d'autres excès que ceux d'une multitude réduite au désespoir par la misère.

Si les argumens de notre auteur étaient de quelque poids, ils s'appliqueraient à toute sorte de successions, aux biens mobiliers comme aux immeubles. Mais son plan paraît être de le restreindre aux propriétés foncières, soit qu'il entrevoie confusément les résultats affreux de la spoliation complète des puînés, soit qu'il craigne de heurter de front les sentimens et les opinions généralement adoptés sur cette matière, par la classe des négocians, des fabricans et des capitalistes. Cette concession fait plus d'honneur à son humanité et à sa prudence qu'à sa logique ; et, en effet, son système s'écroule s'il admet des exceptions. Pour nous servir des termes de l'école, il ne lui est pas permis de limiter à l'*espèce* une argumentation qui s'applique essentiellement au genre. Les fils puînés d'un commerçant seront aussi sensibles que ceux d'un propriétaire foncier à l'aiguillon du besoin, et le sort de leur aîné leur ferait autant d'envie. On ne peut donc pas se prévaloir de la nécessité de pareils stimulans, pour faire l'apologie des droits de primogéniture, quand il s'agit de l'héritage des biens fonds, et approuver, en même tems, l'égalité des partages dans les successions mobilières.

Maintenant que nous avons fait voir combien peu ces raisonnemens sont fondés, nous allons passer à l'examen d'un autre argument, que l'écrivain que nous combattons produit avec un certain faste, et qu'il a tiré des profondeurs de la science économique. Cet argument, qui a du moins le mérite d'être parfaitement applicable à la matière, peut être résumé de la manière suivante :

« Dans les pays où les propriétés territoriales du père décédé sont habituellement distribuées par portions égales entre ses enfans, soit par la volonté de la loi, soit par la manière dont on est dans l'usage de disposer de ses biens par testament, les terres se subdivisent à l'infini, au grand détriment de l'agriculture. » Nous ne pourrions pas réfuter complètement cette allégation, si nous ne faisions quelques observations préliminaires sur les résultats de la division de la terre en grandes fermes. Afin de ne pas abuser de la patience du lecteur, nous serons aussi courts que nous pourrons l'être.

Il est incontestable que, dans l'agriculture, comme, en général, dans toutes les autres branches d'industrie, ce qu'on doit le plus désirer c'est que le travail et le capital soient aussi productifs que possible, et nous sommes bien loin de vouloir nier que les grandes fermes favorisent singulièrement la production. Supposons, par exemple, deux terres de la même étendue et de la même fertilité : si l'une ne forme qu'une seule ferme, et que l'autre en forme plusieurs, et si le capital et le nombre d'ouvriers employés à l'exploitation de ces deux terres sont les mêmes, la première produira incontestablement davantage que la seconde. En effet, tandis qu'il ne faut qu'un seul corps de bâtimens sur une des terres, il en faudra plusieurs sur l'autre ; et quoique le corps de bâtiment de la grande ferme coûte beaucoup plus que chacun des corps de bâtimens des petites, l'ensemble de ces derniers sera bien autrement dispendieux. Par suite des économies faites dans la grande ferme, sur les frais de construction ou d'entretien des bâtisses, une portion plus considérable du capital sera employée à l'acquisition des instrumens aratoires et des bestiaux. Le capital et le travail de la terre qui n'a pas été divisée sont aussi plus productifs, parce qu'on peut apporter plus d'économie

dans l'emploi de ces instrumens et de ces bestiaux. Une paire de chevaux pourrait, par exemple, être indispensable pour l'exploitation d'une ferme d'un petit nombre d'acres, sans que cependant il y eût moyen de mettre à profit tout le travail qu'ils seraient capables d'exécuter; tandis que, sur une ferme qui aurait trois fois la même étendue, cinq chevaux suffiraient, et tout le travail qu'ils pourraient faire serait utilisé. Avec l'économie obtenue sur cet article, le fermier de la grande terre se procurerait des instrumens plus dispendieux, mais aussi plus puissans que ceux des petits fermiers. Ceux-ci, il est vrai, comme cela se pratique dans certaines parties de la France, auraient la ressource d'en acheter en commun; mais cela ne leur serait pas d'un grand profit. Beaucoup d'instrumens ne sont pas susceptibles de cet emploi alternatif et de cette propriété collective; et, dans tous les cas, cela donne lieu à une grande perte de tems. Enfin les mêmes travaux de la grande ferme seraient toujours confiés aux mêmes individus; au lieu que les ouvriers de la petite ferme seraient souvent obligés de passer d'une occupation à l'autre. L'influence de la division du travail sur ses facultés productives a été si bien démontrée par Adam Smith, et les prodigieux avantages que nos manufactures ont retirés de cette division sont si évidens qu'il serait superflu d'insister sur ce point de la question. L'analyse que nous venons de faire est, sans doute, fort incomplète; mais elle suffit pour montrer que la division de la terre en grandes fermes tend nécessairement à augmenter les produits de l'industrie agricole. Il s'agit maintenant d'examiner dans quelle portion cet accroissement doit avoir lieu.

La *Revue d'Édinbourg* exagère l'extension que l'on peut donner à la division du travail dans l'agriculture; erreur qui résulte, sans doute, de la préoccupation trop

exclusive des heureux effets de cette division dans l'industrie manufacturière. Pour se convaincre qu'elle ne peut avoir la même extension dans les travaux des champs que dans ceux des fabriques, il suffit de considérer que les premiers sont successifs, et ne sauraient, en général, avoir lieu que dans des saisons différentes, tandis que les seconds sont presque toujours simultanés, et s'exécutent en tout tems. Cette seule différence conduit à des conséquences très-importantes; mais il serait aussi fastidieux qu'inutile de les indiquer toutes : il suffira d'observer qu'il en résulte que le cultivateur n'exécute pas exclusivement un seul ordre de travaux, mais qu'il en exécute successivement une grande variété. Aussi les avantages des grandes fermes viennent surtout de ce qu'elles sont pourvues de meilleurs instrumens aratoires. Mais, même sous ce rapport, les limites auxquelles les fermes peuvent être utilement étendues sont atteintes plus tôt qu'on ne l'imagine. Si, au moyen du capital dont on dispose, on peut se procurer les meilleurs outils et les meilleurs bestiaux, et que la ferme soit assez grande pour qu'aucune partie de leur force productive ne soit perdue, toute extension ultérieure serait inutile; quelquefois même elle deviendrait préjudiciable. Si, par exemple, la terre que six chevaux suffisaient autrefois pour exploiter est augmentée de manière à ce que la moitié du travail que peut exécuter un cheval devienne en outre nécessaire, de deux choses l'une, ou l'on achètera un sixième cheval, et, dans ce cas, il y aura la moitié du travail de ce cheval perdue, ou bien l'on n'en achètera pas, et alors il n'y en aura pas un assez grand nombre pour l'exploitation de la terre. Ainsi, dans l'une et l'autre hypothèse, il y aurait diminution dans le revenu proportionnel du capital. Le même raisonnement est applicable à tous les élémens de production qui ne sont pas susceptibles d'être divisés.

Mais le plus grave inconvénient de la trop grande extension d'une ferme, c'est de rendre la surveillance de celui qui la fait valoir, beaucoup trop difficile. La nécessité d'inspecter les travaux des ouvriers, dispersés sur un terrain plus ou moins considérable, et de pourvoir promptement aux diverses exigences des saisons, rend la direction d'une terre de moyenne étendue bien plus pénible que celle d'une grande manufacture. Tous ceux qui ont quelque idée de l'industrie agricole savent très-bien qu'il n'y a pas de profession qui exige une vigilance plus continuelle que la profession de fermier. On doit conclure de ce que nous venons de dire que, lorsqu'une terre est assez grande pour qu'avec le capital nécessaire à son exploitation, on puisse se procurer les meilleurs instrumens de labourage, le produit proportionnel du capital et du travail ne sera point augmenté par l'accroissement de cette terre, et qu'il peut même être diminué si elle devient trop grande pour la surveillance du fermier. Au reste, ces observations, sur les avantages exagérés que l'on a attribués aux grandes fermes, n'étaient pas indispensables pour atteindre le but que nous nous proposons, et, quand bien même elles ne seraient pas fondées, il ne serait pas pour cela plus difficile de montrer le vice des raisonnemens de nos adversaires.

Ils assurent que, dans tous les pays où les biens-fonds sont également partagés entre les enfans d'un même père, la terre sera scindée en une multitude de petites portions, ou, en d'autres termes, que les propriétaires seront extrêmement nombreux, et que, par cette raison là même, les fermes ne le seront guère moins. Ces deux propositions sont également fausses; et nous allons faire voir que le principe de l'égalité des partages dans les successions n'a point pour conséquence nécessaire, comme on le suppose communément, de multiplier, d'une manière in-

définie, les divisions de la terre et le nombre des propriétaires fonciers.

Pour prouver la vérité de cette assertion nous supposerons qu'un propriétaire français, cultivant par lui-même, meure sans avoir disposé de la portion disponible de son bien; et, afin de donner encore plus beau jeu à la *Revue d'Édinbourg*, nous supposerons également qu'il ne laisse que des enfans mâles, et qu'ils ont tous été élevés dans sa profession. Comme ils ont un droit égal à la propriété de la ferme, ils auront à choisir entre les divers partis suivans : 1° ils pourront la diviser en plusieurs portions distinctes, et les cultiver séparément; 2° ils pourront s'abstenir de la diviser, et la cultiver en commun; 3° un des frères pourra cultiver la totalité de la ferme, et payer aux autres une rémunération convenue pour l'usage de leur part, ou bien encore elle pourra être affermée à un tiers; 4° un des frères pourra acheter les portions des autres, en payant de suite le prix de la vente, ou en prenant des termes et en leur donnant hypothèque sur la terre pour le capital et les intérêts; 5° enfin tous les frères pourront se décider à la vendre à un étranger. La *Revue d'Édinbourg* prétend que c'est presque infailliblement le premier parti qu'ils prendront, et que, lorsqu'une propriété territoriale est divisée par portions égales, la demeure paternelle est ordinairement abandonnée par tous les enfans autres que le fils aîné, et qu'il s'établit autant de maisons et de familles séparées qu'il y a de co-partageans. Quant à nous, nous sommes convaincus que ce dernier parti ne sera que bien rarement adopté, et qu'on recourra presque toujours à quelques-uns des expédiens que nous avons indiqués, ou à quelqu'autre dont les résultats seront équivalens. Pour prévoir ce qu'ils feront, il suffit d'examiner ce qu'il est dans leur intérêt de faire. S'ils agissaient contrairement à leur

intérêt, il en résulterait que la conduite des hommes ne pourrait jamais être prévue, et alors l'imposant échafaudage de l'économie politique croulerait tout entier sur le sol.

Si la ferme était scindée en plusieurs portions, il faudrait que le capital employé à son exploitation le fût également; mais certaines portions de ce capital, telles par exemple que les bâtisses, ne seraient pas susceptibles de l'être. Quoique ces bâtisses fussent parfaitement appropriées à l'exploitation de la totalité de la ferme, elles seraient trop considérables pour la portion à laquelle elles seraient désormais affectées. Il en résulterait nécessairement, comme nous l'avons déjà dit en parlant des avantages des grandes terres, que le capital serait moins productif. Pour que les enfans obtinssent le même revenu que leur père, ils seraient obligés de travailler davantage. Mais s'il fallait plus de travail pour obtenir le même produit, il y aurait évidemment diminution dans le revenu net; d'où il suit que chacun des frères serait moins à l'aise que s'ils eussent cultivé le domaine de leur père en participation, et employé à cette culture leur capital collectif. Nous devons observer que cette conclusion serait toujours la même, si les travaux étaient exécutés, soit en totalité, soit en partie par les frères; car, dans ce cas, il faudrait déduire de leur revenu le montant des gages qu'ils recevraient, s'ils travaillaient pour le compte d'un tiers.

Mais ce n'est pas là le seul dommage qui résulterait de la division de cette terre; il faudrait remplacer les clôtures existantes par d'autres que les nouvelles divisions rendraient nécessaires; et tandis que l'ancienne maison de ferme serait trop considérable pour la portion sur laquelle elle se trouverait, et qu'on serait probablement obligé d'en démolir une partie, il faudrait construire de

nouvelles maisons pour chacune des autres divisions de la terre. L'ensemble de ces arrangemens occasionerait une perte énorme. Ainsi tout devrait déterminer les frères à exploiter le bien paternel en participation. Mais, dit-on, cette exploitation collective ne peut avoir lieu pour la culture de la terre. Cette assertion, dépourvue de toute espèce de preuves, mérite à peine d'être relevée ; d'autant plus qu'en France, même avant la nouvelle législation, ce genre d'exploitation était déjà en usage, ainsi que nous le prouverons tout-à-l'heure en nous appuyant d'une autorité imposante.

Dans le cas où les enfans ne parviendraient pas à s'entendre pour cette exploitation collective, les autres partis que nous avons indiqués seraient encore très-préférables à la division de la terre. Si la ferme, avec le capital employé à son exploitation, était donnée à bail à un seul fermier, non-seulement ce capital ne diminuerait pas dans ses mains, mais le taux des profits resterait le même. Les profits n'éprouvant pas de diminution, la rente des co-propriétaires serait réglée d'une manière qui leur serait avantageuse, car c'est le taux des profits qui détermine celui des intérêts. Ainsi, dans cette hypothèse, le capital resté intact produirait toujours le même intérêt ; tandis que, dans la première de nos suppositions, il y aurait à la fois diminution dans le capital et dans son produit proportionnel. Les bailleurs auraient sans doute de l'avantage à cultiver eux-mêmes, en ce sens que, dans ce cas, ils recueilleraient à la fois les intérêts et le profit ; mais s'ils mettaient en regard la perte énorme qu'ils auraient à supporter dans la première supposition avec celle qui résulterait de l'absence du profit, ils n'hésiteraient pas un seul instant sur le parti qu'ils devraient prendre.

Le même raisonnement est susceptible d'être appliqué aux autres expédiens que nous avons proposés. L'argent

que chacun des enfans recevrait, sur le produit de la vente de la ferme, peut être divisé en deux parts ; la première serait la compensation de la propriété du sol nu ; et la seconde, celle du capital employé à sa culture. Si le prix de la vente est hypothéqué sur la ferme, l'intérêt que chaque frère recevra pour cette seconde part sera l'équivalent ou à peu près, de ce qu'il aurait reçu pour son capital, si la propriété avait été affermée ; la seule différence, c'est que, dans l'une de ces hypothèses, l'argent lui serait compté à titre d'intérêt, et que, dans l'autre, il le serait à titre de rente. Il est évident que les mêmes considérations qui pourraient déterminer les enfans à affermer, au lieu de cultiver par eux-mêmes, peuvent aussi les déterminer à vendre et à hypothéquer leur argent sur la terre, si des raisons quelconques les décident à ne pas affermer. Il en sera à peu près de même ; car, de deux choses l'une, ou ils placeront leur argent chez un tiers, ou bien ils le feront valoir par leurs mains. Dans le premier cas, au lieu de recevoir l'intérêt de leur acquéreur ou de leur fermier, ils le recevront d'une autre personne ; et, dans le second, les avantages qu'ils retireront de l'équivalent de leur capital seront supérieurs à ceux qu'ils en auraient retirés, s'il eût été employé à la culture de la terre paternelle, scindée en plusieurs parts. Il est superflu d'observer que, si l'un des frères prenait lui-même la ferme à bail, ou en faisait l'acquisition à crédit, cet arrangement serait également avantageux pour lui et pour les autres. Sa part, dans le capital du père, resterait intacte ; et comme celle de ses frères n'en serait pas séparée, elle donnerait toujours les mêmes profits, tandis qu'il bénéficierait de la différence qui existerait entre les profits qu'il retirerait des capitaux de ses cohéritiers, et de l'intérêt qu'il paierait pour en avoir l'usage ; ceux-ci, de leur côté, dégagés du soin de surveiller

l'emploi de ces capitaux, pourraient s'appliquer activement à tout autre industrie productive.

Les divers arrangemens que nous venons d'indiquer, seront tellement recommandés aux enfans, soit par les affections de famille, soit par leur intérêt personnel, qu'il n'est guère possible qu'ils se refusent à les prendre. Si, cependant, le père avait quelque motif de craindre que sa ferme ne fût divisée, après sa mort, il aurait un moyen très-simple de l'empêcher. Il pourrait, en répartissant, en lots égaux, la portion disponible de son bien, imposer à ses enfans un des arrangemens dont nous venons de parler, et déterminer, par une clause de son testament, que celui de ses enfans qui se refuserait à cet arrangement, serait privé de sa quote-part. Assurément rien ne serait plus simple, plus facile, et en même tems plus efficace; et il est impossible de croire qu'aucun des enfans irait volontairement se priver de cette quote-part, et cela, sans autre but que de cultiver lui-même quelques acres du champ paternel, dont le produit serait, d'ailleurs, considérablement réduit par la division qu'on en aurait faite.

Nous avons, jusqu'à présent, supposé que les enfans du propriétaire décédé étaient tous ses fils, et qu'ils avaient été élevés dans la profession de leur père. Mais, si, comme cela arrivera ordinairement, les enfans étaient des deux sexes, et que leurs professions fussent différentes, ils auraient encore des motifs bien plus puissans pour ne pas diviser leur propriété. Il n'est guère, en effet, possible de supposer qu'un artisan, un matelot, un marchand, iraient renoncer à leur état, pour en prendre un autre très-pénible, et auquel ils ne comprendraient rien. Au fond, si l'auteur de l'article en question y eût réfléchi sérieusement, il aurait vu, comme nous, que la loi qui

établit l'égalité des partages dans les successions n'a point, dans la réalité, les dangers qu'il lui attribue.

Il est vrai qu'il prétend que, partout où cette loi sera introduite, elle déterminera les enfans des propriétaires fonciers à embrasser la profession de leur père. « Ce système aura, dit-il, pour résultat nécessaire, de donner une extension exagérée à la population agricole. On a observé la prédilection qu'avait la généralité de l'espèce humaine pour les occupations paternelles; mais cette disposition a bien plus de force dans les campagnes que dans les villes. Lorsque les lois du pays obligent les pères à répartir également leurs propriétés entre leurs enfans, elles augmentent encore cette tendance naturelle, et rien ne peut plus déterminer les habitans des campagnes à abandonner ce genre de vie dans lequel ils ont été élevés, et que le charme des souvenirs de l'enfance et ces impressions si puissantes de la première jeunesse leur ont rendu cher. »

Ces lieux communs, qui paraîtraient probablement assez déplacés dans un madrigal ou une idylle, le sont bien davantage dans l'examen d'une question d'économie politique. Assurément, quand un homme verra qu'il ne peut pas adopter la profession de son père, sans porter le plus grand préjudice à ses intérêts, il sera bien vite disposé à en prendre une autre. Or, nous avons démontré tout-à-l'heure que rien ne serait plus contraire aux véritables intérêts des enfans d'un même père que de déchirer leur héritage en lambeaux.

D'ailleurs, il n'est point vrai que cette prédilection des enfans pour les occupations de leurs pères soit aussi forte qu'on le suppose chez les nations vraiment civilisées. On ne l'observe guère que chez ces peuples à demi barbares, remplis d'admiration pour eux-mêmes, et de mépris

pour leurs voisins. Elle existait, sans contredit, chez les peuples de l'Égypte, de même qu'elle existe encore aujourd'hui chez ceux de l'Hindostan. Mais, là où de mauvaises lois et des préjugés religieux n'entravent point le travail et la libre circulation des capitaux destinés à alimenter les différentes industries, chacun choisit l'état qui lui promet le plus d'avantages. L'extension qu'a prise, en France, la population agricole ne vient point du tout de cette disposition, mais de la pauvreté générale. C'est cette même cause, et non point la loi sur les successions, qui a fait diviser son territoire en petites fermes. Lorsque les peuples deviennent assez riches pour se procurer ces appareils dispendieux, au moyen desquels on abrége le travail, il faut moins de bras pour la culture des campagnes, et un plus grand nombre est employé, dans les villes ou dans leur voisinage, à l'exercice de ces arts qui contribuent aux aisances ou à l'agrément de la vie. Nous pouvons assurer la *Revue d'Édinbourg*, qu'en France, la supériorité de la population agricole sur la population manufacturière ne résulte point d'une simplicité arcadienne, mais qu'elle a pour principe ces mêmes lois qui tendent à proportionner les approvisionnemens aux besoins, et qui font qu'en Angleterre c'est, au contraire, la population industrielle qui surpasse la population agricole. Au fond, si les paysans français avaient tant de goût pour la profession de leurs pères, pourquoi ce goût n'existerait-il pas au même degré chez ceux de la Grande-Bretagne?

Maintenant que nous avons fait voir qu'il serait dans l'intérêt des enfans de prendre l'un des partis que nous avons indiqués, nous allons prouver que c'est effectivement ce que font les paysans français, lorsqu'ils se trouvent dans une situation analogue. Selon la coutume de Paris, et celles de plusieurs autres parties de la France, avant

la révolution, la légitime des enfans se composait de la moitié des biens du père. A Bordeaux, les enfans avaient droit, selon leur nombre plus ou moins grand, à la moitié ou à une portion moins considérable. Il paraît, cependant, que, quoique le père fût investi du pouvoir de disposer, au moins, de la moitié de son bien, soit en faveur d'un de ses enfans, soit même en faveur d'un étranger, la portion disponible était presque toujours également répartie entre les enfans, et, par conséquent, ils participaient tous, dans la même proportion, au bénéfice de la succession. Mais aucune des choses dont la *Revue d'Édinbourg* voudrait nous effrayer n'arrivait. Si une terre ne pouvait pas être divisée sans perdre sa valeur, un des enfans achetait la part des autres; et, quand il n'avait pas de fonds à lui pour le faire, il s'en procurait par des emprunts. C'est, du moins, ce qu'assure M. Maleville (1), l'un des jurisconsultes chargés par Napoléon, ainsi que le célèbre Tronchet et deux autres, de la rédaction du *Code civil* (2). Le témoignage de M. Maleville a d'autant plus de poids que, dans le cours de cette discussion, il insiste sur la nécessité d'augmenter la portion disponible des successions, dans la crainte qu'un partage égal ne fasse diviser la terre en un trop grand nombre de lots. Il n'oppose, au fait décisif qu'il établit lui-même, que quelques conjectures aussi faibles que les raisonnemens de la *Revue d'Edinbourg*. Il croit que, dans les districts agricoles, on ne pourrait pas se procurer de l'argent par des emprunts, comme à Paris et à Bordeaux; et que, par cette raison, les enfans, malgré la répugnance qu'ils y auraient, seraient obligés de diviser

(1) C'est le père du marquis de Maleville, rapporteur du projet de loi présenté dernièrement à la chambre des pairs sur le droit d'aînesse.

(2) Voyez les discussions sur les articles 913 et 914 du Code, dans les *Conférences du Code civil*.

leur terre. Mais la difficulté d'emprunter, que l'on éprouvait autrefois en France, dans les districts agricoles, avait deux causes qui ont heureusement disparu : la première, le mauvais état des routes ; et la seconde, la détestable confusion qui résultait de cette multitude de coutumes auxquelles était soumis ce malheureux pays. On sent quelle incertitude ce dédale de lois incohérentes devait jeter sur les titres de la plupart des contrats ; et, par conséquent, la répugnance que les capitalistes avaient à échanger leurs fonds contre des créances hypothécaires dont les gages se trouvaient éloignés. On trouvera, à cet égard, des faits curieux dans l'histoire du bon et grand Turgot, publiée par Condorcet. Mais aujourd'hui que le peuple français, grâce à l'héroïque résistance qu'il a opposée à ses ennemis du dehors et de l'intérieur, jouit de l'inappréciable avantage de vivre, comme une seule famille, sous des lois raisonnables et uniformes, les obstacles signalés par M. Maleville n'existent plus; un capitaliste de Paris pourrait tout aussi bien, et avec la même sûreté prêter sur hypothèque dans un département de la Bretagne ou de la Provence, que dans le département de la Seine.

Mais, dans le cas même où la difficulté que redoutait M. de Maleville serait réelle, elle ne nuirait en rien aux autres arrangemens que nous avons indiqués. M. Berlier, qui fait preuve d'une grande sagacité dans toute cette discussion, assure que les enfans des petits propriétaires ont souvent recours à ces expédiens : et cependant, c'est, au dire de la *Revue d'Édinbourg*, la classe la plus imprévoyante et la plus disposée à diviser les terres dont elle hérite. Il résulte des observations de M. Berlier que jadis les petits propriétaires français faisaient rarement un testament, et que, soit en vertu de la loi qui régissait les successions dans la province qu'ils habitaient, soit par

suite de conventions faites entre le père et ses enfans, leur héritage était presque toujours réparti entre eux, par portions égales. Mais ils se gardaient bien d'user de la faculté qu'ils avaient de diviser leur petit domaine : en général, ils le faisaient valoir en société, et lorsque des circonstances particulières ne leur permettaient pas de prendre ce parti, l'un d'eux affermait les parts des autres, et les cultivait en commun avec la sienne.

Une loi de l'an XI de la République statuait que toute la fortune du père serait également répartie entre ses enfans, à l'exception d'un sixième, dont il pourrait disposer en faveur d'un étranger ; mais il n'avait pas la faculté de le laisser à un ou à plusieurs de ses enfans par des legs particuliers ; ce sixième ne pouvait leur revenir que comme le reste de sa fortune, par parts égales et en leur qualité d'héritiers naturels. Cette loi, qui avait pour but de favoriser le partage des grandes propriétés foncières, pour empêcher le retour du régime aristocratique auquel la France avait été si long-tems assujétie, fut remplacée, six ans après, par une autre, dont le texte différait peu des dispositions actuelles du *Code civil.* Il paraît, d'après le témoignage de M. Boulay de la Meurthe, que la loi de l'an XI n'avait pas eu les conséquences que l'on supposait. Dans les parties de la France où les petites propriétés s'étaient trouvées en majorité, on continuait à avoir recours aux mêmes arrangemens. Celui des enfans qui avait embrassé la profession de cultivateur (c'était ordinairement l'aîné) prenait, comme auparavant, tout l'héritage à son compte, après avoir indemnisé ses frères ou ses sœurs. Ainsi, avant la nouvelle législation et les droits qu'elle confère, les choses en France se passaient déjà à peu près comme maintenant, et cela sans aucun des inconvéniens dont nous entretient la *Revue d'Édinbourg.* Ce fait peut d'autant moins être contesté, qu'il

nous est garanti par les savans jurisconsultes chargés par Napoléon de préparer les lois qui régissent cette grande nation. Puisque la législation française n'a point les inconvéniens qu'on lui a attribués, il est évident qu'elle en aurait bien moins encore, si les pères étaient autorisés à disposer de la totalité de leurs biens, comme ils le jugeraient convenable ; car, en donnant à leurs enfans un droit égal sur ces biens, il leur serait facile d'introduire dans leurs testamens, une clause qui en empêcherait la division.

Après les raisonnemens généraux que nous venons de réfuter, la *Revue d'Édinbourg* invoque l'expérience à l'appui de son système. « Depuis long-tems, dit-elle, nous sommes témoins des effets des primogénitures sur la succession des propriétés territoriales. » Ce dont nous sommes témoins en Angleterre, c'est de la coexistence de deux faits : savoir, l'usage de faire un aîné parmi les grands propriétaires fonciers, et celui des grandes fermes dans certaines parties du pays ; mais que l'un soit la conséquence de l'autre, c'est ce que nous contestons ; et, en effet, en Russie, en Pologne, en Bohème, en Hongrie, où la propriété du sol est également transmise, par grandes masses, de génération en génération, elle est généralement divisée en une multitude de petites métairies, occupées par des paysans, presque toujours très-pauvres. D'ailleurs, même en Angleterre, la tendance à réunir les fermes est très-récente, et, encore aujourd'hui, elle ne prévaut que dans les comtés les plus riches. Mais l'Irlande nous fournira une preuve bien plus frappante du peu de fond du raisonnement de notre adversaire. Dans cette contrée, les lois sur la transmission de la propriété foncière sont à peu près les mêmes que celles de l'Angleterre ; et l'ignorance qui y règne tend à donner plus d'empire à l'orgueil de famille, que parmi

nous. Il en résulte que l'usage des primogénitures y est presque général; mais cet usage a, au fond, si peu d'influence sur l'extension des fermes, qu'il n'est guère de pays où elles soient plus petites, et que nulle part les fermiers ne sont plus pauvres. En raisonnant comme la *Revue d'Édinbourg*, on voit que, si nous voulions, nous pourions arriver à une conséquence tout-à-fait différente, et conclure de ce fait et de ce qui se passe chez les autres peuples que nous avons cités plus haut, que les droits de primogéniture sont contraires à l'établissement des grandes fermes.

Au fond, l'existence des grandes fermes en Angleterre et nos bonnes méthodes de culture ne résultent pas des priviléges dont y jouissent les aînés, mais seulement de l'abondance de nos capitaux; et il est inconcevable qu'une vérité aussi simple n'ait pas été plus promptement aperçue. C'est avec une bêche d'or, comme on l'a dit plus d'une fois, que la terre doit être cultivée. Si la France et l'Irlande sont mal cultivées, et si elles sont divisées en petites fermes, c'est la rareté des capitaux qui en est cause. Dans le fait, comment, dans les contrées qui en sont dépourvues, les fermes pourraient-elles s'étendre, et les méthodes agricoles se perfectionner? N'ayant point à sa disposition les fonds nécessaires pour salarier un nombre considérable d'ouvriers, ni pour acheter ces instrumens ingénieux, au moyen desquels on abrège le travail, le fermier, dans les pays pauvres, ne pourra évidemment affermer que des portions de terre peu considérables; et cela ne saurait être autrement, soit que les institutions tendent à restreindre le nombre des propriétaires, soit au contraire qu'elles en favorisent l'extension. En général, dans toutes les sociétés naissantes, quelles que soient les institutions qui les régissent, les fermes seront toujours petites et mal cultivées.

Lorsque la richesse augmente et que les capitaux s'accumulent, les fermes s'étendent également, et les procédés agricoles s'améliorent. L'on s'aperçoit successivement de tous les profits que peut faire un cultivateur habile. Lorsqu'ils excèdent ceux que l'on obtient dans les autres branches d'industrie, les riches capitalistes commencent à s'occuper de la culture du sol. Ils achètent plus de terres et des terres plus considérables qu'ils ne le faisaient jadis, ou, ce qui revient au même, ils font des avances plus fortes aux fermiers, qui, de cette manière, se trouvent à même d'acquérir ou de louer de plus grandes fermes, et de suivre un mode de culture plus profitable pour eux et plus avantageux pour le pays. C'est ainsi que les grandes fermes se sont graduellement établies en Angleterre; et c'est de la même manière que les petites fermes françaises seront réunies pour en former de plus considérables. La France a été jusqu'ici un pays pauvre; mais, sous les bonnes institutions qu'elle a conquises, ses capitaux s'accroissent rapidement, et son agriculture ne tardera pas à en ressentir l'heureuse influence. Les primogénitures, au lieu d'accélérer ce progrès, y mettraient de grands obstacles; car elles ne peuvent prendre une certaine extension que là où le législateur a mis des restrictions à la faculté d'aliéner. Plus l'acquisition des terres présentera de difficultés, moins les capitaux se dirigeront vers l'agriculture. Un cultivateur, qui en a les moyens, aimera mieux acheter une terre que de la louer, et il fera plus de frais pour l'améliorer, s'il en est propriétaire, que s'il ne fait que l'affermer. Si les primogénitures n'eussent pas existé en Angleterre, la propriété du sol se trouverait actuellement dans les mains de riches capitalistes, qui le cultiveraient par eux-mêmes, ou qui le feraient cultiver par des fermiers également très-aisés, et les fermes auraient, en général, l'étendue qu'elles devraient avoir.

Tel que les choses existent aujourd'hui, les terres ne sont presque jamais mises en vente; elles se transmettent de générations en générations, par une succession de testamens; et, comme les possesseurs viagers sont rarement autorisés à passer de longs baux, un grand nombre de riches capitalistes sont détournés d'employer leurs fonds à la culture de la terre; et ils cherchent des placemens qui ne soient pas soumis à des entraves aussi gênantes.

Il résulte de ces observations qu'une portion plus considérable des capitaux du pays serait employée à l'exploitation de la terre, s'il n'existait pas de primogénitures ou d'autres obstacles du même genre à l'aliénation des biens-fonds. Nous devons observer, toutefois, qu'indépendamment de ces difficultés, les petites fermes et une mauvaise culture se perpétueront souvent dans des pays, d'ailleurs, très-avancés, par la seule raison qu'elles y existaient. Dans le principe, comme nous l'avons fait observer, le sol était, par la force des choses, divisé en petites fermes exploitées par de petits capitaux. Il est évident que si plusieurs de ces petites fermes étaient ensuite réunies en une seule, elles donneraient des produits plus considérables qu'auparavant; mais ce changement ne pourrait pas s'opérer sans une perte considérable. Par exemple, les différentes maisons de fermes et les clôtures devraient être détruites et remplacées par une maison unique et d'autres divisions. Avant de se déterminer à introduire ce changement, il y aurait donc deux choses à examiner: la première, la perte du capital qu'il entraînerait, et la seconde, l'étendue probable des avantages qui devraient en résulter; il arriverait très-souvent que la perte l'emporterait sur les avantages. Ainsi le propriétaire des différentes fermes se trouverait dans une position tout-à-fait inverse de celle dont nous avons parlé au commencement de cet article, et les mêmes

considérations qui, dans le premier cas, devraient s'opposer à la division d'une terre unique, pourraient, dans celui-ci, s'opposer à la réunion de plusieurs. C'est par cette raison que, quoique ce soit la rareté des capitaux qui ait fait, dans le principe, diviser le sol en petites fermes, elles ne peuvent pas toujours être converties en fermes plus étendues, lorsque les capitaux s'augmentent. C'est aussi par la même raison que les mauvaises méthodes agricoles des siècles barbares sont encore suivies dans des siècles parvenus à un degré de civilisation très-avancé.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que les grandes fermes d'Angleterre et la perfection de son agriculture ne résultent point des avantages que l'on est dans l'usage d'y faire aux aînés; que les petites fermes qui existent en France, et tout ce qu'il y a encore d'imparfait dans ses procédés agricoles, ne doivent pas être attribués aux dispositions du *Code civil* sur les successions; que, parmi nous, une plus grande masse de capitaux serait employée à l'exploitation de la terre sans l'institution des primogénitures; et que, chez nos voisins, il s'en faut bien que la loi sur les successions ait aggravé les inconvéniens de la rareté des capitaux. Il nous serait facile d'expliquer également pourquoi les capitaux se sont accumulés en France moins rapidement que dans la Grande-Bretagne; mais c'est ce que les limites dans lesquelles nous sommes obligés de nous restreindre ne nous permettent pas de faire dans ce moment.

Nous ne ferons pas l'examen des faits sur lesquels la *Revue d'Édinbourg* cherche à appuyer son argumentation, car ce serait le moyen de rentrer dans la question que nous croyons avoir résolue. Il importe peu, comme nous venons de le voir, à la solution de cette question, que les fermes soient petites et la culture mauvaise en France, et que la population agricole et celle des villes

s'y trouvent dans un rapport désavantageux. Il est vrai que M. Birbeck prétend que tout cela résulte des dispositions du *Code civil* sur les successions. Mais parce qu'un fait est exact, il n'en résulte pas que la conclusion qu'on en tire le soit également. Quant à M. James Paul Cobbett, il nous dit simplement qu'il a entendu, en Normandie, faire de grandes plaintes sur les effets de cette loi révolutionnaire. Mais d'où venaient ces plaintes? Plusieurs témoins dignes de foi lui ont-ils garanti que, dans beaucoup de cas, les enfans s'empressassent, à la mort de leur père, de morceler leur héritage? Ne serait-il pas possible que ces témoins aient tiré une conclusion générale de quelques faits particuliers? Peut-être y en avait-il parmi eux qui ont avancé sciemment des faits inexacts, pour défendre une théorie à laquelle ils étaient attachés? Peut-être aussi étaient-ce des aînés égoïstes, désespérés de ne plus pouvoir s'approprier la fortune de leurs frères? C'étaient tous ces doutes qu'il fallait éclaircir avant de s'autoriser du témoignage de M. Cobbett. Ces simples allégations recueillies, en courant, par un voyageur, peuvent-elles balancer l'autorité des imposans témoignages que nous avons cités plus haut? D'ailleurs, M. Cobbett a pris soin de se démentir lui-même, car il nous dit « qu'on lui a assuré que, dans beaucoup de familles, pour prévenir les mauvais effets de la loi, les enfans convenaient de ne point morceler leur patrimoine. » Pour que notre conviction pût être ébranlée par des témoignages, il faudrait que ce fussent ceux de personnes domiciliées dans le pays, et attestant des faits que la nature de leurs occupations leur aurait permis de vérifier, et non pas les simples dires de voyageurs qui jettent rapidement quelques regards superficiels sur les contrées qu'ils traversent en chaise de poste. Si de pareilles allégations étaient fondées, il faudrait en conclure que les

Français ne ressemblent en rien aux autres hommes ; que c'est une nation *sui generis*, qui, au lieu de chercher son bien comme le reste de l'espèce humaine, ne serait occupée qu'à faire tout le contraire de ce que son intérêt exigerait.

Le nombre des propriétaires fonciers, en France, ne saurait non plus être d'aucun poids dans la question : il confirme seulement un fait que personne ne conteste, c'est que ces propriétaires forment une portion considérable de la population. Sur 4,833,000 propriétaires, 3,665,300 ne tirent chacun, de leurs biens fonds, qu'environ 60 fr. ; ce ne sont, par le fait, que de simples journaliers qui ne possèdent qu'une chaumière et un jardin plus ou moins étendu. Sur les 1,167,700 qui restent, 928,000 jouissent d'un revenu d'environ 440 fr. chacun ; ces derniers emploient une partie de leur tems à cultiver leur petit domaine, et l'autre partie, à travailler pour le compte des tiers. Quant aux 239,700 autres, qui, en France, composent le reste des propriétaires, les premiers ne possèdent que des biens fonds, et les seconds possèdent, en même tems, des capitaux. Les uns cultivent par eux-mêmes, et par conséquent ils jouissent de la rente et du profit de leur terre, et les autres la font cultiver par des fermiers auxquels ils la donnent à bail.

La *Revue d'Édinbourg* a tiré de ces faits une conclusion tout-à-fait inexacte. Parce qu'il y a en France 4,833,000 propriétaires, dont 3,665,300 sont de simples journaliers, et que 928,000 autres sont à peu près dans le même cas, elle suppose qu'il existe en France 4,833,000 fermes. Mais, si on considérait comme des fermes, en Angleterre, toutes les chaumières qui ont des jardins, nous pourrions en conclure également que tous les paysans y sont propriétaires, et que les fermes y sont innombrables.

Partisan du droit d'aînesse, notre auteur devait ap-

prouver les substitutions ; nous ne saurions partager son opinion, nous qui réprouvons le droit d'aînesse que nos lois sur les substitutions ont consacré. Le pouvoir de substituer est la source de ces testamens monstrueux qui, chez nos voisins, ont forcé le législateur de réserver aux enfans une portion légitimaire; et, comme nous l'avons dit en commençant, ces abus ont été réprimés par des dispositions du *Code civil*, qui conserveraient leur empire alors même que la réserve accordée aux enfans serait abolie. Pour mieux préciser leur objet, nous remonterons aux sources où la France avait puisé son ancien système de substitutions.

Le testament d'un citoyen romain était nul, si les héritiers n'y étaient point nommés ; s'ils refusaient d'accepter l'hérédité ; s'ils étaient incapables de la recueillir ; et, comme les Romains attachaient un grand prix à ne pas mourir *intestats*, il était permis au testateur de nommer une ou plusieurs personnes auxquelles la succession était dévolue, en cas d'incapacité ou de renonciation de la part des premiers institués. Il pouvait aussi choisir d'autres héritiers à la place des substitués qui n'accepteraient point, ou qui ne seraient pas aptes à succéder. Mais le substitué étant appelé à remplacer l'institué, les biens du testateur ne restaient point un seul instant inaliénables. La propriété pleine et entière se transmettait aux institués ou substitués habiles à succéder, qui acceptaient l'héritage. Telle était la *substitution vulgaire*, ainsi nommée parce qu'elle était la plus commune.

A Rome, les enfans étant incapables de tester, jusqu'à l'âge de puberté, le père qui instituait un fils impubère pouvait lui substituer un ou plusieurs héritiers, au cas où celui-ci mourrait avant le terme de son incapacité. L'héritage n'était point frappé d'inaliénabilité par la force de cette substitution ; il l'était en vertu des lois

sur l'état des personnes qui rendaient l'impubère incapable de disposer. Si l'enfant mourait dans les liens de cette incapacité, la substitution transportait l'héritage à la personne choisie par le père, parmi les héritiers qui auraient succédé à l'enfant en vertu des lois sur les successions *ab intestat.*

Si le fils, institué héritier, était atteint de démence, sourd, muet, ou s'il avait été interdit comme prodigue, le père avait le droit de lui substituer un héritier, dans le cas où ce fils décéderait avant que l'interdiction fût levée, ou que ces infirmités fussent radicalement guéries. C'est ce qu'on appelait l'institution *quasi pupillaire* ou *exemplaire ;* elle produisait les mêmes effets que la substitution pupillaire.

Ces divers modes n'avaient, comme on le voit, rien de commun avec les substitutions modernes, ainsi que l'a très-bien observé Adam Smith, dans son *Essai sur la richesse des nations* (1).

Sous les empereurs, qui cherchaient, par tous les moyens possibles, à gagner l'affection des soldats, les militaires étaient dispensés des formalités nécessaires aux testamens et aux substitutions ; ils pouvaient instituer un héritier à vie, à la charge par lui de transmettre, à sa mort, la propriété léguée à un second héritier désigné dans l'acte. Ce genre de testament a donné, sans doute, l'idée *des dispositions à charge de conserver pour rendre.*

Quant aux fidéicommis des Romains, ils n'avaient pas le même objet que nos substitutions, quoique le caractère primitif en ait été altéré dans la suite. Ils furent introduits pour éluder quelques lois absurdes qui frappaient d'incapacité certaines classes de personnes, et notamment la loi Voconienne qui excluait les femmes des successions

(1) Liv. III, ch. 2.

ab intestat, et qui limitait extrêmement le montant des legs qu'on pouvait leur faire. Voici comment on s'y prenait : le testateur instituait une personne capable qui était l'héritier apparent (*fiduciarius*), avec prière de remettre le legs à une personne convenue entr'eux (*fidéicommissarius*). Si l'institué respectait le vœu du testateur, il remettait le legs à l'instant ; mais il pouvait impunément le garder. Cette infidélité devenant plus fréquente, dans le siècle d'Auguste, on donna la sanction de la loi à des obligations qui, jusque-là, n'avaient été réglées que par le for intérieur. Dès-lors le fidéicommissaire, désigné dans le testament, fut considéré comme véritable propriétaire ; il eut le droit de réclamer le legs contre l'héritier *fiduciaire*, ou contre les tiers détenteurs.

Quant au *fiduciaire*, il n'était, en quelque sorte, que l'instrument de la libéralité du testateur. Quelquefois, cependant, celui-ci lui permettait de jouir du revenu des biens pendant sa vie ; et, dans ce cas, il usait de termes impératifs, et il lui commandait de léguer la propriété à la personne qu'il désignerait : voilà ce qu'on appelait, on ne sait trop pourquoi, *fidéicommis tacites*. Quoiqu'ils eussent le même effet que les *substitutions militaires*, l'usage, ou, du moins, la législation ne les consacra que beaucoup plus tard (les commentateurs n'en précisent point l'époque). Il ne paraît pas que le testateur eût le pouvoir d'imposer à l'institué la charge de conserver l'héritage pour le transmettre à ses héritiers de génération en génération. S'il est vrai que la loi romaine ait jamais permis les fidéi-commis perpétuels, ils ont été restreints par Justinien. Cet empereur, dans sa Novelle CLIX, établit que la substitution s'ouvrira à la mort de l'héritier *fiduciaire*, et qu'à cette époque les appelés seront saisis de la libre disposition de l'hérédité.

Tout ce qui se rapporte à ces fidéi-commis de famille,

dans le volumineux traité d'Heineccius sur les lois romaines, suivant l'ordre des Pandectes, est contenu dans une simple note, et Gibbon (l'auteur du magnifique ouvrage sur la décadence de l'empire romain), Gibbon, qui a mis tant de soin à composer son chapitre sur la législation de cet empire, en dit très-peu de chose. Les exemples en étaient donc fort rares; tout nous porte à croire qu'au lieu de s'étendre à quatre générations, comme le prétend la *Revue d'Édinbourg*, ils étaient circonscrits dans les mêmes limites que les *défenses d'aliéner* de notre législation.

C'est donc par un étrange abus du mot *substitution*, tel qu'il est employé dans le droit romain (abus fréquent chez les légistes des tems modernes), que les dispositions à charge de conserver pour rendre ont été autrefois introduites en France, sous le nom de *substitutions fidéicommissaires*. « C'est, dit Gibbon, une institution féodale greffée sur la jurisprudence romaine. Au moyen de l'emploi qu'ils ont fait de ce mot, comme synonyme de *défense d'aliéner*, les législateurs qui ont créé les substitutions françaises et les *estate-tail* des Anglais, ont permis au testateur de rendre ses propriétés indéfiniment inaliénables. Dans ce système, l'institué et les héritiers successivement grevés de substitution avaient droit à jouir de l'héritage pendant leur vie, à charge par eux de le transmettre aux héritiers successifs indiqués par le testateur. »

L'ordonnance d'Orléans, rédigée, en 1560, par l'illustre chancelier *l'Hopital*, réduisit les substitutions à deux degrés, non compris le premier institué; et cette disposition fut consacrée par l'ordonnance de 1747. Les lois des 25 octobre et 14 novembre 1792 prohibèrent les substitutions; mais le *Code civil* les a rétablies, dans certains cas, sous une autre dénomination.

« Les pères et mères peuvent donner, par actes entre-vifs ou testamentaires, tout ou partie de la quotité disponible à un ou plusieurs de leurs enfans, avec la charge de rendre ces biens aux enfans nés et à naître, au premier degré seulement des donataires (art. 1048). » La même disposition, également restreinte, est permise entre frère et sœur, par l'article 1049, et elle ne peut porter atteinte à la réserve légale des ascendans.

Ainsi la réserve légale ne peut jamais être frappée de substitution; les biens donnés au *grevé de restitution* doivent, à sa mort, être également partagés entre tous ses enfans, qui peuvent en disposer à leur gré.

Telles sont, avec l'institution des majorats, les seules lois françaises restrictives du droit absolu de propriété (1). Mais il est si peu de personnes qui meurent sans laisser d'ascendans ni de descendans; la portion disponible est généralement si modique; elle est exposée à tant de chances de morcellement, après la mort du grevé de substitution; que le droit laissé au père de famille ne saurait nuire à la division des propriétés.

La loi anglaise permet aujourd'hui au propriétaire de frapper son héritage d'inaliénabilité durant la vie des institués ou des substitués vivans, au jour de son décès, et en outre pendant vingt-un ans et quelques mois après leur mort. Ce pouvoir n'étant ni limité par la réserve légale d'une portion des biens en faveur des enfans et ascendans, ni restreint dans ses effets, offre de grandes facilités à la funeste coutume de *fonder une famille*. Ainsi, par exemple, un testateur laisse à son fils aîné la masse de ses biens, à la charge par celui-ci de la transmettre à sa mort à l'aîné de ses garçons; si le fils aîné de l'institué est vivant à la mort du testateur, la substitution aura un

(1) Voy. les art. 595, 896, 1048, 1051, et les *Conférences du Code civil*, sur les art. 896 et 899.

degré de plus. Mais tenons-nous au cas le plus simple ; voilà deux séries de successions dont les puînés seront exclus, avec un secours alimentaire ; et cela, pour que le nom du testateur acquière l'illustration qui provient de la richesse territoriale. Mais si le dernier des héritiers substitués est imbu des préjugés aristocratiques, qui ont dicté les dispositions de son auteur, il continuera la substitution en faveur de ses descendans, suivant l'ordre de primogéniture, par un acte émané de sa volonté, ou bien en s'entendant avec celui des héritiers substitués, qui le précède immédiatement : ainsi, de générations en générations, d'immenses domaines se transmettront à l'un des enfans, à l'exclusion de tous les autres, et se trouveront placés hors du commerce.

Rien de plus funeste qu'un pareil système, et on ne saurait trop tôt l'abolir. On objectera, peut-être, qu'il protège la famille ; qu'il est salutaire pour les femmes mariées, pour les enfans du premier donataire ; qu'il défend les fils libertins ou prodigues des conséquences de leurs propres vices.

Mais l'enfance a-t-elle besoin d'un législateur domestique ? n'est-elle pas protégée par les lois sur la minorité ? La propriété pleine et entière d'un héritage peut donc être transmise à des mineurs. La même observation s'applique à l'interdit. Quant aux femmes mariées, il est important qu'elles puissent librement jouir des biens qui leur sont propres ; mais, sous ce rapport, le droit commun de l'Angleterre n'offre qu'un chaos digne des siècles barbares qui l'ont enfanté. Où est la raison d'ôter à la femme la faculté d'aliéner ? Si les violences de son mari lui arrachaient un acte de cession ou de donation, cet acte ne serait-il pas annulé par le juge ? les tribunaux n'auraient-ils pas le droit d'examiner si la disposition qu'elle a faite a été libre et spontanée ? Où est également

la raison de ne pas laisser le père d'un enfant dissipateur dans l'alternative de ne lui rien donner, ou de lui assurer le droit d'aliéner ce qu'il lui donnera? L'extravagance du fils imposera des bornes à la libéralité du père, et le prodigue sera retenu peut-être au bord du précipice, par la perspective d'une ruine imminente. S'il est incorrigible, sa misère servira du moins d'exemple aux insensés qui voudraient l'imiter. Quant aux intérêts de sa femme et de ses enfans, nés du vivant du testateur, notre système ne leur serait pas contraire. Le père peut laisser au prodigue une modique portion de son héritage, et transmettre directement le reste de la succession à la famille de ce dernier. La question se complique, si après la mort du père il survient d'autres enfans au fils dissipateur. Cette hypothèse a été sagement prévue par les auteurs du *Code civil*, et elle les a déterminés à autoriser le mode de substitution que nous venons d'expliquer (1). Ainsi, le père de famille peut laisser à sa mort à l'un de

(1) NOTE DU RÉDACTEUR DE L'ARTICLE. Napoléon prit une part très-active aux discussions préliminaires du *Code civil*. Quoique très-jeune alors, il n'affectait point, dans ces conférences, le ton d'un maître; il répondait avec calme aux objections qu'on lui opposait, et ne paraissait éprouver d'autre sollicitude que celle de donner de bonnes lois au peuple français. On peut juger par le passage suivant de la lucidité de son esprit et de l'habileté avec laquelle il avait saisi le véritable état de la question. Il s'agissait de savoir si on devait permettre à un père de substituer en faveur des enfans à naître de son fils institué : « Il faut surtout pourvoir, dit-» il, à ce que le mécontentement du père ne dépouille pas la postérité du fils. » C'est ce qui arriverait, si la disposition ne pouvant être étendue aux en-» fans à naître, l'aïeul mécontent de son fils lui préfère ses petits enfans. » Un seul de ces derniers existe alors : l'aïeul l'appelle, non parce qu'il » l'eût préféré à ses frères, mais parce qu'il ne lui est permis de choisir » qu'entre ce petit fils unique et son fils. L'aïeul meurt, des frères sur-» viennent à l'appelé ; et ces frères, qui eussent été également appelés, » s'ils eussent vécu lors du testament, se trouvent, contre le vœu du testa-» teur, déshérités sans retour. » — *Conférences*, vol. IV, art. 896, 899. — *Conférences*, art. 896-899.

ses fils une portion de son héritage, à la charge par ces derniers de la restituer à ses enfans, et sous les autres conditions restrictives imposées par la loi française.

Ceci posé, nous allons signaler rapidement les funestes effets des substitutions.

1° L'héritage substitué n'est plus susceptible d'entrer dans le mouvement de la circulation.

2° Les substitutions nuisent aux progrès de l'agriculture. Les fermiers riches, intelligens et dégagés de tout esprit de routine, ne prendront pas à bail une propriété précaire et limitée; et si le fidéi-commis permettait au *grevé* de passer de longs baux, cette faculté équivaudrait au pouvoir d'aliéner.

3° Étranger aux intérêts du véritable propriétaire, le grevé, loin d'améliorer l'héritage, en prend rarement soin; quelquefois même il l'épuise et le transmet, à sa mort, dans un état complet de dégradation. Plusieurs fois nos cours d'équité ont offert le spectacle révoltant d'un père, possesseur à vie de biens substitués en faveur de son fils, condamné, sur les poursuites de ce dernier, à ne point les dévaster.

4° Si la loi ne doit pas assurer une légitime aux enfans, il ne faut point qu'un père de famille ait le droit de les priver de la faculté de disposer. Rien ne l'oblige à faire choix d'un indigne successeur; mais si l'héritier est doué de la sagesse la plus commune, la propriété pleine et entière doit reposer sur sa tête, et il est du plus haut intérêt qu'il conserve sur sa famille l'influence que le donateur avait sur lui. Les générations, en se succédant, s'améliorent. Les éloges, ridicules, s'ils n'étaient perfides, des vertus et de la sagesse de nos pères, opposés à la corruption et à l'extravagance de notre siècle, sont démentis par les documens authentiques que nous possédons sur les mœurs des tems anciens. Il suffit, pour

s'en convaincre, de lire les mémoires du siècle dernier, ou les ouvrages d'imagination destinés à peindre l'état de la société à cette époque, tels que le *Causeur*, le *Spectateur*, les romans de Fielding et de Richardson. Tranchons le mot, ce n'est pas pour assurer le bonheur des descendans qu'on établit les substitutions. C'est dans la vue d'étendre sa domination au-delà du tombeau, et de fonder ou plutôt de maintenir une famille. « Les substitutions, disait Napoléon dans les *Conférences sur le Code civil*, telles qu'elles existaient dans l'ancien droit, n'étaient destinées qu'à maintenir ce qu'on appelait les grandes familles, et à perpétuer dans les aînés l'éclat d'un grand nom (1). Toute substitution emporte avec elle l'idée de l'exclusion de la généralité des membres de la famille; c'est un seul qui écarte tous ses proches. » (Voir les discours de M. Bigot de Préameneu.) (2).

Si le droit de substitution n'est pas restreint dans les limites que lui assignent les articles du Code français que nous avons cités, il perpétue le préjugé de la primogéniture, et par conséquent le despotisme de l'aristocratie. Quoique la durée des substitutions ait été bornée par la législation anglaise, l'inaliénabilité des grands domaines se perpétue comme autrefois. La loi française qui en réduisit les degrés en 1560, fut également sans résultat. « L'expérience a prouvé depuis deux siècles, dit M. Bigot de Préameneu (3), que les substitutions, pour être aussi réduites, quant au nombre des degrés, ne s'en perpétuaient pas moins par le renouvellement. La substitution d'un seul degré pouvant se renouveler à chaque génération, elle aura les mêmes inconvéniens que les substitutions de plusieurs degrés. »

(1) *Conférences sur le Code civil*, art. 896-899.
(2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*

La petite noblesse, ayant à cœur de copier la haute aristocratie, sacrifiait aussi, à la manie de fonder une famille, l'avenir et la subsistance des enfans puînés et de leur postérité. « Lorsque les substitutions n'étaient pas dans une famille puissante, les parens dépouillés ne pouvaient avoir dans leur misère aucune ressource (1). » La haute aristocratie se montrait plus avisée, elle employait son influence à assurer, pour ses parens dépouillés, des établissemens fondés et entretenus aux frais de la nation. De cette manière, le trésor public était affecté par substitution aux puînés, comme les terres l'étaient au premier né des familles; les roturiers étaient, en général, exclus de toutes les branches utiles et honorables du service public. « Si la famille était puissante, les parens dépouillés auraient sans doute préféré une existence assurée dans la propriété d'une partie des biens, plutôt qu'une protection précaire et humiliante. Mais cette ressource qui existait dans un tems où les familles puissantes avaient pour tous les emplois lucratifs un privilége exclusif, n'existe plus sous un régime où ce privilége, *qui lui-même était une espèce de substitution*, est aboli (2). La substitution aurait d'autant plus d'inconvénient, qu'elle existerait sans les ressources qui corrigeraient son influence sous un régime qui n'est plus. Il n'y a plus de couvens pour les filles, plus de canonicats, plus de régimens *affectés par privilége aux cadets*, *que les substitutions avaient ruinés* (3). »

Dans les pays où le régime des substitutions existe, et où l'aristocratie parviendra à usurper le privilége exclusif de représenter la nation, le peuple sera accablé d'impôts avec tout le *décorum* possible. Les emplois survi-

(1) *Conférences sur le Code civil*, art. 896-899.
(2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*

vront aux motifs qui les auront fait créer, et seront maintenus à la charge de l'état et au profit des cadets. Dans le même but, les colonies utiles et ruineuses pour la métropole seront conservées et offriront d'autres cadres aux bataillons administratifs ; on enverra souvent un jeune homme, issu d'une famille puissante, essayer ses talens diplomatiques auprès d'une petite cour, avec un traitement extravagant ; on grossira l'armée outre mesure, afin de peupler de cadets son état-major ; on multipliera les brevets d'officiers, alors même que les états de demi-solde seront couverts des noms des vétérans de la gloire. Les règles établies pour l'avancement seront plus ou moins méconnues, suivant que l'administration sentira le besoin de s'attacher la classe influente. Les dîmes ou autres impôts seront consacrés à ce qu'on nommera la prospérité de l'Église, le salut des ames ; et l'on ne manquera point de traiter d'impies ceux qui s'élèveront contre ces abus. La société tout entière sera, en un mot, indignement rançonnée au profit de la caste dominante. Les membres de cette caste seront si habitués à considérer les produits du fisc comme un fief pour les cadets, qu'on verra tel grand personnage attendre, pour déterminer la légitime de ses enfans, que la carrière des places leur soit ouverte (1).

Mais les pays où ce droit funeste aura été aboli, et qui, comme les États-Unis, seront véritablement en possession des bienfaits et de tous les avantages du gouvernement représentatif, offriront un aspect bien différent ; les établissemens publics seront réduits à ceux nécessaires aux besoins de la société. Les places s'y distribueront,

(1) NOTE DU TR. Un pair de la Grande-Bretagne, le duc de Beaufort, avait laissé par son testament, à ses enfans puînés, des rentes qui ne devaient leur être payées que jusqu'au moment où ils seraient employés par le gouvernement. C'est à ce fait que l'auteur de l'article paraît faire allusion.

comme prix du talent et du mérite, sans égard pour le nom et pour la famille des candidats. Chacun sera réduit à l'alternative d'assurer, par ses propres moyens, l'existence de ses enfans ou de les laisser sans fortune. Aussi tous les pères légueront la totalité de leurs biens à leur famille par égales portions; et, dans le cours d'une génération, les propriétés se trouveront réduites aux dimensions les plus favorables au bien général de la société.

Le législateur français s'est donc mépris lorsqu'il a restreint le pouvoir de disposer par testament. Il a très-bien fait de prévenir la résurrection du pouvoir aristocratique; mais ce but aurait été sûrement atteint par la seule suppression des substitutions, tandis que les restrictions qu'on a mises à la faculté d'aliéner à titre gratuit, entraînent les plus graves inconvéniens, et entr'autres, la ruine de l'autorité paternelle.

Les limites de cet article ne nous permettent pas de prouver que la libre disposition des biens serait rarement injuste, si le préjugé de la primogéniture n'existait point. Qu'il nous suffise de demander au lecteur combien il pourrait citer d'exemples de testamens injustes dans les classes moyennes, et d'enfans ruinés en faveur d'étrangers? N'est-ce pas la rareté de ces exemples qui les a signalés à l'animadversion publique? La crainte d'encourir l'indignation générale ne doit-elle point détourner le testateur d'une si criante injustice? Un testament n'est-il point l'acte de la vie humaine que l'on fait avec la plus mûre réflexion?

En résumé, nous pensons qu'on doit laisser à tout homme d'un âge mûr, et d'un esprit sain, la libre disposition de ses biens, à la charge par lui de ne pas priver ses héritiers du droit d'en disposer à leur gré.

(*Westminster Review.*)

PHILOSOPHIE.

DES DANGERS ATTRIBUÉS A L'ÉDUCATION DES CLASSES INFÉRIEURES.

C'est, sans contredit, un spectacle bizarre de voir dans notre siècle une portion notable de la société manifester, par intervalles, ses alarmes sur les progrès irrésistibles des nations dans les voies de perfectibilité que leur ouvre l'éducation populaire, après que la raison a épuisé ses ressources pour en démontrer les bienfaits. Les inquiétudes que ces progrès excitent ont leurs fluctuations et leurs paroxismes; souvent elles disparaissent complètement, de manière à laisser croire que ceux-là même qui les éprouvent secondent la marche de l'esprit humain; puis soudain, elles redoublent d'intensité, et offrent tous les symptômes d'une terreur panique. Dans ce moment, la classe de la société la plus exposée à ces alarmes, ne les témoigne pas généralement, mais aussi il est des personnes, qui ordinairement moins timorées, cèdent à leurs atteintes, aveuglées par un intérêt mal entendu; nous voulons parler des propriétaires de fabriques, qu'inquiète l'instruction qu'on veut donner à leurs ouvriers. C'est à eux, non moins qu'aux alarmistes proprement dits, que s'adressent nos observations.

Toute discussion serait superflue, si l'on daignait réfléchir un instant sur le véritable état de la question. On craint que le peuple ne devienne trop puissant pour la sécurité du gouvernement. Les autres dangers que l'on signale rentrent tous dans celui-là. Les propriétaires fonciers tremblent pour leurs terres; les banquiers, les

négocians pour leurs capitaux ; les fabricans pour leurs ateliers ; parce qu'ils pensent que le gouvernement ne peut efficacement protéger leurs propriétés, s'il n'est assez fort pour se faire craindre et respecter lui-même. La masse du peuple étant cent fois plus nombreuse que celle des fonctionnaires civils et militaires, les alarmistes craignent qu'elle ne renverse tout devant elle, si on ajoute à ses forces physiques les forces morales que lui donnera l'éducation.

On oublie que ce n'est pas dans la raison, mais dans les passions des hommes qu'est le danger, et que plus les esprits sont éclairés, moins ils laissent de prise aux passions. L'ignorance est le conseiller de l'anarchie ; elle en est le plus puissant auxiliaire. Si, comme nos adversaires le prétendent, les développemens de l'intelligence n'améliorent point la moralité du peuple, du moins ils n'accroissent ni la soif pour les richesses et le pouvoir, ni ses moyens de l'assouvir par des voies criminelles.

L'habitude de la réflexion, inséparable du goût de la lecture, favorise l'esprit d'ordre et de conduite. C'est, au contraire, parmi les automates qui végètent dans les derniers rangs de la société, qu'un instinct funeste désigne aux agitateurs les instrumens de leurs complots. La diffusion des lumières enseigne, dit-on, à la multitude à concerter ses mouvemens vers un but commun. C'est une erreur : cette harmonie naît de l'influence d'un chef habile sur des masses incapables de réflexion, et surtout de l'empire des passions sur des êtres abrutis. Les nuances de caractère qui ressortent de l'éducation suffiraient pour la détruire. L'étrange spectacle qu'offrirait une insurrection de gens bien élevés ! Les chefs ne manqueraient pas, car chacun n'aurait sous ses ordres que sa personne.

Règle générale : l'instruction est la mère de la prudence. Le sauvage est sans prudence, parce qu'il est sans

idée. L'habitude de prévoir et de réfléchir suit exactement, chez les peuples comme chez les individus, les progrès de la civilisation et de l'intelligence. Qu'un homme exerce sa pensée sur un sujet indifférent, ou qui n'intéresse que le corps social, et ce travail ramènera ses idées sur lui-même par ses intérêts immédiats. L'ouvrier qui étudiera les élémens des sciences morales et naturelles, sera nécessairement conduit à réfléchir sur le profit qu'il peut retirer de cette étude pour lui et sa famille. En se repliant ainsi sur lui-même, il aura bientôt découvert que l'esprit de conduite est la première garantie de son bonheur réel, et que son devoir est de pourvoir d'avance, tandis qu'il est jeune et robuste, aux besoins qui l'assiégeront quand il sera vieux ou infirme.

On convient que le goût de l'étude est le meilleur préservatif contre la paresse et la débauche; comment donc n'inspirerait-il pas à l'homme de l'aversion pour des désordres qui seraient pour lui bien plus funestes que l'ivrognerie? Un homme qui se garderait de faire en liqueurs fortes la dépense d'un schelling, serait-il disposé à jouer un rôle dans une émeute, et préférerait-il le séjour de *Newgate* à celui d'une taverne?...

L'éducation améliore la société, non-seulement parce qu'elle produit des habitudes régulières, mais aussi parce qu'elle les substitue à des mœurs déréglées. Le sujet studieux trouve ses délices dans l'étude même; il est heureux et fier d'avoir appris ce que d'autres savent, ou ce qu'ignorent ceux au milieu desquels il vit. Il aime la science, parce qu'en exerçant son intelligence, elle satisfait sa curiosité; dès l'instant où il se consacre à son étude, la dissipation est sans attraits pour lui, ou bien, si des distractions viennent le chercher, il prend son plaisir en patience. Dans cette position, comment supposer qu'il ira compromettre son existence dans des troubles

politiques dont les chances et le but lui seront inconnus? Sage par calcul et par goût, deviendra-t-il tout-à-coup assez insensé pour prendre part à des actes qui, par un bouleversement subit de l'ordre de choses établi, plongerait son pays dans la confusion? En vérité, ce qu'on devrait craindre le plus chez de tels hommes, ce n'est pas la soif des révolutions, mais l'effroi excessif qu'ils en auraient.

Le sentiment de leur bien-être leur inspire de l'horreur pour tout ce qui pourrait le compromettre, et les aveugle sur des maux réels dont ils n'auraient que trop de sujets de se plaindre. Partisans sincères du perfectionnement de nos institutions, ils refuseront presque toujours de prêter les mains à des réformes subites qui mettraient en péril la tranquillité générale. En un mot, les trésors intellectuels acquis par l'étude feront sur eux l'effet de la fortune sur les gens riches; ils leur donneront un intérêt direct au bon ordre, et leur feront éviter avec une inquiète sollicitude tout ce qui tendrait à le troubler.

Le peuple ne peut acquérir de l'instruction, sans apprendre, en même tems, à quel point ses intérêts sont liés à la conservation de l'ordre, et surtout à l'inviolabilité des propriétés. Aux ignorans seuls on persuadera qu'une attaque dirigée contre les grandes fortunes profiterait aux classes inférieures. Il sera aisé de faire croire à une multitude sans lumières que le pauvre s'enrichira en déclarant la guerre aux riches; mais la dose d'instruction la plus commune dissipera une aussi folle illusion.

Il est vrai que, dans une société plus éclairée, on connaîtra mieux les principes de l'administration, et qu'on invoquera, avec plus de suite et de fermeté, des mesures sages et légales propres à corriger les abus, et à amener des réformes nécesssaires. Mais est-il *du devoir* des citoyens de se plaire à voir leur patrie mal gouvernée? Est-

il de leur devoir de fermer les yeux, et d'être insensibles aux plus criantes injustices ? Et les gouvernemens ont-ils à s'effrayer de paisibles remontrances évidemment inspirées par le désir de rendre leur système aussi parfait que possible? Le peuple le plus abruti peut être entraîné par des chefs habiles à se plaindre des abus ; mais ils l'exciteront, avec la même facilité, à se plaindre sans motifs réels, et, une fois soulevé, il franchira toutes les bornes. Que si l'on prend le parti de tenir le peuple dans une ignorance complète, il faudra couper toute communication entre les citoyens initiés dans les mystères du gouvernement et le corps entier de la nation ; sans quoi, loin de se garantir des mécontentemens populaires, on rendra les révolutions plus terribles. Qu'ont de mieux à demander les gouvernemens, si ce n'est que les sujets ne réclament jamais sans modération et sans motifs?

Au reste, le tems n'est plus où l'on pouvait s'opposer au progrès de l'instruction ; elle a fait pénétrer ses gerbes lumineuses jusque dans la masse du peuple. La question n'est donc pas, maintenant, de savoir s'il sera instruit ou non, mais s'il sera bien ou mal instruit ; si on lui apprendra des choses inutiles ou dangereuses, ou bien des choses qui offriront à son ame une nourriture saine et substantielle, fortifieront son intelligence et amélioreront sa condition. L'accomplissement de ce grand œuvre a fait, dans notre patrie, des progrès rapides et immenses, et c'est un grand sujet de joie pour les amis de l'ordre et de la perfectibilité sociale de voir que ces progrès ont été secondés par toutes les classes de la société, convaincues que rien ne tend plus à y conserver l'harmonie que la coopération de tous à une tâche si importante. Un prince du sang a présidé la dernière séance annuelle de l'institution établie à Londres pour l'enseignement des ouvriers ; et deux membres du cabinet sont au nombre des

souscripteurs de l'école des arts et métiers d'Édinbourg. Plusieurs personnages d'un rang éminent, même parmi les membres du parti *tory*, ont formé de semblables établissemens dans les divers comtés. Enfin, le premier lord de la Trésorerie (1) a prononcé, dans une circonstance solennelle, ces paroles remarquables : « Nous vivons, a-t-il dit, dans un siècle où l'on travaille, avec ardeur, à la diffusion générale des lumières. A Dieu ne plaise, a-t-il ajouté, que l'on suppose qu'il existe, dans l'arbre encyclopédique, une seule branche qu'il soit défendu de mettre à la portée de toutes les classes de la société sans exception, et qui ne produise pas, pour chacune, des fruits plus ou moins avantageux. »

Les heureux progrès du système d'instruction générale, tout rapides qu'ils sont, n'ont rien de forcé. Cinquante ou soixante *institutions* pour les mécaniciens ont été créées depuis deux mois; le nombre de celles établies jusqu'à ce jour s'élève à quatre-vingts environ : il en est cinquante hors de l'Écosse; nous en avons la liste, et elle n'est point complète. La grande institution formée à Londres s'est accrue rapidement, depuis que les bâtimens qu'elle doit occuper sont achevés. Elle compte aujourd'hui 1,887 souscripteurs. Les fonds et la bibliothèque sont dans le meilleur état; les ouvriers qui la fréquentent prêtent aux lectures l'attention la plus soutenue, et leur conduite est à l'abri de tout reproche.

Il nous reste peu de choses à dire pour rassurer une autre classe d'alarmistes, celle des propriétaires de fabriques. S'ils souffrent de voir leurs ouvriers plus éclairés qu'eux-mêmes, le remède est facile : qu'au lieu de s'opposer à l'instruction de ces derniers, ils ajoutent à la masse de leurs propres connaissances, et la société parviendra au plus haut point de prospérité, par cette riva-

(1) Le comte de Liverpool.

lité si noble et si utile. Il est évident que, si le perfectionnement intellectuel des classes les plus nombreuses est, par cela même, le plus important, il ne laisse pas que d'avoir un degré secondaire d'utilité, en ce qu'il excite puissamment les classes supérieures à redoubler d'efforts pour accroître la variété et l'étendue de leurs connaissances.

Nous avons déjà montré combien il était absurde de s'imaginer que le développement de l'intelligence chez les ouvriers les disposerait à troubler l'ordre public, ou à contrôler la conduite de ceux qui les emploient.

Nous résumerons cet article en observant d'abord que les désordres récens auxquels les ouvriers ont pris part sont dus aux classes les moins instruites, et que les artisans éclairés n'en ont point été les complices; en second lieu, que le résultat le plus sûr, le meilleur et le plus direct de l'instruction et des habitudes de réflexion qu'elle produit, doit être d'anéantir cet esprit de mécontentement et d'aigreur qui ne règne entre les prolétaires et leurs maîtres, que parce qu'ils ignorent les lois qui régissent leurs mutuelles relations. (*Revue d'Édinbourg.*)

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

RÉCIT DE LA MORT DE L'EMPEREUR PAUL Ier.

La mort de l'empereur Alexandre, en prenant, pour ainsi dire, l'Europe au dépourvu, a ramené l'attention générale sur la Russie. Nous avons pensé que des détails, jusqu'ici fort peu connus sur la catastrophe qui a terminé le règne et

la vie de Paul Ier auraient presque, dans ce moment, un intérêt de circonstance. En effet, plusieurs de ces détails sont tout-à-fait caractéristiques des mœurs russes, et ils pourront, par conséquent, jeter du jour sur les événemens qui se sont récemment passés en Russie, et sur ceux qui s'y préparent.

Il est inutile de parler de l'odieuse tyrannie de Paul, des folies et des cruautés qui signalèrent son règne, et des vexations de toute espèce qui atteignaient également ses sujets de tous les rangs. Certes, rien ne peut servir d'excuse à l'horrible attentat qui termina les jours de ce monarque; mais l'excès du mal était devenu tel que la sûreté de la famille impériale elle-même exigeait qu'on lui retirât ce pouvoir sans limites, dont il faisait un usage si extravagant. Le projet était de s'assurer de la personne de l'empereur, de l'enfermer dans une forteresse et de faire monter sur le trône le grand duc Alexandre. La part que ce prince prit au complot et sa conduite ultérieure prouvent assez que la conspiration devait s'arrêter là: la vengeance alla plus loin.

Nous pourrions rapporter ici une foule d'ordonnances rendues par Paul Ier, plus bizarres, plus odieuses, plus ridicules les unes que les autres; nous nous contenterons d'en citer deux. Un premier ukase enjoignit, sous les peines les plus sévères, à tous les sujets russes de la capitale de porter des chapeaux à trois cornes, et un second ukase de quitter les gilets que la mode avait introduits, pour reprendre les anciennes vestes. Les nouvelles modes étaient, selon les termes de l'ukase, trop révolutionnaires. Comme l'exécution de ces lois n'admettait aucun délai, et qu'il ne se trouvait pas assez de chapeliers et de tailleurs à Saint-Pétersbourg, pour suffire à l'empressement forcé des habitans, ceux-ci se virent dans l'obligation de faire deux cornes à leurs chapeaux ronds, et de coudre en

dedans les deux coins du gilet, de manière à lui donner l'apparence d'une veste à la française. Ce dut être alors un spectacle curieux que celui d'un accoutrement aussi singulier; spectacle bien risible sans doute, si les verges et les cachots n'eussent été préparés pour faire respecter les modes imposées par l'autocrate.

L'empereur ne pouvait s'aveugler entièrement sur la haine que ses sujets lui portaient, et il avait un pressentiment confus des dangers qui le menaçaient. Un soir qu'il se trouvait chez madame de Gagarin, sa maîtresse, il lui répéta plusieurs fois, d'un ton d'humeur très-prononcé : « Je vois que le tems est enfin arrivé de frapper mon grand coup. » Il parla dans le même sens à son premier écuyer, Kutusow, ajoutant : « Après quoi nous vivrons tous les deux comme deux frères. » Ce grand coup était d'emprisonner l'impératrice à Kolmagon, séjour horrible, situé à huit verstes d'Archangel, où la malheureuse famille d'Ulrick de Brunswick avait été renfermée pendant une longue suite d'années. Schlüsselbourg et la forteresse de Saint-Pétersbourg devaient servir de prison, la première au grand duc Alexandre, la seconde à Constantin. Pahlen et quelques autres étaient condamnés à périr sur l'échafaud.

Madame de Gagarin, effrayée du ton sinistre de l'empereur, ne put cacher entièrement ses craintes, et elle dit, en présence de témoins : « Je ne sais ce qu'il entend par ce grand coup qu'il veut frapper. » Cette conversation fut rapportée au comte Pahlen qui en informa aussitôt le grand duc Alexandre.

Le péril devenait imminent : il n'y avait plus à balancer. Le prince consentit à tout ce qu'on exigea de lui ; mais à la condition expresse que la vie de son père serait respectée. A tout hasard, Pahlen le lui promit, quoiqu'il fût impossible de prévoir les suites d'un pareil évé-

nement. Le 22 mars était le jour fixé pour l'exécution du complot ; mais le grand duc insista pour qu'on le différât jusqu'au lendemain, sous le prétexte que, ce jour là, la garde du palais était confiée au bataillon de Semonowski, commandé en personne par le grand duc Constantin, auquel il était entièrement dévoué. Pahlen céda au désir du prince.

Le palais de Michaïlow, bâti par Paul sur l'emplacement de l'ancien palais d'été, est un édifice massif, d'un assez mauvais style. L'empereur l'avait entouré de bastions, et chaque jour il y ajoutait de nouvelles fortifications, espérant y trouver un asile contre la haine que lui portaient ses sujets. Vaine précaution ! Pahlen et ses complices en connaissaient, aussi bien que lui, tout l'intérieur. Peu d'instans avant l'heure fatale, le nombre des conjurés s'augmenta de plusieurs jeunes gens des premières familles, qui, ce jour-là même, avaient été dégradés et frappés de la manière la plus cruelle pour des fautes qui eussent à peine mérité une légère réprimande. Le comte les fit sortir de prison, et les conduisit chez le général Talizin, colonel du régiment de la garde Preobaschewkoi, où soupèrent les principaux conjurés. Talizin et le général Depreradowitsch, colonel du régiment Semonowski, avaient attiré dans le complot tous leurs officiers ; mais ils n'avaient pas, jusqu'alors, osé confier leur secret aux soldats, quoiqu'ils fussent assurés de leur soumission.

Platon Subow, dernier amant de la grande Catherine, était présent à ce souper avec le général Benningsen. Les conjurés, au nombre d'environ soixante, la plupart échauffés par le vin qu'on leur avait fait boire, se divisèrent en deux bandes, dont l'une fut commandée par Pahlen ; Subow et Benningsen se mirent à la tête de l'autre. Ceux-ci s'avancèrent précédés par Arkamakow,

aide-de-camp de l'empereur, qui les introduisit par un escalier conduisant à une antichambre dans laquelle se trouvaient deux hussards de la garde impériale et deux valets endormis. Au moment où ils traversaient la galerie qui précède l'antichambre, ils furent arrêtés par le cri d'une sentinelle : « Qui va là ? — Silence, répliqua Benningsen ; ne vois-tu pas où nous allons ? » Le soldat, comprenant leur dessein, fronça le sourcil, et s'écria : « Patrouille, passez ! » afin que si l'empereur eût entendu le bruit, il crût que c'était celui de la patrouille. Aussitôt, Arkamakow s'approcha de la porte à laquelle il frappa avec précaution. Sans ouvrir, le valet de chambre lui demanda ce qu'il voulait : « Je viens faire mon rapport. — Etes-vous fou ? il est minuit ! — Que me dites-vous là ? il est déjà six heures du matin : ouvrez bien vite, de crainte que l'empereur ne s'irrite contre moi. » Le valet obéit enfin ; mais, voyant sept ou huit personnes entrer dans la chambre, l'épée à la main, il courut se réfugier dans un coin. Un des hussards, moins effrayé que lui, essaya de faire quelque résistance. Il fut à l'instant renversé d'un coup de sabre : l'autre avait disparu.

Benningsen et Subow pénétrèrent dans la chambre de l'empereur ; ce dernier ne le trouvant pas dans son lit, s'écria : « Bon Dieu ! il nous a échappé. » Mais Benningsen, qui avait plus de sang-froid, après un examen attentif, découvrit ce prince derrière un paravent. S'étant approché, il le salua avec son épée et lui annonça qu'il était prisonnier, par ordre de l'empereur Alexandre, mais que sa vie serait sauve, s'il voulait ne faire aucune résistance. Paul ne répondit rien. La faible lueur d'une lampe de nuit, qui éclairait l'appartement, laissait voir l'effroi et la confusion empreints sur sa figure. Benningsen, sans perdre de tems, examina toutes les issues de la chambre à coucher. Une porte conduisait à l'apparte-

ment de l'impératrice; une seconde ouvrait sur la garde-robe, n'ayant aucun dégagement ultérieur; deux autres donnaient entrée dans des cabinets où étaient renfermés les drapeaux des régimens de la garnison et un grand nombre d'épées appartenant à des officiers mis aux arrêts. Pendant que Benningsen s'occupait de fermer les portes dont il mit les clés dans sa poche, Subow répétait en russe à l'empereur : « Sire, vous êtes prisonnier par ordre de l'empereur Alexandre! — Quoi! prisonnier! » répliqua Paul. Un moment après, il s'écria : « Que vous ai-je donc fait? — Voilà quatre ans que vous nous tyrannisez, » dit un des conspirateurs.

L'empereur avait sa coiffure de nuit. A peine avait-il eu le tems de passer une robe de chambre, et il se tenait debout devant les conjurés, sans bas, sans souliers, tandis que ceux-ci l'entouraient le chapeau sur la tête et l'épée nue à la main.

Si Paul eût conservé sa présence d'esprit, il eût pu leur échapper, soit par une trappe qui s'ouvrait sous son lit, soit en se réfugiant dans l'appartement de l'impératrice. Mais la crainte avait tellement bouleversé ses esprits, qu'au premier bruit qui frappa son oreille, il s'était élancé de son lit sans prendre aucune détermination fixe. Peut-être n'osa-t-il aller chercher un asile près de l'impératrice, croyant qu'une conspiration contre lui n'aurait pu être ourdie et menée à fin, sans le consentement et les exhortations d'une princesse qu'il savait être aussi aimée du peuple qu'il en était haï.

Pendant que les conjurés étaient occupés à s'assurer de la personne de l'empereur, on entendit quelque bruit. Subow descendit, en grande hâte, dans les appartemens d'Alexandre, placés sous ceux de l'empereur. Ce prince avait alors près de lui son frère Constantin et les deux grandes duchesses, leurs épouses. Constantin venait seu-

lement d'être initié au secret de la conspiration ; non qu'on craignît qu'un trop vif attachement pour son père lui fît apporter des obstacles à son exécution ; mais on redoutait quelqu'indiscrétion de sa part. Ces quatre personnes attendaient avec la plus grande anxiété l'issue de l'affaire ; l'arrivée de Subow ne contribua pas peu à augmenter leur inquiétude. Pendant ce tems, Benningsen était resté dans la chambre de l'empereur avec un petit nombre de conjurés. Il était assez embarrassé de sa position, et il l'eût été bien davantage, si Paul avait pris son épée et eût essayé de se défendre ; mais ce malheureux prince ne proférait pas une seule parole, et il continuait à rester immobile. Plusieurs des conjurés, à qui l'ivresse avait fait perdre leur chemin, pénétrant alors en tumulte dans l'appartement, le trouvèrent dans cet état de stupeur.

Le prince Tatchwill, major général d'artillerie, qu'on avait éloigné depuis quelque tems du service, fut le premier qui entra, suivi de ses complices. Il s'élança comme un furieux sur l'empereur qu'il terrassa, renversant d'un même coup la lampe et le paravent. Le reste de cette horrible scène s'accomplit dans les ténèbres. Benningsen, croyant que Paul cherchait à s'enfuir ou à se défendre, lui criait : « Au nom de Dieu, sire, ne songez pas à nous échapper. Votre vie est dans nos mains ; vous périssez, si vous faites la moindre résistance. « Pendant qu'il parlait ainsi, le prince Tatchwill, Gardanow, adjudant des gardes à cheval ; Sartarinow, colonel d'artillerie ; le prince Wereinskoi et Seriatin, tous trois hors d'activité de service ; luttaient avec l'empereur. Celui-ci réussit d'abord à se relever ; mais il fut de nouveau terrassé, et, dans sa chute, il heurta une table de marbre qui lui fit une blessure à la joue et au côté. Le général Benningsen fut le seul qui ne prit aucune part à cette lutte ; il ne cessait de conjurer l'empereur de ne pas se

défendre. A peine avait-il eu le tems de sortir de la chambre pour aller chercher de la lumière, lorsqu'en rentrant, le premier objet qui frappa sa vue fut le corps de son maître étendu sans mouvement sur le plancher. On l'avait étranglé avec l'écharpe d'un officier. Paul n'avait fait d'autre résistance que de placer ses mains entre son cou et l'écharpe. Avant de rendre le dernier soupir, il s'était écrié en français : « Messieurs, au nom du ciel, épargnez-moi ! laissez-moi le tems de prier Dieu ! » Ce furent là ses dernières paroles.

Benningsen, voyant que Paul ne donnait plus aucun signe de vie, fit placer le corps sur le lit, et lui couvrit la tête. Malkow, capitaine de la garde, s'étant présenté dans ce moment, accompagné de trente hommes, reçut l'ordre de s'assurer de toutes les avenues qui conduisaient à l'appartement du défunt empereur, et de ne permettre à personne d'approcher. Lorsque ces mesures eurent été prises, Benningsen se rendit près du grand duc qu'il informa de ce qui venait de se passer. Alexandre sut alors à quel prix il obtenait la couronne ! Il s'abandonnait à la plus vive douleur, lorsque Pahlen, qui s'était chargé de la garde du grand escalier, afin de couper la retraite à Paul en cas de besoin, ayant appris que tout était terminé, parut aux yeux du nouvel empereur. Celui-ci s'écria en le voyant : « Ah ! Pahlen, quelle nuit ! On dira que je suis l'assassin de mon père ; ils m'avaient promis de respecter ses jours. Non, personne n'est plus à plaindre que moi. » Le comte Pahlen, plus occupé d'assurer le trône à l'empereur vivant, que de répandre des larmes sur celui qui venait d'expirer, dit à Alexandre : « Sire, daignez, avant tout, vous rappeler qu'un monarque ne peut prendre possession de l'autorité suprême sans la participation du peuple. Un seul instant de faiblesse aurait les conséquences les plus funestes. Hâtez-vous de vous

faire reconnaître par l'armée. — Et que deviendra ma mère? » reprit Alexandre. — Sire, dit le comte, je vais me présenter devant elle. » En effet, il se rendit aussitôt dans les appartemens de l'impératrice, et pria la comtesse de Lieven, une des premières dames de la maison de sa majesté, de l'instruire de la mort de son royal époux. Il est à remarquer que toutes ces scènes d'horreur, qui s'étaient passées si près des appartemens de la princesse, n'avaient, en aucune façon, troublé son sommeil. Éveillée par la comtesse de Lieven, elle crut d'abord que celle-ci voulait la préparer à la nouvelle de la mort de sa fille, la princesse Palatine de Hongrie. « Non, madame, lui dit la comtesse, votre majesté est condamnée à pleurer un plus affreux malheur. L'empereur vient de mourir d'un accès d'apoplexie. — Non, non, dit l'impératrice, il a été assassiné! — Il faut donc vous l'avouer, » reprit la comtesse. L'impératrice s'habilla à la hâte, et courut à la chambre de Paul. Dans le salon, entre ses appartemens et ceux de l'empereur, elle trouva Pettarozkoi, lieutenant des gardes de Semonowski, qui y était avec trente hommes sous ses ordres.

Pettarozkoi déclara à l'impératrice qu'elle ne pouvait pas aller plus loin. Sur ce que celle-ci insistait, lui demandant s'il ne la connaissait pas et de qui il tenait sa consigne, l'officier répondit qu'il avait l'honneur de connaître sa majesté; et quant à sa consigne, qu'il l'avait reçue de son colonel. Néanmoins, l'impératrice tenta de pénétrer plus avant, en dépit des gardes qui, à l'instant, croisèrent leurs baïonnettes pour l'en empêcher. Reconnaissant qu'il lui serait impossible de forcer le passage, elle se tourna vers Pettarozkoi, lui donna un coup sur l'oreille, et tomba sans connaissance dans un fauteuil.

Les deux grandes duchesses, Marie et Catherine, avaient suivi leur mère qu'elles s'efforçaient en vain de

calmer. L'impératrice ayant demandé un verre d'eau, un soldat l'arracha des mains de la personne qui l'apportait, et but quelques gouttes; puis le présentant à l'impératrice : « Votre majesté peut boire sans crainte, dit-il, il n'y a pas de poison dedans. »

A la fin, elle retourna dans ses appartemens. Pahlen voulut la conduire près de son fils; mais, quoiqu'elle vînt seulement de recouvrer ses sens, elle retrouva cependant assez de force pour déclarer qu'elle saurait maintenir ses droits, et qu'étant impératrice régnante, en vertu de son couronnement, c'était à elle d'exiger le serment de fidélité. L'empereur avait déjà perdu trop de tems à attendre la réponse de sa mère, lorsque Pahlen lui apprit la disposition d'esprit où elle se trouvait : « Voilà, dit-il, un obstacle que nous n'avions pas prévu. » Mais l'autre, qu'aucune considération n'était capable de retenir, obligea l'empereur de sortir sur-le-champ; il le fit monter dans la voiture qui avait été préparée pour conduire Paul à la forteresse, et le mena du palais Michaïlow au palais d'hiver, afin d'y recevoir les sermens des grands dignitaires de l'empire. Le comte Pahlen et Subow montèrent derrière la voiture que suivaient, tambour battant, deux bataillons des gardes. Pendant ce tems, Benningsen demeura avec l'impératrice mère, pour tâcher de la détourner des idées qu'elle avait en tête. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que Marie Fœdorowna consentit à renoncer à ses prétentions. Que l'on juge, d'après sa conduite, combien sont puissans les charmes de l'autorité suprême, puisque, dans cette nuit d'horreur, ils purent faire oublier à une femme vertueuse les dangers du pouvoir, la mort terrible d'un époux, les sentimens maternels, et lui faire méconnaitre des conseils dictés par la prudence et la raison.

Elle se décida enfin à prêter serment à l'empereur,

son fils. Dès ce moment les choses reprirent leur cours ordinaire, comme si Paul eût terminé paisiblement sa carrière.

Le chirurgien Vette et le médecin Stoff, ayant été appelés pour assister à l'ouverture du corps, décrivirent, dans leur langage technique, les diverses causes qui avaient occasioné la mort de l'empereur. Le corps fut ensuite embaumé, exposé pendant quinze jours, et descendudans le caveau de la famille impériale, avec toute la pompe usitée en pareille circonstance.

Il est nécessaire d'observer que, chaque fois que le cérémonial obligeait Alexandre de s'approcher des restes de son père, on remarquait, dans tous ses traits, l'expression de la plus profonde douleur.

Quant aux assassins de Paul, on les éloigna peu à peu de la cour; plusieurs d'entre eux furent incorporés dans des régimens stationnés en Sibérie. Le comte Pahlen lui-même reçut l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg, et la circonstance suivante devint le prétexte dont on se servit pour se débarrasser de lui.

Peut de tems après la mort de Paul, un prêtre prétendit avoir reçu, d'une manière miraculeuse, une image au bas de laquelle étaient écrits ces mots: « Dieu punira tous les assassins de Paul Ier. » Le comte Pahlen, informé de l'impression fâcheuse que cette imposture produisait parmi le peuple, s'en plaignit à l'empereur, qui promit de mettre fin aux intrigues du prêtre. Le comte ordonna qu'il fût fouetté. Le prétendu visionnaire, en déclarant sa fourberie, déclara qu'il n'avait agi que d'après les ordres de l'impératrice mère, qui possédait une image semblable. Sur cela, Pahlen la fit enlever de force de la chapelle de l'impératrice, qui, outrée de la violence de ce procédé, alla, sur-le-champ, en demander satisfaction à l'empereur son fils. M. de Becklechew reçut

alors d'Alexandre, l'ordre d'intimer au comte Pahlen qu'il eût à quitter Pétersbourg en secret. Celui-ci donna immédiatement la démission de toutes ses charges. Lorsque l'empereur l'apprit, il se contenta d'ajouter : « C'est agir sagement ; mais, pour que le sacrifice soit complet, il faut qu'il s'éloigne au plus tôt. » Deux heures après, le comte Pahlen était sur le chemin de Riga.

(*Literary Gazette.*)

SOUVENIRS D'UN GENTILHOMME ITALIEN.

Je suis né à Rome, de parens qui occupaient, dans cette ville, un rang honorable : à trois ans j'eus le malheur de perdre mon père ; et ma mère, encore dans la fleur de la jeunesse, étant disposée à contracter un second mariage, confia le soin de mon éducation à un oncle qui n'avait point d'enfans. Celui-ci accepta de bonne grâce et même avec empressement ; car, décidé à faire de son pupille un partisan dévoué des prêtres, il espérait mettre à profit ses fonctions de tuteur.

Après la mort du général Duphot, dont l'histoire est trop généralement connue pour que je m'en occupe ici, les prêtres, voyant que les armées françaises menaçaient d'une invasion les états de l'église, commencèrent à répandre le bruit que l'on voyait les statues en bois du Christ et de la Vierge ouvrir les yeux : la crédulité populaire accueillit avec confiance ce pieux mensonge ; on fit des processions ; on illumina la ville, et tous les fidèles s'empressèrent d'aller porter leurs offrandes à l'église. Mon oncle, curieux de voir lui-même le miracle dont on faisait tant de bruit, forma une procession de tous les

gens de sa maison, se mit à leur tête, en habit de deuil et un crucifix à la main, et je l'accompagnai en portant une torche allumée. Nous avions tous les pieds nus, dans la ferme persuasion que, plus nous témoignerions d'humilité, plus la Vierge et son fils prendraient pitié de nous et seraient disposés à nous montrer leurs yeux ouverts. Ainsi rangés, nous nous rendîmes à l'église de Saint-Marcel, où nous trouvâmes une foule immense, criant sans relâche : *Vive Marie! vive Marie et son divin Créateur!* Des soldats, placés à la porte, fermaient le passage à la foule réunie autour de l'église, et ne laissaient entrer que les processions. Le passage nous fut ouvert sans difficulté, et nous arrivâmes bientôt auprès de la balustrade, où nous nous prosternâmes devant les images de la Vierge et de son fils. Le peuple criait : « Voyez-vous, elles viennent d'ouvrir les yeux. » La plupart étaient placés de manière à ne rien voir, mais ils répétaient de confiance l'exclamation de leurs voisins; quant aux mécréans, ils se seraient bien gardés de manifester leur incrédulité, car on les aurait impitoyablement massacrés. Mon oncle, les yeux fixés sur ces saintes images, et ravi en extase, s'écria : « Je les ai vues, elles ont ouvert et fermé deux fois les yeux. » Pour moi, pauvre enfant, fatigué de me tenir debout et surtout d'avoir long-tems marché les pieds nus, je me pris à pleurer; mon oncle m'imposa silence par un soufflet, en ajoutant qu'il fallait m'occuper de la Vierge, et non de mes pieds. Nous étions encore dans l'église, quand nous vîmes un tailleur, nommé Badaschi, arriver avec sa femme et un jeune enfant tellement boiteux qu'il pouvait à peine se servir de ses crosses; ces bons parens placèrent leur fils sur la plate-forme de l'autel, et commencèrent à crier : *Grazia! grazia!* Et après avoir répété la même exclamation pendant une demi-heure, en s'adressant tantôt au Christ,

tantôt à la Vierge, la mère dit à son fils : « De la foi, mon enfant ! de la foi ! » Alors ils s'éloignèrent du patient et l'abandonnèrent à la Providence en continuant de crier : « De la foi, mon enfant ! jette tes crosses ! » Le pauvre enfant obéit, et, privé ainsi de son support, il tomba, de la hauteur de quatre marches, la tête contre le pavé. Sa mère, au bruit de sa chute, accourut pour le relever, et le conduisit aussitôt à l'hospice de la *Consolation*, pour faire panser sa blessure ; le pauvre enfant gagna une contusion sans cesser d'être boiteux. Après cet épisode, nous quittâmes l'église, et notre procession reprit le chemin de la maison, en poussant les cris d'usage. A notre arrivée, je demandai humblement à mon oncle pourquoi la Vierge avait souffert que cette innocente créature tombât si rudement ; il me répondit : « Pensez-vous, mon fils, que Dieu et la Vierge soient tenus de faire des miracles pour tout le monde ? n'en croyez rien ; pour obtenir de si grandes faveurs, il faut avoir une conscience pure et sans reproche. »

Si je voulais m'étendre sur le chapitre des miracles, plusieurs volumes ne suffiraient pas pour épuiser cette matière. Je n'en citerai qu'un seul : on voit sur la place Pollarola, à Rome, une image qu'on appelle la *Madone del Saponaro* ; les lampes qui l'éclairent étaient entretenues, disait-on, non pas avec de l'huile, mais avec le lait même de la Vierge ; et, pour que le peuple fût la dupe de cette imposture, on avait introduit dans le cristal des lampes une composition blanchâtre. Des prêtres, avec leurs surplis et leurs étoles, prenaient les rosaires que le peuple leur présentait, et les trempaient dans la liqueur sacrée. Étant allés en procession avec mon oncle, pour offrir nos hommages à cette madone, nous mîmes à profit cette circonstance pour aborder le curé et le prier de prendre nos rosaires ; il y consentit après un assez

long débat, et nous les rendit trempés non de lait, mais d'une huile si grasse qu'il fallut attendre long-tems avant de pouvoir les remettre dans nos poches.

Dans l'année 1797, l'armée française s'étant emparée de Rome, pour y établir le système républicain, on organisa immédiatement une garde nationale. Mon oncle, dont les sentimens et les opinions étaient loin de sympathiser avec ceux des vainqueurs, se vit, à son grand regret, contraint de dissimuler son opposition et de solliciter le rang de capitaine; ce qui le mit dans la triste nécessité de concourir aux préparatifs de la fête de la fédération et de m'envoyer à la procession qui précéda cette solennité républicaine, dont la place du Vatican fut le théâtre. J'étais vêtu à l'antique, ainsi que les autres enfans; nous portions sur la tête des couronnes, et, autour du cou, des guirlandes de laurier. Je pris à cette nouveauté patriotique plus de plaisir qu'aux processions de la Vierge; mes compagnons partageaient ma joie, et notre ivresse fut d'autant plus vive que la cérémonie se termina par un dîner splendide, donné sur la place de Saint-Pierre. Cependant les remontrances de mon oncle ne me permirent pas de jouir paisiblement de mon bonheur; à notre retour, il me sermonna pour m'inspirer une sainte horreur de ces solennités sacriléges, renouvelées, disait-il, du paganisme, et dont le véritable but était de faire régner la licence et la corruption dans la capitale du monde chrétien. De pareilles fêtes, ajoutait-il, sont des jours de triomphe pour les démons; il ne nous reste plus qu'à demander pardon au ciel d'avoir pris part à cette impiété: la mort lui semblait préférable à tant d'ignominie, et il conclut en disant qu'il ne souffrirait pas désormais qu'on nous revît parmi les coupables, quelle que fût la violence des moyens qu'on emploierait pour nous y contraindre. Il tint courageusement sa pa-

role, et bientôt les chances de la guerre, en forçant les Français de quitter Rome, mirent un terme à ses inquiétudes, et lui procurèrent la douce satisfaction de voir rétablir le gouvernement pontifical. Après cette révolution, qui comblait ses plus chères espérances, il me confia aux soins d'un maître qui devait me donner les premiers principes du latin, parce que je ne pouvais pas entrer dans une école publique, c'est-à-dire au collége de Rome, sans connaître au moins les élémens de cette langue. Je fis fort peu de progrès, grâce aux lenteurs d'une détestable méthode et à l'habitude de surcharger de sermons et de prières la tête du malheureux écolier. Qu'il ne s'avise pas de faire des questions au-dessus de la portée de ses maîtres ! Réfléchir est un crime, et tout ce qui sort de la bouche des prêtres est article de foi. Je reçus, après deux ans d'étude, le premier sacrement ; il fallut s'y préparer par trois mois de pénitence. Après cette cruelle épreuve, je retournai à la maison, où mon oncle et sa femme, qui s'inquiétaient fort peu du succès de mes études, tout occupés, disaient-ils, du salut de mon ame, m'embrassèrent les larmes aux yeux, en me félicitant d'être entré si saintement dans les voies de la religion. Mais, hélas, j'étais sorti de celles de la science, et, à mon retour au collége, j'avais entièrement oublié le peu que mes graves professeurs m'avaient enseigné.

Il existait au collége une association religieuse sous le nom de *confrérie de Saint-Louis*. Tous les jeunes gens qui suivaient les cours étaient obligés, aux jours de fêtes, d'entendre un sermon le matin, de se confesser et de recevoir la communion ; ensuite ils allaient dîner pour revenir deux heures après. Alors tous les élèves, sous la conduite de quelques prêtres, se rendaient dans un jardin hors de la ville pour y jouer à la balle ; chaque partie se payait au prix de dix *paters* qu'on récitait les

mains sur les genoux. L'heure du jeu expirée, on rentrait à la ville, où le sermon nous attendait au retour; ensuite deux prêtres administraient des coups de disciplines à chacun de nous, et on éteignait les lumières pour laisser aux plus zélés la liberté de recevoir à nu la correction des bons pères. Au commencement du psaume *Miserere mei*, *Deus*, toutes les disciplines entraient en mouvement, et cet exercice durait jusqu'à ce que le chant fût achevé. Quand le psaume était terminé, les disciplines s'arrêtaient; on laissait aux pénitens qui s'étaient déshabillés le tems nécessaire pour voiler leur nudité : ensuite, on rallumait les lampes, et, après force prières, on nous renvoyait tous bien pénétrés de la crainte de l'enfer et du démon. Chaque semaine voyait cette cérémonie se renouveler une ou deux fois au profit de notre ame, mais aux dépens de notre esprit. Nos maîtres ne portaient aucun intérêt à notre instruction; ils s'étudiaient, au contraire, à nous maintenir dans l'ignorance, et à étouffer, dans nos cœurs, par l'injuste rigueur des châtimens, le germe de toutes les vertus. Heureusement pour moi, l'excès du mal hâta le terme de mes souffrances. Un jour, j'arrivai trop tard au collége, et, contre mon habitude, je ne savais pas bien ma leçon; mon pédant fit aussitôt venir le correcteur, espèce de *constable* chargé, par le gouvernement, d'exécuter les sentences des professeurs. Je reçus vingt férules sur les mains, dont je souffris cruellement, et, après cette exécution, je retournai m'asseoir à mon banc, sans pouvoir dissimuler ma douleur et mon indignation. Je fus mal avisé, car le professeur, voyant mon mécontentement, ordonna une nouvelle punition. Ce supplément n'étant pas de mon goût, je refusai de m'y soumettre; mais mon juge menaça de recourir à la force, si je persistais dans mon refus. A cette menace, comme il n'y avait d'autre ressource que la

fuite pour échapper au danger, je saisis vivement plumes, papiers, canif, encrier, et jetai le tout à la tête du pédant, qui en fut quitte pour la peur. C'est ainsi que je lui fis mes adieux : mes condisciples éclataient de rire. Cependant, sur l'ordre du maître, ils se mirent à me courir sus ; craignant d'être atteint, je me réfugiai dans une église, asile inviolable en Italie, et devant lequel s'arrêta toute poursuite ultérieure. Après ce coup de tête, je réfléchis sur le parti que je devais prendre : si j'appelais mon oncle, je ne doutai pas qu'il ne fît cause commune avec mes ennemis ; j'aimai mieux m'adresser à ma mère, qui seule pouvait prendre ma défense. Ella arriva bientôt, tout effrayée, persuadée que j'avais commis quelque grand crime ; je lui contai mon aventure, et ce récit la rassura un peu. Elle me conduisit chez son mari, et, après beaucoup de démarches pour arranger cette affaire, on obtint de l'offensé qu'il m'accorderait mon pardon, si je consentais à le demander publiquement, à genou, et à faire un mois de pénitence dans le couvent de Saint-Jean et Saint-Paul, espèce de prison correctionnelle où les détenus vivent à leurs frais. Mon oncle fut charmé de ce compromis, espérant que les leçons des frères du couvent exerceraient sur mon esprit une influence salutaire : « Dieu vous attend, me disait-il ; profitez de ses avances, et songez que l'enfer est ouvert pour vous engloutir. » Il me recommanda au prieur, à qui il remit quelque argent pour dire des messes à mon intention ; puis il me quitta. Je ne saurais dire tout ce que je souffris des frères chargés de me réconcilier avec Dieu ; ils me démontraient clairement que j'étais damné, et que mon crime était irrémissible. Jeune et crédule, j'ajoutai foi à tous leurs discours, et mon repentir fut sincère et profond. Chaque matin, j'offrais humblement mon dos à la discipline, et, pour que la réparation fût proportionnée

au scandale que j'avais causé, je portais habituellement une haire armée de petites pointes de fer. Je me soumettais à tout avec résignation, pensant toujours, sur la foi de mes conseillers, voir le diable à mes trousses. Cette crainte était si vive que, chaque nuit, mon sommeil était troublé de visions effrayantes. On m'imposa une confession générale, et j'avouai que, maintes fois, mes camarades m'avaient prêté des livres peu moraux. Le prêtre m'assura que j'étais damné, et que le malin allait m'emporter corps et ame, si je ne parais les coups à force de prières et d'aumônes. Il fallut bien m'exécuter : je vidai ma bourse aux mains du bon père, et, pour en finir avec le diable, je me soumis au jeûne et à toutes les rigueurs de la pénitence. « Voyez, mon fils, me dit le confesseur, pour ces quatre écus que vous m'avez remis, je dirai quatre messes à un autel consacré par S. S. le pape Pie V ; votre ame s'en trouvera bien, cependant mortifiez-vous le corps. » Je le lui promis, et tins parole : heureusement ma réclusion touchait à son terme. Le jour qui précéda celui de ma délivrance, je reçus le sacrement, et, pendant toute la cérémonie, je ne cessai de fondre en larmes. Le lendemain, mon oncle arriva, et, dissimulant la surprise que lui causait la maigreur de mon visage : « Les exercices religieux, me dit-il, vous ont bien servi ; vous n'êtes plus en état de péché mortel, et votre physionomie en a acquis plus de douceur et de délicatesse. » Nous quittâmes le couvent, et il me conduisit en voiture au collége, où je fis, à genoux, des excuses publiques à mon professeur, qui prit cette occasion pour rappeler aux élèves les égards dus à sa dignité et à son caractère. Après quelques formalités du même genre, mon oncle me ramena chez lui, et sa femme s'écria, en me voyant : « Qu'a-t-il donc fait pour maigrir ainsi ? » Le mari répondit : « Il a fait pénitence de ses fautes. » Mon tuteur

aurait bien voulu me renvoyer à l'école, mais je tins bon, et, à mon refus, il se détermina à m'envoyer chez l'avocat Burner, chargé d'expédier les brefs du pape pour l'Espagne. Cet homme était, depuis deux ans, retenu chez lui par un rhumatisme, et son travail se bornait à signer quelques expéditions que deux vieillards écrivaient pour lui. Lorsque je commençai à prendre ses leçons, il vivait seul avec un domestique. Ma tante, femme âgée, venait souvent lui tenir compagnie; et, le soir, quand j'avais terminé ma tâche, nous nous retirions ensemble. Le malheureux avocat, condamné par ses douleurs à ne jamais sortir du lit, blasphêmait Dieu et les saints, disant que la Providence, pour être juste, aurait dû répartir également les biens et les maux. La dévotion de ma tante s'alarmait de ces blasphêmes, et un jour elle les reprocha au patient, qui reçut fort mal ses charitables avis. A notre retour, cette bonne femme m'engagea à ne plus revoir notre goûtteux : « Ma conscience, disait-elle, ne me permet plus d'entendre ses blasphêmes; si je renonce à le voir, vous devez suivre mon exemple, car vous n'avez rien à gagner aux leçons d'un impie. — Je n'en crains pas l'effet, lui répondis-je. » Si mon oncle, instruit de cet incident, m'eût interdit les leçons de Burner, j'en aurais été fort affligé, parce que, dans nos tête-à-tête, le mécréant m'éclairait sur certains sujets auxquels je ne comprenais rien, grâce aux précautions de mes maîtres; en outre, il me prêtait d'excellens livres, dont la lecture me charmait, et qui servait de texte à nos conversations. Ma foi en fut ébranlée, et je ne savais comment concilier les leçons de mes religieux avec les principes de l'avocat, dont les vigoureux argumens me paraissaient de jour en jour plus concluans. Cependant, ma tante avait recommencé ses visites. Un jour que Burner souffrait horriblement d'un accès de goutte, elle le conjura de sup-

porter toutes ces douleurs pour l'amour de Dieu; lui, homme sans foi, emporté par la souffrance, repoussa ces pieux conseils par des blasphèmes si violens, que ma pauvre tante, sans prendre le tems de remettre son schall et son bonnet, s'en fut en toute hâte, faisant vingt fois le signe de la croix, et jurant de ne plus remettre les pieds dans cette abominable maison. Le soir, Burner me raconta cette aventure, en riant, et, à mon retour, ma tante ne dit pas un mot de ce qui s'était passé. Le dimanche suivant, elle alla se confesser, et son directeur, dominicain attaché à l'inquisition, refusa de lui donner l'absolution, si elle n'allait pas, au préalable, dénoncer le blasphémateur. Le lendemain, elle alla faire sa déposition au Saint-Office, puis retourna auprès de son confesseur, qui lui donna l'absolution pour prix de son obéissance.

Quinze jours après je fus mandé devant l'inquisition; j'en fus très-épouvanté, m'imaginant que quelque faux frère m'avait dénoncé comme détenteur de livres défendus. Je me gardai bien de faire part à mon oncle de l'ordre que j'avais reçu, et je passai le jour et la nuit dans une mortelle inquiétude; on avouera que ma position était délicate, et qu'il y avait, dans toute cette affaire, de quoi déconcerter un pauvre jeune homme qui, de sa vie, n'avait connu le monde et ses intrigues. Le jour fatal arrive : je me présente au saint Tribunal; on me fait attendre pendant une heure dans l'antichambre : mon cœur battait violemment; enfin on m'introduit dans une salle tendue de noir. Trois frères dominicains étaient assis devant une table couverte d'un tapis noir; cette vue redoubla mon effroi; heureusement le secrétaire des trois inquisiteurs, brave homme de ma connaissance, me fit à la dérobée un signe d'intelligence qui commença à me rassurer. Je respirai plus librement, et, avant qu'on ne

procédât à mon interrogatoire, j'eus le tems de me reconnaître. Je remarquai un grand crucifix placé au-dessus de la tête des frères, et sur la table un autre crucifix de moindre dimension, à côté d'un livre ouvert : c'était le Nouveau-Testament. Le premier inquisiteur me demanda mes nom et prénoms, et si j'avais déjà été appelé devant le Saint-Office : à cette dernière question, je répondis négativement. « Connaissez-vous, me dit-il, l'avocat Burner ? — Je le connais. — L'avez-vous quelquefois entendu blasphêmer ? » Je répondis qu'il était cruellement malade et que j'allais chez lui pour y travailler et non pour écouter ce qu'il pouvait dire. Un regard de travers accueillit ma réponse, et l'inquisiteur me menaça d'un châtiment sévère si je ne révélais pas sans détour tout ce que je savais, et me somma, au nom de la Trinité et des saintes Écritures, de dénoncer tous les blasphêmes que le coupable avait proférés devant moi. « N'avez-vous pas eu, ajouta-t-il, de conversations particulières avec cet homme ? — Jamais. — Je vous recommande de fuir la société de cet impie ; son ame est dévouée aux tourmens de l'enfer : nous ferons tous nos efforts pour obtenir sa grâce, mais sans espoir de succès ; allez, jeune homme, jurez sur ce crucifix de ne déclarer à personne que vous avez été cité devant notre tribunal, ni pourquoi nous vous y avons mandé. » Je promis tout ce qu'on voulut, et l'on me congédia avec les formalités d'usage. En sortant, j'aperçus dans l'antichambre les deux pauvres vieillards dont mon avocat signait les expéditions ; ces malheureux tremblaient de tous leurs membres, et protestaient de leur innocence, assurant que de leur vie ils n'avaient eu le moindre démêlé avec l'inquisition. Je les tirai d'angoisse en leur apprenant pourquoi on les avait assignés. De retour à la maison, je racontai toute l'affaire à mon oncle, qui adressa de vifs

reproches à sa femme sur son indiscrétion. Elle se justifia en alléguant les ordres de son confesseur, auxquels elle avait dû se soumettre.

Le soir du même jour, je fis à notre incrédule ma visite accoutumée. Je le trouvai fort agité et je lui en demandai la raison. « Je n'ai pas sujet de rire, me répondit-il ; on m'a dénoncé à l'inquisition ; que veulent-ils d'un pauvre goutteux? je les attends dans mon lit. » Quelque tems après, un inquisiteur se présenta et procéda à un interrogatoire qui dura quatre heures ; mais toutes les ruses des dominicains échouèrent contre le sang-froid de l'accusé. Un mois s'était écoulé depuis cette scène, quand notre avocat reçut la visite du grand inquisiteur, qui ne fut pas plus heureux que son émissaire, et se retira en menaçant de faire traîner en prison le malade et son lit. Lorsqu'il fut parti, Burner me dit : « Que prétendent-ils donc ? Je suis meilleur théologien que pas un d'entre eux ; ils peuvent me mettre en prison, à la torture, soit ; jamais ils ne me feront mentir à ma conscience. » Et puis, me prenant la main, il ajouta : « Mon ami, l'inquisition est bonne pour le vulgaire, mais elle n'a point de crédit auprès des gens instruits contre lesquels sa logique est impuissante. » Deux mois après il fut décrété de prise de corps ; comme il était à l'extrémité, force fut de surseoir à l'exécution du mandat, et la maladie faisant de rapides progrès, Burner mourut quelques jours après dans l'impénitence finale.

A peine les Français se furent-ils emparés de nouveau de l'ancienne capitale du monde, en 1807, que la jeunesse romaine, toujours crédule, se laissa prendre aux belles promesses de Napoléon. J'aurais dû figurer au premier rang parmi les dupes, et j'avoue que j'y étais assez bien disposé ; mais, me trouvant encore sous la tutelle de mon oncle, papiste déterminé, comme je l'ai déjà

dit, ma bonne volonté fut quelque tems inutile. J'étais gardé à vue par mon tuteur; cependant, des affaires l'ayant forcé d'entreprendre un petit voyage, il me laissa à Rome avec ordre de ne point quitter la maison, de ne voir qu'un prêtre qu'il me désigna et qui avait mission de me servir de mentor, et surtout de rester complètement étranger à la politique, source inépuisable de tourmens et de mécomptes. Je n'hésitai pas à promettre tout ce qu'il exigeait de moi : vains sermens ! A peine avait-il fait quelques milles hors de Rome, que j'étais déjà à m'enquérir de l'état des choses auprès de mes amis. Quelques-uns d'entre eux avaient pris du service dans les nouveaux régimens; d'autres avaient obtenu de bons emplois dans l'administration; tous, ils me pressèrent à l'envi de quitter mon oncle et d'entrer dans la carrière des armes, où je pourrais facilement obtenir un grade de sous-lieutenant. Je fis quelques difficultés en leur objectant l'excommunication lancée par le pape contre ceux qui accepteraient des fonctions du gouvernement français. Mes scrupules égayèrent mes amis : « Ton oncle, me dirent-ils, t'a plongé dans l'ignorance, et tes maîtres ont achevé son ouvrage; viens avec nous, tu sauras bientôt ce que valent les excommunications. » Ma résistance ne tint pas contre leurs conseils et le désir de me trouver à la tête d'une compagnie; je demeurai convaincu que mon oncle serait désarmé à la vue de mes épaulettes, et, sachant qu'il ne devait revenir que dans deux jours, je pris incontinent mon parti; j'achetai à mes frais un uniforme, et mes amis me firent obtenir du général Miollis, gouverneur de Rome, une commission d'officier. Fier de mon nouveau costume, je m'empressai d'en faire parade avec toute la vanité d'un parvenu; mais, affranchi de la veille, je ne me livrais pas sans réserve aux charmes d'une liberté que je ne comprenais pas en-

core. Le lendemain, je me présentai, en grande tenue, au général Miollis, pour le remercier de la faveur que je lui devais, et prêter serment de fidélité à l'empereur. Le général m'accueillit avec cordialité, et m'assura que le gouvernement français saurait dignement reconnaître l'empressement de ceux qui se rangeaient les premiers sous ses bannières ; ensuite il m'envoya auprès de César Marucchi, chef de bataillon de la première légion, qui me mit de suite en activité. Mon oncle, instruit de mes démarches, s'empressa de terminer ses affaires et de revenir à Rome. J'essaierais en vain de peindre sa surprise et sa fureur ; lorsqu'il vit que les choses étaient aussi avancées, il me déclara qu'il fallait que je quittasse sa maison, où il ne consentirait jamais à recevoir un rebelle, un excommunié ! J'essayai de calmer ses transports, en lui alléguant les motifs qui m'avaient déterminé, et protestant qu'il était possible de servir Napoléon sans cesser d'être bon catholique. Je fis de l'éloquence en pure perte : « Non, s'écria-t-il, non, il est impossible de servir deux maîtres à la fois ; renonce à tes projets, romps un engagement criminel, il en est tems encore ; retire-toi à la campagne pour échapper aux séductions des pervers. » De mon côté, je fus inébranlable, j'avais goûté du monde et de ses plaisirs ; et cette courte épreuve avait affermi ma résolution. Toutefois mon oncle n'osa pas s'armer de violence, dans la crainte de devenir suspect au gouvernement français ; il capitula et consentit à m'allouer quatre écus par mois, à condition cependant que j'irais loger ailleurs, ce que je fis dès le lendemain.

A peine arrivés à Rome, les Français se signalèrent par des excès, en dépit des lettres par lesquelles le secrétaire d'état du pape ne cessait de réclamer contre cet abus de la force. Le gouverneur français répondait évasivement, et n'en prenait pas moins toutes les mesures favorables à

ses desseins. Il commença par s'emparer de la plupart des couvens, pour les convertir en casernes. Le gouvernement pontifical protestait ouvertement contre cette violation du droit des gens; mais le général Miollis n'en tint compte. Le pape, convaincu de l'inutilité de ses remontrances, prit le parti d'excommunier tous ceux qui faisaient cause commune avec les Français, et ses bulles d'excommunication étaient affichées, pendant la nuit, aux lieux accoutumés, dans Rome et dans toute l'étendue des états romains. Le général répondit à ces démonstrations hostiles, en substituant des troupes françaises aux Suisses qui gardaient le palais de Monte-Cavallo, dont il interdit l'accès à tous les visiteurs. Le saint Père voyant son autorité méconnue, et sa personne emprisonnée, fit fermer les portes du palais, et renonça à toute communication extérieure. Persuadé que les Français cherchaient les moyens de l'enlever, il fit préparer ses habits pontificaux, disposé à les revêtir si quelque téméraire violait son asile, et à fulminer un arrêt de mort contre celui qui oserait porter une main impie sur sa personne sacrée. Aussitôt que le peuple eut connaissance du projet des Français, son agitation fut extrême; malgré le nombre des soldats qu'il commandait, le général Miollis jugea prudent de procéder à l'enlèvement du pape dans le plus grand secret, et ne négligea aucune des précautions nécessaires pour assurer l'exécution d'un projet qui présentait des difficultés presque insurmontables dans un pays où le peuple ne connaît que la religion, et révère le pape non-seulement comme un souverain, mais comme un dieu sur la terre. Trois jours avant le dénouement de ce drame, tous les notables de Trestevère, Monti, Popolo et Borgo, se présentèrent aux portes du palais, sous le prétexte d'aller offrir à Sa Sainteté un esturgeon d'une grandeur démesurée et pesant trois cents livres. La con-

signe qui défendait l'entrée du palais n'avait pas été révoquée, mais les Français, craignant de fortifier les soupçons du peuple, s'ils s'opposaient à cette démarche, s'y prêtèrent de bonne grâce. La députation fut donc introduite, avec son énorme poisson, auprès du pape, qui agréa cet hommage, et remercia les notables de ce témoignage d'attachement à leur souverain, qu'opprimaient les ennemis de l'église. Alors l'un des députés prit la parole pour faire connaître au pape le véritable but de leur visite : « Dans ces graves circonstances, lui dit-il, nous avons eu recours à la ruse pour tromper la surveillance de vos geoliers ; vingt mille hommes armés pour votre délivrance sont prêts à vous sauver des mains de vos ennemis ; comptez sur leur dévouement ; et, s'ils doivent verser pour vous jusqu'à la dernière goutte de leur sang, il seront heureux de mourir martyrs d'une si belle cause. » Le pape lui-même s'abusait sur les projets de la France et ne soupçonnait pas l'imminence du danger : il se contenta donc de témoigner à la députation toute sa reconnaissance. « Retirez-vous, leur dit-il ; le tems d'agir n'est pas encore venu : quand vos services me seront nécessaires, je vous le ferai savoir ; soyez tranquilles, je ne vous quitterai point ; jamais on n'osera attenter à ma personne. » Ensuite il leur donna sa bénédiction, et, après leur avoir permis de lui baiser les pieds, il les congédia.

Le général Miollis voyait avec inquiétude les symptômes de l'agitation populaire ; et, pour déjouer les projets de résistance qui fermentaient sous ses yeux, il résolut de brusquer l'enlèvement du pape, et chargea de cette expédition délicate le général Radet, commandant de la gendarmerie. Comme le coup de main devait se faire pendant la nuit, il ordonna que tous les commissaires de police fussent à leur poste ; que cent agens de police

passassent la nuit sous les armes avec cinquante gendarmes et cent soldats de la garde nationale qui devaient se tenir avec des échelles au pied des murs du jardin du pape. Le gouverneur fit lire aux soldats chargés d'agir, un ordre du jour où il menaçait de la mort celui qui commettrait le moindre désordre dans l'intérieur du palais. Le général Radet arriva à minuit, accompagné de Bonom, maréchal-des-logis de gendarmerie, tous deux en habit bourgeois. L'ordre de l'escalade fut ainsi réglé : les agens de police devaient monter les premiers, après eux les gardes nationaux, et enfin le général avec quelques gendarmes. Un des gardes nationaux, nommé Mazzolini, chaud patriote, aspirait à l'honneur d'escalader le premier la muraille ; sa précipitation lui coûta cher, car il tomba et se cassa la jambe : sa chute refroidit un peu le zèle de ses camarades, qui virent, dans cet accident, un jugement de Dieu. Les agens de police, hommes ignorans, et qu'on avait amenés par contrainte, refusèrent de monter. Alors le général, s'adressant aux gendarmes : « Mes braves, leur dit-il, faites voir à ces gens-là si c'est un jugement de Dieu ou un accident naturel : marchez. » La gendarmerie escalade aussitôt la muraille ; les gardes nationaux suivirent avec le général, et les agens de police fermèrent la marche. Le général prit pour guide un homme qui connaissait les détours du souterrain qui conduit du jardin dans l'intérieur du palais. Les deux mains armées de pistolets, ils traversèrent ce passage, à l'extrémité duquel ils trouvèrent un complice qui leur ouvrit la porte par laquelle ils pénétrèrent dans la grande cour du palais. Le général ayant rassemblé sa petite troupe, lui ordonna d'aller désarmer la garde suisse ; quinze hommes suffirent pour exécuter cet ordre. Après cette expédition préalable, les gendarmes retournèrent au lieu du rendez-vous et assurèrent au général que les

gardes du pape n'opposeraient aucune résistance. Le général recommanda à son escorte de garder le plus profond silence, et ordonna au guide de le conduire avec le maréchal-des-logis à la porte de la chambre du pape, où ils arrivèrent sans rencontrer le moindre obstacle. Le général frappa deux fois; au second coup le pape demanda: « Qui va là? — Je suis le général Radet, envoyé de l'empereur Napoléon. » A cette réponse, le pape ouvrit la porte. Il était habillé, et on suppose qu'il ne s'était pas mis au lit: quelques personnes prétendent qu'il était préparé à cette visite, et qu'il attendait le moment fixé pour le départ. Quoi qu'il en soit, Sa Sainteté fit entrer le général et le maréchal-des-logis. Le général, après avoir présenté ses respects au pape, lui dit: « Votre Sainteté a cinq minutes pour se décider: il faut qu'elle signe ce traité (il contenait le serment de fidélité à l'empereur, la reconnaissance du Code Napoléon, et quelques articles moins importans), ou qu'elle parte immédiatement. » Le pape lut le traité, et, pendant les cinq minutes, il resta debout, faisant jouer sa tabatière entre ses doigts. Le maréchal-des-logis eut l'audace de lui demander une prise; le pape lui présenta sa tabatière en souriant. « Voilà d'excellent tabac, » s'écria le gendarme après l'avoir goûté; le pape, sans lui répondre, lui fit signe d'en prendre un paquet qui se trouvait sur sa table. Les cinq minutes expirées, le général demanda au Saint-Père ce qu'il avait décidé: « De partir, répondit le pape; mais je désire emmener avec moi mon secrétaire-d'état et mon chambellan. » Le général y consentit, et des ordres furent donnés en conséquence: en même tems, la grande porte du palais s'ouvrit pour laisser passer deux voitures de voyage, avec des chevaux de poste escortés de six gendarmes, sous les armes. Le cardinal Gonsalvi arriva aussitôt, et protesta avec beaucoup de dignité contre cet attentat, de-

mandant d'ailleurs quelque relâche pour se préparer au départ; le général Radet lui répondit gaîment que le tems de commander et de discuter était passé, et qu'il fallait se mettre en route. Les voitures étaient placées au pied de l'escalier; le pape monta dans celle qui lui était destinée et témoigna le désir d'avoir près de lui son secrétaire-d'état; cette faveur lui fut refusée, et, pour plus de sûreté, on enferma dans la seconde voiture le chambellan et le cardinal Gonsalvi. Le maréchal-des-logis monta derrière la voiture du cardinal, et le général Radet se plaça derrière celle du pape. On quitta ainsi le palais, et on traversa toute la ville sans exciter le moindre soupçon. Lorsque le pape fut parti, un officier ordonna à tous les gardes postés dans le palais de le quitter à l'instant; chacun rentra tranquillement dans ses quartiers. Les échelles ayant été oubliées jusqu'au matin, on les aperçut, et le bruit se répandit que le pape avait été enlevé par escalade. Les prêtres exploitèrent au profit de la religion la chute du pauvre Mazzolini; affirmant que le pape aurait pu frapper de mort tous ses ravisseurs, mais qu'il s'était contenté d'en faire tomber un seul, pour donner à penser aux autres: ils débitaient mille fables du même genre, que la crédulité populaire accueillait toutes avec empressement. Le gouvernement français prit possession du palais pontifical, et renvoya successivement tous les cardinaux qui refusaient de prêter le serment de fidélité à l'empereur.

Je dois parler ici d'un incident qui faillit compromettre le succès de l'entreprise. A Monterosi, à vingt cinq milles de Rome, au moment du relai qui se trouvait tout préparé, grâce à la prévoyance du général, le pape ayant ouvert une des portières de la voiture, le postillon qui avait conduit la voiture, depuis Baccano, vint à le reconnaître; aussitôt il tomba à genoux en s'écriant: « *Saint-*

Père, votre bénédiction (1)! je ne suis point coupable; je ne savais rien de tout cela; autrement j'aurais mieux aimé périr que de prêter la main à votre enlèvement. » Les postillons, qui étaient prêts à monter sur leurs chevaux, refusèrent de partir; la populace se mit à crier: « *Saint-Père, votre bénédiction!* nous voulons vous délivrer. » Le général, se voyant en danger d'être massacré, ordonna aux gendarmes qui escortaient la voiture, d'éloigner les postillons, et à deux d'entre eux de monter sur les chevaux de poste et de partir au grand galop. Pour lui, armant ses pistolets, il déclara qu'il brûlerait la cervelle au premier qui serait tenté d'arrêter les voitures, et se tira ainsi de ce mauvais pas. On courut, sans désemparer, jusqu'à Poggibonzi en Toscane, où l'on séjourna quelques heures, pour reprendre le voyage. En passant à Poggibonzi, dans la suite, j'ai appris, de la maîtresse de l'auberge où le pape était descendu, l'anecdote suivante. Un des boutons du gilet de Sa Sainteté étant tombé, comme il n'en avait point d'autre, il appela l'hôtesse, dans l'absence de son chambellan, pour réparer ce dommage; celle-ci s'empressa de répondre à ce désir, mais le pape, n'ayant pas de monnaie pour payer ce léger service, s'adressa au général Radet, qui lui présenta aussitôt une bourse pleine de louis; le pape en tira quatre qu'il offrit à l'hôtesse.

Après le départ du Saint-Père, les affaires prirent tout-à-coup une tournure différente; on oublia les excommunications qu'il avait fulminées, et chacun s'empressa d'accepter des emplois du gouvernement français. Cependant, quelques zélés partisans du pape préférèrent, aux profits de la soumission, l'honneur de rester fidèles à leurs

(1) *Saint-Père, votre bénédiction!* est une formule qui équivaut à notre *vive le roi!*

principes. Mon oncle fut du nombre et sacrifia un emploi lucratif à la crainte que lui inspiraient les foudres de l'église. Comme je ne partageais pas ses pieux scrupules, je me rendis à Foligno, ville située à environ cent milles de Rome, pour y administrer, au nom du gouvernement français, les propriétés nationales. Je renonçai à mon grade de sous-lieutenant, et, avant de partir, j'allai prendre congé de mon oncle et de ma mère, en leur faisant part de ma résolution. Le mari de ma mère avait embrassé les opinions de mon oncle, et s'était résigné aux mêmes sacrifices. L'accueil que je reçus fut très-froid; l'on me prédit que j'aurais bientôt lieu de pleurer avec tous les partisans de Napoléon. Cette prédiction me parut fort plaisante, et après avoir essayé en vain de ramener mes chers parens à mon opinion, je les quittai pour me mettre en route. Le caractère de mes compagnons de voyage mérite que j'en dise quelques mots. C'était un avocat, déjà sur le retour, allant avec sa jeune épouse à Foligno, où il devait exercer des fonctions administratives, et un frère capucin, qui retournait dans son couvent de Perugio. Ce dernier pouvait avoir environ soixante ans. La goutte ne l'avait pas épargné; mais, malgré ses souffrances, il était de si belle humeur, qu'il nous égaya pendant tout le voyage; d'ailleurs homme de mérite et qui avait été le prédicateur et le confesseur de la reine de Naples, épouse de Ferdinand IV. Ce prince s'étant retiré en Sicile, notre capucin, ennuyé du séjour de Palerme, retournait à son couvent. Si je répétais ici tout ce qu'il nous raconta, je craindrais de blesser les oreilles délicates; surtout il ne ménageait guère la réputation de sa royale pénitente. Voici, entre mille, un trait qui nous réjouit fort. La reine avait un amant; c'était pour elle un plaisir, un passe-tems indispensable. Le frère le lui défendit, refusant même l'absolution, si elle ne changeait ce train de vie. La reine, sans se décourager, revint à la

charge; même réponse : le confesseur était inflexible. « Je ne puis vous absoudre; vous ne voulez point vous amender et vous retombez sans cesse dans le même péché. » Il s'obstinait; la reine ouvrit alors sa bourse et en tira un certain nombre de pièces d'or : « Si vous voulez me donner l'absolution, vous prendrez cet argent et vous direz quelques messes pour obtenir de Dieu que je me corrige. » L'argument était puissant, le capucin ne sut pas y résister, il prit l'argent, donna l'absolution, et promit de prier pour la conversion de la princesse. « C'est ainsi, nous disait-il en riant, que j'ai fait ma fortune, vendant force absolutions; nous trouvions tous deux notre compte à ce commerce; je m'enrichissais et la reine conservait ses amans. Si je n'avais pas donné les mains à cet accommodement, je me serais fait renvoyer, et la reine eût trouvé le lendemain cent confesseurs qui lui auraient octroyé de bonne grâce toutes les absolutions du monde. » Cette conversation me fit comprendre combien le pauvre Burner avait raison.

Arrivé à Foligno, j'entrai aussitôt dans l'exercice de mes fonctions. Une des premières mesures adoptées fut la suppression des couvens d'hommes et de femmes. Je dressai un état de tous leurs revenus, ainsi que de leurs propriétés. La vue de l'intérieur de ces couvens me fit connaître combien ils renfermaient de victimes immolées aux caprices et à l'ambition des familles, qui, pour doter richement l'aîné de leurs enfans, condamnaient tous les autres aux ennuis d'une réclusion éternelle. Toutefois les vieilles religieuses se virent avec douleur forcées de quitter les retraites où elles commandaient en reines, tandis que les jeunes sœurs, que la violence avait forcées de renoncer au monde, témoignaient la plus vive satisfaction, et me demandaient quelquefois à voix basse quand je viendrais les mettre en liberté. Leur naïveté me faisait sourire; mais, en y réfléchissant, j'aurais désiré pouvoir

faire justice sévère de ces parens dénaturés qui s'étaient faits ainsi les bourreaux de leurs enfans. Il m'est impossible d'estimer toutes les richesses que je trouvais dans ces couvens : quelques-uns auraient pu entretenir plusieurs douzaines de familles, et sept ou huit moines en dévoraient les revenus. Quoique je sois disposé à juger sévèrement certains actes de Napoléon, cependant je ne saurais sur ce point lui refuser mes éloges. Ce fut une mesure salutaire que celle qui rendit au travail et à la société ces pieux fainéans, qui, dans leur voluptueuse oisiveté, n'avaient d'autre souci que le soin de leur bien-être. Je le blâmerais volontiers de leur avoir donné des pensions. Si le pouvoir eût été dans mes mains, j'aurais sans doute commis une faute en politique; mais, témoin de leur dépravation et de leur hypocrisie, je n'aurais pas voulu leur accorder une obole : plus je voyais le fond des choses, plus je découvrais d'infamies. Quelques frères-lais nous dévoilèrent tous les secrets du métier, et les intrigues des moines avec les premières femmes de la ville, qui les courtisaient pour tirer parti de leurs richesses et de leur crédit; car les maisons que les religieux protégeaient attiraient à elles toutes les faveurs du gouvernement papal. Les religieuses, de leur côté, trouvaient aussi moyen d'adoucir les rigueurs du cloître; mais, condamnées à ne jamais sortir, elles rencontraient bien des obstacles, tandis que les moines, entièrement libres, se livraient sans contrainte aux excès les plus scandaleux. Lorsque mon travail sur les couvens fut terminé, les biens furent vendus à l'enchère : comme le prix n'en était pas fort élevé, tous les bourgeois s'empressèrent d'en acheter sans s'inquiéter de leur origine. Cependant le peuple de Foligno est loin d'être sans préjugés; un seul fait suffira pour donner une idée de l'esprit superstitieux des habitans. On raconte que, dans le cours du carnaval d'une certaine année, pendant le tems des mascarades, on vit des diables

danser sur le parvis de l'église de Saint-Félicien. Aussitôt la populace ignorante fit des processions pour rompre le charme, et on décida que, chaque année, le carnaval serait interrompu pendant une semaine; cet intervalle s'appelle les huit jours du *Cucugnaio*. Nous fîmes tous nos efforts pour déraciner ce préjugé, mais inutilement; les malheureux persistèrent à croire que, si quelque masque venait à se montrer pendant la fatale semaine, les diables recommenceraient aussitôt leurs danses sur le parvis de l'église.

Je faisais de fréquens voyages à Rome, quelquefois pour mon plaisir, plus souvent pour mes affaires. Je m'étais fait faire une petite voiture pour moi seul; j'avais un excellent cheval, et, grâce à la rapidité de sa course, le trajet ne durait pas long-tems. Je ne craignais pas de traverser de nuit, et toujours seul, la campagne de Rome, quoiqu'on m'eût averti de prendre plus de précautions dans un pays infesté de brigands. Comme je n'avais jamais éprouvé le moindre accident, je me riais de ces timides conseils; mais, en allant à Rome pour y assister aux fêtes de la saint Napoléon, sur la route entre Nepi et Monterosi, huit hommes armés se jetèrent à ma rencontre, en criant: *Ferma! ferma!* (halte! halte!) Il était plus de minuit; à leurs cris, je m'arrêtai et leur demandai ce qu'ils me voulaient. Ils me firent descendre de voiture, et m'étendirent le visage contre terre. En descendant, je les priai de ne pas quitter la bride de mon cheval, parce qu'il s'emporterait: ainsi firent-ils; puis ils me demandèrent qui j'étais: je me gardai bien de leur dire la vérité; si j'eusse avoué que j'étais un agent du gouvernement français, ils m'auraient tué sur l'heure. « Je suis, leur dis-je, un commerçant; je voyage pour mes affaires. — D'où venez-vous? — De Foligno. » Ils se mirent alors à délibérer sur le parti qu'ils devaient prendre; l'un d'eux disait: « Je crois qu'il nous trompe; ce

doit être un agent.—Non, répondait un autre, s'il l'était, il n'oserait pas voyager seul pendant la nuit. » Un troisième disait : « C'est certainement un marchand qui voyage de nuit pour éviter les frais d'auberge. » Après ce colloque, l'un d'eux me dit : « Êtes-vous réellement un commerçant ? — Sans doute, mes amis, leur répondis-je, vous pouvez vous en assurer. Loin d'être un agent du gouvernement français, j'ai fait de grands sacrifices pour m'exempter de la conscription. — Voyez-vous, s'écria l'un d'eux, il a été conscrit ! » Puis il ajouta, en s'adressant à moi : « Rassurez-vous, nous sommes nous-mêmes des conscrits réfractaires, et non des assassins ; nous avons gagné les montagnes, parce que nous ne voulons pas servir Napoléon. Si nous rencontrons quelqu'un de ses agens, gendarmes ou soldats, nous ne leur faisons pas de quartier ; mais, pour les simples voyageurs, nous nous contentons de leur demander une légère contribution ; ainsi nous vous tiendrons quitte pour huit écus : ce sera un écu par tête. » Alors je tirai de ma poche une bourse de quinze louis. « Prenez cette bourse, leur dis-je, elle est à votre disposition. » Ils accueillirent cette libéralité par des murmures. « Nous ne sommes pas des assassins, s'écrièrent-ils, nous n'en voulons point à votre bourse ; nous avons demandé huit couronnes, et nous n'en voulons pas davantage. » Je les leur donnai de bon cœur ; puis ils me dirent : « Allez, que Dieu soit avec vous ; mais ne vous relevez pas avant que nous ne soyons à deux cents pas d'ici. » Réfléchissant aussitôt que s'ils quittaient la bride de mon cheval il était perdu pour moi, parce qu'il avait l'habitude de prendre le galop dès qu'il se sentait libre, je leur dis : « Mes bons amis, puisque vous m'avez traité si généreusement, faites-moi encore la grâce de tenir mon cheval, jusqu'à ce que je sois remonté dans le cabriolet ; je promets de ne pas lever les yeux sur

vous, et je jure sur l'honneur que je n'ai l'intention ni de vous connaître, ni de vous nuire. — Couvrez-vous donc les yeux avec un mouchoir, pour plus de sûreté. » Ainsi fis-je, et je montai lestement sur ma voiture; après quoi je quittai mes nouveaux amis en leur souhaitant le bon soir. Je pressai mon cheval, et j'arrivai à Monterosi, à peine remis de mon effroi : là, je racontai mon aventure; on m'assura que bien m'avait pris de cacher ma profession, et qu'il y allait de ma vie.

Après les fêtes du 15 août, je me proposais de retourner à Foligno, où mes fonctions me rappelaient; mais, apprenant qu'on allait juger Spatolino, brigand fameux, arrêté quatre mois auparavant, et contre qui des témoins venaient déposer de tous les points de l'Italie, je restai à Rome, pour suivre cette affaire, et voir si ce malheureux tiendrait la promesse qu'il avait faite en prison, de donner une bonne comédie à l'audience.

Ce Spatolino avait exercé, pendant dix-huit ans, sa profession de brigand avec un succès déplorable; le gouvernement français, désespérant de pouvoir le saisir, chargea de ce soin le commissaire de police Angelo Rotoli, homme actif et rusé, capable de conduire heureusement une affaire aussi délicate. Voyant que la force ne pouvait rien en cette occasion, il eut recours à un stratagême. Il fit prévenir secrètement Spatolino qu'un commissaire de police lui demandait une entrevue, et le priait de lui assigner un rendez-vous, où il se rendrait seul et sans armes; il ajoutait qu'il se confiait sans réserve à sa bonne foi, et que l'objet de cette conférence était du plus haut intérêt. Spatolino consentit à cette proposition, et fixa le lieu de l'entrevue. Rotoli s'y rendit seul et sans armes, suivant sa promesse, et il y trouva Spatolino, qui lui dit : « Seigneur Rotoli, êtes-vous venu ici pour me trahir, ou bien est-il vrai, comme vous me l'avez écrit,

que vous ayez à me parler d'une affaire importante ? — Je ne suis pas un traître, répliqua Rotoli ; le gouvernement français désire, par votre entremise, faire main-basse sur tous vos complices : à ce prix, il vous accorde un pardon général, et vous laissera jouir en paix des richesses que vous avez amassées. » Le brigand, qui, fatigué de sa vie aventureuse, aspirait au repos, consentit à cet arrangement et promit de livrer sa troupe, si on lui garantissait sûreté et protection ; le commissaire le lui promit sur l'honneur. Cette garantie parut suffisante au crédule Spatolino : « Eh bien ! dit-il, trouvez-vous ici ce soir même, à huit heures, avec vingt gendarmes et une troupe de paysans ; j'y serai avec sept ou huit de mes gens, c'est tout ce que je puis faire : ma femme s'y trouvera également, et je demande qu'on lui garantisse la liberté, ainsi qu'à moi. » Cette clause ne souffrit pas de difficulté. Le traité ainsi conclu, les deux parlementaires se retirèrent ensemble ; et, chemin faisant, le brigand promit au commissaire de police deux mille écus pour prix de sa liberté, ajoutant qu'il avait des sommes considérables placées en lieu de sûreté. Après une longue conversation, ils se séparèrent.

De retour à Rome, Rotoli fit part à ses chefs du succès de sa négociation, et le soir, fidèle au rendez-vous, il arriva avec ses gendarmes. Spatolino ne tarda pas à paraître ; il appela Rotoli : « Entrons, lui dit il, nos gens sont à souper. » Puis il ajouta : « N'oubliez pas que je compte sur votre parole ; j'avoue, cependant, que j'ai peine à croire que le gouvernement français soit disposé à me faire grâce. — Ne craignez rien, je suis votre garant. » Ainsi causaient le commissaire et sa dupe, bras dessus, bras dessous, et suivis des gendarmes qui marchaient en silence. Arrivés auprès de la maison, Spatolino donna un coup de sifflet, et la porte s'ouvrit aussitôt. Spatolino

entra le premier; et les brigands, croyant qu'il leur amenait de nouveaux camarades, gardèrent tranquillement leurs places; les gendarmes, à la faveur de cette méprise, s'étant posés convenablement, firent main-basse sur tous les convives. Quatre d'entre eux se jetèrent sur Spatolino, qu'ils désarmèrent et enchaînèrent aussi bien que les autres. « Je suis trahi! s'écria-t-il.— Non, répliqua froidement Rotoli; ceci est une pure formalité; demain vous serez libre. » Vaine protestation! Spatolino désabusé n'y croyait plus: « Pendant dix-huit ans, disait-il avec amertume, j'ai volé, pillé, assassiné, et jamais homme qui vive n'a pu me saisir; aurais-je jamais pensé que cet honneur fût réservé à Rotoli! Mais il faut prendre patience, j'ai été trop honnête; j'ai cru qu'on pouvait faire quelque fond sur une parole d'honneur. Je vois bien que je me suis trompé; imprudent! j'ai voulu livrer mes compagnons, et je me suis livré moi-même. » Puis, voyant qu'on avait aussi enchaîné sa femme, et qu'on la traînait en prison: « Ma femme est innocente, s'écria-t-il; n'en doute pas, ma femme, je te sauverai; non, tu ne mourras pas; je serai ton défenseur. »

Toute la troupe fut conduite en prison. Une commission instruisit l'affaire, et après une information de cinq mois, ayant recueilli environ quatre cents témoignages qui mettaient dans tout leur jour les innombrables assassinats de l'accusé, l'affaire fut portée devant la cour. Spatolino comparut avec huit de ses complices et sa femme. A l'ouverture de l'audience il se leva et débuta par adresser au président les paroles suivantes: « Monsieur, je sais que tout est connu, je n'ai rien à vous cacher. J'ai eu le tort impardonnable de me fier à la parole d'honneur de Rotoli. Il n'y a plus de remède, ma bonne foi m'a perdu, et je dois en subir les conséquences; j'essaierai cependant de vous donner sur mes crimes les détails les plus exacts:

la seule faveur que je vous demande, c'est de m'accorder, avant ma mort, une heure d'entretien avec ma femme. » Le président lui en donna sa parole. « J'y compte; elle vaudra mieux sans doute que celle de Rotoli qui me promettait la vie et qui me traîne à la mort. — N'en doutez pas, je vous le promets. — Bien, nous verrons ce que deviendra cette promesse. »

Il disait tout cela d'un ton de gaîté : puis, il ajouta : « Nous sommes ici dix accusés; mais tous n'ont pas mérité la mort; j'éclairerai votre justice et je saurai vous faire distinguer l'innocent du coupable. »

Après cette scène préliminaire, on procéda à l'audition des témoins. A chaque déposition, Spatolino relevait quelque inexactitude: « Votre mémoire est en défaut, disait-il au témoin; j'ai commis cet assassinat de telle ou telle manière »; et il entrait dans les détails les plus minutieux, sans omettre les circonstances qui aggravaient ses crimes, occupé seulement d'envelopper dans sa perte quatre de ses compagnons et de sauver les quatre autres, avec sa femme, dont il proclamait l'innocence. Soumise à son autorité, elle n'avait fait qu'exécuter ses ordres, ainsi que ces derniers, qu'il avait entraînés au crime, contre leur volonté. Ce singulier système de défense égayait beaucoup l'auditoire, et, lorsque l'accusé avait provoqué le rire de l'assemblée, il lui arrivait souvent de se retourner vers les rieurs, en leur disant : « Vous riez maintenant; mais, dans trois ou quatre jours, vous ne rirez plus, quand vous verrez le pauvre Spatolino avec quatre balles dans la poitrine. » Dans une de ces circonstances où il haranguait les spectateurs, il remarqua un des gendarmes qui veillaient sur lui, et le reconnut pour avoir fait autrefois partie de sa troupe. Après l'avoir considéré long-tems de peur de quelque méprise : « Je n'aurais jamais cru, s'écria-t-il, que le gouvernement français recrutât ainsi

sa gendarmerie ? — Que dites-vous là ? demanda le président. — Je reconnais ici un gendarme qui a servi avec moi, pendant quinze ans ; nous avons assassiné de compagnie telle et telle personne, et, pour vous en convaincre, interrogez tel témoin ; son domestique a été assassiné, et il reconnaîtra notre homme. » Le témoin que désignait Spatolino fut appelé ; on lui confronta le gendarme, et il le reconnut pour l'assassin de son domestique. Indépendamment de ce témoignage, le trouble du gendarme avait déjà trahi sa culpabilité aux yeux les moins clairvoyans. En conséquence, on le désarma, et on le fit asseoir sur le banc des accusés. « A merveille, s'écria Spatolino, te voilà à la place qui te convient ; nous avons fait nos campagnes ensemble et nous quitterons le service en même tems. » Le malheureux gendarme ne disait mot, et baissait la tête ; il n'eut pas même la force de monter jusqu'au donjon. L'affaire dura huit jours entiers, et je ne pense pas que l'on ait jamais vu, ailleurs, un accusé détailler ainsi de sang-froid toutes les circonstances de ses crimes, et prendre plaisir à les mettre dans tout leur jour. Bien plus, on le vit regretter les coups qui n'avaient point porté : témoin le maître de postes de Civita-Castellana. Lorsque cet homme fut appelé à déposer, Spatolino se leva et dit : « Monsieur le président, j'ai frappé trois fois, de ma propre main, ce digne gentilhomme ; la dernière je l'ai blessé au bras, si bien qu'il en a perdu l'usage ; mais je mourrai avec le regret amer de ne l'avoir pas tué, car c'est le plus grand ennemi que j'ai eu pendant ma vie, et que j'aurai après ma mort. »

Le tribunal porta une sentence de mort contre Spatolino, quatre de ses compagnons et le gendarme ; sa femme fut condamnée à quatre ans d'emprisonnement, et les quatre autres brigands le furent à dix et vingt ans de travaux forcés. Quand l'arrêt fut prononcé, Spatolino rap-

pela au président la promesse qu'il lui avait faite, et obtint la permission de s'entretenir pendant une heure et demie avec sa femme : il profita de cette entrevue pour lui indiquer le lieu qui recélait ses trésors ; ensuite, il demanda qu'on voulût bien exécuter la sentence dans la prison même, pour éviter les avanies qu'il redoutait sur son passage, si on le conduisait à la *Bocca di Verità*, place où l'on exécute les condamnés. Il déclara qu'il ne voulait pas voir de prêtre, et que, si quelqu'un d'eux osait violer la consigne, il serait incontinent assommé. On rit de cette menace, mais elle était sérieuse ; et, en effet, Spatolino détacha les briques de la cheminée et les amoncela auprès de la porte, déterminé à frapper le téméraire qui s'aviserait d'en franchir le seuil. Il faut savoir qu'à Rome les prisonniers au secret ne sont pas garottés, et qu'ils peuvent agir et marcher en liberté dans la chambre qui les renferme ; c'est ce qui permit à notre prisonnier de faire ainsi ses préparatifs de défense. Les geoliers ayant essayé d'entrer, il frappa l'un d'eux avec tant de violence, que ses compagnons ne furent pas tentés de poursuivre leur entreprise ; ils essayèrent les voies de la persuasion : efforts inutiles ! « Je veux mourir demain à dix heures, et pas plus tôt, leur dit-il ; venez me prendre à neuf, et je serai tout à vous. » Quelques prêtres se présentèrent à la porte pour lui demander s'il voulait se confesser. « Quand vous m'aurez amené, leur dit-il, le maître de postes de Civita-Castellana et ce traître de Rotoli, et que je les aurai expédiés, je me confesserai de grand cœur. » On insista long-tems pour le déterminer ; mais ses emportemens fatiguèrent, et il finit par ne plus répondre à personne.

Le lendemain matin, lorsqu'on vint lui annoncer qu'il était neuf heures, il répondit : « C'est fort bien ; je suis prêt. » Les geoliers n'osaient pas entrer, mais lui : « En-

trez, leur dit-il, je ne vous ferai aucun mal. » Ainsi rassurés, ils le garottèrent et le conduisirent au lieu de l'exécution. Sur la route, des prêtres se présentèrent de nouveau ; mais il les congédia, voulant, disait-il, jouir librement de la vue des jolies femmes que son passage attirait aux fenêtres : puis il continua gaîment sa route, lorgnant les jeunes filles, et gourmandant ses compagnons qui prêtaient l'oreille aux paroles des prêtres. Cependant, arrivés au lieu du supplice, il dit : « Allons, mes amis, nous avons bien tourmenté ce pauvre peuple; il est juste que nous ayons notre tour : ne nous plaignons pas de notre sort, et mourons sans faiblesse. » Puis, se tournant vers le peuple, il ajouta : « Souvenez-vous que Spatolino meurt avec le regret de ne s'être pas vengé du maître de postes de Civita-Castellana et du traître Rotoli, qui, par sa fourberie, m'a conduit à la mort. » Après cette courte harangue, il ordonna aux soldats de faire feu, leur recommandant de lui administrer quatre bonnes balles dans la poitrine; et, sans souffrir qu'on lui bandât les yeux, il attendit intrépidement le coup mortel. Ainsi finit ce brigand dont les aventures firent grand bruit dans Rome, et fournirent aux poètes du tems des sujets de drames.

Cette affaire terminée, je retournai à Foligno, où je résidais depuis cinq ans, lorsque les Français essuyèrent leurs revers de Russie. Joachim Murat ne tarda pas à prendre possession de tous les états de l'église, et je fus maintenu pour quelque tems dans mes fonctions. Cependant le peuple parlait de jour en jour plus sérieusement du retour du gouvernement pontifical ; il pensait que la captivité et les souffrances auraient doublé les vertus du pape, et qu'il reviendrait avec toute la tendresse d'un père ouvrir ses bras à ses enfans chéris. Bonnes gens qu'ils étaient ! ils s'imaginaient que le Saint-Père allait

diminuer les impôts et mettre fin à toutes les violences, et ils portaient si loin leurs espérances chimériques qu'ils se figuraient que le clergé même aurait modifié ses principes. Ils oubliaient les bienfaits de la France, et regardaient ses agens avec mépris. Souvent nous entendions dire derrière nous : « Leur tems est passé, nous allons voir quel compte ils rendront de leur conduite. » Tous nos amis se tournaient contre nous, et nous ne pouvions nous montrer en public, sans éprouver quelque mauvais traitement. C'était une manière de faire voir son dévouement à la cause du pape, dont le succès paraissait de jour en jour plus prochain.

Les troupes napolitaines vinrent à Foligno, et firent une réquisition de quelques centaines de chevaux pour conduire leurs bagages. Le major de cette division, pour se mettre dans les bonnes grâces du parti pontifical, me fit demander le mien ; je répondis qu'il fallait s'adresser à d'autres, et qu'étant à la disposition du gouvernement, qui pouvait chaque jour m'ordonner de partir, j'avais besoin de mon cheval. Quelques jours après, je fus arrêté, en traversant la place publique, par ordre de cet officier, et, pendant que la garde nationale me conduisait en prison, le peuple criait à haute voix : « C'est le premier, il ouvre la marche, mais les autres le suivront bientôt. » Cependant tous mes amis réclamèrent aussitôt très-vivement auprès du major contre une mesure qui avait compromis mes jours ; celui-ci s'excusa en disant qu'il n'avait pas donné l'ordre de m'arrêter : il vint me mettre lui-même en liberté, et me serra affectueusement la main. Je ne laissai pas de lui faire comprendre qu'il y avait, dans sa conduite capricieuse, une légèreté peu digne de son grade.

Cependant le retour du pape ne tarda pas à être décidé ; le peuple prépara des fêtes pour le recevoir. On

éleva des arcs de triomphe, et la route, depuis Cesene jusqu'à Rome, semblait être un vaste jardin. Un beau matin, certain prélat vint se mettre en possession de tous mes livres, en m'annonçant que mes fonctions avaient cessé. Voyant que les dispositions du peuple étaient hostiles à notre égard, je me déterminai à passer en Angleterre avec un de mes amis à qui je proposai une place dans ma voiture. Nous eûmes beaucoup de peine à obtenir un passeport pour Florence. Dès que je l'eus reçu, je quittai mon pays avec le pressentiment de tous les maux qui allaient l'accabler, et bien décidé à n'y jamais remettre les pieds. Ce que j'appris ensuite des actes qui avaient signalé la restauration du gouvernement pontifical et des vengeances exercées à l'instigation du cardinal Pacca, dut nécessairement me confirmer dans cette résolution, dont j'ai plus d'une fois béni la prudence, sur la terre hospitalière qui m'a accueilli. (*London Magazine.*)

JOURNAL

D'UN ANGLAIS, PRISONNIER DE GUERRE, A PARIS,

PENDANT LES QUATRE PREMIERS MOIS DE 1814.

N° II (1).

RETRAITE DE L'ARMÉE FRANÇAISE. — DÉPART DE L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE ET DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE.

MARS. — Des gravures coloriées, au-dessous desquelles était écrit : *Cosaques*, et qui représentaient des monstres hideux, vêtus de la manière la plus bizarre, et commet-

(1) Voyez le commencement du *Journal* dans le numéro 7.

tant toute sorte d'excès, furent mises en vente chez les marchands de gravures et chez les libraires; il était évident qu'en faisant ces dessins les artistes n'avaient consulté que leur imagination.

Le 8, en revenant à Paris, par la barrière des *Bons-Hommes*, entre sept et huit heures du soir, une sentinelle m'arrêta et me fit entrer au corps-de-garde pour montrer mes papiers. Je m'empressai de mettre ma main dans ma poche gauche pour exécuter cet ordre extraordinaire, mais l'officier de la garde nationale qui commandait le poste me dit : Cela suffit. Comme je ne proférai pas une seule parole, personne ne soupçonna que j'étais Anglais. Entre la barrière et le pont, il y avait un second rang de palissades, deux pièces de canon et une sentinelle.

Le 15 au soir, je vis une trentaine de soldats, blessés ou malades, étendus dans la rue Rochechouart. Ils étaient arrivés de la Brie, dans des charrettes, et on avait refusé de les recevoir à l'hôpital, faute de place. Les paysans qu'on avait mis en réquisition pour les conduire les avaient laissés dans cet endroit, et s'en étaient allés avec leurs charrettes. Les personnes qui logeaient dans la rue, et surtout les plus pauvres témoignèrent beaucoup de compassion pour ces malheureux, leur prodiguèrent toutes sortes de secours et finirent par les recevoir chez elles. Le lendemain matin, on les transféra dans les différens hôpitaux de Paris.

Le bruit lointain de l'artillerie des deux armées qui étaient aux prises avait été plus d'une fois entendu dans la capitale, et y excitait toujours de grandes alarmes. Afin d'empêcher ces craintes de se renouveler, le 26, on annonça dans les journaux que les artilleurs de la garde nationale s'exerçaient tous les jours à Vincennes.

Un nombre considérable d'ouvriers sans emploi se ras-

semblaient, chaque jour, devant la porte Saint-Martin, attendu que c'était par là qu'arrivaient les prisonniers faits aux alliés et les voitures qui transportaient les blessés de la grande armée. Les détachemens qui allaient rejoindre l'armée, les courriers qui s'y rendaient ou qui en venaient, excitaient et satisfaisaient la curiosité publique. Quelque indifférentes que parussent ces réunions, elles prouvaient, du moins, que le gouvernement cherchait à se concilier les classes inférieures, car jamais je n'avais vu de rassemblemens de cette espèce, et autrefois ils auraient été immédiatement dissipés, quelque inoffensif qu'en eût été le but. Ces réunions avaient commencé avec le mois de mars, et on les toléra jusqu'au 26, mais, à partir de ce jour, la garde nationale reçut ordre de dissiper tous les groupes, et comme le peuple n'avait d'autre but que d'occuper son oisiveté, il obéissait immédiatement.

En France, les contributions directes se paient chaque mois, et quand cela se fait autrement, c'est par suite d'arrangemens particuliers conclus avec les percepteurs. Pendant le mois de février, les impôts levés à Paris n'éprouvèrent que peu de diminution ; la proportion ordinaire des recettes étant de 70,000 francs par jour ou de 25,000,000 par an. Mais, dans le mois de mars, on n'obtint plus que 200 à 300 francs par jour.

Toutes les classes, indistinctement, témoignaient la plus grande répugnance à se dessaisir de leur argent. Les ouvriers étaient peu employés et ils ne pouvaient pas obtenir le paiement de leurs gages. La stagnation du commerce était si grande, que les marchands en boutique vendaient au-dessous du prix d'achat. L'argent était tellement rare que beaucoup de personnes envoyaient leur argenterie à la Monnaie. Il y avait une prime de 40 francs pour cinquante pièces de 20 francs en or. Chacun s'empressait de réaliser tout ce qui pouvait l'être.

Prix des fonds. — 5 *p.* o/o, 46 fr. 35 cent. *Actions de la Banque*, 625 fr.

Dimanche 27, j'assistai à une revue de la garde nationale que le roi Joseph passa dans la cour des Tuileries. Il y avait environ douze mille hommes armés et complètement habillés. Quelques-uns, qui n'avaient pas pu s'équiper eux-mêmes, avaient une pique à laquelle était attachée une petite oriflamme tricolore. Il y avait aussi environ deux cent cinquante hommes de cavalerie et un train considérable d'artillerie, dont plusieurs pièces avaient été fondues par les élèves de l'Ecole Polytechnique. Les troupes étaient sous les armes à neuf heures du matin et la revue se prolongea jusqu'à trois. La cour des Tuileries, la place du Carrousel, le quai du Louvre, la place Vendôme, la rue de Castiglione et celle de Rivoli, étaient entièrement occupés par les légions qui défilèrent successivement devant le roi Joseph. Le tems était très-beau, et toutes les approches du palais étaient encombrées de spectateurs enivrés de l'aspect de tant de nouveaux uniformes, et qui témoignaient le désir que l'ennemi pût les voir comme eux, bien convaincus que sa terreur égalerait leur admiration. Ils ignoraient entièrement la position des alliés, et ne se doutaient guère que, dans ce moment même, ils traversaient la Marne à dix lieues de Paris. A la nuit tombante, cependant, les troupes françaises qui battaient en retraite annoncèrent aux habitans de Claye, de Villeparisis, de Bondy, etc., qu'elles étaient poursuivies de très-près par les alliés. Le quartier-général des souverains était à Coulommiers, et celui de Blucher à la Ferté-sous-Jouarre.

A deux heures dans l'après-midi, les corps d'York et de Kleist commencèrent à passer la Marne à Triport, à une lieue au-dessus de Meaux, par un pont qu'avait jeté le général Mufflin, et à Germigny-l'Évêque, à un mille

au-dessus. Les gardes-nationaux firent quelque résistance à Germigny, et le général Mufflin me dit qu'il y avait eu une petite affaire à Triport. A neuf heures du soir, quelques cavaliers français traversèrent Meaux au grand galop, mais ils n'avertirent pas les habitans de l'approche des alliés.

Pendant la nuit, on entendit à Meaux le bruit du canon. Les alliés entrèrent dans cette ville à la pointe du jour. A trois heures du matin, les habitans avaient été réveillés en sursaut par l'explosion d'un magasin à poudre situé à l'entrée de Meaux, sur la route de Paris. On y avait mis le feu sans les avertir. Les maisons voisines furent plus ou moins endommagées, et la plupart des fenêtres de la ville furent brisées, mais personne ne périt. C'était dans une grande maison, autrefois une auberge, qu'était ce magasin. Le jour précédent, les Français avaient commencé de bonne heure à embarquer la poudre qui s'y trouvait; mais la rapidité des progrès de l'ennemi ne leur ayant pas permis de l'enlever entièrement, ils avaient mis le feu à ce qui restait pour que cela ne tombât pas dans les mains des alliés. A neuf heures du soir, l'avant garde de l'armée française qui était harassée par les Cosaques, arriva à Livry, situé à la neuvième borne ou à neuf mille toises de Paris.

Le 28, le *Journal de Paris* contenait l'alinéa suivant: « Hier le roi Joseph a passé en revue quinze mille hommes de la garde impériale et de la ligne, et vingt mille gardes nationaux de Paris avec leur artillerie. Les troupes partiront pour l'armée au premier jour. » Dans le *Moniteur* du même jour, se trouvait un petit article ainsi conçu:

NOUVELLES DES ARMÉES.

Bullevent, 25 mars 1814.

« Le quartier-général de l'Empereur est ici. L'armée

française occupe Chaumont et Brienne. Elle est en communication avec Troyes, et ses patrouilles vont jusqu'à Langres. De tous côtés on ramène des prisonniers; la santé de Sa Majesté est très-bonne. »

Prix des fonds. — *5 p. o/o consolidés*, 45 fr. 50 cent.; 45 fr. 75 cent.; *Actions de la Banque*, 555 fr. 565 fr.

A la fin du jour, les paysans des villages situés entre Meaux et Paris, entrèrent dans cette dernière ville avec leurs enfans, leurs meubles de toute espèce, leurs grains, leurs chiens, leurs bestiaux. Les boulevarts étaient couverts de chars, de charrettes, qui étaient entourés de femmes à pied et auxquels étaient attachés des bestiaux. La détresse de ces pauvres gens était d'autant plus grande, qu'ils avaient été obligés de payer les octrois aux portes de la capitale, et que, pour acquitter ces droits, ils s'étaient, en général, trouvés dans la nécessité de vendre aux barrières une partie de ce qu'ils avaient, afin d'assurer la conservation du reste. La guerre commença alors à se faire voir aux Parisiens sous un aspect bien différent de celui sous lequel ils la considéraient jadis. Le bruit se répandit que les Cosaques, nom par lequel on continuait à désigner toutes les troupes alliées, avaient mis le feu à Meaux, et qu'ils s'avançaient rapidement sur Paris; mais ce bruit ne fit pas sortir les Parisiens de l'espèce d'engourdissement dans lequel ils paraissaient plongés. Les habitans des campagnes se plaignaient vivement de la tiédeur de leur patriotisme.

Je fus dans la rue du faubourg Saint-Martin, à trois heures de l'après-midi; les paysans, qui continuaient à arriver en grand nombre, me dirent qu'il y avait eu une action très-vive à Claye, village situé à quinze bornes de Paris. Près de l'église Saint-Laurent, je rencontrai cinquante prisonniers qu'on avait faits dans cette affaire. Plusieurs avaient été blessés, et comme leurs blessures

n'avaient pas été bandées, quelques-uns avaient perdu une si grande quantité de sang, qu'ils étaient tombés en faiblesse. Les blessés étaient tous entassés sur une petite charrette. Les paysans que j'interrogeai disaient qu'il y avait eu une affaire à Claye, mais je ne pus en apprendre exactement le résultat; les uns prétendaient que l'ennemi s'était avancé jusqu'à Villeparisis, ce qui était vrai; les autres qu'il avait été repoussé : ceux-ci disaient qu'il était fort de quarante mille hommes; ceux-là qu'il n'en avait que vingt mille et même quatre mille. Je sortis de Paris par la barrière de Pantin, ce que chacun pouvait faire sans montrer son passeport ou sa carte de sûreté; mais un très-petit nombre de personnes profitaient de cette faculté, et, parmi ces derniers, il n'y en avait guère qui s'éloignassent de Paris de plus d'un quart de lieue. Tous les soldats qui tentaient de pénétrer dans l'intérieur de la ville étaient arrêtés aux barrières. J'en vis plusieurs couchés sur le sol, en attendant qu'on les conduisît à l'état-major de la place Vendôme. Dans les palissades, il y avait deux petites pièces de canon de campagne, et, près d'elles, quelques élèves de l'Ecole Polytechnique. Les deux côtés de la route de Pantin étaient occupés par des troupes de ligne, de la cavalerie et des artilleurs avec du canon. Plusieurs soldats avaient allumé des feux pour faire leur cuisine; on leur avait dit, après l'affaire du matin, de se rendre dans cet endroit et d'y attendre de nouveaux ordres. Les uns prétendaient que cette affaire s'était prolongée jusqu'à deux heures, et d'autres qu'elle avait fini à midi et demi. Ce qui était évident, c'est qu'ils avaient été repoussés. Je reconnus une partie des cavaliers que j'avais vu passer en revue la veille.

Le soir je fus au café *Lecuy*, où je rencontrai Gautherot, le peintre d'histoire, et Henard; ils étaient allés le matin à Villeparisis, et ils avaient vu les Français se

retirer et les alliés s'emparer des hauteurs qui dominent le village. Le général Mufflin me dit ensuite qu'il y avait eu une petite affaire dans les rues de Villeparisis, où l'on s'était attaqué à la baïonnette. Pendant tout le cours de cette journée, les différens corps de l'armée de Silésie, avec leur musique en tête, avaient passé la Marne à Triport et à Meaux. L'affaire de Claye avait commencé à dix heures du matin. Les alliés avaient d'abord attaqué et repoussé les Français; mais ceux-ci se rallièrent, et repoussèrent à leur tour l'ennemi, jusqu'à ce qu'il se présentât avec des forces si considérables, qu'ils furent obligés de battre de nouveau en retraite. Il en périt un assez grand nombre dans les rues de Claye. Cette affaire finit à deux heures.

Le 29, la garde nationale était sous les armes dans tous les quartiers de Paris. La population des campagnes continuait à venir s'y réfugier; on ne savait toujours rien de précis sur la position et les forces de l'ennemi, et son approche ne paraissait pas exciter de grandes alarmes. Lorsque les paysans avaient trouvé un endroit pour déposer leurs effets, ils venaient augmenter les deux lignes de curieux qui longeaient le boulevard. A dix heures du matin, quelques pièces d'artillerie, des caissons et de petits détachemens de cavalerie passèrent au milieu de ces lignes en se dirigeant vers le faubourg Saint-Antoine. Le son lugubre des caissons roulant sur le pavé était en harmonie avec le caractère de cette scène.

Je fus le matin au Musée du Louvre, où je trouvai à peu près le même nombre d'artistes que de coutume; les uns étaient tranquillement occupés à copier les tableaux, tandis que les autres regardaient des croisées, dans la cour des Tuileries, les préparatifs du départ de l'impératrice Marie-Louise.

Napoléon avait ordonné que si les alliés approchaient de Paris, l'impératrice régente, le roi de Rome, le con-

seil de régence et les ministres se rendissent sur les bords de la Loire. Le matin, le désordre qui avait régné toute la nuit aux Tuileries fut exposé aux regards du public. A travers les croisées ouvertes, on voyait la lumière des bougies qui expiraient dans les flambeaux. Les femmes de la cour et les domestiques couraient d'une chambre à l'autre, quelques-uns en pleurant et tous dans le plus grand trouble. A six heures et demie, quinze fourgons escortés par la cavalerie, quittèrent le château. On sut ensuite qu'ils contenaient les trésors amassés par Napoléon. Des sentinelles placées dans la cour empêchaient les curieux de s'approcher des bâtimens. A huit heures, les voitures de voyage vinrent se ranger devant l'entrée du château qui est près du pavillon de Flore. Un peu avant neuf heures, un officier donna ordre de reconduire les voitures aux écuries. Cambacérès arriva un quart d'heure après, et un domestique courut presque immédiatement aux écuries, pour faire revenir les voitures. Dès qu'elles furent arrivées, on acheva les préparatifs du voyage, et à dix heures et demie, l'impératrice, vêtue d'une espèce d'amazone d'une couleur brune, monta, avec son fils, dans une voiture qu'entourait un détachement de la garde impériale. Cette voiture et celles qui la suivaient défilèrent au milieu de nombreux spectateurs, qui tous gardèrent le plus profond silence. Elles suivirent le quai, le long du mur du jardin. D'autres voitures où se trouvaient les domestiques et la voiture du sacre couverte de toiles, passèrent ensuite. Cette scène se prolongea jusqu'au lendemain à sept heures du matin. Même après la capitulation, des voitures chargées de bagages continuèrent à partir des Tuileries.

L'impératrice passa cette nuit au château de Rambouillet. Le 30, elle fut coucher à Chartres, le 31 à Châteaudun, et le 1er avril à Vendôme. Le 2, après une jour-

née très-fatigante, elle arriva à Blois, par une mauvaise route, à cinq heures de l'après-midi.

Immédiatement après le départ de l'impératrice, on renvoya les personnes qui se trouvaient au Musée, et l'on en ferma les portes. Je me rendis au faubourg Saint-Martin, où je vis beaucoup de monde réuni devant une affiche qui contenait la proclamation suivante.

LE ROI JOSEPH,

Lieutenant-général de l'Empereur, commandant en chef de la garde-nationale, aux citoyens de Paris.

Citoyens de Paris! une colonne ennemie s'est portée sur Meaux; elle s'avance par la route d'Allemagne, mais l'Empereur la suit de près, à la tête d'une armée victorieuse. Le conseil de régence a pourvu à la sûreté de l'Impératrice et du roi de Rome. Je reste avec vous.

Armons-nous pour défendre cette ville, ses monumens, ses richesses, nos femmes, nos enfans, tout ce qui nous est cher! Que cette vaste cité devienne un camp pour quelques instans, et que l'ennemi trouve sa honte sous ces murs qu'il espère franchir en triomphe! L'Empereur marche à notre secours. Secondez-le par une courte et vive résistance, et conservons l'honneur français!

Paris, le 29 mars 1814.

Signé Joseph.

Le faubourg était rempli de monde; mais, à deux heures, la garde fit évacuer la foule qui se trouvait entre la barrière et l'église Saint-Laurent, et on ne laissa plus passer personne. Je rencontrai un Anglais, prisonnier de guerre comme moi, et nous nous rendîmes sur les hauteurs de Montmartre, en passant par la barrière Poissonnière; mais nous ne vîmes aucune troupe dans toute

la plaine qui s'étendait à nos pieds, quoique, à la lisière de la forêt de Bondi, nous apercevions, sur les hauteurs de Livry, la fûmée du canon dont le son arrivait distinctement jusqu'à nous. Tandis que nous faisions nos conjectures sur la position des armées, à quatre heures un quart, à notre grande surprise, nous vîmes successivement mettre le feu à trois canons d'une batterie placée à la Villette, à l'endroit où la route est coupée par le canal de l'Ourcq. Nous ne pouvions voir sur qui on avait tiré, mais nous apprîmes ensuite que c'était sur des éclaireurs de l'ennemi qui étaient venus à la ferme de Rouvray, à gauche de la route de Paris à Pantin. Les hauteurs sur lesquelles nous apercevions, dans l'éloignement, la fumée du canon, étaient alors occupées par les alliés qui tiraient sur l'aile droite du corps d'armée en retraite sur Paris. Il y avait environ une vingtaine de curieux à l'endroit où nous nous trouvions. Nous nous hâtâmes de retourner à Paris, dans la crainte qu'on ne fermât les barrières.

La proclamation du roi Joseph se vendait un sou sur les boulevarts. Des groupes nombreux témoignaient hautement leur mécontentement du départ de l'impératrice, sans que la garde nationale s'y opposât. Ceux qui en faisaient partie disaient que sa présence aurait pu les préserver des ressentimens des alliés; et, pour la première fois, j'entendis le peuple accuser l'empereur d'être le seul auteur de leurs maux; mais je ne vis aucune disposition à repousser l'ennemi. A la brune, un grand nombre de fourgons, chargés de pains de munition, traversèrent le boulevart des Italiens, et on ne put plus se faire illusion sur la position de l'aile droite de l'armée. Entre sept et huit heures du soir, le bruit se répandit que les alliés étaient entrés à Saint-Denis et à Clichy, ce qui était faux, mais je n'entendis pas dire qu'ils occupassent Romainville, quoiqu'ils y fussent arrivés à deux heures. Du reste, on ne

savait rien d'exact sur les forces de l'ennemi. Les uns prétendaient qu'il n'avait, tout au plus, que trente mille hommes, et les autres, qu'il n'en avait que vingt mille. M. Gustave, maintenant duc de Coigny, qui, en qualité d'aide-de-camp du général Sébastiani, avait fait la guerre d'Espagne et ensuite celle de Russie, où il avait perdu un bras, était allé aux avant-postes le matin, et il n'estimait qu'à trente mille hommes les forces des alliés.

M. Lebreton, secrétaire de la quatrième classe de l'Institut, me dit qu'il était passé le soir chez le ministre de la police, et qu'il l'avait trouvé jouant au billard avec le comte Réal, et parlant avec lui des événemens. Le duc de Rovigo, qui, le matin, était allé à cheval à Villeparisis, estimait la colonne ennemie, qui se dirigeait sur Paris, à quarante mille hommes, mais M. Réal soutenait qu'elle n'était que de trente mille. Ce dernier pressait vivement le ministre de publier une ordonnance pour enjoindre aux Parisiens, sous peine de mort, de dépaver les rues, d'en porter les pierres dans les étages supérieurs, et de les jeter sur l'ennemi lorsqu'il entrerait, en même tems que l'on ferait feu sur lui de toutes les croisées. Le duc de Rovigo répondit que cela n'était pas possible.

Au théâtre Feydeau, il n'y avait que trois personnes au parterre, lorsqu'on leva le rideau, et, pendant le cours de la représentation, il n'y en eut pas plus de vingt dans toute la salle.

A neuf heures du soir, je fus au café *Lecuy*, où je trouvai le lieutenant Prot qui venait d'arriver à Paris avec le corps du maréchal Marmont. Ce corps et celui du maréchal Mortier s'étaient battus, le 25, à Bussy-l'Estrée, entre Arcis-sur-Aube et Châlons, et après avoir abandonné leur artillerie et leurs fourgons, ils avaient été obligés de se replier sur Paris par des routes de traverse. Les restes de ces deux corps que l'ennemi poussait vivement, com-

mençaient à entrer dans Paris par la barrière de Charenton.

Le maréchal Moncey visita les différens postes de la garde nationale ; à la nuit tombante, il vint à cheval accompagné d'un aide-de-camp, devant celui de la rue de Provence, près de la rue d'Artois. Il dit aux gardes nationaux qui s'y trouvaient qu'il ne pouvait pas leur dissimuler que l'ennemi s'approchait, mais que les troupes qui étaient sous les murs de la capitale le tiendraient en échec ; que l'empereur n'était pas éloigné ; et que, quant à eux, ils n'avaient qu'à rester fermes à leur poste. Le maréchal Marmont me dit, le 30 mai 1814, que, lorsqu'il était à Reims, après la bataille de Craone, il reçut de l'empereur, l'ordre de se réunir au maréchal Mortier, et de marcher sur Paris pour protéger cette ville. Arrivés à Fismes, le prince de Neuchâtel leur écrivit de changer de direction et de se porter sur Châlons ; mais lorsqu'ils furent à Vertus, ils apprirent que Châlons était au pouvoir de l'ennemi, dont les positions et tous les mouvemens annonçaient l'intention de se porter rapidement sur la capitale. Le duc de Raguse voulait en conséquence rétrograder immédiatement sur Paris, mais le duc de Trévise s'y opposait, en alléguant que l'arrivée des deux corps qu'ils commandaient donnerait beaucoup d'alarmes aux habitans. « Assurément l'arrivée de l'ennemi ne leur en causera pas moins, » répliqua le duc de Raguse. Après l'affaire de Bussy-l'Estrée, le 25, les maréchaux continuèrent leur retraite. En arrivant à Rosay, le maréchal Marmont était d'avis de se rendre à Meaux pour défendre le passage de la Marne. Mais comme le maréchal Mortier persistait à continuer sa marche sur Melun, il fut dans la nécessité de le suivre et il arriva à Paris, le 29, à quatre heures de l'après-midi. Il alla immédiatement visiter les hauteurs de Belleville qu'il n'avait jamais étudiées comme

position militaire. Le terrain y étant très-divisé par des murs de jardin, il pensa qu'il conviendrait d'y faire des ouvertures, pour faciliter les mouvemens de l'artillerie et de la cavalerie. En conséquence, il se rendit chez le ministre de la guerre ; mais, comme il ne put lui parler, il laissa une lettre à son secrétaire. Tout était déjà dans une si grande confusion, que pas une seule pierre ne fut déplacée. Pendant la soirée et une partie de la nuit, le corps du duc de Raguse et celui du duc de Trévise, qui étaient environ de neuf à dix mille hommes, achevèrent d'arriver à Paris.

La grande armée alliée avait passé la Marne le matin, et établi son quartier-général à Claye. Blucher manœuvrait sur la droite, et son quartier-général était à Aunay.

Les deux articles suivans, le premier, inséré dans le *Moniteur*, et le deuxième, dans le *Journal de Paris*, étaient les seules nouvelles que les jouruaux du 3 donnassent des armées.

Moniteur.

« Nouvelles des armées. — Le 26 de ce mois, S. M. l'empereur a battu, à Saint-Dizier, le général Witzingerode, lui a fait deux cents prisonniers, lui a pris des canons et beaucoup de voitures de bagages. Ce corps a été poursuivi très-loin. »

Journal de Paris.

« Depuis trois heures du matin de la journée d'hier, un grand nombre de troupes, infanterie et cavalerie, sont parties de Paris pour l'armée. Hier, vers cinq heures du soir, un détachement de prisonniers de guerre est arrivé par la barrière de Pantin. Au moment où il passait sur les boulevarts intérieurs du nord, un train considé-

rable d'artillerie, suivant les mêmes boulevarts, se dirigeait sur Meaux.

» Les compagnies du centre de la garde nationale de Paris ont commencé, avant-hier, à faire usage des lances nouvellement fabriquées; on y a adapté une petite oriflamme indiquant le numéro des légions. S. A. S. le prince archi-chancelier de l'empire a assisté à l'assemblée du Sénat. »

Le gardien du télégraphe de la tour de l'église, à Montmartre, me dit qu'à midi un inspecteur des lignes télégraphiques était arrivé en grande hâte, et qu'il lui avait donné ordre de démonter immédiatement le télégraphe et de transporter les deux télescopes à Paris, parce qu'il pourrait arriver quelque chose pendant la nuit. A quatre heures, il avait entendu douze ou quinze coups de canon du côté de Pantin. A la nuit tombante, il avait vu les feux des bivouacs des alliés, sur toutes les hauteurs, depuis Dammartin jusqu'à la forêt de Bondi. Le même soir, il n'y avait d'autres troupes à Montmartre que quelques artilleurs.

Prix des fonds publics : 5 p. %, 45 fr. 25 c.; 45 fr. 10 c.; 45 fr. — *Actions de la Banque :* 550 fr., 540 fr.; 530 fr.; 520 fr.; 515 fr.; 520 fr.

La grande armée, commandée par le prince Schwarzenberg, avait passé la Marne à Meaux et à Triport; et, à l'exception du corps de Sacken et de celui de Wrede, qui restèrent à Meaux, pour garder le passage, elle se dirigeait sur Paris par la grande route.

Le prince Schwartzenberg envoya un officier au général Compans, pour offrir des conditions favorables, si on consentait à l'évacuation de Paris; mais le roi Joseph, auquel le général Compans avait transmis la dépêche du général autrichien, ne voulut rien entendre. Un peu

avant trois heures de l'après-midi, les trois dernières vedettes de la cavalerie française qui restaient à Servans, furent rappelées. On les poursuivit jusqu'à Livry. Pendant toute la matinée, les habitans de Livry et des villages voisins avaient continué à conduire à Paris leurs grains, leurs bestiaux et leurs effets, ce qui, concurremment avec la cavalerie, l'artillerie, les caisses, les bagages de l'armée française en retraite, avait produit une épouvantable confusion. Cette confusion était encore augmentée par le feu du canon de l'ennemi, surtout entre la huitième et la neuvième borne, où la route n'est pas protégée par la forêt. A quatre heures de l'après-midi, l'armée arriva par la grande route à la cinquième borne; après s'être divisée au village de Baubigny, la droite se dirigea vers Saint-Denis, et la gauche gravit les hauteurs qui dominent Noisy-le-Sec. A cinq heures, un escadron de Cosaques parut inopinément, et courut sur le petit nombre d'habitans qui étaient restés à Romainville, dans la persuasion que les troupes du général Compans occuperaient leur village, ou que du moins elles le traverseraient, en se retirant, et que, jusque-là, elles étaient en sûreté. Quelques maisons furent pillées. L'ennemi arriva en grand nombre, et non-seulement il occupa tout le village pendant la nuit, mais aussi la maison du général Valence, dans la forêt. Le lendemain matin, les troupes françaises prirent possession du taillis, et s'avancèrent jusqu'à Romainville.

L'impératrice Joséphine quitta Malmaison pour sa terre de Navarre, dans le département de l'Eure, à deux heures et demie de l'après-midi, après avoir attendu pendant près d'une heure l'argent qui lui était nécessaire pour défrayer son voyage, et qu'elle avait envoyé prendre à Paris. Il y avait trois voitures; les six premières lieues furent faites avec ses chevaux, et les quatorze autres avec

ceux de la poste. Constantin, le conservateur de ses tableaux, était à Malmaison lorsqu'elle partit; elle le chargea d'une lettre pour le ministre de la police. A Navarre, elle fut rejointe par sa fille, la reine Hortense. En public, elle conservait son calme accoutumé et la grâce habituelle de ses manières; mais elle passait la nuit à sa croisée ou sur une terrasse du jardin, en attendant l'arrivée du courrier chargé de lui faire connaître les événemens de Paris et le sort qui était réservé.

Mademoiselle de Comonde, lectrice de l'impératrice Joséphine, me dit qu'en allant à Navarre elle était dans la même voiture qu'elle; comme Joséphine adorait son fils Eugène, la position de ce prince lui causait les plus vives sollicitudes. Elle continuait à avoir de l'attachement pour Napoléon, qui la vit pour la dernière fois, avant de partir pour la campagne de Russie. L'empereur conservait la plus vive affection pour cette femme séduisante; cette séparation volontaire fut attribuée à la jalousie de Marie-Louise. Joséphine venait de tems en tems à Paris, lorsque la nuit était tombée, pour voir la reine Hortense. (*London Magazine.*)

VOYAGES.—STATISTIQUE.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA RÉPUBLIQUE DE GUATIMALA (1).

Les Espagnols qui ont écrit l'histoire de la conquête assurent que le royaume de Guatimala renfermait, avant l'arrivés d'*Alvarado*, trente nations différentes. Si on rapproche cette population immense des sept cent mille

(1) Voyez, dans le numéro 6, un premier article sur cette république.

Indiens qui, dans un état de dégradation et de misère, languissent maintenant dispersés sur le vaste territoire de la république, il est impossible de se défendre d'un sentiment d'horreur contre la politique superstitieuse de la cour de Madrid qui, sous prétexte d'abolir les sacrifices humains, a sacrifié elle-même au démon de l'intolérance tant de populations innocentes. Il n'est guère permis de douter, en effet, que les plaintes transmises à la postérité, par le pieux Las-Casas, en faveur des malheureux Indiens, n'aient leur source dans des griefs trop fondés. Que s'il fallait reconnaître de l'exagération dans les récits des historiens espagnols, le lecteur conviendrait avec nous que les conquérans de l'Amérique du Sud sont pires que les Turcs eux-mêmes, en ce sens qu'ils se vantent d'avoir fait plus de mal qu'ils n'en ont réellement commis; forfanterie inconnue à ces fanatiques orientaux qui détruisent par la flamme et le fer, mais n'affectent jamais un luxe de cruauté inutile, en grossissant le nombre de leurs victimes. Toutefois, sans entrer ici dans un calcul exact des massacres que les Espagnols ont commis dans cette partie de l'Amérique, on ne peut refuser de voir en eux les spoliateurs primitifs du pays et les destructeurs des villes nombreuses qui florissaient avant la conquête. A l'appui de cette assertion, il nous suffira de citer la description que *Don Francisco de Fuentes*, historien du royaume de Guatimala, a donnée de la ville d'*Utatlan*, ancienne résidence du roi de Quiché, et, sans comparaison, la ville la plus opulente que les Espagnols aient trouvée dans ce pays.

Don Francisco de Fuentes s'établit exprès à *Quiché*, pour explorer sur les lieux les ruines et les manuscrits qu'il pourrait découvrir, et demander à ces monumens l'histoire de son antiquité prétendue. Il nous représente cette capitale comme bâtie à peu près sur le même sol

qu'occupe aujourd'hui la ville de *Santa-Crux del Quiché*, ce qui permet de conjecturer que la seconde était peut-être un faubourg de la première. Elle était entourée d'un précipice qui lui servait de fossé et qui ne laissait d'autre accès à la ville que deux entrées très-étroites, défendues par le château de *Resguardo*. Dans cette position, elle passait pour imprenable. Au centre de la capitale, s'élevait le palais du roi, entouré des maisons de la noblesse; l'usage ayant relégué aux extrémités de la ville les habitations des plébéiens. Ses rues étaient très-étroites, et la population si nombreuse, que le roi tira de cette ville seule soixante-douze mille soldats, pour s'opposer à l'invasion des Espagnols. De tous les édifices qui décoraient cette riche capitale, le plus célèbre était le collége, où cinq ou six mille jeunes gens étaient nourris, habillés et instruits aux frais du trésor royal, et où soixante instituteurs se partageaient les différens travaux de l'éducation. Outre les grands châteaux d'*Átalaga* et de *Resguardo*, qui tous deux pouvaient contenir un grand nombre de combattans, le grand *Alcazar*, ou palais du roi de Quiché, était immense et d'une beauté remarquable. Sa façade, de l'est à l'ouest, mesurait trois cent soixante-seize pas géométriques, et ses côtés sept cent vingt-huit. Il était bâti en pierres de différentes couleurs, dans des proportions pleines de goût et de magnificence, et divisé en sept corps de logis.

Ceux qui attribuent aux indigènes de l'Amérique une origine asiatique trouveraient, dans la description de cette immense capitale, plus d'un argument favorable à leur système; car, sans faire entrer en ligne de compte l'analogie du culte, la ressemblance de couleur et de forme, et la pusillanimité qui caractérisait les habitans de Quiché, l'usage des harems, la pluralité des femmes, les bains, l'étroite dimension des rues et mille autres circons-

tances semblent indiquer que leurs ancêtres étaient venus de l'Asie.

Avant la conquête, plusieurs grandes villes, d'une importance presqu'égale, s'élevaient dans le royaume de *Quiché*; mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer dans notre premier article (1), il ne reste aujourd'hui de toutes ces villes que des souvenirs incertains, ou quelques traces presqu'effacées.

En retour de tant de destructions, les Espagnols ont fondé çà et là, et souvent même sur les ruines des anciennes, quelques villes nouvelles dont l'architecture est aussi mauvaise que leur population est bornée. La plupart des villes fondées par les Castillans ont un saint pour patron; mais, en dépit de cette protection céleste, leurs habitans restent invariablement voués à la misère et à l'ignorance.

Il faut toutefois excepter de cette liste la ville de Guatimala, qui, sous le double rapport de sa construction et de son titre de capitale de la nouvelle république, mérite une mention particulière.

Guatimala est la quatrième ville qui ait porté ce nom. Le première était cette Guatimala, résidence des rois des *Rachiqueles*, et dont il reste si peu de traces, que les historiens espagnols sont encore à chercher l'emplacement qu'elle occupait. La seconde eut pour fondateur le gouverneur *Alvarado*, qui l'assit, en 1524, entre deux volcans, établissement provisoire, en attendant qu'il eût découvert une position plus favorable. Mais, comme il n'en trouvait pas, les habitans résolurent de s'y fixer tout-à-fait, en s'appuyant un peu plus à l'est, contre le volcan appelé *Volcan de Agua*, dans un site agréable et fertile, dont la température est douce et presque froide,

(1) Voyez le 6e numéro.

l'atmosphère très-pure, et le sol arrosé de sources fraîches salubres. C'est là que le conquérant *Alvarado* fonda sa ville, le 22 novembre 1527, et bientôt après elle fut couverte de cette vermine qui marchait alors à la suite de l'armée espagnole, je veux dire les dominicains, les franciscains, les moines de *la Merced*, les ermites de Notre-Dame, les ermites mendians, ceux de la Vraie-Croix, et toutes les dépendances de cette interminable famille. La ville, cependant, commençait à prendre de l'accroissement; mais cet accroissement fut bientôt arrêté. Une redoutable trombe d'eau, sortie du volcan, la nuit du 11 septembre 1541, l'inonda en totalité, entraînant dans son cours, arbres, maisons et habitans. C'est à la suite de ce désastre que cette ville, appelée *Ciudad Vieja*, fut rebâtie sur les fondemens supposés de l'ancienne Guatimala (Antigua Guatimala).

Cette troisième Guatimala fut fondée dans une vallée riante, entourée d'un amphithéâtre de collines et de bois toujours verts. Elle jouit d'une température modérée et des douceurs d'un printems éternel.

C'est dans la cathédrale de cette Guatimala qu'ont été déposés les restes mortels du gouverneur Alvarado. Cette ville était également peuplée de couvens et de monastères, et les jésuites y avaient pénétré. Mais toute cette sainte population ne put la garantir de fréquens tremblemens de terre qui la renversèrent à plusieurs reprises. Enfin la violente secousse de 1773 l'ayant encore dévastée de nouveau, les habitans, fatigués de reconstruire perpétuellement leurs maisons, cherchèrent un sol éloigné du volcan et de ses atteintes, et se fixèrent dans la vallée de Mixco, où, en 1776, la nouvelle Guatimala fut bâtie.

La *Nouvelle Guatimala*, capitale de la république, s'élève dans une vaste plaine de cinq lieues de diamètre,

arrosée et fertilisée par plusieurs petites rivières et des lacs considérables; sous un ciel riant et un climat si doux, qu'on y porte indifféremment toute l'année des étoffes de coton ou de soie. Les rues de la ville sont droites, assez longues, et, en général, pavées. Les maisons, quoique un peu élevées, à cause des tremblemens de terre, sont cependant commodes, d'un aspect agréable, et entourées de jardins et de vergers. Les églises de Guatimala se font toutes remarquer par l'élégance et la beauté de leur architecture, et l'attention est surtout captivée par un superbe amphithéâtre en pierre destiné au barbare spectacle des combats de taureaux. Par un raffinement de cruauté, des combats de taureaux et de jaguars ont quelquefois ensanglanté cette arène. La ville possède aussi une université d'une élégante architecture, où l'on enseigne le droit, la théologie, la médecine, les mathématiques et l'histoire naturelle; une petite bibliothèque et un cabinet d'anatomie, orné de plusieurs préparations en cire très-curieuses, font encore partie de cet établissement. Guatimala possède en outre une académie de beaux-arts, un hôtel de la monnaie bien bâti, mais bien inférieur, sous le rapport des machines, aux établissemens européens du même genre. Pour obvier à cet inconvénient, le gouverneur a chargé dernièrement une personne, qui se trouve aujourd'hui à Londres, d'acheter une machine à la Bolton. Cette monnaie a toujours été en grande activité, et c'est de ces ateliers que sont sorties, en 1824, les nouvelles pièces d'or et d'argent couronnées de la nouvelle devise que la république vient d'adopter pour ses armes. D'un côté est un arbre avec ces mots: *Libre cresca y fecundo;* de l'autre un soleil levant, éclairant cinq montagnes, emblème des cinq états de l'Union.

D'après le cens établi par l'ordre de M. *del Valle*,

lorsqu'il était président de la république, la population de Guatimala s'élève à plus de quarante mille ames.

La présence du congrès fédératif et du sénat dans cette capitale doit nécessairement contribuer à en accroître la prospérité et l'importance. Ces deux corps exercent conjointement la puissance législative, et se réunissent dans deux salles différentes, bâties sur l'emplacement de l'ancienne université. Dans la première assemblée nationale, siégeaient plus de quatre-vingts députés. Aujourd'hui le congrès fédératif ne compte pas plus de quarante-six représentans, et le sénat n'est composé que de dix membres. On a fait dernièrement à la salle du sénat des embellissemens d'un style simple et plein de noblesse. Celle du congrès n'a rien de remarquable; ses murs sont couverts de velours et de damas : elle a une galerie pour le public, et, derrière le fauteuil du président, est un petit balcon, où les dames peuvent assister aux débats. C'est une vérité incontestable que l'éloquence est rare dans toutes les assemblées où le nombre des membres est trop restreint. Comme le génie de l'écrivain s'échauffe lorsque son imagination lui représente l'empire qu'il doit exercer un jour sur les jugemens et l'admiration de la postérité, de même la présence d'un nombreux auditoire soulève les passions, et donne une impulsion féconde aux plus brillantes facultés de l'orateur. Le petit nombre de députés qui siégent au congrès fédératif de Guatimala peut donc être considéré comme la véritable cause du peu de progrès qu'a fait, dans ce pays, l'éloquence politique. En juin dernier, cependant, une séance eut lieu dans la salle du congrès, non moins importante par la nature des intérêts en délibération que par la discussion vive et animée qu'ils provoquèrent; et comme ce sujet est la cause de l'humanité tout entière, nous

croyons que le lecteur nous saura gré de lui offrir le détail de cette procédure législative.

Un des premiers actes de l'assemblée constituante de Guatimala a été la destruction de l'esclavage, qui fut aboli par un décret du 17 avril 1824. Cependant la loi établit sagement un taux d'indemnités pour les propriétaires d'esclaves. M. *del Valle* appuya très-fortement cette compensation, et la plupart des propriétaires suivirent son exemple. Le nombre des esclaves, dans toute la république, ne montait pas alors à plus de cinq cents. Le pouvoir législatif, fier du service qu'il venait de rendre à l'humanité, déclara dans son message que les décrets de l'assemblée méritaient d'être inscrits sur des tables de bronze et placés dans la salle des délibérations, comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de la postérité.

La constitution fut successivement promulguée par l'assemblée nationale, et l'abolition de l'esclavage confirmée par l'article 13, dont voici la teneur :

« Tout homme dans la république est libre ; aucun individu, placé sous la protection de ses lois, ne pourra être fait esclave, et quiconque se livrera au commerce des esclaves cessera d'être considéré comme citoyen. »

Cet article de la constitution rétablissait dans la république, au profit du malheur, ce vieux droit d'asile dont les temples de l'antiquité avaient donné le premier exemple. Le malheur ne tarda pas à le réclamer. Au printems dernier, cent esclaves, appartenant à des colons anglais de Belizé, s'échappèrent de l'établissement, et vinrent chercher un refuge dans la république. Le chef de la colonie demanda la restitution de ces fugitifs. Le pouvoir exécutif, dans son message, pour transmettre cette réclamation au pouvoir législatif, se prononça en faveur de la restitution demandée. La crainte que le gou-

vernement anglais ne supportât pas tranquillement un refus de nature à causer une alarme aussi sérieuse à ses sujets, propriétaires d'esclaves dans les Indes occidentales où l'esclavage est encore toléré, avait, sans aucun doute, dicté cette réponse. Aussi le peuple de Guatimala attendait-il, avec une vive curiosité, la décision du pouvoir législatif dans une affaire si délicate. Le débat fut fixé au 6 juin, et une foule immense assiégeait la salle du congrès. L'attention et l'inquiétude étaient peintes sur tous les visages. Le député *Alvarado* ouvrit la discussion.

« Voici, dit-il en montrant la constitution, l'égide sacrée sous laquelle les esclaves de Belize sont venus chercher un refuge, et je vous somme de vous rappeler que vous avez juré de la maintenir pure de toute atteinte. Ce serment sera-t-il violé aussitôt que prononcé ? Que sont quelques intérêts de commerce, comparés à l'intérêt bien autrement puissant de la justice ? C'est une plume dans la balance. L'Angleterre, il est vrai, protège ses négocians ; mais n'est-il pas une loi plus sainte qui l'oblige à protéger de préférence l'inviolabilité des sermens ? »

L'assemblée, dont les sentimens secrets favorisaient ceux de l'orateur, fortement émue par son discours, l'accueillit avec des marques réitérées d'approbation. Lorsqu'Alvarado eut cessé de parler, un député chercha, en lui répondant, à démontrer la convenance de la restitution ; par des exemples empruntés à l'histoire ancienne et moderne, il s'appliqua à prouver qu'on ne peut pas toujours faire aux états l'application rigoureuse de ces principes de justice qui doivent diriger la conduite des particuliers. Plusieurs autres députés se rangèrent de ce côté de la question. Mais M. *Alvarado* ne se laissa pas décourager, et revint une seconde fois à la charge, avec une nouvelle force d'argumens, il finit en disant

que, si le gouvernement anglais avait recours aux armes pour rentrer en possession des esclaves, il aimait mieux périr victime d'une violence, que de tremper dans la complicité d'une injustice. Ces dernières paroles, proférées d'une voix haute et avec l'accent de l'enthousiasme, par un orateur dont les traits portaient toujours l'empreinte d'une sombre tristesse, et qui, défenseur zélé de la liberté de sa patrie, n'avait dû qu'à un miracle de n'en pas sceller la conquête de son sang, excitèrent encore une fois les applaudissemens d'un auditoire dont les vœux unanimes étaient pour le triomphe de la justice et de l'humanité. Cependant, malgré la noble résistance de M. *Alvarado*, l'opinion qu'il combattait prévalut dans la chambre des représentans. Heureusement cette décision avait encore à recevoir la sanction du sénat. Cette seconde chambre législative rouvrit donc la discussion, et rendit une décision opposée, en déclarant que les esclaves étaient libres. Mais, jalouse de concilier les droits de la liberté et les intérêts de la propriété, elle décréta qu'une juste indemnité serait offerte aux maîtres de ces esclaves.

Il faut des guerres, des révolutions, des bouleversemens politiques pour amener sur la scène de grands caractères. Guatimala, qui n'a passé par aucune de ces redoutables épreuves politiques, n'a pas à nous offrir une liste de guerriers illustres et d'hommes extraordinaires. Cependant cette république, dans le cours de ses paisibles destinées, a produit plusieurs citoyens pleins de patriotisme et de lumières. M. *Barrundia*, aujourd'hui membre du sénat, est né dans l'état de Guatimala. Avant la déclaration de l'indépendance, il était officier de marine, et il a beaucoup souffert pour la liberté. Toujours pauvre et toujours respecté, il a souvent fait éclater son désintéressement, en refusant des places importantes qu'on

le pressait d'accepter. L'opinion publique le désigna pour président du comité chargé de poser les bases de la constitution, et c'est à son zèle et à sa persévérance qu'est due une grande partie de ce travail. Il est âgé d'environ trente-deux ans, et il a une physionomie intéressante. Il parle avec éloquence, quoiqu'il ait un certain défaut dans la prononciation ; mais cette imperfection est plus que compensée par une action pleine de noblesse. Tous les partis le regardent comme un homme incorruptible.

Le père *Alcagagna*, ancien membre de l'assemblée constituante, siége maintenant au sénat. Ce prêtre, recteur du village de *Duenas*, était aussi membre du comité chargé de préparer la constitution, et il a pris une très-grande part à sa rédaction. Il est d'un caractère aimable, et sa physionomie, que l'âge a rendue vénérable, se distingue par un grand air de douceur. C'est un homme de beaucoup de capacité et d'un libéralisme très-prononcé. Mais, quoique sa conduite ait été irréprochable, quand il siégait à l'assemblée constituante, on le dénonça comme hérétique.

Le sénateur *Alvarado*, frère du député, est un autre ecclésiastique d'un caractère sans tache et d'une grande sévérité de principes. Son inflexibilité dans tout ce qui se rapporte aux intérêts de la justice, son dévouement intrépide à son pays, doivent honorer davantage le nom d'*Alvarado* que les faits militaires du conquérant dont il est descendu.

Don Francisco-Sosa, patriote ardent et éclairé, est aujourd'hui ministre de la justice et du culte. Il est âgé de trente ans, a reçu une éducation brillante, et se distingue par l'élégance de ses manières et la grâce de son maintien. Il était député à l'assemblée nationale et membre du comité qui a préparé la constitution.

Don Jose del Valle mérite le premier rang parmi ses

concitoyens. Tout chez lui semble se réunir pour lui attirer l'estime de ses compatriotes et le respect des étrangers. Initié aux mystères de toutes les sciences, il écrit et parle avec une facilité et une éloquence admirables. Digne émule de Franklin, sa carrière commença par la publication d'un journal ayant pour titre : *l'Ami de la Patrie*, et dans lequel il se proposait d'instruire ses concitoyens et d'élever leur esprit à la hauteur des institutions qu'ils allaient recevoir. Nommé, en 1822, aux fonctions de député au congrès de Mexico, il ne laissa échapper aucune occasion de réclamer hautement l'indépendance de sa patrie. En octobre 1822, il fut, avec plusieurs autres députés, arrêté par Iturbide; et, par un de ces caprices que les annales du despotisme nous ont rendus familiers, le tyran qui l'avait jeté dans les fers l'en fit bientôt sortir pour lui confier le portefeuille de l'intérieur et des affaires étrangères. A la chute du despote, il chercha activement à obtenir l'indépendance de Guatimala. Ses compatriotes récompensèrent ses services par le titre de président de la République; il a rempli cette charge jusqu'au mois d'avril dernier. Sa fortune est considérable. Il est d'une haute taille, jeune, et n'a pas de plus ardent désir que de contribuer au bonheur de son pays.

Mais il est tems de remplir l'engagement que nous avons pris dans notre article précédent, et de montrer ce que le gouvernement de la nouvelle république a déjà fait pour le bonheur du peuple et ce qu'il se propose de faire encore.

Nous commencerons par l'instruction publique; sous ce rapport les plus grands éloges sont dus à la sagesse du gouvernement, dont toute la conduite, dès le premier moment, a toujours été dirigée par ce principe : que l'instruction du peuple est la véritable base de la vertu et de

la liberté. Les autorités locales ont été invitées à présenter la liste des écoles qui existent dans chaque province, et à proposer les moyens les plus propres à augmenter le nombre de ces établissemens. Guatimala renferme dix écoles de lecture et d'écriture, où près de sept cents enfans sont instruits. Jaloux de s'approprier le système de l'enseignement mutuel, le gouvernement a chargé son ministre aux États-Unis de lui trouver un professeur capable d'établir et de répandre cette méthode dans la république; en même tems, il faisait distribuer dans toutes les provinces une brochure imprimée à Mexico, et qui contenait une explication du nouveau système. On a même nommé un comité pour traduire les projets et les discours de *Fourcroy*, de *Condorcet* et de *Talleyrand*, sur cette matière importante.

L'université a fait des fonds pour une chaire de mathématiques, de botanique et d'agriculture, et pour une chaire d'architecture. Afin de propager la connaissance de l'agriculture et de la botanique, si essentielle à un pays où la honteuse négligence de l'homme rend presqu'inutiles les plus précieuses faveurs de la nature, on a réuni des jeunes gens de toutes les provinces, pour les instruire dans ces deux sciences. Nous pouvons citer comme une preuve de la louable impartialité du gouvernement, qu'il fait élever à ses frais six jeunes nègres d'*Omoa* et de *Truxillo*.

MINES.

La nature a prodigué à cette partie de l'Amérique les mines les plus riches. Outre celle d'*Alotopequi*, dont nous avons déjà donné la description, une autre, appelée *Del corpus*, est située sur le territoire de la République; plusieurs de ses branches ont été exploitées très-activement jusqu'en 1810. Mais, à cette époque, le manque d'argent et d'un appareil de machines capable d'absorber

les eaux qui l'avaient inondé, a forcé d'abandonner ce travail. La richesse de ces mines est si considérable, qu'en six ans elles ont produit huit millions de dollars (1). Dans le voisinage des ouvrages souterrains, habitaient cinq mille Indiens qui, à deux réaux par jour, travaillaient aux excavations.

La mine de *San-Martin*, dans le tems de son exploitation, était une des plus productives, et après elle venait celle de *San-Antonio* et de *Santa-Lucia*. C'est dans l'état de San-Salvador qu'était située la mine de *Tapanco*, également remarquable par sa grande richesse. La prodigieuse quantité de métal que ces mines ont donnée autrefois, et leur position sur cette même chaîne de montagnes qui cache dans ses entrailles les mines du *Pérou*, du *Potose* et du *Mexique*, fait croire qu'elles ne le cèdent guère en richesse a ces dernières. La plupart d'entre elles, il est vrai, n'ont pas donné des produits aussi considérables, mais il faut l'attribuer exclusivement au petit nombre de minéralogistes habiles et de mineurs expérimentés qui se trouvaient dans cette partie de l'Amérique espagnole.

Cette infériorité dans une science si nécessaire à la prospérité de cette contrée, serait mieux comprise, si nous disions qu'aujourd'hui elle n'a pas encore d'école de minéralogie, avantage dont jouissait Mexico, même sous la domination espagnole. Le gouvernement de la république, qui avait apprécié cet obstacle et qui voulait donner une nouvelle vigueur et une protection nouvelle à cette branche si importante des revenus de l'état, s'occupa dès le commencement de son administration, de tout ce qui pouvait favoriser la prospérité des mines. Il fit, en conséquence, distribuer aux mineurs des instructions

(1) Le dollar vaut environ 5 fr. 45 cent.

imprimées, et publia un essai sur la séparation des métaux. Il appelait en même tems de Mexico un professeur de minéralogie, et sollicitait les agens de deux maisons de commerce anglais d'établir une compagnie pour l'exploitation régulière des mines.

ROUTES ET CANAUX.

Tous ceux qui ont voyagé en Espagne n'ont pas besoin que nous leur apprenions que le gouvérnement ne fait rien pour faciliter les communications d'un lieu à un autre. Faut-il donc s'étonner si la cour de Madrid, qui a laissé la péninsule sans routes et sans canaux, n'a pas songé davantage à améliorer les moyens de communication des colonies! Cette incurie des premiers administrateurs de Guatimala, avait légué tout entière, à ses nouveaux chefs, l'impérieuse nécessité de faire des travaux pour établir entre les différentes provinces de la république une circulation plus facile; entreprise sans cesse ajournée par l'Espagne, et qui, selon toute apparence, n'aurait jamais reçu d'exécution. La route principale et la plus fréquentée, est celle qui conduit d'*Omoa* à la capitale. La chambre des représentans de Guatimala, dans un de ses rapports, déclara que le transport au siége du gouvernement, des marchandises que l'Europe envoie à *Omoa*, ne pouvait, dans bien des cas, se faire en moins de huit mois, quoique la distance ne soit que de quatre-vingt-six lieues, moitié par eau et moitié par terre. Éclairée par ce rapport, l'attention du gouvernement se porta sur les moyens d'établir des communications plus promptes entre ces deux points, et c'est dans cette vue qu'il a déjà commencé à organiser quelques relais de poste.

Le gouvernement se propose encore d'accorder à une compagnie la faculté d'entreprendre un canal dont la construction ferait servir le lac de *Nicaragua*, d'intermédiaire

à la jonction de l'Océan Pacifique et de l'Atlantique. Plusieurs maisons de commerce du nord de l'Amérique et de la Grande-Bretagne se sont adressées à lui pour en obtenir l'autorisation de faire cette entreprise ; quelques-unes ont même déjà remis des sommes considérables et envoyé des ingénieurs pour examiner le terrain. S'il faut en croire ces derniers, cette entreprise, malgré son caractère gigantesque, ne serait pas impraticable (1).

ARMÉE.

La république de Guatimala, en négligeant d'organiser une armée régulière et bien disciplinée pour l'opposer aux attaques du despotisme espagnol, est tombée dans la faute commune à tous les autres peuples de l'Amérique du Sud. Les aveux du ministre *Zebadua* lui-même nous représentent l'armée de la république comme dans le plus grand état de délabrement. Habillemens, armée, discipline, tout y est mauvais. Elle manque de fusils, et les forteresses auraient besoin de réparations complètes pour être mises en état de défense. Aucune batterie ne protége les ports ; et, à l'exception de la caserne qui vient d'être bâtie à Guatimala, pour la cavalerie, la république n'en possède pas une seule. Il faut espérer que ce rapport du ministre de la guerre portera le gouvernement à appliquer une partie de l'emprunt contracté pour l'année dernière, à l'organisation de la défense de l'État. En même tems, des fonds ont été alloués pour une école d'officiers et un collége militaire. Le gouvernement espagnol veillait avec une grande attention à ce que les Américains restassent étrangers aux connaissances militaires. L'obéissance passive leur était enseignée comme un devoir, et les Espagnols s'étaient réservé la prérogative exclusive du commande-

(1) Voyez, dans le 2e numéro de la *Revue Britannique*, un article sur la *Possibilité de réunir les deux mers par un canal navigable.*

ment. Telle était, à cet égard, la politique de la cour de Madrid, que les chefs de corps, les sous-officiers et jusqu'aux sergens étaient envoyés d'Espagne.

FINANCES.

Sous les Espagnols, le revenu du royaume de Guatimala s'élevait à un million de dollars; mais les malversations étaient si grandes, que la cour de Madrid ne profitait que peu ou point de cette somme. Les convulsions politiques et les changemens de gouvernement ne sont jamais bien favorables à un système de finances, et Guatimala, dans sa position incertaine et précaire, ne pouvait pas échapper à cette loi universelle. L'ordre et l'économie commencent maintenant à se rétablir, et les revenus du gouvernement seront bientôt de niveau avec les progrès et les développemens de la richesse nationale. Pour rendre les nouvelles institutions plus agréables au peuple, on a trop promptement aboli quelques-uns des impôts qui remplissaient le trésor public. Les contributions que payaient les indigènes sous le nom de tribut, ont été supprimées; et il en a été de même de la taxe sur les cartes à jouer et de celle sur la neige, ainsi que des droits qu'on percevait sur les taureaux, du cinquième ou quint de l'or et de l'argent extraits des mines, de la moitié des annates séculières, des deux pour cent sur le tabac, et de plusieurs autres impôts qui tous ont été réduits ou supprimés. Toutes ces réductions avaient tellement appauvri le trésor public, que le gouvernement s'est vu contraint de négocier à Londres un emprunt de sept millions et demi de dollars; cette somme lui donnera le tems de rétablir successivement quelques branches du revenu public, et lui permettra en même tems d'entreprendre plusieurs travaux avantageux pour l'État.

Le revenu destiné à couvrir les dépenses générales de

la république, ne provenait, depuis quelque tems, que d'impôts sur la poudre, sur les postes, sur le tabac et sur les inscriptions à la douane maritime. Il nous serait impossible de dire si le produit de ces taxes suffit pour faire face aux dépenses générales de la république, qui, d'après l'évaluation de M. *Del Valle,* n'excèdent pas 500,000 dollars. Mais quand même la balance de la recette et de la dépense présenterait un léger déficit, ce ne serait qu'un embarras momentané; car les contributions actuelles sont si modérées, qu'il sera facile de les augmenter, sans les rendre onéreuses pour le contribuable. M. *Del Valle* a fait une comparaison entre les contributions du Mexique et celles de Guatimala, et il a trouvé pour résultat qu'au Mexique chaque personne est taxée à onze réaux; tandis qu'à Guatimala elle ne l'est qu'à deux et demi. En résumé, il paraît qu'il n'existe aucun état, ni dans l'ancien, ni dans le nouveau monde, où les charges des contribuables soient moins pesantes.

COLONISATION.

L'article 12 de la constitution déclare que la république est un asile sacré pour tous les étrangers, et la patrie de quiconque désire habiter son territoire. Le gouvernement, qui comprenait la nécessité d'engager l'industrie étrangère à venir vivifier la république, par un décret du 12 janvier 1824, trop étendu pour que nous puissions le rapporter, offrit les plus grands avantages aux étrangers qui viendraient y former des colonies. Il est facile d'obtenir des terres, et, à leur possession, se joint une exemption d'impôts pour vingt ans, et la concession du droit de cité après trois. Indépendamment de ces avantages, tous les agriculteurs étrangers sont l'objet de la constante sollicitude du gouvernement.

Tel est le spectacle que la république de Guatimala,

ou Provinces-Unies de l'Amérique centrale, offre au monde. Sortie victorieuse du choc des révolutions, elle s'avance, d'un pas ferme et assuré, dans la carrière de la richesse et de la civilisation. Le gouvernement n'a pas perdu un instant de vue le bien-être de la nation; il s'en est occupé avec une sage prévoyance, et en évitant les dangers d'une précipitation téméraire. Un paysan laborieux peut maintenant se rappeler ses fatigues sans regret, et jeter un regard satisfait sur les résultats qu'il en a retirés. « L'année dernière, disait M. *Del Valle*, j'ai travaillé avec zèle pour le public, et je vais redoubler d'ardeur cette année. La nation m'a confié ses destinées, et je ne vivrai plus que pour elle. Une larme de moins; un épi de blé de plus; un bourgeon sur une plante qui n'était pas cultivée avant mon administration; et je serai le plus heureux des hommes! »

Au moment même où nous parlons, le grand congrès de toutes les nouvelles républiques américaines s'assemble à *Panama*. Une flamme électrique partie de ce foyer, donnera, sans doute, une impulsion nouvelle aux plus jeunes rejetons de cette grande famille, et hâtera leur développement et l'essor de leur destinée. L'influence que cet immense continent, libre et confédéré, doit exercer sur l'avenir de l'Europe, avait, au reste, été prévu bien avant notre époque. Sans rien contester à M. de Pradt du mérite de ses prophéties, nous pouvons rappeler ici qu'un philosophe italien, *Genovesi*, vers le milieu du dernier siècle, avait clairement annoncé l'émancipation de l'Amérique espagnole et quelques-unes des conséquences qu'elle devait avoir; prédiction d'autant plus étonnante, qu'à cette époque l'Amérique du Nord était encore soumise aux lois de l'Angleterre, et que rien n'en annonçait l'émancipation prochaine.

(*New Monthly Magazine*).

DEUXIÈME LETTRE SUR L'ORIENT (1).

La plupart des Derviches sont cités pour leur libertinage et leurs débauches, ainsi que je l'appris de la bouche même des Turcs. Ils se divisent en plusieurs classes. Les uns sont renfermés dans des monastères; les autres mènent une vie vagabonde, parcourant les différentes parties de l'empire où ils subsistent de la charité des vrais croyans. Je rencontrai un jour, dans l'île de Chypre, un jeune Derviche de cette dernière classe : les traits de sa figure étaient agréables, mais efféminés, et ses longs cheveux retombaient en boucles sur son cou et sa poitrine, à laquelle étaient attachés des morceaux de verre disposés d'une manière bizarre. L'ensemble de sa personne n'annonçait rien moins que la dévotion. On en voit d'autres, à moitié nus, aux regards farouches et tout échevelés; ceux-ci font profession de pauvreté et d'abnégation d'eux-mêmes; aussi le peuple les tient-il en grande vénération. On ne saurait nier qu'il n'y en ait, parmi eux, qui pratiquent de bonne foi la religion qu'ils professent. Ce sont, ou des pélerins, ou des ermites fixés dans quelque coin de terre bien retiré. Leur vie est toute d'abstinence et ils paient avec de pieux avis les offrandes qui leur sont faites. Les plus respectés d'entre eux se nomment Santons. Leurs tombeaux, bâtis à l'ombre des arbres, sont en général ornés d'élégans monumens. Le peuple a un grand respect pour ces sépultures.

Le jeûne du Ramadan venait à peine de finir. Les Turcs l'observent avec une rigidité égale à celle des Juifs, et, pendant toute sa durée, ils restent, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, sans rien manger, n'ayant d'autre

(1) Voir la *Première lettre sur l'Orient*, dans le numéro précédent.

distraction que leur pipe et leur café, seules choses qui leur soient permises. Aussi, il fallait voir la joie, le bonheur de ces Turcs, à l'expiration du jeûne. Réunis dans un café, situé près du palais d'Angleterre, ils dansaient en rond, au son de la guitare et du tambourin, s'embrassaient les uns les autres, et parlaient avec délices de la nuit prochaine, de cette nuit si impatiemment attendue, où les premières clartés de la nouvelle lune annoncent la fin du Ramadan et l'ouverture du Beiram. Elle arriva enfin; d'innombrables rangées de lampions illuminaient les grandes mosquées; on distinguait particulièrement celles d'Achmed, de Suleimanieh, de Sainte-Sophie, coup-d'œil superbe et vraiment magique. Au milieu du calme de la nuit, cette vaste cité et le peuple qu'elle renferme, plongés dans le plus profond silence, attendaient impatiemment le signal de la fête. Les imans, placés à l'extrémité des plus hauts minarets, les yeux fixés sur le ciel, épiaient le premier rayon de la lune. Sitôt qu'ils l'aperçurent, des cris de joie retentirent dans les airs, et furent répétés par tous les échos de Constantinople. L'heure du plaisir était arrivée; on allait se dédommager des jours de privation. Le lendemain, c'était une chose singulière que d'observer les regards de bienveillance et, pour ainsi dire, de fraternité que s'adressaient mutuellement les passans. Il n'est pas rare, à cette époque, de voir le pauvre serrer la main, embrasser les joues de l'homme riche et puissant qui lui rend son salut comme à un égal, un frère en Mahomet, un sectateur de la vraie religion, destiné à participer un jour, aussi bien que lui, aux joies du paradis. Le bonheur était peint sur toutes les figures. On ne rencontrait pas un habitant qui ne se fût paré de ses plus beaux habits, et les doux sons de la musique, mêlés aux chants de gloire en l'honneur du prophète, se faisaient entendre de toutes parts.

Nous autres Européens, nous sommes trop généralement portés à n'accorder aux Turcs aucune vertu domestique; c'est une grave erreur. Il est impossible d'imaginer plus de tendresse qu'ils n'en ont pour leurs enfans, qui sont certainement les plus beaux que j'aie jamais rencontrés. A Damas, il m'est souvent arrivé de m'arrêter dans les rues, pour contempler leurs grâces et leur gentillesse enfantines.

En a beaucoup exagéré la population de Constantinople. Les calculs du général Sébastiani, qui y a résidé en qualité d'ambassadeur de France, ne la portent qu'à quatre cent mille ames, et à huit cent mille en comptant les faubourgs de Péra, Galata, Scutari, et la ligne de villages qui bordent le Bosphore. La plus grande partie du terrain que couvre la ville est plantée en jardins. Les mosquées sont, pour la plupart, entourées d'arbres; à l'entrée, coule une fontaine richement décorée, dans l'eau de laquelle les Turcs lavent leurs pieds avant de pénétrer dans le temple; puis ils laissent leurs chaussures à la porte, et s'avancent en silence. Toujours un air de solennité préside à l'accomplissement de leurs devoirs religieux; soit dans les mosquées, soit en plein air, les Turcs paraissent insensibles à tout ce qui se passe autour d'eux : on dirait, à l'expression de leurs figures, qu'ils ont les sens et l'esprit plongés dans leurs saintes méditations. Ils gardent un silence absolu, ou qui du moins n'est interrompu, de tems à autre, que par le nom d'Allah, prononcé d'une voix basse et avec un ton d'humilité. La décoration des mosquées est très-simple; il n'y a d'autres ornemens que le nom de Dieu et des passages du Coran, écrits en lettres d'or sur les murailles. A l'intérieur du bâtiment, règne une galerie circulaire assez élevée, et, dans le milieu, se trouve un espace également circulaire qui reçoit la lumière du jour, par une ouverture pratiquée

au dôme ; c'est là que se tient l'iman chargé de faire la lecture du Coran ; les assistans se placent dans la galerie, sur des nattes et des tapis. Uniformes dans toutes leurs habitudes, les Orientaux sont encore privés de toute espèce de divertissemens publics, de toute dissipation ; l'absence de ces plaisirs, jointe à l'observation rigide des usages de leurs pères, fait que, chez eux, un jour est exactement semblable à celui qui l'a précédé. Un Turc de la classe supérieure se lève avec le soleil, et comme, pour dormir, il ne se débarrasse que d'une légère partie de ses vêtemens, la toilette du matin n'exige pas beaucoup de tems. Après avoir adressé ses prières à Dieu, il fait son premier repas qui se compose d'une tasse de café, de quelques confitures et de sa pipe ; quelquefois il lit des versets du Coran, ou les délicieuses poésies de Hafiz et de Saady ; car il est à remarquer que la connaissance de la langue persane est le cachet de la bonne éducation, chez les personnes des deux sexes. On lui amène ensuite son cheval arabe qu'il monte pendant deux ou trois heures, ou bien il va s'exercer à lancer le djerrid (1). Vers le milieu de la journée, il dîne avec un pilau fortement assaisonné. Les cafés, où abondent les conteurs d'histoires, sont ordinairement ses passe-tems favoris de l'après-midi, à moins qu'assis dans un kiosque parfaitement abrité contre la chaleur, sur les rivages du Bosphore, il ne se livre aux délices du repos. Mais c'est au coucher du soleil que commencent, pour le Turc, les plus doux instans de la journée. Entouré de ses amis, il se met à table, mange de plusieurs sortes de mets, et boit le sorbet glacé. Il se rend ensuite à son harem, où on lui présente ses enfans chéris. Là, ses femmes (s'il en a plus d'une), aidées de leurs esclaves, emploient tous les moyens qui

(1) Voyez la description de cet exercice dans la première lettre.

sont en leur pouvoir pour complaire à leur maître. La Nubienne brûle devant lui les parfums les plus exquis ; la Circassienne, modèle de grâce et de beauté, lui offre le café épicé et les conserves qu'elle a préparées de ses propres mains, tandis que les accords de la guitare ou du luth s'unissent au doux murmure de la fontaine qui tombe dans un bassin de marbre.

La position des malheureux Grecs devient de jour en jour plus déplorable. Le vaste quartier du Fanar, entièrement habité par eux, offre presque aujourd'hui l'image d'une solitude. Les barques, remplies d'une belle et folâtre jeunesse, ne traversent plus les flots du Bosphore qu'elles animaient jadis. A l'extrémité du rivage, s'élèvent deux palais magnifiques, anciennes demeures de deux frères auxquels furent pendant long-tems confiées les finances du Divan. Au premier soupçon, leurs têtes tombèrent. Naviguant un jour, non loin de ce lieu, nous contemplâmes ces somptueuses habitations ; elles étaient abandonnées. Les paysages délicieux, semés de bouquets d'arbres, qui entourent les hameaux et les villages situés sur le bord de la mer, où ce peuple, jadis heureux et content, aimait à danser au son de la mandoline en répétant les chansons de la terre natale, sont aujourd'hui muets. Parfois, en se promenant le long du rivage, on aperçoit quelques Grecs isolés, fuyant la tyrannie de leurs persécuteurs ; souvent aussi vous voyez leurs cadavres dans les flots du Bosphore. Je m'arrêtai un jour près d'un groupe de Turcs de basse condition ; ils entouraient le corps d'une de leurs victimes qu'ils contemplaient avec un plaisir sauvage. Un d'eux le saisit avec un harpon pour le jeter à la mer, mais aussitôt ses compagnons l'arrêtèrent, dépouillèrent le cadavre de tous ses vêtemens et le lancèrent ensuite au milieu des flots. Dans une visite que je fis dans un khan magnifique, situé près du Fanar, qui était autrefois fré-

quenté par les plus riches marchands grecs, je ne trouvai que deux négocians persans, à la figure pâle et calme, à demi cachée par une longue barbe teinte en noir, assis en plein air et fumant leurs narghillehs. La plus grande partie des effets des propriétaires captifs ou massacrés, sont restés intacts dans leurs appartemens.

C'est véritablement une histoire de sang que celle de cette guerre d'extermination. Peu de jours avant notre débarquement aux Dardanelles, un village très-populeux de la rive opposée avait, pendant la nuit, été attaqué à l'improviste par une bande de soldats turcs, et des centaines d'hommes, de femmes, d'enfans, avaient été passés au fil de l'épée.

Lors de la cruelle évacuation de Parga, quand ce peuple infortuné ne savait en quelle contrée trouver un asile, et que chaque famille avait à déplorer des malheurs particuliers, un père et une mère offrirent à un officier anglais leur unique enfant, jeune fille d'une beauté ravissante. Je connais toutes les circonstances de ce fait : « Prenez-la, monsieur, lui dirent-ils, sauvez-la de la misère qui la menace; sauvez-la d'Ali-Pacha. Qu'elle soit toujours traitée par vous avec bonté, et qu'elle vive désormais avec son protecteur. » La jeune Grecque vit encore près de l'officier anglais, mais il est probable que ses parens auront péri. Quelque triste que soit une telle séparation, elle est encore digne d'envie si on la compare à celles qui eurent lieu dans ces contrées, où les parens étaient impitoyablement massacrés sous les yeux de leurs enfans, et ceux-ci enlevés pour servir aux plaisirs de leurs assassins.

A Smyrne, après le premier massacre, les Grecs s'étaient barricadés dans leurs maisons. Ils tentèrent, à diverses reprises, de s'enfuir dans des barques. Ayant épié le moment où ils pensaient que l'ennemi avait quitté le

rivage, ils s'avancèrent en foule avec leurs familles, dans l'espérance de gagner quelque bâtiment neutre, mouillé dans le port. Les soldats turcs, qui les guettaient, accoururent aussitôt et firent sur eux un feu de mousqueterie. C'était une horrible chose que d'entendre les cris de ces infortunés et de les voir tomber, atteints, dans leur fuite, par les balles.

Lorsque j'eus quitté cette ville, une aventure assez singulière arriva à un de mes amis qui s'était fixé pour quelque tems à Smyrne. Un jour qu'il était retiré dans son appartement, une jeune Grecque de bonne famille entra chez lui et se jeta à ses pieds, en versant un torrent de larmes. Elle le priait instamment de lui sauver la vie, et de lui donner les moyens de quitter Smyrne. Tous ses amis avaient été massacrés ; il ne lui restait plus personne à qui elle pût se fier, et la crainte d'être à chaque instant découverte par les Turcs était pour elle insupportable. Comment se refuser à de semblables prières ! Mon compatriote lui procura un asile au consulat anglais, et, au bout de quelques jours, il parvint à obtenir pour elle le passage sur un navire qui faisait voile pour la Grèce, où elle était assurée de rencontrer des amis : ne bornant pas là ses soins, il lui remit tout l'argent dont elle pouvait avoir besoin.

Parmi les promenades les plus agréables qui entourent Constantinople, on cite la route qui mène aux aqueducs de Justinien, et la forêt de Belgrade, environ quatorze milles plus loin. Nous étant procuré des chevaux, nous sortîmes de bonne heure de Pera, accompagnés par Mustapha, fidèle janissaire, connu avantageusement de tous les voyageurs, et accoutumé à faire des excursions lointaines dans les diverses provinces de l'Empire. A quelques milles de distance, est le palais des Eaux-Douces, résidence favorite du sultan, pendant l'été. Pour-

suivant notre route à travers une contrée délicieuse, nous atteignîmes le grand aqueduc de Justinien, et bientôt après celui de Bourgas. Rien n'est plus pittoresque, dans cet endroit, que les petits lacs qu'on trouve au milieu des forêts, et dont les rives escarpées sont couvertes d'arbres jusque sur le bord de l'eau. Nous fîmes halte dans un village habité par un petit nombre de Grecs, et nous entrâmes dans un café de chétive apparence pour prendre quelque nourriture. Ces pauvres gens nous offrirent un plat de mouton, des fruits, et, ce qui nous parut plus agréable, d'assez bon vin blanc. Nous étions en train de faire notre repas, lorsque l'on vit s'approcher une bande de cavaliers turcs, accourant au galop et s'exerçant au djerrid. Les Grecs effrayés, s'empressèrent de cacher le vin qu'ils remplacèrent par un vase d'eau. Nous crûmes que les Turcs allaient s'emparer de notre dîner ; mais, étant entrés, ils se contentèrent de nous adresser quelques questions auxquelles Mustapha répondit; ils demandèrent à se rafraîchir, et nous débarrassèrent ensuite de leur présence.

La chaleur étant devenue moins accablante, nous dirigeâmes notre course vers Bouyoukdereh. La vue des collines de ce village et de la vallée où se trouve encore un camp turc ; la mer Noire qu'on découvre dans le lointain ; le Bosphore qui coule au bas entre les côtes d'Asie et d'Europe ; tout cet ensemble forme un paysage enchanteur et du caractère le plus imposant. Comme la nuit approchait, nous revînmes à Therapia, où M. L. nous pressa, de la meilleure grâce possible, de lui consacrer un ou deux jours. Nous y consentîmes, et nous renvoyâmes nos chevaux et notre janissaire à Constantinople. Le lendemain était un dimanche. Nous allâmes visiter le palais de l'ambassadeur de France, et sous les longues allées d'arbres qui couronnent les éminences du

jardin, nous jouîmes de la fraîcheur et des charmes d'une promenade solitaire. M. M., négociant, qui demeure dans le voisinage, vint dîner avec nous. C'est un Écossais déjà avancé en âge, et qui, depuis fort long-tems, a quitté sa patrie. Il nous invita à passer le reste de la soirée chez lui. Assis dans son jardin, sur une terrasse d'où nous découvrions la mer, en fumant nonchalamment nos longues pipes, la conversation tomba sur sa terre natale. Il n'en parlait qu'avec une profonde émotion, aussi bien que des jours de son enfance. Chose singulière! au moment où le soleil, environné de toute sa pompe, se plongeait dans les eaux du Bosphore, éclairant de ses derniers rayons cette terre magique, ce n'était qu'avec regret qu'il se rappelait les scènes de *lang syne!* Une coupe de *whisky*, une chanson de montagnard, la vue d'une Écossaise ou son *ain dear lassie* lui paraissent mille fois préférables à la tasse de l'excellent café arabe que nous buvions, à ces cris du Muezzin qui appelait à la prière du soir, et à l'aspect de ces femmes voilées qui, semblables à des ombres, passaient silencieusement devant nous.

La condition des femmes, en Turquie, ne ressemble en aucune façon à l'esclavage, et l'on peut dire que la pitié que leur portent les Européens a plutôt sa source dans l'imagination que dans la réalité. Naturellement indolentes et aimant la vie retirée, elles sentent, moins que les femmes de l'Occident, le besoin d'un exercice en plein air. La plus grande partie de leur tems se passe aux bains; c'est là que, réunies entr'elles, et en buvant le sorbet, elles se livrent au plaisir de la conversation, et à celui non moins vif de se montrer leurs riches vêtemens. Grâces à cette coutume et au soin qu'elles prennent de ne jamais s'exposer au soleil, les femmes turques conservent toute leur vie une extrême délicatesse de teint.

Souvent on les rencontre dans des barques élégantes, naviguant sur le Bosphore, ou couvertes d'un long voile et suivies de leurs esclaves, errant dans les délicieuses promenades des cimetières, et dans les jardins de Dolma Bateke. Quelquefois elles traversent les rues de Constantinople, déguisées et sans que personne ose épier leurs démarches. L'empire qu'exerce sur l'intérieur de sa maison une femme anglaise n'approche pas de celui qui est dévolu à une femme turque, son mari ayant à peine le droit de s'immiscer dans ses arrangemens domestiques; en cas de divorce, elle se retire toujours avec sa dot intacte.

L'usage de l'opium ne paraît pas être aussi répandu parmi les Turcs qu'on le croit généralement. Mais il existe à Constantinople une classe d'hommes, connus sous la dénomination de *thériaquistes,* qui se livrent immodérément à cette dangereuse boisson. On le reconnaît sans peine à leur teint jaune et livide, à la couleur tantôt terne et tantôt brillante de leurs yeux. Rarement ils atteignent leur trentième année; ils perdent peu à peu tout appétit, et à mesure que leurs forces diminuent, cette fatale passion semble prendre de l'accroissement. On a beau prouver à ces *thériaquistes* qu'ils détruisent en eux le principe de la vie, toutes les remontrances sont vaines. Dès que le soleil est levé, ils arrivent dans un vaste café qui leur est destiné, non loin de la magnifique mosquée de Suleimanieh. A peine ont-ils avalé leur potion, qu'ils s'étendent sous un portique ombragé d'arbres. Une fois dans cette posture, ils demeurent immobiles; car le moindre mouvement nuirait à leur félicité, qu'aucune parole, disent-ils, ne serait capable d'exprimer. C'est en ce moment que les plus étranges rêveries, les plus ravissantes extases viennent s'emparer de leur esprit. Promenant tour à tour leurs regards sur le fleuve que cou-

vrent des milliers de navires ornés des pavillons de toutes les nations, sur les rivages majestueux de la côte d'Asie, située en face, ou sur les minarets dorés de Suleimanieh, qui se perdent dans les nuages, ils doivent en effet éprouver des transports d'ivresse, si ce qu'on dit est vrai, que la beauté des objets extérieurs accroît les illusions que procure l'opium. Jusqu'au moment où le soleil se couche, un *thériaquiste*, plongé dans son engourdissement, se berce de doux rêves d'amour, de richesse et d'orgueil. Il contemple à son aise les beautés de la Circassie, dont les charmes sont destinés à réveiller ses sens assoupis ; il remplace le capitan pacha dans le commandement de la flotte ottomane, ou, paisiblement assis dans le divan, il voit toutes les têtes se courber devant lui, et entend mille voix le saluer du nom de favori d'Allah et de sultan. Mais le soir arrive, et avec lui disparaissent tous ces songes brillans. Il éprouve à son réveil un sentiment de misère et d'abandon ; il retourne à son logis en proie à de vives souffrances, et il attend avec impatience que le soleil du matin ramène le moment de se plonger de nouveau dans ses délices accoutumées.

On ne peut faire un pas, dans Constantinople, sans rencontrer des cafés ou des boutiques de marchands de confitures. Les premiers sont remplis de monde, depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit. Chacun y porte avec soi son sac de tabac, qu'il est toujours disposé à offrir à celui qui en manquerait. En quelque lieu qu'entre un voyageur, soit chez un prince, soit chez le dernier des paysans, la première politesse qu'on lui adresse est de lui présenter une pipe remplie d'un tabac doux et parfumé, et une tasse de café qu'on boit sans y ajouter jamais de crème.

Le janissaire qui m'accompagnait dans les rues, homme d'une taille élevée et d'un regard farouche, et qui me

parlait avec le plus grand sang-froid de tous les Grecs qu'il avait tués, s'arrêtait souvent devant ces boutiques: je le voyais avec étonnement acheter des confitures et les manger avec une avidité et un plaisir inexprimables, comme pourrait faire chez nous un enfant de six à sept ans.

Avant de quitter Constantinople, je crois devoir dire quelques mots de la probité singulière qui caractérise les Turcs. Lorsque je débarquai à Galata, je remis mes effets à un porteur; mais, au milieu des rues où se pressait une foule immense, l'ayant perdu de vue, je craignis qu'il ne se fût enfui, et je m'arrêtai dans un café. Le capitaine du navire suédois, à bord duquel j'étais venu, qui avait fait précédemment plusieurs voyages à Constantinople, me rassura en me disant qu'on n'avait pas d'exemple d'un vol de cette nature. En effet, peu de tems après, nous aperçûmes ce pauvre homme revenant sur ses pas, et regardant de côté et d'autre d'un air inquiet. Il arrive très-souvent dans les bazars qu'un marchand sorte et laisse sa boutique ouverte et ses marchandises exposées, sans en prendre le moindre souci. Dans les relations commerciales, on a rarement à craindre une fraude de leur part. J'ajouterai que, dans tout le cours de mon voyage, à travers les diverses parties de l'empire ottoman, quoique je logeasse souvent dans les plus humbles chaumières et dans les lieux les plus retirés, je ne perdis pas un seul de mes effets.

Les janissaires, dont le nombre s'élève aujourd'hui à cinquante mille, tant à Constantinople que dans les environs, sont des hommes d'une beauté remarquable. S'ils étaient disciplinés à l'européenne, et qu'ils voulussent admettre l'usage de la baïonnette, il est probable qu'en cas de guerre ils seraient en état d'opposer une forte résistance aux Russes qu'ils détestent cordialement.

Le projet de les soumettre à une discipline militaire coûta le trône à l'infortuné Selim. Deux ans après l'avènement de Mahmoud, les janissaires commencèrent à éprouver des regrets de l'avoir déposé ; car Selim avait su se faire aimer, par la douceur de son caractère. Un grand nombre d'entre eux s'avancèrent en tumulte au pied des murs du palais, et redemandèrent Selim à grands cris. Ce prince, qui jusqu'alors avait été gardé dans une étroite prison, entendit avec la plus douce émotion les clameurs des janissaires ; mais sa joie fut de courte durée. Mahmoud lui dépêcha le kislar-aga. Cet homme, instrument des crimes du sultan aussi bien que de ses plaisirs, qu'on dit d'une laideur repoussante et jouissant d'une grande influence sur l'esprit de son maître, se présenta devant Selim, précédé par deux muets. Le malheureux prince comprit à l'instant le sort qui lui était réservé. Cependant, comme il était doué d'une grande force, il renversa les deux muets, et il allait s'élancer hors de la porte, comptant sauter par dessus la muraille et tomber au milieu des janissaires qui l'eussent immanquablement replacé sur le trône, lorsqu'il fut frappé par le kislar-aga. Il tomba aussitôt, et le cordon fatal fut placé autour de son cou ; puis, son corps, privé de vie, fut jeté aux soldats qui l'avaient redemandé. Ils firent entendre alors des cris de désespoir, s'agenouillèrent autour de lui et pleurèrent amèrement ; mais, découragés par la mort de Selim, ils se retirèrent ensuite et rentrèrent dans l'obéissance.

(*New Monthly Magazine.*)

LETTRE D'ALLEMAGNE.

De Cuxhaven jusqu'à Hambourg on est obligé, pour remonter l'Elbe, de recourir à la complaisance intéressée de quelque pêcheur : ce trajet, pendant l'espace de soixante-dix milles, n'offre rien qui soit digne de fixer l'attention. Ce n'est qu'aux environs d'Altona que les yeux du voyageur peuvent se tourner avec plaisir vers la rive droite, où des pagodes chinoises avec des entrées gothiques; des maisons de campagne en briques rouges, ornées de portiques à la grecque; des chaumières construites en châteaux-forts et des pavillons d'un rose pâle, annoncent le goût et l'opulence des négocians qui les ont fait construire. Vous connaissez Hambourg par les descriptions de nos voyageurs : la première chose qui me frappa dans cette ville fut la physionomie tout-à-fait anglaise des habitans. Hambourg est, je crois, la seule ville du continent où le règne de l'anglomanie se soit toujours maintenu; la cuisine même est une imitation de la nôtre, et malheureusement elle n'a rien emprunté à la science gastronomique de nos rivaux. Dans les rues on me prit pour un Français, et cette méprise attira sur moi les injures du bas peuple; car ici le principe national, ou plutôt le ressentiment contre les Français, ne s'est pas affaibli, comme dans les autres états de l'Allemagne.

A la bourse, les marchands font leurs affaires en fumant; ces braves bourgeois, qui portent tous des cheveux gras et plats, ont un goût décidé pour les plaisirs de la table; faiblesse qu'on attribue aussi à leurs pères de Bristol. De peur que la présence imprévue d'un visage ennemi ne nuise à l'appétit de quelque honnête gastro-

nome, l'usage veut qu'on envoie, avec les billets d'invitation, la liste des convives.

Entre Hambourg et Berlin on ne rencontre pas un seul objet intéressant ; mais l'aspect de cette dernière ville trompa agréablement l'idée peu favorable que je m'en étais formée. Telle est au moins la première impression que produit le quartier de la ville où l'on conduit ordinairement les voyageurs. Les *Tilleuls*, avec le Palais que le roi n'habite pas, l'Arsenal, l'Université et quelques autres édifices, vous frappent d'abord par un extérieur imposant ; mais un plus mûr examen dissipe ce charme du premier coup d'œil ; sans connaître les secrets de l'art, il est facile d'y découvrir d'innombrables fautes d'architecture, et des ornemens hors de proportion avec l'édifice et même entre eux : à chaque pas on reconnaît davantage la justesse de cette assertion de Mme de Staël : « Les Allemands manquent de goût naturellement ; ils en manquent aussi par imitation. »

A Berlin, la pauvreté du pays ne tarde pas à se trahir ; on découvre bientôt que son éclat n'est qu'une apparence trompeuse, et que son luxe indigent brille tout entier à l'extérieur des maisons et sur les vêtemens des habitans. Quant aux femmes, il est facile de se convaincre qu'elles sont étrangères à ce genre de dépenses ; car ces bonnes Allemandes en sont encore aux modes anglaises de 1814, qui viennent sans doute de leur arriver par l'entremise de quelque traducteur d'Ackerman (1). Elles imitent aussi les toilettes françaises de l'époque où elles se rapprochaient des modes de la Chine, et leurs figures bouffies, leurs jambes robustes, leurs cheveux relevés, et leurs pieds, dont les dimensions ne sont rien moins que chinoises, frappent désagréablement les yeux. Tels sont les

(1) Editeur d'un journal de modes qui paraît à Londres.

défauts des beautés prussiennes dans les classes supérieures. Je ne dis rien des dents gâtées qui déparent les plus jolies bouches, ni de leur accompagnement obligé, ni d'un maintien dont l'affectation semble défier tout l'art de Vestris. Le général Pillet disait de nos Anglaises, auxquelles je souhaite toutes les faveurs du ciel et surtout plus d'art et de goût dans le choix de leurs parures, qu'elles semblent avoir deux mains gauches. Ce mot piquant peut s'appliquer à tous les membres des dames allemandes, à l'exception toutefois de leurs mains qui savent tricoter très-adroitement, mais qui ne sont jamais employées à un autre usage. Elles jouissent aussi, en général, du privilége qu'un grand seigneur russe attribuait à la dernière favorite de l'empereur de Russie, à l'époque du système continental. C'est, disait-il, la seule puissance libre sur le continent, car c'est la seule qui ait ses ports (pores) ouverts. On trouve dans chaque maison deux ou trois chambres de parade, richement peintes en détrempe, et ornées de quelques meubles. L'usage est de placer des crachoirs au pied des tables ou dans l'embrâsure des fenêtres. Les autres pièces présentent de vastes solitudes, dont quelques lits décorent de loin en loin la nudité.

Le contraste, entre l'équipement personnel des grands et leur équipage, n'est pas moins choquant : vous voyez une excellence toute chamarrée de broderies dans une voiture que nos loueurs de cabriolets mettraient à la retraite, et tirée par quatre chevaux, qui, s'ils avaient le bonheur de vivre sous le régime des lois anglaises, pourraient invoquer la protection du bill de M. Martin.

Si la France est le cabinet de toilette de l'Europe, la Prusse en est incontestablement le corps-de-garde. Les militaires seuls y jouissent de quelque considération ; le reste de la nation peut être considéré comme attaché au

service d'une immense armée. Quant à l'armée elle-même, elle est véritablement l'honneur du pays, et ce n'est pas payer trop cher le plaisir de voir une seule parade que de l'acheter au prix de toutes les tribulations d'une traversée sur le paquebot de sa majesté britannique, et d'un voyage par les tristes campagnes du Mecklembourg. En effet, la belle tenue et la physionomie martiale des soldats, l'air chevaleresque de leurs officiers, et l'extrême précision des manœuvres, laissent bien loin derrière les Prussiens toutes les armées de l'Europe.

Le mode de recrutement est fort bien combiné pour le maintien d'un état militaire aussi imposant. Tout sujet prussien, âgé de vingt ans, est tenu de servir trois ans dans un régiment de ligne; ensuite il passe dans la landwehr mobile pendant un tems égal; après quoi il est congédié à condition de s'assembler, avec la landwehr sédentaire, trente fois par année. Jadis les nobles entraient au service comme officiers; mais, dans ces derniers tems, ils ont perdu ce reste de leurs priviléges, et ils sont réduits à débuter dans la carrière en qualité de cadets : sauf à soumettre leur avancement aux chances d'examen où la noblesse n'est pas traitée moins sévèrement que la roture. Nos voyageurs anglais n'ont pas manqué de déraisonner sur ses prétendus priviléges. J'ai trouvé dernièrement, dans l'un de leurs récits, que, si l'on veut se montrer poli à Vienne avec les plus minces bourgeois, il ne faut pas manquer de placer devant leur nom la particule *von* qui précède celui des nobles. Cette assertion est si éloignée de la vérité, qu'il n'y a pas, dans toute l'Allemagne, un seul marchand qui ne se crût insulté par une politesse de ce genre, qu'il prendrait pour une mauvaise plaisanterie. Autrefois on distinguait deux classes dans la caste privilégiée, les comtes et les barons, et ceux qui, sans être titrés, prenaient le *von*. Maintenant cette

dernière classe s'est nivelée et répond à notre *gentry*, avec cette différence que ses membres ne peuvent pas se mésallier, et justifient réellement d'une longue suite d'aïeux que le commerce n'a pas flétris. Les Anglais supposent, en général, que l'Allemagne est peuplée de comtes et de barons, mais les titres sont au contraire assez rares; car les nouvelles créations sont peu nombreuses, et les nobles ne contractent d'alliances qu'avec leurs égaux, quand toutefois la pauvreté ne leur interdit pas le mariage, et c'est pour cette raison que plusieurs anciennes familles s'éteignent. Il est vrai que l'empereur d'Autriche se permet quelquefois de porter le désespoir au cœur de l'aristocratie allemande, dont beaucoup de membres n'ont d'autre fortune que leur naissance, en accordant le titre de barons à des juifs de bonne volonté, et en permettant, à ces ennemis de la croix, de porter sur leur sein l'emblême de la chrétienté; mais de pareils écarts donnent une nouvelle énergie aux préjugés des nobles sans remplir le vide que la mort laisse dans les rangs du privilége. Lorsqu'on adresse la parole à une femme noble, on se sert du mot *gnadiger frau;* une dame de la bourgeoisie s'appelle *madame;* une fille de haut parage reçoit le titre de *fraulein*, et celle d'une origine plébéienne, celui de *mamzelle*. Une erreur sur ce point important est un crime qui ne se pardonne pas, et j'engage ceux qui seraient tentés de se pousser auprès des beautés dont je viens de parler, à ne pas oublier ces précieuses formules.

Les représentations se font ici sans beaucoup de cérémonial; il suffit que votre ambassadeur fasse part du désir que vous avez d'offrir vos respects à S. M., qui désigne ordinairement, pour le jour de la réception, une époque très-rapprochée. Le roi converse familièrement avec les militaires: il a écouté, avec une patience vraiment méritoire, les réponses détaillées que je lui fis sur la guerre de

la Péninsule; il y avait si long-tems qu'il ne m'était arrivé de rencontrer un auditeur complaisant, que mon cœur s'épanouit à la vue d'un monarque qui voulait bien prêter une oreille attentive à ma narration. Ce prince a l'habitude d'inviter à sa table les officiers au-dessus du rang de capitaine, et les traite avec beaucoup de grâce. Les fonctionnaires de l'ordre civil n'obtiennent pas la même faveur, et n'ont d'accès qu'auprès des ministres. Les princes du sang, moins exclusifs dans leurs affections, se distinguent par un esprit cultivé et l'élégance des manières. Entre autres qualités, le prince royal parle anglais avec facilité; il admet dans son intimité des hommes de talens dont les opinions sont libérales : cette bienveillance nous explique les calomnies des feuilles salariées par l'Autriche contre cet excellent prince.

J'arrivai à Berlin pour être témoin du mécontentement causé par le mariage de main gauche que le roi venait de contracter. Il avait fait une sensation désagréable; personne cependant ne refuse à madame de Liegnitz de la douceur et de l'amabilité; on reconnaît qu'elle ne montre aucune disposition à se mêler aux intrigues politiques; mais on ne lui pardonne pas d'avoir détruit le charme du sentiment de famille qui a tant de prix aux yeux de toute la nation allemande.

Je quitte Berlin demain pour me rendre à Dantzick, d'où je passerai à Kœnigsberg, ancienne capitale de la Prusse, et, après m'être arrêté deux ou trois mois à Varsovie, je reviendrai ici par la route de Breslaw : je pense que peu de voyageurs suivront mon itinéraire.

Maintenant je vais entrer dans le récit de mes misères. Forcé de vendre ma voiture, qui se trouvait hors de service, je me déterminai à voyager par la poste royale; mais, comme on change de voiture à chaque relai, nous finîmes par être transportés dans de mauvaises charrettes

sans ressort ni soupente, et où il n'y avait de propre que la paille. Je n'ai jamais médit des *albergo* italiens ni des *posada* espagnoles, car il y a, dans leur misère, quelque chose de romantique et de pittoresque; mais l'impolitesse des hôtes, la malpropreté et la fumée de tabac que d'infatigables fumeurs alimentent et renouvellent sans cesse, tous ces agrémens qui vous attendent dans chaque auberge prussienne, méritent une mention particulière. Ajoutez à cela des viandes grasses, du pain noir, de la bière épaisse, du café bourbeux, car les barbares le font bouillir, et vous aurez la mesure exacte des jouissances que vous ménage un *gasthaus*. Et n'espérez pas trouver dans le sommeil une compensation à tant de misères: les lits ont six pieds de longueur sur deux de large: leur seule couverture est une espèce de matelas garni de coton, et presque aussi épais qu'un lit de plume ordinaire; malheureusement il est fort étroit, de sorte que ce n'est pas chose facile de le maintenir sur soi pendant la nuit. La forme étrange de ces couvertures me fait comprendre la prière naïve du conseiller O'Moran, à Francfort: après s'être établi dans l'un de ces lits, ou plutôt après avoir établi un de ces lits sur lui, il demanda en grâce que les hommes et les femmes qui devaient coucher au-dessus eussent la complaisance de venir tous à la fois, par égard pour la fatigue qui l'accablait déjà et le désir qu'il éprouvait de n'être pas troublé dans son repos. Cet honnête Irlandais avait conclu assez naturellement, de la forme de la couverture, qu'il était d'usage dans le pays de dormir par étage. Rien de plus aimable, comme on voit, que la complaisance avec láquelle M. le conseiller se soumettait à ce qu'il croyait être une coutume allemande: en vérité je voudrais vider avec lui quelques verres de *clà-àrt*; car comme disent les Français, ce doit être un bon enfant(1).

(1) *Clà-àrt*, pour *Claret*, vin de Bordeaux. Cette plaisanterie est une

Le service de la poste est d'ailleurs parfaitement organisé, et elle va plus vite qu'on ne pourrait le supposer d'après l'état des routes. Il y a, pour le service de la poste aux lettres, quelques réglemens particuliers qui pourraient être adoptés par les autres états; l'un d'eux m'a paru particulièrement utile. On enregistre à chaque bureau les adresses de toutes les lettres reçues; un double en est envoyé au bureau central, et on dépêche en même tems, au lieu de leur destination, une copie semblable, de sorte que, par la comparaison de ces états, on peut suivre, jusqu'aux frontières de la Prusse, la trace de chaque lettre.

La première que je vous écrirai sera datée de Mariembourg, berceau de l'ordre des chevaliers Teutoniques; leur château, dit-on, n'a que fort peu souffert des ravages du tems. (*London Magazine.*)

INDUSTRIE.

CONSTRUCTION DU PHARE DE BELL-ROCK.

Les dangers et les fatigues auxquels sont exposés ceux qui traversent l'océan sont en si grand nombre et tellement nombreux, que l'un des objets les plus utiles que puisse se proposer la science est d'en faire disparaître une partie, s'il n'est pas possible de les écarter tout-à-fait. Parmi ces dangers, il n'en est point de plus imminens, ni de plus difficiles à éviter que ceux qui proviennent des bancs

allusion à la prononciation vicieuse des Irlandais, qui commettent fréquemment, dans ce genre, ce que les Anglais appellent des *bulls* (balourdises).

de rochers cachés sous l'eau, que l'on rencontre quelquefois au large, et d'autres fois à peu de distance du rivage. Souvent l'infortuné marin, qui avait visité la partie du globe la plus reculée, pour y porter les produits du sol ou de l'industrie de son pays, et rapporter les productions des climats plus favorisés du ciel, ne revoit les rivages de la patrie que pour y trouver son tombeau. Après avoir échappé aux dangers dont l'environnaient les tempêtes et un climat meurtrier, il sourit à l'idée de revoir sa patrie, ses amis; son cœur palpite de tendresse et d'impatience; il considère avec ravissement ces bords où se concentrent ses espérances; mais c'est en vain qu'il les contemple! il est condamné à ne jamais revoir le lieu de ses affections, ni les objets qui lui sont chers.

L'Angleterre, qui n'est jamais en arrière pour les travaux utiles à l'humanité, a essayé de bonne heure, en érigeant le phare d'Eddystone (1), de parer aux dangers du récif sur lequel s'étaient brisés tant de navires, et qui rendait si périlleuse la navigation de la Manche: l'Écosse, à son tour, peut se glorifier d'avoir élevé, dans le phare de Bell-Rock, un monument national qui ne le cède à nul autre au monde, sous quelque point de vue qu'on le considère. Si l'Angleterre a décoré de brillans honneurs le nom de Smeaton, qui sera sans doute immortel, l'Écosse doit s'honorer également de celui de Stevenson. Plusieurs ingénieurs ont acquis une haute réputation par le tracé et l'exécution de routes, canaux, ponts et bassins pour la marine; mais combien plus d'honneur ne mérite pas celui qui fonde ses constructions sur un roc enfoncé dans le sein d'une mer orageuse; qui, privé de presque toutes les ressources ordinaires, est uniquement réduit à celles

(1) Ce phare est à trois lieues en mer de Plymouth; il a été construit de 1756 à 1759.

que peut lui fournir un génie inventif, et qui triomphe, par des prodiges d'industrie, d'obstacles innombrables que lui opposait la nature.

Le banc de rochers sur lequel est assis le phare de Bell-Rock, a environ 427 pieds (130 mètres) de longueur et 230 pieds (70 mètres) de largeur ; et même, à en juger par les herbes flottantes, on le suivrait à 1,000 pieds (300 mètres) plus loin dans la direction du sud-ouest, lorsque les marées sont très-basses. Il est situé sur la côte orientale de l'Écosse, à environ 20 milles (8 lieues) au sud-ouest de Red-Head dans le Forfarshire. Sa position géographique est à 56° 29′ de latitude nord, et à 2° 22′ de longitude ouest (1). Le banc ou récif présente une surface extrêmement âpre et inégale. Le roc est composé de grès rouge, semblable aux couches du promontoire contigu de Red-Head et des bords opposés de Dunglas dans le comté de Berwick. M. Stevenson paraît croire que Bell-Rock a pu être dans l'origine le noyau d'une masse de terre, qui, à une période assez peu reculée de l'histoire du globe, aurait formé une petite île inaccessible aux plus hautes marées. La végétation actuelle du roc ne consiste qu'en plantes marines, dont quelques-unes ne se rencontrent pas fréquemment sur la côte d'Écosse. C'est un lieu de repos accidentel pour les phoques et les cormorans. Quoique ce roc ne soit qu'un point sur la surface de la mer, les phénomènes les plus remarquables que présentent les marées sur les côtes de la terre ferme, ou parmi les îles d'Écosse, s'y font sentir.

Dans l'érection du phare d'Eddystone, les dangers et les difficultés qui se rencontrent en grand nombre résultaient du peu de surface du roc ; mais, quoique la surface de Bell-Rock soit beaucoup plus grande, comme

(1) Comptée de Greenwich.

ce rocher est plus enfoncé dans l'eau et qu'il n'est découvert qu'à la marée basse, les dangers étaient au moins aussi considérables.

En raison du diamètre du roc, M. Stevenson put donner à la maçonnerie du bâtiment un volume double de celui du phare d'Eddystone.

Le petit tableau suivant mettra sous les yeux de nos lecteurs les dimensions relatives, etc., des deux phares (1).

	Eddystone.	Bell-Rock.
Hauteur du roc..........	Le niveau de l'eau lorsqu'elle est le plus haut.	Le niveau de l'eau lorsqu'elle est le plus bas.
	pieds. m. mil.	pieds. m. mil.
Hauteur de la maçonnerie au-dessus du roc........	70 (21, 550)	100 (30, 500)
Diamètre de la première assise entière...........	26 (7, 930)	42 (12, 810)
Contenu en pieds cubes environ...............	13,147 (373,014)	28,530 (809,470)
Estimation approximative de la dépense.........	21,000 l. (525,000 fr.)	61,331 l. 9 st. 2 d. (1,633,275 fr.)

Il n'y a point de doute que l'on n'ait fait très-anciennement des efforts pour tenir les vaisseaux en garde contre les dangers de cet endroit; et la tradition rapporte, à ce sujet, que les moines de l'abbaye d'Arbroath avaient élevé une cloche qui sonnait au moyen d'une machine mise en mouvement par l'action du flux et du reflux des marées: c'est de là qu'est venu au roc le nom qu'il porte aujourd'hui (2).

Vers l'année 1800, un corps, dont l'organisation date de 1788, et qui a rendu au pays des services d'autant

(1) Il est inutile de dire que les pieds indiqués dans ce tableau, ainsi que tous ceux dont il est question dans le cours de cet article, sont des pieds anglais.

(2) *Bell-Rock* signifie *rocher de la cloche.*

plus méritoires qu'ils sont désintéressés, le conseil des commissaires pour les phares du Nord, désirant en élever un sur Bell-Rock, engagea M. Stevenson à visiter les lieux et à faire un rapport sur la possibilité de l'exécution. M. Stevenson le fit, et son opinion fut que l'érection d'un phare était praticable sur le plan de celui d'Eddystone. Ce fut dans l'été de 1800 qu'il débarqua pour la première fois sur le rocher ; l'équipage du bateau y ramassa différens débris de naufrage, parmi lesquels se trouvaient une baïonnette de soldat, un boulet de canon, un gond et une serrure de porte, un fragment de boussole, plusieurs pièces d'argent, etc.

Quoique M. Stevenson eût reconnu d'abord que l'érection d'un phare était possible, il existait différentes opinions à cet égard, en conséquence de l'enfoncement si considérable du roc au-dessous du niveau des hautes marées. Le capitaine Brodie, de la marine royale, proposa d'asseoir l'édifice sur des piliers de fer, et plusieurs autres modes furent successivement proposés. Mais les commissaires consultèrent le célèbre M. Rennie, qui est mort aujourd'hui, et son opinion se trouva parfaitement d'accord avec celle de M. Stevenson. Dans l'année 1803, un bill fut présenté au parlement pour cet objet ; mais il fut rejeté comme embrassant une trop grande étendue de côtes pour la levée du droit. En 1806, un autre bill fut présenté et passa. Cet acte accordait un fonds de 25,000 liv. st. (625,000 fr.) au conseil ; et comme les commissaires avaient entre les mains un excédant de 20,000 liv. st. (500,000) de droits, l'ouvrage fut commencé, en 1807, avec un capital de 45,000 liv. st. (1,125,000).

En conséquence de la position lointaine et isolée de ce roc, le premier soin de l'ingénieur fut d'assurer aux ouvriers un lieu de retraite convenable pendant qu'ils seraient occupés à cet ouvrage. On y pourvut en amar-

rant, à la hauteur du roc, une patache, où l'on plaça un fanal provisoire ; et un vaisseau fut destiné à établir la communication avec le rivage. Le revêtement extérieur du bâtiment devait être en granit, et la partie intérieure en grès. On disposa, à Arbroath, un vaste chantier, où les pierres devaient être taillées. Ce fut le principal établissement sur la côte ; et l'on y construisit pareillement une maison d'abri pour les ouvriers. Le 7 août 1807, M. Stevenson, accompagné de M. Pierre Logan, son second, et de quelques ouvriers, se rendit à Bell-Rock, et fixa l'emplacement du phare. On commença sur-le-champ les opérations, en débarrassant cette place de la couche épaisse d'herbes marines qui la couvraient, et l'on traça sur le roc une ligne de fondation. Il fut convenu alors que les ouvriers qui y travailleraient resteraient un mois sans aller à terre.

Au commencement de cette pénible entreprise, on pensait avoir beaucoup fait pour le tems d'une marée quand on avait travaillé deux ou trois heures ; alors les hommes étaient obligés de rassembler leurs outils, de courir aux bateaux pour aller chercher, non sans de grands dangers, un refuge dans la patache. Dès le principe, il était entré dans les vues de M. Stevenson de procurer aux ouvriers un refuge momentané dans le cas où il arriverait quelque accident aux bateaux ; c'est pourquoi il ne différa pas à commencer les constructions d'une maison en bois devant servir de balise ou signal. Ce lieu de refuge si nécessaire reçut la dernière main vers la fin de septembre. Ce fut un premier triomphe, qui, comme le dit M. Stevenson, dépouilla le roc de ce qu'il avait de plus redoutable, et facilita des travaux qu'on eût eu autrement beaucoup de peine à exécuter.

L'érection de cette balise a beaucoup d'intérêt dans l'histoire de cette entreprise dont tous les détails sont

curieux. On dressa sur le roc six poutres d'environ 50 pieds (15 mètres) de longueur, qui renfermaient un espace de 35 pieds (10 mètres) de diamètre et se réunissaient à leur sommet. A leur base, elles étaient fixées au rocher par de grandes pièces de fer pesant chacune 140 livres (63 k. 560), enfoncées de 20 pouces (5 centimètres) dans le roc, et serrées successivement avec des coins de sapin, de chêne et de fer; au sommet, les poutres étaient tenues ensemble par des boulons, et liées fortement avec des cercles de fer. Les travaux, à cette époque, dépendaient, comme on peut le croire, des vicissitudes du tems et de la saison; les ouvriers étaient obligés de travailler les dimanches, et, à la lueur des torches, pendant la nuit, quand la marée le permettait. L'ouvrage n'avançait donc qu'à travers mille dangers, et peu s'en fallut que plusieurs n'amenassent de grands malheurs. La chaloupe *Smeaton*, qu'on employait comme patache, rompit tout d'un coup ses amarres et entraîna avec elle un des bateaux des ouvriers; et, pour surcroît de malheur, le mouvement de la marée rendait son retour impossible jusqu'à ce que le rocher fût entièrement submergé. Il y avait alors trente-deux hommes sur le rocher, et les deux bateaux qui restaient en auraient à peine pu recevoir la moitié, la mer étant fort grosse. M. Stevenson et la personne préposée au débarquement, avaient seuls connaissance de l'accident. Les ouvriers qui travaillaient dans les fondations, assis ou agenouillés, ignorèrent totalement le péril de leur situation jusqu'à ce que la marée montante, en les chassant des travaux, les engageât à chercher les bateaux pour reprendre leurs vêtemens. Leur effroi dut être grand lorsqu'ils n'aperçurent que deux bateaux au lieu de trois. « Cependant, dit M. Stevenson, nul d'entre eux ne proféra un seul mot; mais ils paraissaient tous occupés à se compter en

silence, se regardant les uns les autres, et laissant voir seulement, par l'expression de leurs traits, l'inquiétude qu'ils éprouvaient. » Heureusement un bateau qui apportait à M. Stevenson des lettres d'Arbroath, arriva, dans ce moment critique, fort à propos pour les sauver. On mit ensuite à la voile pour aller à la recherche de la patache que l'on atteignit enfin et à bord de laquelle on se retira, sans autre accident. Mais le passage avait été terrible; M. Stevenson eut le visage et les oreilles enduits d'une croûte de sel provenant de l'eau de la mer, que les lames, en se brisant contre les flancs des bateaux, faisaient jaillir par dessus ses bords.

Dans le cours des travaux, pendant l'été de 1808, on jugea à propos d'augmenter le nombre des vaisseaux de service. Outre celui qui portait le fanal flottant, et qui était amarré près du roc, on destina un schooner, de 80 tonneaux, à servir de principale patache. On eut des gabarres de 40 tonneaux pour transporter les matériaux et trois prames de 10 tonneaux seulement qui prenaient les pierres sur les gabarres, et les portaient aux attérages à la portée des grues. Comme on avait prévu qu'elles pourraient être endommagées en touchant le roc, on les avait pourvues d'un doublage extrêmement fort et à l'épreuve de l'eau, et même, pour les prémunir contre tout accident, on avait rangé sous le pont des tonneaux vides en nombre suffisant pour tenir les prames à flot. Enfin, pour porter les ouvriers de la patache au roc, on avait réservé plusieurs bateaux parmi lesquels s'en trouvait un de sûreté dans le système de Gratehead. Les diverses amarres consistaient en chaînes avec des ancres de fer à *champignon*, qui convenaient parfaitement à la situation. On nivela, sur la surface inégale du roc, des rainures pour des chemins de fer, qui servirent à voiturer les grands blocs de pierre à l'aide de chariots cons-

truits presque entièrement en fonte. Les grues que l'on avait établies sur les petits quais ou attérages étaient aussi parfaitement appropriées aux localités.

On ne voit pas sans surprise comment des hommes exposés continuellement à des dangers et à des difficultés extraordinaires, parvenaient néanmoins à passer leur tems d'une manière agréable. Dans les commencemens, le tems de la marée haute était un intervalle de repos et de plaisirs. C'était alors qu'on se livrait à des amusemens aussi variés que les goûts de chacun. Ceux qui aimaient la lecture couraient à leurs livres ; quelques-uns, ayant plus de penchant pour la musique, jouaient du violon ou de la flûte ; et d'autres s'amusaient à la pêche. Cependant il y avait un inconvénient dont tous se plaignaient, c'était le mal de mer ; le tems même les en guérit difficilement. Aussi tous les efforts tendirent à construire, sur les poutres du roc, une baraque pour leur commodité ; l'on avait pour but en cela de les soulager de cette disposition constante au mal de mer, et de la fatigue périlleuse d'aller au rocher dans les bateaux et d'en revenir de même, soit le jour, soit la nuit. On trouve un exemple frappant du pouvoir de l'habitude dans le témoignage que rend M. Stevenson, de la promptitude avec laquelle des hommes étrangers aux usages de la mer parvinrent à s'embarquer avec célérité, et à travailler l'outil dans une main et une torche allumée dans l'autre, à minuit et dans l'obscurité, au milieu du rugissement des vagues et des tempêtes. Les scènes dont ils ont été témoins ont dû souvent être terribles, ainsi que les dangers de leur situation. « Une fois entr'autres, dit M. Stevenson, le vent étant au sud-ouest, nous eûmes sur le roc une forte houle, qui faillit nous être funeste ; car les bateaux ayant échoué sur le quai, couraient le risque d'être renversés à tout moment. Les torches, au nombre

de douze environ, s'éteignirent; alors l'obscurité de la nuit parut dans toute son horreur. L'eau de la mer était fortement chargée de cette lumière phosphorique que connaissent tous ceux qui ont été à bord d'un vaisseau, et les vagues, en jaillissant sur le roc, ressemblaient à une flamme liquide. Ce spectacle avait une majesté terrible. »

Par de courageux et constans efforts, on vint à bout d'élever la *baraque* et de creuser les fondations de l'édifice, ce qui fut achevé vers le milieu du mois de juillet. La fosse avait l'apparence d'une grande plate-forme circulaire de grès rouge compact, de 42 pieds (12 mètres 810 mil.) de diamètre, entourée d'une ceinture de roc, dont la hauteur variait depuis 18 pouces (45 centimètres) jusqu'à 5 pieds (1 mètre 525 mil.). La première et la seconde assises étaient alors dans le chantier d'Arbroath, prêtes à être embarquées. Les pierres étaient marquées avec soin, de manière à ce que la position relative qu'elles devaient occuper dans l'édifice, pût se reconnaitre tout d'abord; elles étaient taillées en queue d'aronde, sur le même plan que celles du phare d'Eddystone. La première pierre fut posée à Bell-Rock, par M. Stevenson, avec la cérémonie d'usage, le 10 juillet 1808. « Soit que l'on considère, dit-il, cette construction sous le rapport des difficultés, ou sous le point de vue d'utilité nautique, comme rassurant les marins et protégeant leurs personnes et leurs biens, dans une étendue de côtes qui embrasse presque tout le nord de la Grande-Bretagne, son importance doit frapper tous les esprits. Si l'acte de poser la première pierre d'un édifice public a jamais été une cérémonie intéressante, celle du phare de Bell-Rock a dû l'être, tant pour la singularité de la situation que pour l'utilité de l'ouvrage. Elle ne put avoir lieu qu'en présence de ceux qui étaient attachés à l'entreprise et

de quelques curieux venus des rivages voisins, en tout quatre-vingts personnes environ; mais si les arrangemens à faire pour une telle cérémonie avaient pu être d'une nature moins incertaine et moins périlleuse, elle eût attiré sans doute des milliers de spectateurs, des côtes environnantes, et les premiers magistrats de la contrée, jaloux de payer au bel art de l'architecture un tribut mérité. Cependant, ajoute le narrateur, dans cette situation isolée, tous ceux qui étaient présens éprouvèrent une sensation inexprimable en voyant les opérations assez avancées pour permettre qu'on commençât à bâtir. »
Dès ce moment, les travaux marchèrent rapidement; l'on ne plaçait pas moins de dix à vingt blocs de pierre dans le cours d'une marée. L'usage des grues, qu'on employa d'une manière particulière, servit aussi à donner plus de précision et de célérité aux opérations; et, dans la dernière partie de septembre, les travaux de la saison furent terminés.

L'édifice était alors au niveau de la partie la plus élevée du bord de la fosse, ou à 12 ou 15 centimètres environ au-dessus de la première assise. On évalue à 388 tonneaux le poids de la pierre qui y entrait déjà, et qui consistait en 400 blocs assemblés au moyen de 738 chevilles de chêne et de 1,215 coins de bois. Le nombre d'heures de travail à la marée basse avait été, dans cette saison, de 265, dont 80 seulement furent employées à bâtir, et l'on fut en partie redevable de cette rapidité d'exécution aux soins pris pour appareiller les pierres, dans le chantier d'Arbroath, et aux diverses machines de construction qui furent mises en usage.

Les ouvriers retournèrent ensuite au chantier d'Arbroath, où était leur quartier d'hiver. A leur entrée dans ce port, ils furent accueillis par les acclamations de leurs

amis et de leurs camarades, qui se pressaient en foule sur les quais, pour saluer leur retour.

Le succès de cette saison aurait été complet, si l'on n'avait pas eu à regretter la perte d'un matelot qui, étant tombé d'une des gabarres dans la mer, ne put être secouru.

Les travaux recommencèrent dans le printems de 1809, et furent suivis avec rapidité, pendant le cours de cette saison. Les tempêtes de l'hiver n'avaient causé aucun dommage, ni aux assises déjà posées, ni à la maison d'abri, qui, depuis trois ans qu'elle était bâtie, était restée intacte. Une solidité si bien éprouvée inspira aux ouvriers de la confiance : ils en sentirent davantage la gêne et le désagrément des débarquemens et des embarquemens continuels; aussi prirent-ils possession de cette maison, pendant le jour, avant qu'elle fût disposée pour servir d'habitation.

Mais un soir, un coup de vent ayant empêché les bateaux de venir les prendre, MM. Pierre Logan, et Francis Watt, deux des inspecteurs avec onze ouvriers, furent obligés de rester trente heures sur le roc, tandis que cette demeure encore imparfaite était battue et inondée par les vagues; la galerie au mortier, qui était au-dessous d'eux, fut même emportée, et l'une des grues mise en pièces par la violence de la tempête. Jusqu'ici l'on ne pouvait encore travailler qu'à la marée basse; cependant, grâce à l'activité du service naval dans le transport des matériaux, les ouvriers furent en mesure de poser 30 blocs de pierre, pendant le tems d'une marée.

Quand le bâtiment eut atteint la hauteur de la neuvième assise, les cordes de retenue de la grue à balancier ordinaire devinrent trop verticales, et il fallut recourir à d'autres moyens. On prépara une grue à contre-poids pour s'en servir l'année suivante. Dans cette machine, on

devait maintenir l'arbre dans une position verticale, par un poids qui agirait à l'extrémité du balancier opposée à la partie chargée, qui de cette manière se maintiendrait en équilibre.

Le phare commençait alors à s'élever considérablement au-dessus du roc. Lorsque la mer était basse et dans les tems ordinaires, le travail d'une marée durait de 5 à 6 heures, c'est-à-dire une heure ou deux après que le roc était sous l'eau. La maison d'abri ou balise servant à la fois de demeure, de forge et de galerie au mortier, se trouvait entièrement occupée, et l'on avait tendu une échelle de corde pour établir une communication entre ce bâtiment, et les murs naissans du phare.

Le dimanche, 20 août de cette année, fut posée la vingt-deuxième assise entière du bâtiment, consistant en 51 blocs; après quoi, pour la première fois, on lut les prières dans la maison d'abri; tous les ouvriers étaient réunis dans une pièce, et deux d'entre eux joignirent les mains de manière à former comme un pupitre pour soutenir la Bible pendant le service divin. Ce fut le 25 de ce mois que l'on arrêta les travaux, et tout fut fini pour cette saison.

Lorsqu'on les reprit, au printems de 1810, il se trouvait à Arbroath une grande quantité de matériaux tout prêts; l'on avait tiré du grès d'excellente qualité, de la carrière de Milnefield, sur le golfe de Tay. Les pierres pour la corniche et pour le phare, que l'on avait fait venir de Craiglith, près d'Édinbourg, étaient également préparées, et on les avait déposées à Leith, pour les transporter ensuite à Bell-Rock. Afin de rendre plus facile la communication entre la balise et le phare, on avait préparé, pendant l'hiver, une large galerie ou pont de charpente, qui devait remplacer l'échelle de corde et être extrêmement utile pour élever les matériaux sur le bâtiment,

La première chose dont on s'occupa fut de choisir la situation la plus convenable pour la porte du phare ; et comme on reconnut que la mer n'était jamais si grosse que quand le vent soufflait du nord-est, on se détermina à placer la porte vers le sud-ouest. La première cargaison de pierres arriva sur le roc, vers le milieu du mois de mai ; et en raison de l'ordre parfait et systématique adopté pour les opérations, les travaux de maçonnerie furent conduits à leur terme pendant le mois d'août. Ce progrès dans la rapidité de la construction fut attribué, en partie, à l'expérience acquise pendant les saisons précédentes, et en partie à l'emploi admirable que l'on fit de la grue à contre-poids dont nous avons parlé, pour mettre les pierres en place sur le bâtiment. Cependant des causes accidentelles forçaient parfois d'interrompre les travaux : cela avait lieu lorsque des coups de vent dispersaient les embarcations, et quelquefois les entraînaient en mer jusqu'à seize lieues de distance de leur station. Dans ces momens fâcheux, les ouvriers restaient dans leur baraque, claquemurés et dans un état d'inaction pénible, ayant même souvent la triste perspective d'y être abandonnés sans retour. C'est une chose assez remarquable que, dans le cours d'opérations aussi étendues, non-seulement il ne se perdit pas une pierre, mais qu'aucune ne fut même assez endommagée pour ne plus pouvoir servir, et cela bien que chaque pierre dût être maniée plusieurs fois avant d'être définitivement posée sur son mortier. Il est vrai que dans quelques circonstances, des blocs furent soulevés de leur lit par la force des vagues ; mais aucun ne fut emporté.

Les assises de pierre inférieures ont été fortement liées ensemble, avec des chevilles et coins de chêne, jusqu'à la hauteur de plus de 12 mètres, c'est-à-dire dans toute la partie pleine de l'édifice. A l'escalier de

pierre qui conduit de la porte au premier étage, les murs sont d'une épaisseur moyenne d'environ 7 pieds (2 mètres 135 millimètres); mais cette épaisseur diminue graduellement à mesure que l'on s'élève, et sous la corniche du bâtiment elle n'est plus que de 18 pouces (45 centimètres). Les pierres des murailles des différens appartemens sont assemblées à queue d'aronde, à leurs extrémités, au lieu de l'être à équerre comme dans la partie pleine et dans l'escalier. La manière dont les planchers sont construits ajoute beaucoup à la solidité de l'ensemble.

Au lieu d'être voûtés, ce qui leur aurait donné une tendance à pousser les murailles au dehors, ils sont formés de longues pierres qui partent du centre des appartemens respectifs, et forment en même tems une assise du mur extérieur du bâtiment; ces pierres, qui composent les planchers, sont aussi assemblées latéralement et forment une ceinture complète à chaque étage. De cette manière la pression des planchers sur les murs est perpendiculaire.

Dans la chambre des étrangers ou bibliothèque, on a donné au toit la forme d'une voûte, mais la courbure est prise seulement sur les extrémités intérieures des pierres de la corniche, dont la totalité des assises est posée de niveau.

A la fin d'août la maçonnerie se trouva terminée, et on s'occupa de construire la chambre du fanal. La maison d'abri avait été jusque-là habitée par plus de 30 personnes pendant l'été, mais ce nombre diminua dès-lors considérablement. Vers la fin du mois d'octobre, on démonta la grue à contre-poids qui n'était plus nécessaire, et l'on enleva le pont de communication qui fut remplacé de nouveau par une échelle de corde; c'était encore dans la maison d'abri que se tenaient les ouvriers employés à préparer le toit et les réflecteurs. Au mois de décembre

les gardiens prirent possession du phare, et, quelque tems après, lorsque l'appareil fut entièrement terminé et heureusement élevé sur la tour avec toutes les provisions nécessaires, on annonça que la lumière paraîtrait le 11 février 1811. Elle parut, en effet, dans la soirée, et le fanal flottant fut éteint comme n'étant plus d'aucune nécessité. Depuis l'achèvement du phare on a supprimé la maison d'abri, ainsi qu'une partie des chemins de fer, dont on n'a conservé que ce qui a paru nécessaire pour débarquer les provisions, et communiquer avec la tour. Ce n'est plus à l'aide d'une échelle de corde que l'on parvient du rocher à la porte d'entrée; on y arrive maintenant par un escalier de bronze qui forme en même tems partie du conducteur d'un paratonnerre, et une grue d'une espèce particulière aide à monter cet escalier. Comme la position bien choisie de la porte d'entrée fait qu'il est rarement nécessaire de la fermer pendant l'été, on en a placé intérieurement une de bronze, que les personnes qui habitent la tour regardent comme très-commode. Pendant les orages, quand leurs doubles portes et leurs doubles croisées sont fermées, les gardiens disent qu'ils sentent parfois le bâtiment frémir sous le choc réitéré des flots, mais que tout à l'intérieur demeure tranquille, et qu'ils n'entendent rien du brisement des vagues, ni du fracas de la tempête.

(*Glasgow Mechanic's Magazine.*)

SCIENCES MEDICALES.

DE L'USAGE ET DES EFFETS DES COSMÉTIQUES.

Le titre de sciences médicales, placé en tête de cet article, paraîtra probablement un peu ambitieux. Cependant le lecteur en reconnaîtra la convenance, s'il réfléchit que quelques-uns des cosmétiques que l'on emploie communément sont loin d'être sans influence sur la santé; et, ce qui ne sera pas moins important aux yeux des dames qui s'en servent, que plusieurs de ces cosmétiques accélèrent la destruction des charmes qu'elles prétendent conserver par leur usage.

Les observations que nous allons faire nous ont été suggérées par la lecture d'une détestable rapsodie qu'on vient de publier sous le titre de la *Parfaite femme de chambre*. C'est un devoir pour la presse périodique d'arrêter, par une juste et prompte censure, le débit des livres de cette espèce. Quelque mauvais que soit l'ouvrage en question, il pourrait, cependant, avoir quelque succès, car c'est une amorce tendue à la vanité féminine, et elle est si facile à séduire! Nous aurons fait une chose utile, si nous parvenons à déterminer les femmes de chambre ou leurs maîtresses, à conserver les sept schellings qu'on leur demande en échange de cette ridicule production.

Il est vraisemblable que ceux qui se chargent de la fabrication de ces rapsodies, sont les mêmes qui communiquent, aux journaux quotidiens, la nouvelle de l'arrivée et du départ des personnes à la mode. C'est, selon toute apparence, le seul genre de rapports qu'ait l'au-

teur de la *Parfaite Femme de chambre* avec la classe dont il prétend faire l'éducation. Il paraît au reste qu'il est à la tête d'une exploitation régulière d'ouvrages du même genre, car il nous recommande des *Observations sur les devoirs des valets de chambre ;* des *Conseils aux femmes de charges*, etc.

Il serait impossible de faire l'analyse de cette compilation : elle se compose de recettes vulgaires ; d'emprunts réunis sans méthode, et faits sans goût et sans discernement à la grammaire anglaise, à l'Encyclopédie et à des écrits religieux. Il est fort scandaleux de voir certains écrivains introduire aujourd'hui la religion dans des romans consacrés à la peinture d'amours très-profanes. Mais il l'est bien davantage encore de la voir servir de préface à un ouvrage où l'on ne se propose d'autre but que d'enseigner aux femmes à être plus séduisantes pour les hommes ; et dans lequel on ne craint pas d'entrer dans des particularités tellement indécentes, qu'on ne peut pas les lire sans rougir, et qu'il serait impossible de les citer.

L'auteur parle longuement de la composition des huiles et des pommades. Mais si les dames veulent nous croire, ces détails deviendront tout-à-fait inutiles. Nous leur ferons d'abord observer très-humblement que rien ne peut être plus malpropre qu'une tête frottée de graisse par la main d'un coiffeur. D'ailleurs, en se soumettant aux inconvéniens de cette malpropreté, elles manquent entièrement le but qu'elles se proposent ; car les huiles et les pommades, loin d'augmenter le lustre de leurs cheveux, leur ôtent le poli qu'ils ont naturellement. L'unique moyen de conserver ce poli, c'est de les laver avec de l'eau et de les brosser ensuite, en suivant leur direction naturelle. Les huiles empêchent aussi les cheveux de friser : quand on veut qu'ils frisent, il y a un moyen très-

simple à employer, c'est de les friser lorsqu'ils sont humides, et de les laisser sécher sans y toucher. A l'égard des substances que vendent les parfumeurs, sous le nom d'huile à friser, c'est une pure charlatanerie. Il n'y a d'inoffensif, et en même tems d'efficace, dans les moyens artificiels, qu'une légère solution de colle de poisson, avec laquelle on peut donner aux cheveux une forme durable et permanente.

Les cinq cents espèces d'huiles et de pommades qui se débitent sous des noms divers, produisent toutes les mêmes effets, ou plutôt elles sont toutes également inutiles. Celle que l'on nomme *graisse d'ours* n'a pas plus d'efficacité que les autres ; car il est très-rare et très-difficile de se procurer de la graisse d'ours, et, d'ailleurs, elle n'a rien qui la distingue des graisses ordinaires. Sa haute réputation est fondée sur une idée analogue à celles qui accréditaient tant de remèdes empiriques conseillés jadis par la médecine, et dont malheureusement elle conseille encore une partie. De ce que les ours ont des poils très-longs, on a conclu que leur graisse était propre à faire pousser les cheveux, de même que, dans la jaunisse, on ordonnait du pissenlit et des jaunes d'œufs, à cause de leur couleur.

Aucune graisse, quelle qu'elle soit, quand bien même l'ours, dont elle serait extraite, aurait couvert de ses poils le Groënland ou le Kamtschatka, ne pourrait épaissir les cheveux, à moins qu'elle ne pût rétablir, dans l'intérieur de la peau, les organes où croît leur racine, à peu près comme la racine des végétaux croît dans le sol. L'épaisseur vient du nombre ; et celui qui veut épaissir ses cheveux pourrait essayer, tout aussi raisonnablement, de multiplier ses bras et ses jambes. On prétend, il est vrai, que l'huile empêche les cheveux de se fendre

à l'extrémité. Mais comment cela peut-il se faire? quand les cheveux se fendent, c'est qu'ils sont morts, et ils se fendront toujours quand ils seront dans le même cas, en dépit des ours des deux pôles, et de toutes les baleines de la baie Baffin. Nous ne pouvons pas plus raviver nos cheveux que nous ne pourrions raviver la branche morte d'un chêne, en la frottant de graisse d'ours, ou faire pousser des feuilles sur le mât d'un vaisseau de soixante-quatorze.

Le fait est que la graisse d'ours, l'huile de Macassar, les huiles antiques, divines, orientales, etc., sont un reste de notre ancienne barbarie, et qu'aujourd'hui les Hottentots font encore usage de procédés analogues. Elles ne produisent d'autre effet que de convertir nos cheveux en masses sales et compactes, ou de donner l'aspect de queues de rats aux boucles élégantes formées par la nature. Si les dames veulent à toute force avoir la tête grasse, elles ont, pour y parvenir, un moyen très-simple et très-économique, c'est de la frotter avec du lard ou de l'huile d'olive. Elles seraient bien choquées sans doute si on leur disait qu'elles emploient pour se coiffer l'*unguentum simplex*, ou le cérat de Turner, et cependant l'analyse démontre que les substances dont se servent les coiffeurs, ne sont, selon la consistance plus ou moins grande, que des onguens ou des emplâtres, auxquels on a seulement mêlé des parfums.

Mais, tant que l'amour-propre féminin subsistera, il est vraisemblable que nos observations seront à pure perte. Les cinq cents espèces d'huiles et de pommades continueront à se fabriquer et à se vendre; et cette jolie personne, qui préfère à la propreté les succès de son amour-propre, continuera également à se frotter de graisse parfumée. Cela n'en sera que mieux sans doute,

car c'est un moyen de faire prospérer le commerce, et de faire entrer, dans des poches vides, le superflu des poches pleines.

Ce n'est point une raison, cependant, pour suivre les recettes de la *Parfaite Femme de chambre*, et aller sur les brisées de M. Rowland (1), au risque d'incendier la maison, en faisant de la pommade dont il sera impossible de se servir. On aura une idée des connaissances chimiques de l'auteur, quand on saura qu'il veut, pour faire de la pommade, que l'on mêle onze onces *d'huile essentielle*, à vingt-neuf livres de graisse. Nous ne savons pas quel terme il assigne à la vie d'une dame capable de consommer trente livres de pommade. Quant aux onze onces d'huile essentielle, nous pouvons garantir qu'il y en aurait suffisamment pour parfumer autant de centaines d'onces de graisse de porc ou de mouton. Le reste est de la même force, et les quantités de graisse et de parfum spécifiées dans cet ouvrage, suffiraient pour prendre tous les rats des chantiers de la marine royale. La recette pour faire l'huile de Macassar est précisément celle que suivent les maréchaux-ferrans, lorsqu'ils préparent l'huile dont ils se servent pour les pieds des chevaux. Quant à la dissolution de *gomme guaiacum* dans l'huile d'olive, appelée par notre auteur huile antique verte, c'est un remède contre le rhumatisme, qu'il aura pillé dans quelque livre de médecine populaire, et qu'il aura pris, par erreur, pour une huile pour les cheveux. Le liquide pour faire friser les cheveux, qu'il veut que l'on compose de savon et d'alkali, ne laisserait bientôt plus de cheveux à friser, car il les détruirait tous. Nous espérons qu'aucune femme de chambre ne suivra cette savante recette, à moins qu'elle ne veuille voir sa maî-

(1) Fameux parfumeur de Londres.

tresse précisément dans le même état que ces soldats qu'un capitaine avait, dit-on, fait poudrer avec du vif argent, afin d'épargner la dépense de la poudre. Si, au lieu de la conservation des cheveux, il s'agissait de la conservation de la vie, l'auteur de pareilles recettes mériterait d'être puni de la peine capitale. Quant à l'*huile de castor* (1), ordinairement on en recommande l'usage pour une autre partie du corps humain ; mais il ignore probablement que l'huile de *palma-christi* n'est qu'une désignation différente du même cathartique.

Les recettes pour teindre les cheveux sont tout aussi judicieuses ; il n'y en a pas une seule qui puisse produire le moindre effet : par exemple, il conseille de faire infuser de l'ébène et du minerai de plomb dans de l'eau, et de faire bouillir de la noix de Galles et du charbon dans de l'huile d'olive, dans laquelle l'un et l'autre sont insolubles. On peut, sans doute, se peindre les sourcils avec du liége charbonné ; mais pour un sou on se procure du noir de fumée en grande abondance, ce qui vaudra mieux que de faire brûler, sous un plat, de l'encens et du mastic. Notre auteur prétend que de l'oxide rouge de plomb donnera aux cheveux une couleur châtain, et non une couleur brune. Quant à nous, nous pouvons garantir aux femmes de chambre qui feront usage de cette petite recette, qu'après l'opération, la couleur des cheveux de leurs maîtresses dépendra uniquement de celles des perruques qu'elles seront obligées de prendre. Nous ne savons pas si ce livre a déjà déterminé quelques-unes de nos belles à mettre à nu leur péricrâne ; dans ce cas, elles seraient on ne peut plus en droit d'exercer un recours en dommages-intérêts contre l'éditeur.

(1) Note du Tr. L'huile de castor, que l'on nomme aussi l'huile de palma-christi, est un purgatif très-souvent prescrit par les médecins anglais.

Le chapitre des cosmétiques, proprement dits, n'est pas moins dépourvu de sens. Il existe environ deux cent cinquante savons de toilette ; et tout le régiment des cosmétiques peut bien s'élever de cinq à six cents. Assurément, les dames ne nous croiront pas quand nous leur dirons qu'à l'exception de trois ou quatre composés minéraux très-dangereux, ces cosmétiques ne produisent presque aucun effet, ou du moins pas plus d'effet que le savon ordinaire ou l'eau pure ; cependant, rien n'est plus exact. Tous les savons, quels qu'ils soient, sont composés des mêmes substances, et exercent précisément la même action sur la peau ; il n'y a de différence que pour l'œil et pour l'odorat. Peu importe que le savon soit composé d'huiles végétales ou d'huiles animales ; car à l'état de savon, toutes les huiles ont les mêmes propriétés, et tous les savons sont également des cosmétiques, quels qu'en soient le nom, le parfum, la couleur, la forme ; qu'ils soient en pain, en pâte ; qu'ils portent le titre de lait virginal, de lait de rose, de jasmin, etc., etc. Mais comment persuader ces vérités à des femmes qui veulent être plus belles que la nature ne les a faites, ou que leur âge ne le permet, et qui se consolent du déclin de leurs charmes par la foi qu'elles ont dans toutes les superstitions de la toilette.

La propreté est le véritable ou plutôt l'unique cosmétique. C'est vainement que vous essayeriez de changer la couleur de votre peau, car les lois de la nature sont plus puissantes que votre art ; mais vous pouvez en détacher la crasse qui s'y attache, ce que je vous engage vivement à faire, toutes les fois qu'il le faudra : après quoi, peu vous importe que MM. Bailey et Blew (1) sautent en l'air avec leurs fourneaux, ou soient submergés dans leurs cuves.

(1) Parfumeurs de Londres.

Lavez vos faces, mesdames, voilà tout ce que vous avez à faire; et si l'eau ne suffit pas pour les rendre propres, prenez du savon, et choisissez celui dont l'odeur vous est le plus agréable. Lorsque vous serez propres, vous serez aussi belles que votre nature le comporte. Le reste serait inutile, tout aussi inutile que de vouloir blanchir un nègre, quand bien même vous mettriez en réquisition tous les cosmétiques, depuis ceux de Judith et de l'impératrice Faustine, jusqu'à ceux de Delcroix (1). Je vous porte le plus sincère et le plus vif intérêt, et vous le savez bien! mais, entre nous, ce que vous demandez est impossible : vous ne pouvez pas plus modifier la couleur de votre teint, que vous ne pouvez augmenter l'élévation de votre taille. Appliquez les cosmétiques à votre esprit, comme on vous l'a conseillé plus d'une fois : une ame douce, un caractère égal et paisible, sont des moyens sûrs de diminuer vos rides et d'éclaircir votre teint. De cette manière, votre beauté brillera de tout son éclat; et, si vous êtes laides, votre laideur ne sera pas du moins sans quelque charme.

A Londres, où la suie s'unit intimement avec l'huile naturelle qui couvre la peau, l'usage du savon est indispensable; mais, en général, il n'y a pas de meilleur et de plus puissant cosmétique que l'eau; l'eau chaude, et non pas l'eau froide.

Il faut bien se garder, au reste, d'enlever trop souvent et trop rapidement l'huile de la peau; car c'est elle qui lui donne de la douceur. Certaines personnes en sont presque dépourvues; et, au lieu de savon, elles doivent se servir de substances grasses, telles, par exemple, que la pâte d'amande. Ce cosmétique ne changera pas la couleur de leur peau, mais il l'empêchera de s'écailler, ou du moins il atténuera cette disposition. C'est au proprié-

(1) Autre parfumeur de Londres.

taire de la peau à juger lui-même s'il doit en faire usage, et c'est ce qu'il lui sera facile de décider, s'il a bien compris les principes que nous venons d'établir. En général, nous engageons nos lectrices à faire une application préalable de pâte d'amande, ou de toute autre substance huileuse, lorsqu'elles se proposent d'aller voir une revue, ou d'exposer leur joli visage à l'ardeur du soleil dans une course en bateau. Cela empêchera les taches de rousseur, cela diminuera le danger des coups de soleil : il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir ensuite à le guérir ; et presque toujours cela est plus facile.

Telles sont les propriétés des deux grandes classes de cosmétiques, les huiles et les savons. Mais il existe une autre préparation qui ne se range pas dans ces deux catégories, et que cependant nous ne devons pas passer sous silence. Nous voulons parler du *baume de la Mecque*, qui exerce sur la peau une action très-réelle, semblable à celle d'un vésicatoire. En effet, il la soulève en petites écailles, et la détache ensuite, ce qui amène nécessairement la formation d'un autre épiderme. On se sert plus souvent de ce cosmétique dans l'Orient que parmi nous : comme il produit beaucoup plus de mal que de bien, nous ne sommes nullement disposés à en recommander l'usage; et, au contraire, nous engageons nos belles lectrices à se tenir très en garde contre l'éloge qu'en fait le judicieux auteur de *la Parfaite Femme de chambre*.

Mais, tandis que nous sommes sur ce sujet, nous ne devons pas oublier d'expliquer les mystères de la pommade pour les lèvres, quand ce ne serait que par intérêt pour ces jeunes personnes que nous voyons si souvent, avec une action au moins égale à celle des miss Primrose (1), peser et faire cuire toutes sortes de drogues dans une

(1) Allusion à un passage du *Vicaire de Wakefield*.

poële empruntée au cuisinier, jusqu'à ce que leurs joues prennent une couleur tellement ardente, que, si on pouvait la fixer, elles seraient dans le cas de se passer de rouge toute leur vie. Si elles veulent nous écouter, elles s'épargneront beaucoup de peines et de dépense; car, pour deux sous, elles pourront se procurer l'équivalent de ce que l'on vend cinq schellings chez les parfumeurs en crédit.

Au fond, les explications que nous avons à donner sont très-simples, trop simples même; car on ne veut jamais croire à ce qui est intelligible. Presque toujours, lorsque le mystère est dissipé, la foi s'en va. La pommade pour les lèvres n'est que de l'onguent d'apothicaire, dans lequel on a introduit un parfum quelconque, et qu'on a teint en rouge avec de la racine d'alkekenge. On fait bouillir la graisse avec la racine pour détacher la couleur, et ensuite on la parfume à froid. Quant aux résines, aux gommes, au baume de tolu, etc., cela est de la plus complète inutilité. Rien n'est plus facile que d'expliquer la vertu médicale de cette composition : la graisse adoucit la peau de manière à faciliter le rapprochement et la réunion des fissures. A l'égard des pommades destinées à donner une couleur rosée aux lèvres violettes ou lilas, la composition n'en est pas la même, mais elle est également très-simple; car on la fait avec de la couleur rouge et de la cire. Il est vraisemblable que les dames qui font un usage habituel de cette pommade n'exigent plus pour leurs charmes qu'une admiration respectueuse et à distance; car celui qui s'en approcherait de trop près, pourrait dire avec Juvénal : « *Hinc male viscantur labra mariti.* »

Il existe une dernière classe de cosmétiques qui ont des propriétés tout-à-fait médicales, et qui, par cette raison, n'auraient pas dû être admis parmi ces autres

cosmétiques, dont la plupart sont fort innocens, en ce sens du moins qu'ils ne font de mal qu'à notre bourse. Si notre ton devient plus grave, nous ne craignons pas cependant qu'on nous en fasse un reproche, car nous ne saurions être trop sérieux quand il s'agit de ce qui intéresse à un si haut degré la conservation des agrémens du beau sexe.

L'épigramme d'Horace Walpole sur miss Conway nous servira de préface :

« And did ye not hear of miss Con-a-way?
She drank lemonade
At a masquerade
And now she is dead and gone away (1). »

Hélas oui ! « *Hinc illæ lacrimæ.* »

C'est précisément la raison pour laquelle de jeunes personnes dans toute la fraîcheur de l'âge, faut-il le dire, sont couvertes de boutons ; et cependant, comme si elles craignaient qu'on ne les vît pas assez, elles se découvrent les épaules jusqu'au bas de l'omoplate. Quand de semblables accidens nous arrivent, on nous accuse d'avoir bu trop abondamment du claret ou du champagne. Mais les boutons de ces dames n'ont pas, en général, d'autre cause que celles que nous venons d'indiquer :

She drank lemonade
At a masquerade (2).

Boire de l'eau froide quand on a très-chaud ; tel est le principe de ces dangereuses affections, qui ont été quelquefois si fatales aux écoliers dans leurs jeux, et aux soldats en marche. Les bals et les glaces, cette succession

(1) Note du Tr. Ces vers sont intraduisibles : tout le sel qu'ils peuvent avoir résulte de l'équivoque produite par *gone away* qui les termine, et le nom de miss Conway. S.

(2) « Elle a bu de la limonade à une mascarade. »

de contredanses, de walses, de verres d'orgeat, de limonade, voilà pourquoi tant de jeunes personnes sont couvertes de boutons. Les glaces sont encore ce qu'il y a de moins pernicieux, parce qu'il faut quelque tems pour les avaler, et qu'elles ne font pas sur l'estomac une impression aussi prompte qu'un liquide que l'on boit d'un seul trait. Si vous ne pouvez pas réprimer votre amour pour la danse, du moins, mesdames, apprenez à mieux gouverner vos appétits : c'est un ami sincère qui vous en donne le conseil. Rien, je vous l'assure, n'est moins intéressant que de vous voir perpétuellement avaler des glaces et des sirops, comme si vos maris vous en refusaient chez vous, ou que vous ne vinssiez au bal que pour boire et manger, aux dépens de celui qui le donne. Regardez-nous ; il me semble qu'à plusieurs égards nous nous conduisons beaucoup mieux : vous ne nous voyez pas nous pousser les uns les autres pour obtenir les meilleures places au souper ; nous remplir de taches, en voulant prendre des plats tout gras, et importuner nos voisins, en leur demandant de nous passer tantôt une chose, et tantôt une autre. En vérité, cela n'est pas bien, et vous ne sauriez imaginer quelle détestable impression cela fait sur vos adorateurs. Et vous, mesdemoiselles, faites-y attention ! je connais plusieurs d'entre vous auxquelles ces insatiables appétits ont fait manquer des mariages, et des mariages très-avantageux, faits pour exciter les plus vifs et les plus amers regrets. Ces vilaines pustules, ces boutons qui couvrent le derrière de votre cou, et qui se répandent quelquefois sur vos jolis visages, ne sont pas des boutons de rose, je vous en avertis. Hélas! il s'en faut bien : ils excitent nos dégoûts ; ils sont l'horreur des dieux et des hommes. Pardonnez-moi d'entrer dans ces détails pénibles ; je sens tout ce qu'ils ont de désagréable ; mais je voudrais vous épouvanter suffi-

samment, pour vous déterminer à boire et à manger au bal avec plus de modération.

Les indispositions dont je viens de vous parler viennent de l'estomac; c'est ce que votre médecin vous dira comme moi. Si la chaleur et la fatigue ont été très-grandes, et que la limonade soit très-froide, la personne imprudente qui la prendra, pourra mourir dans quelques minutes ou dans quelques heures. Si les causes sont moins actives, il faudra peut-être un jour ou deux pour tuer le malade, et peut-être s'en tirera-t-il. Dans ce dernier cas, il y a presque toujours une éruption, soit sur le visage, soit sur le corps. Un coup d'air, ou en général l'impression d'un froid extérieur quelconque produit le même effet qu'une boisson à la glace. C'est ainsi, par exemple, que la pauvre lady W. est morte dernièrement, pour avoir pris un bain froid en sortant du bal. Gardez-vous donc, comme vos sages mamans vous l'ont si souvent recommandé, lorsqu'une contredanse est finie, d'aller vous glisser à la dérobée derrière le rideau d'une croisée; car c'est un moyen, non moins infaillible que la limonade, de vous couvrir de boutons.

Le siége du mal, comme je vous le disais tout-à-l'heure, est dans l'estomac; dans l'estomac véritable, et non dans ce que vous appelez estomac, quand vous avez de ces petits maux que vous ne savez comment caractériser, et dont vous ne connaissez pas exactement la place. La peau, comme disent les médecins, sympathise avec l'estomac, ou plus simplement, elle attire au dehors l'inflammation qui était d'abord dans l'estomac. Si l'éruption est considérable, c'est que l'inflammation intérieure était très-grande; si cette éruption n'avait pas eu lieu, le malade aurait infailliblement péri. L'éruption c'est la vie, c'est le moyen de salut. Quelque légère qu'elle soit, c'est elle qui guérit le mal intérieur, dont les consé-

quences auraient pu être terribles, sans son heureuse intervention. Lorsqu'on la fait passer par des moyens artificiels, c'est aux dépens de la santé et quelquefois de la vie. Reste à savoir maintenant lequel vaut le mieux de la beauté ou de la vie ; c'est une question fort délicate, et dont nous laisserons la solution à nos lectrices.

Lorsque vous buvez des boissons froides, buvez-les lentement; et quand vous mangez des glaces, conservez les quelque tems dans votre bouche, pour les faire fondre et les échauffer. Mais, si vous voulez réellement vous rafraîchir, croyez-moi, quelque paradoxal que cela puisse vous paraître, buvez des boissons chaudes. Pourquoi, par exemple, ne pas adopter la mode française, en prenant du bouillon? C'est, je vous le garantis, le moyen le plus sûr de se rafraîchir. Le potage, le poivre de Cayenne, voilà les rafraîchissemens par excellence, ceux qui vous feront danser avec une nouvelle vigueur, quand bien même, avant de les prendre, vous seriez à moitié mortes. L'eau froide, loin de fortifier, affaiblit considérablement, parce qu'elle détruit le ton de l'estomac, et, par contre-coup, la vigueur des jambes. Le *porter* est une boisson très-saine, mais elle est trop vulgaire pour que nos beautés à la mode consentent jamais à en boire. Le vin a l'inconvénient de porter à la tête, disposition beaucoup trop favorisée par la chaleur du bal et l'exercice de la danse. Mais c'est surtout le punch qu'il faut craindre ; c'est un breuvage dangereux, et qui a été le principe de plus d'une faute.

Maintenant, revenons à nos malheureux boutons, et aux moyens par lesquels on prétend les faire passer. Parlons d'abord de la *lotion de Mrs. Gowland*, le meilleur de ces cosmétiques, ou plutôt le plus énergique et partant le plus dangereux. Si celles qui en font usage en connaissaient la composition, elles seraient sans doute

bien effrayées, car c'est du *sublimé corrosif*, déguisé sous la forme de lait d'amandes douces ou amères. Cette lotion guérit les éruptions cutanées, en les renvoyant dans l'estomac, où, comme nous l'avons vu, elles avaient commencé par se former. Si l'éruption est considérable, il y a toute apparence que le remède tuera le malade; si, au contraire, elle est légère, la personne qui en est atteinte en sera quitte pour des maux d'estomac et un dérangement de santé, plus ou moins complet, ou plus ou moins prolongé. Il en est de même de l'extrait de Saturne et des autres. En résumé, c'est un compromis entre la santé et les boutons; peut-être, entre les boutons et un cercueil! Actuellement que nos belles lectrices sont averties, c'est à elles à tenir la balance.

Toutes celles qui ont quelque prudence s'abstiendront des cosmétiques de cette espèce. Il y a, sans doute, des éruptions cutanées qui ne proviennent pas de l'estomac; car notre règle n'est pas universelle; mais les dames ne peuvent pas se constituer juges de ces différences. C'est à leurs médecins à leur indiquer les moyens de guérir leurs boutons; plusieurs de ces moyens n'ont rien de dangereux, lors même que les éruptions ont été produites par l'eau froide. Comme notre objet n'est point d'écrire un traité médical, tout ce que nous pouvons recommander, c'est d'éviter la drogue de Mrs. Gowland et toutes les drogues semblables, à l'égal du poison et de la mort.

Les recettes indiquées dans la *Parfaite Femme de chambre*, pour faire disparaître les taches de rousseur, sont aussi absurdes que le reste. Il faudrait un odorat bien émoussé, pour pouvoir supporter un mélange d'alun et de fiel de bœuf. Les fraises et les raisins, cuits avec du sel, du lait, du jus de citron et de l'eau de cerfeuil, s'ils ne produisent aucun bien, ne font du moins aucun mal, et ils ont l'avantage d'amuser innocemment l'oisiveté des

dames qui les préparent. Quant aux substances âcres, tel que le jus de la concombre sauvage, il est incontestable qu'elles enlèveront les taches de rousseur, car elles enlèveront la peau ; mais nous pouvons garantir que les taches ne tarderont pas à reparaître dans toute leur vivacité première.

Notre auteur a aussi des remèdes pour la vieillesse. Lorsque, pour nous servir de son élégante expression, « la peau a pris l'aspect et contracté l'épaisseur d'un cuir bouilli, il peut lui en substituer une nouvelle aussi douce, aussi fraîche que celle d'une vierge de dix-sept ans. Ce cuir bouilli de soixante ans doit être d'abord adouci par des émolliens, et ensuite enlevé par des caustiques. » On ne voudra pas croire qu'il existe des vieilles femmes assez folles pour ajouter foi à de pareilles absurdités, et cependant nous en connaissons.

Mais ce n'est pas tout ; ce rival de Médée a également la prétentiou de faire disparaître les rides avec des oignons, de la cire blanche, de l'eau d'orge, et du *baume de la Mecque*. Quant au lait virginal, il engage les dames à le préparer elles-mêmes, avec du soufre et de l'alun dissous dans de l'eau de rose. J'avoue que, pour moi, j'aurais une invincible répugnance à m'approcher de trop près des belles qui jugeraient à propos de se laver le visage dans une dissolution de soufre, quand bien même cette dissolution serait décorée du titre élégant de *Lait virginal* (1).

Le chapitre sur les moyens de conserver la peau n'est pas moins absurde. D'abord il y est question des dames danoises, qui ont encore à cinquante ans toute la fraîcheur de la première jeunesse, au moyen d'une composition de crème et de semences de concombres ; après

(1) Note du Tr. Il est inutile de faire observer que le soufre est le remède ordinaire de la gale et de plusieurs autres maladies cutanées.

quoi, notre auteur nous indique l'eau de pigeon, ce qui nous rappelle cette recette fameuse d'un roman de Walter Scott, et qui consiste en un renard cuit au four. Voici encore une autre composition qu'il recommande : des pieds de veau, du riz, de la croûte de pain, du lait, du beurre frais, des œufs, du camphre et de l'alun ! Jamais nous n'aurions pu croire qu'il y eût des dames capables d'ajouter foi à la vertu de pareilles recettes, si nous n'en avions surpris plusieurs, le teint échauffé par le charbon, attendre avec impatience, autour d'un alambic, les effets de la distillation. L'explication des procédés employés pour peindre le visage annonce encore, si c'est possible, une plus honteuse ignorance. Mais c'est assez parler de cette production ridicule, nous allons terminer cet article, déjà trop long, par quelques observations qui nous sont propres, sur les moyens de donner au visage des teintes artificielles.

Il est incontestable que l'on peut communiquer à la peau une couleur blanche assez semblable à celle de la nature; mais ce n'est par aucun des moyens actuellement en usage. Les blancs secs et poudreux, tels que le *blanc de perle, l'oxide de bismuth et le carbonate de plomb* ressemblent au plus mauvais fard. Par des raisons chimiques, que nous n'avons pas le tems d'expliquer ici, ils ont aussi l'inconvénient de se noircir plus ou moins dans les chambres où il y a beaucoup de monde. Le tâle en poudre se rapproche davantage de la couleur de la peau; il tient mieux et ne noircit pas, mais il a un ton trop luisant. En résumé, aucun blanc ne peut jamais ressembler parfaitement à la nature, et cela par une très-bonne raison, c'est que la peau n'est jamais absolument blanche. Il est inconcevable de combien peu de sens on a fait preuve dans une chose aussi simple. Il fallait d'abord se demander si on voulait faire prendre le change sur la

couleur de sa peau, ou simplement satisfaire à une mode ou à un usage, comme lorsqu'on se poudrait les cheveux dans le siècle dernier, et que, comme nos douairières, on s'enlumine le visage d'un rouge cerise. Si le rouge est employé pour dissimuler une pâleur habituelle ou occasionnelle, il est évident qu'on doit faire en sorte qu'il ressemble le plus possible à la nature. Il est vrai que, dans ce dernier cas, plusieurs personnes d'une piété ombrageuse considèrent le rouge comme une fraude; mais si cet artifice n'est pas employé dans un but particulier, pour séduire telle ou telle personne, mais seulement comme un moyen de plaire en général, il ne peut avoir aucun inconvénient. D'ailleurs, quand la fraude est avouée, elle cesse d'être criminelle. Si la morale doit faire abandonner l'usage du rouge, les corsets et vingt autres moyens que le beau sexe emploie, pour rehausser ses agrémens ou cacher ses imperfections, devraient être proscrits au même titre. Quant à nous, nous serons toujours disposés à accorder indulgence plénière aux dames, dont les déceptions n'auront pas un caractère plus grave.

La convenance de se servir de rouge une fois admise, il s'agit de savoir quel est celui auquel il faut donner la préférence. Tous ceux dont on fait usage aujourd'hui sont le produit du safran ou de la cochenille, précipité par l'alun, et du muriate d'étain, soit pur, soit combiné avec le talc.

Malheureusement, il n'y a pas une de ces couleurs qui ressemble à ces teintes de rose dont la santé colore les joues de la jeunesse : elles sont trop crues, trop cramoisies, et il s'y trouve trop peu de jaune. Telles qu'elles sont, on les applique indistinctement à toutes les peaux, aux plus blanches comme aux plus olivâtres. Rien cependant ne peut être plus maladroit. Pour donner au rouge un air naturel, il faut d'abord étudier le ton du rouge de la

peau, s'il en reste encore quelques traces; et s'il n'en reste plus, un œil exercé reconnaîtra facilement celui qui convient aux teintes blanches ou jaunes, des joues sur lesquelles on doit le poser. Au fond, chaque teint aurait besoin d'un rouge particulier, et par conséquent, il serait absurde d'espérer de trouver chez les parfumeurs la nuance précise qui conviendrait, quand bien même ceux qu'on y vend seraient moins ridiculement cramoisis. En règle générale, on peut établir que le vermillon mélangé avec le rouge ordinaire, sera celui qui conviendra le mieux, au moins à dix-neuf personnes sur vingt. Il ne faut pas oublier que les rouges poudreux, de même que les blancs poudreux, trahissent tout de suite l'artifice. On remédie, jusqu'à un certain point, à cet inconvénient par le talc, qui donne au rouge un certain lustre; mais on atteint ce but encore plus complètement au moyen de l'huile qui, à la vérité, a besoin d'être employée avec beaucoup de précaution.

Nous connaissons le secret d'une espèce de rouge que l'âge, les faiblesses, la maladie, l'eau, le savon, et la mort même, ne peuvent ni altérer ni faire disparaître. Il a, sans doute, ses inconvéniens; par exemple, les évanouissemens des belles qui en feraient usage perdraient une partie de leur empire; puisqu'ils ne seraient pas suivis de cette pâleur toute puissante sur le cœur de ceux qui les aiment, par les craintes qu'elle leur donne. D'un autre côté, il est incontestable qu'un rouge permanent, qu'on ne saurait enlever avec un mouchoir de coton, et qui ne peut pas être taché par des larmes, même par celles que les triomphes d'une rivale font quelquefois jaillir des yeux des belles, a bien des avantages. C'est à regret qu'après avoir si vivement excité la curiosité de nos lectrices nous nous trouvons dans l'impossibilité de la satisfaire. Mais, en publiant notre secret, nous craindrions

que l'auteur de la *Parfaite Femme de chambre* n'en fît son profit, et que, dans une nouvelle édition de son livre, il ne le confondît avec toutes les choses absurdes qu'il y a entassées. (*London Magazine.*)

NOUVELLES DES SCIENCES,

DE LA LITTÉRATURE, DES BEAUX-ARTS, DU COMMERCE, DES ARTS INDUSTRIELS, DE L'AGRICULTURE, ETC.

ASTRONOMIE.

Comète. — A l'assemblée de la Société Astronomique de Londres, qui eut lieu le 11 novembre 1825, le président appela l'attention des membres sur l'apparition de quatre comètes depuis la dernière séance, rencontre qui ne s'est point encore vue dans l'histoire de l'astronomie. La plus importante de toutes fut aperçue vers juillet ou août. Cette dernière comète, plus connue sous le nom de comète d'Encke, a fait maintenant treize révolutions, dans l'espace de quarante années : six ont été observées régulièrement par des astronomes. Elle fut remarquée, d'abord, en 1786, et ensuite dans les années 1795, 1805, 1819, 1822 et 1825. Elle fait sa révolution complète en 1207 jours environ, ou trois ans et demi.

HISTOIRE NATURELLE.

Verre perméable à l'eau. — M. Campbell, dans le cours d'un voyage qu'il a fait dans l'Afrique méridionale, prétend avoir acquis l'assurance que le verre est perméable à l'eau. S'étant procuré deux bouteilles sphériques hermétiquement fermées, il les fit descendre à la

profondeur de douze cents pieds en mer, en les lestant de plomb. Lorsqu'on voulut les retirer de l'eau, il fallut employer dix hommes à la manœuvre pendant l'espace d'un quart d'heure. Les deux bouteilles ont été remontées pleines d'eau, ce qu'il attribue à la pression du liquide. Cette pression, à la profondeur de 360 mètres, équivaut à celle de 36 atmosphères environ. Mais cette expérience n'est pas d'un bon observateur. Le verre n'est point perméable à l'eau, sous une pression de 36 atmosphères. On lui en a fait subir une de plus de 150 atmosphères sans remarquer la moindre perméabilité. Les bouteilles peuvent cependant avoir été remplies d'eau et le bouchon s'être trouvé en place quand on les a retirées : cela est arrivé au capitaine Sparmann ; mais il a très-bien expliqué le fait sans recourir à la perméabilité du verre. Actuellement que nous savons que l'eau est sensiblement compressible, nous comprenons que celle qui remplissait la bouteille dans la plus grande profondeur à laquelle elle ait été plongée, avait moins de volume que quand elle a été remontée à la surface, et qu'il est très-vraisemblable qu'en augmentant de volume elle a repoussé le bouchon de manière à le remettre précisément à la même place qu'il avait, quand on descendit la bouteille dans la mer.

Phosphorescence de la mer. — M. Finlayson, dans la relation de sa mission à Siam et à la Cochinchine, explique ainsi la cause de ce magnifique et singulier phénomène qui se manifeste dans les mers de l'Inde, pendant la nuit. — « Sur plusieurs golfes, et notamment dans la rade de l'île du prince de Galles, les corps qui produisent ce phénomène se rencontrent en si grande quantité, qu'on peut, à la distance de plusieurs milles, distinguer aisément un navire. Cette lumière n'est pas moins vive

que celle d'une torche, et elle semble jaillir du sein des flots sillonnés par le gouvernail ou battus par les rames. Durant le jour nous avons remarqué que les vagues étaient d'une couleur verdâtre, semblable à celle de la couche végétale que l'on voit communément à la surface des étangs ou des mares d'eaux. Nous avons recueilli une grande quantité de cette eau, et nous nous sommes assurés que la couleur qui la distingue pendant le jour, et la lueur phosphorique qu'elle jette dans la nuit, étaient dues à la présence de la même substance. Les causes de ce phénomène lumineux varient sur divers points de l'océan. Nous savons que le poisson de mer, lorsqu'il est mort, donne aux flots une lueur pareille à celle que nous avons remarquée, et nous nous en sommes assurés en jetant à la mer du poisson que nous avions tué. On attribue ce phénomène au frai, ainsi qu'à la putréfaction des matières animales. Dans l'expérience que nous avons faite, la lueur dont nous parlons provenait du mouvement communiqué à une quantité innombrable de molécules visqueuses, de la grosseur d'une tête d'épingle. En prenant de l'eau dans le creux de la main, nous les voyions se mouvoir avec une extrême rapidité pendant une ou deux secondes, après quoi elles rentraient dans leur état d'inertie, et ne jetaient plus aucune lumière. »

Crâne des Hindous. — Le docteur Paterson, de Calcutta, a examiné les crânes d'un grand nombre d'Hindous, et il a constaté que la tête de cette race d'hommes est, dans le rapport de deux à trois, comparée avec la tête d'un Européen; en d'autres termes, que la tête d'un jeune Européen, âgé de quinze ans, est aussi grande que celle d'un Hindou âgé de trente. Si, comme on le prétend, le volume de la tête indique une capacité intellectuelle correspondante, il ne sera pas difficile de com-

prendre comment trente mille Européens tiennent dans l'asservissement soixante millions d'Hindous.

SCIENCES MÉDICALES.

Exemple des bons effets de la vaccine. — On lit dans le *Courrier de Bombai*, que, pendant les mois de janvier, de février, de mars, d'avril et de mai de l'année 1825, période où la petite-vérole a régné comme épidémie dans diverses parties de l'Inde, les militaires, tant européens qu'indigènes, qui se sont trouvés soumis à son influence, ont presque entièrement échappé à ses ravages. Sur 4,150 soldats européens, neuf seulement ont été atteints, dont trois ont péri. Sur 30,000 cipayes placés dans les mêmes circonstances, sept seulement ont été atteints de la maladie régnante, et cinq d'entre eux en sont morts. Comme presque tous les Européens qui se rendent, de nos jours, dans l'Inde, ont été vaccinés, et que les recrues que la Compagnie fait faire parmi les indigènes subissent toujours l'opération de la vaccine, avant d'entrer dans les corps, il y a sans doute lieu de croire que, dans cette circonstance, c'est grâces aux effets de la vaccine que l'armée a été préservée de cette épidémie.

GÉOGRAPHIE. — STATISTIQUE.

Colonies européennes dans le Groenland. — Une tradition historique nous apprend que des Norwégiens, partis de l'Islande, formèrent une colonie, à une époque reculée, sur les côtes orientales du Groenland : elle paraît même avoir été considérable, et s'être étendue, vers le nord, jusqu'au 65° ou 66° de latitude. Les dernières observations de Scoresby et les détails donnés par Giesecké, dans une notice publiée dans les Mémoires de l'Académie royale d'Irlande, confirment cette tradition. Giesecké, qui passa huit ans dans le Groenland, dit avoir rencontré, au sud et à l'est de ce pays, jusqu'à cinquante maisons

bâties à la manière des Norwégiens, des fragmens de cloches d'église, et des têtes d'hommes de race caucasienne ou européenne. Il découvrit, dans le langage familier des Groenlandais, quelques mots scandinaves ou islandais, preuve qu'il avait existé des communications entre les deux nations. Il trouva des plantes, tel que le *sorbus aucuparia*, qui probablement avaient été importées par quelque Norwégien habitant cette partie du Groenland; et, relativement à la destruction de cette colonie, voici ce que l'auteur rapporte : « Toutes les ruines des maisons norwégiennes sont entourées d'immenses masses de roc, tombées vraisemblablement du sommet des montagnes adjacentes; et l'on rencontre très-fréquemment des blocs énormes qui sont précipités dans la mer par des torrens qui roulent avec un horrible fracas, et avec une impétuosité que rien ne saurait arrêter. Je ne doute pas que ces accidens, produits par la fonte des glaces et les inondations qui en sont la suite immédiate, n'aient amené l'anéantissement de la colonie, et que les Norwégiens, qui s'étaient établis dans ces contrées, n'aient été ensevelis sous les ruines causées par la chute de ces masses destructives. »

Mort de M. Tyrwhitt en Afrique. — Une lettre reçue dernièrement de Scheik de Bournou, annonce, avec l'expression d'un vif regret, la mort de M. Tyrwhitt, qui y fut laissé en qualité de vice-consul, en 1824, et rend un compte scrupuleusement exact de tous les objets quelconques dont il était possesseur à son décès. C'est ainsi que, des cinq personnes qui avaient accepté la mission de faire des découvertes en Afrique, il n'y en a plus que deux aujourd'hui qui survivent.

INDUSTRIE.

Pont de Menay entre l'Angleterre et l'île d'Anglesea.

— Ce pont, suspendu en chaînes de fer, est un des plus beaux résultats de l'industrie moderne. Élevé de plus de cent pieds au-dessus du niveau de la mer, les vaisseaux passent à pleines voiles par dessous ; et la largeur du bras de mer qu'il recouvre étant d'au moins cinq cents pieds, plusieurs vaisseaux peuvent manœuvrer à la fois sous cette étonnante construction, ce qui présente un admirable spectacle. Sa longueur totale, en y comprenant les arches qui se trouvent sur chaque bord, est de sept cent soixante pieds, mais la portée du pont suspendu n'est que d'environ cinq cents pieds.

Ce superbe ouvrage est dû au talent du grand ingénieur Telford, qui a rendu encore un service plus éminent à son pays, en traçant et exécutant depuis peu d'années, par les ordres du gouvernement, une nouvelle route entre Londres et Holyhead, qui n'offre nulle part une pente assez rapide pour empêcher les chevaux de trotter, malgré les nombreuses montagnes qu'il fallait franchir. La facilité de communication que cette route et le pont de Menay établissent entre l'Irlande et l'Angleterre, aura sans doute d'heureuses conséquences pour ces deux pays, et particulièrement pour le premier.

Déjà il existe un pont suspendu sur le Rhône entre Tain et Tournon. Il est exécuté en cordages de fil de fer, et remplit parfaitement le but que s'étaient proposé MM. Seguin frères, d'Annonay, qui ont obtenu du gouvernement la permission de l'établir à leurs frais, moyennant un péage. On assure que ces ingénieurs y trouvent un ample dédommagement de leurs avances et de leurs peines, et que les habitans des deux villes sont enchantés de pouvoir maintenant communiquer entre eux à toute heure du jour ou de la nuit, sans être obligés de s'embarquer. Voilà les conséquences d'une industrie bien entendue ; le sort de tous en est amélioré.

TABLE

DES MATIÈRES DU QUATRIÈME VOLUME.

